Nations Unies

S/PV.7857



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7857e séance

Mardi 10 janvier 2017, à 10 heures

New York

Président :	Mme. Wallström/M. Skoog/M. Thöresson	(Suède)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d’Amérique	Mme Power
	Éthiopie	M. Gebeyehu
	Fédération de Russie,	M. Churkin
	France	M. Fekl
	Italie	M. Alfano
	Japon	M. Kishi
	Kazakhstan	M. Abdrakhmanov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	Sir Alan Duncan
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Kyslytsya
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Prévention des conflits et pérennisation de la paix

Lettre datée du 4 janvier 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Suède auprès de l’Organisation des Nations Unies (S/2017/6)

17-00615 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Prévention des conflits et pérennisation de la paix

Lettre datée du 4 janvier 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Suède auprès de l’Organisation des Nations Unies (S/2017/6)

La Présidente (*parle en anglais*) : Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général, aux Ministres et aux autres représentants présents dans la salle au Conseil de sécurité. Leur présence souligne l’importance de la question à l’examen.

Au nom des membres du Conseil de sécurité, je souhaite la bienvenue au Secrétaire général, M. António Guterres, qui participe aujourd’hui pour la première fois en cette qualité à une séance officielle du Conseil de sécurité. Dès qu’il a pris ses fonctions, le Secrétaire général s’est activement employé à engager des échanges informels avec les membres du Conseil – ce dont nous lui en sommes reconnaissants. J’espère qu’une collaboration très étroite et productive s’établira entre le nouveau Secrétaire général et le Conseil de sécurité dans l’exercice de la responsabilité principale du renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales qui incombe au Conseil.

Nous devons soutenir l’intention déjà exprimée par le Secrétaire général de mettre davantage l’accent sur la diplomatie au service de la paix. Une relation ouverte, et consolidant la position des deux parties, entre le Secrétaire général et le Conseil, sur la base de la confiance et du respect mutuel, peut fournir un fondement à cette entreprise.

Dans un monde de plus en plus interconnecté, et où les conflits et l’insécurité continuent de ruiner la vie de millions de personnes, nous devons reconnaître que nul ne peut résoudre par ses seuls moyens les problèmes que nous affrontons. En travaillant de concert, bien que ce soit parfois difficile, nous pouvons avoir au moins une chance de préserver l’avenir de ceux qui n’ont à présent aucun espoir.

Je voudrais saisir cette occasion d’exprimer ma gratitude et de rendre hommage à M. Ban Ki-moon, qui a rempli de longues années avec dignité ses fonctions de Secrétaire général.

Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite les représentants de l’Afghanistan, de l’Afrique du Sud, de l’Algérie, de l’Allemagne, de l’Argentine, de l’Arménie, de l’Australie, de l’Autriche, de l’Azerbaïdjan, du Bangladesh, du Bélarus, de la Belgique, du Brésil, de la Bulgarie, du Cambodge, du Canada, du Chili, de Chypre, de la Colombie, de Cuba, du Danemark, de Djibouti, des Émirats arabes unis, de l’Équateur, de l’Estonie, de États fédérés de Micronésie, de la Finlande, de la Géorgie, du Guatemala, de la Guinée équatoriale, d’Haïti, de la Hongrie, de Iles Marshall, de l’Inde, de l’Indonésie, de République islamique d’Iran,de l’Iraq, de l’Irlande, d’Israël, de la Jordanie, du Kenya, du Koweït, de la Lettonie, du Liban, du Liechtenstein, de la Malaisie, des Maldives, du Mali, du Maroc, du Mexique, de la Namibie, du Nigéria, de la Norvège, du Pakistan, de Panama, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Pays-Bas, du Pérou, des Philippines, de la Pologne, du Portugal, de la République arabe syrienne, de la République de Corée, de la République de Moldova, du Rwanda, de la Sierra Leone, de la Slovaquie, de la Slovénie, du Soudan, de Sri Lanka, de la Suisse, de la Thaïlande, de la Turquie, du Venezuela et du Viet Nam à participer à la présente séance.

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite S.E.M. João Vale de Almeida, Chef de la délégation de l’Union européenne auprès de l’ONU; et Mme Alison August Treppel, Secrétaire exécutive du Comité interaméricain contre le terrorisme de l’Organisation des États américains, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2017/6, qui contient une lettre datée du 4 janvier 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Suède, transmettant une note de cadrage relative à la question à l’examen.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S.E.M. Antonio Guterres.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je vous remercie tout d’abord, Madame la Présidente, ainsi que la présidence suédoise, d’avoir organisé cette séance et de me permettre d’être présent officiellement pour la première fois au Conseil de sécurité pour discuter de

ce qui à mon avis occupe une place prioritaire dans tout ce que nous faisons ensemble – prévenir les conflits et pérenniser la paix. Je crois que l'affluence à la présente séance démontre qu'en effet nous reconnaissons tous pleinement l'importance de ce message.

L'ONU a été créée pour prévenir la guerre en nous unissant tous au sein d'un ordre international fondé sur des règles. Aujourd'hui, cet ordre est gravement menacé. Des millions de personnes touchées par une crise attendent du Conseil qu'il préserve la stabilité mondiale et les protège d'effets néfastes, mais l'énorme coût humain et économique des conflits, partout dans le monde, montre combien le défi est complexe. Cependant, nous dépensons bien plus de temps et de ressources à réagir aux crises qu'à les prévenir. Le prix à payer par tous est trop élevé. Les États Membres paient un prix trop élevé. Il nous faut adopter une approche entièrement nouvelle.

Il s'est avéré très difficile de persuader les décideurs, aux niveaux national et international, que la prévention doit être leur priorité – peut-être parce qu'une prévention réussie n'attire pas l'attention. Les caméras de télévision ne sont pas là quand une crise est évitée. La plupart des conflits actuels sont encore essentiellement internes, même s'ils prennent vite une coloration régionale et transnationale. Ils sont alimentés par la compétition pour le pouvoir et les ressources, par l'inégalité, la marginalisation et l'exclusion, la mauvaise gouvernance, la faiblesse des institutions et les divisions entre sectes. Ils sont aggravés par le changement climatique, la croissance démographique et la mondialisation de la criminalité et du terrorisme. Avec tant de facteurs en œuvre, il faut très peu de chose pour déclencher une crise qui risque d'engouffrer un pays ou une région, avec des conséquences planétaires.

Mais, si les causes d'une crise sont étroitement liées, la réponse des Nations Unies demeure fragmentée. Les crises actuelles sont interconnectées, ce qui nous impose de mener de front nos propres efforts au service de la paix et de la sécurité, du développement durable et des droits de l'homme non seulement en paroles, mais aussi en actes. Le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 et les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur une action soutenue au service de la paix démontrent l'existence d'un ferme appui intergouvernemental à une approche intégrée. La difficulté est maintenant d'introduire des changements correspondants dans notre culture, notre stratégie, nos structures et nos opérations.

Nous devons rééquilibrer notre approche dans le sens de la paix et de la sécurité. Pendant des dizaines d'années, elle a été dominée par la réaction aux conflits. Dans l'avenir, il nous faut faire bien davantage pour prévenir les conflits et pérenniser la paix. Les réformes que je mets en œuvre visent à y parvenir. J'ai commencé par les processus de prise de décisions au Secrétariat. Le Comité exécutif qui vient d'être institué augmentera notre capacité d'intégrer tous les piliers de l'ONU dans le cadre d'une vision pragmatique commune.

J'ai nommé un conseiller principal pour les politiques, dont la première tâche sera de dresser une carte des capacités de prévention du système des Nations Unies et de les combiner en une plateforme intégrée pour la détection précoce et l'action. Ceci nous permettra d'établir un lien entre la réforme de notre architecture paix et sécurité et la réforme du système de développement des Nations Unies, tout en respectant les domaines spécifiques de compétence du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Nous avons besoin de l'appui de ces deux organes dans nos efforts pour instaurer et pérenniser la paix d'un bout à l'autre depuis la prévention, la résolution des conflits et le maintien de la paix jusqu'à la consolidation de la paix et le développement à long terme.

C'est aux États Membres qu'il appartient en premier lieu de travailler à prévenir les conflits.

(*l'orateur poursuit en français*)

L'ensemble du système des Nations Unies doit se tenir prêt à aider les gouvernements à mettre en œuvre le Programme 2030, à renforcer la gouvernance et les institutions et à promouvoir l'état de droit et tous les droits humains, qu'ils soient civils, politiques, sociaux, économiques ou culturels. L'initiative « Les droits humains avant tout », qui vise également à intégrer les problématiques de la paix et de la sécurité, des droits humains et du développement durable, permettra de continuer à renforcer les capacités de l'ONU dans ce domaine.

Les organismes humanitaires et les acteurs du développement doivent travailler ensemble pour aider les États à prévenir les crises et à renforcer la résilience de leurs sociétés. Le dispositif fragmenté actuel ne nous donne pas la capacité de nous attaquer aux causes profondes des conflits.

Il est fondamental aussi de faire en sorte que les femmes et les filles participent pleinement à l'édification de sociétés inclusives et résilientes. Lorsque l'égalité de

genre imprègne le tissu social, lorsque les femmes et les hommes font face aux difficultés en tant que partenaires égaux, les sociétés ont de bien meilleurs chances de parvenir à la stabilité et de préserver la dignité humaine et la prospérité.

Il est aussi crucial de régler le fléau mondial qu'est le chômage des jeunes, non seulement pour garantir leur épanouissement, mais aussi pour prévenir l'instabilité, les conflits sociaux et réduire l'extrémisme violent. Combattre le chômage des jeunes doit être non seulement une priorité absolue des politiques nationales de développement, mais aussi une priorité de la coopération au niveau international.

(*l'orateur reprend en anglais*)

À mesure que les sociétés deviennent de plus en plus multiethniques, multiconfessionnelles et multiculturelles, il nous faudra investir davantage, aux plans politique, culturel et économique, dans l'ouverture et la cohésion, de manière que les populations apprécient les avantages de la diversité et cessent de la percevoir comme une menace. Tous les groupes doivent se rendre compte que leurs identités individuelles sont respectées, tout en ayant le sentiment d'être des membres reconnus de la communauté tout entière. Et la société civile a un rôle à jouer pour donner l'alerte lorsque ce respect est menacé ou perdu.

Nous devons nous engager à un surcroît de diplomatie en faveur de la paix, en partenariat avec les organisations régionales, tout en mobilisant toute la gamme des acteurs à même d'exercer une influence – des autorités religieuses à la société civile, en passant par le milieu des affaires. Nous allons lancer une initiative pour renforcer notre capacité de médiation, tant au Siège de l'ONU que sur le terrain, et appuyer les efforts de médiation aux niveaux régional et national. J'invite le Conseil de sécurité à recourir davantage appel aux options énoncées au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies. Je suis prêt à appuyer le Conseil en usant de mes bons offices et par le biais de mon engagement personnel.

De trop nombreuses possibilités de prévention ont été gâchées parce que les États Membres se méfiaient des motivations de chacun, et parce que des préoccupations se faisaient jour autour de la souveraineté nationale. Ces préoccupations sont compréhensibles, dans un monde où le pouvoir n'est pas réparti équitablement et où les principes ont parfois été appliqués de manière sélective. De fait, la prévention ne devrait jamais servir à réaliser d'autres objectifs politiques. Au contraire, la prévention est le mieux servie par des États souverains forts, agissant dans l'intérêt de leurs peuples.

Lorsque nous prenons des mesures préventives, il nous faut éviter les normes à deux vitesses. Mais cela ne signifie pas qu'il n'y a absolument pas de normes. L'action préventive est indispensable pour éviter les atrocités de masse et les graves violations des droits de l'homme. Et ce n'est que par des discussions raisonnées, fondées sur les faits et la poursuite de la vérité que nous pourrons atteindre cet objectif. La prévention doit systématiquement être considérée comme une valeur en soi. Elle est un moyen essentiel de réduire les souffrances humaines et de permettre aux populations de réaliser leur plein potentiel.

La coopération internationale en faveur de la prévention, en particulier s'agissant de convertir les alertes rapides en mesures promptes, dépend de la confiance que se témoignent les États Membres et qu'ils ressentent dans leurs liens avec les Nations Unies. Je suis prêt à encourager une relation marquée par une grande confiance et à améliorer les communications avec le Conseil, avec cohérence, sincérité et transparence. Les désaccords concernant le passé ne sauraient nous empêcher d'agir aujourd'hui. Ensemble, il nous faut faire preuve de leadership et renforcer la crédibilité et l'autorité de l'ONU en mettant la paix au premier plan. Il est dans l'intérêt de tous de mettre un terme aux souffrances humaines infinies et à l'extravagant gaspillage de ressources qu'entraînent les conflits. Le Conseil, aux côtés de la Commission de consolidation de la paix, de tous les autres rouages du système des Nations Unies et des organisations régionales, peut faciliter une action préventive plus rapide dès lors que des signes avant-coureurs ont été décelés. L'inaction coûte tout simplement trop cher.

La guerre n'est jamais inévitable. C'est toujours une question de choix : le choix d'exclure, de discriminer, de marginaliser et de recourir à la violence. En restaurant la confiance entre les Gouvernements et leurs citoyens et entre les États Membres, nous pouvons prévenir et éviter les conflits. Cela étant, la paix non plus n'est jamais inévitable. Elle est l'aboutissement de décisions difficiles, d'ardeur à la tâche et de compromis. Nous ne devons jamais la considérer comme acquise, mais nous devons la chérir et l'entretenir dans tous les pays et à tous les instants. La prévention n'est pas simplement une priorité, elle est la priorité. Si nous nous montrons à la hauteur de nos responsabilités, nous sauverons des vies,

nous allègerons les souffrances et nous donnerons de l'espoir à des millions de personnes.

Qu'il me soit permis de renouveler l'appel que j'ai lancé il y a 10 jours dans mon premier message en tant que Secrétaire général : faisons de 2017 une année pour la paix. Je pense qu'il serait naïf de dire que 2017 sera une année de paix, mais il nous incombe à tout le moins de faire tout ce que nous pouvons pour en faire une année pour la paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la Suède.

Je remercie infiniment le Secrétaire général de nous avoir rappelé ce qu'a réalisé l'ONU au fil des 70 dernières années, et d'avoir présenté sa vision d'une ONU équipée pour réagir face aux conflits et à l'instabilité qui touchent aujourd'hui les vies de millions de personnes. Une relation de travail dynamique et dense entre le Secrétaire général et le Conseil de sécurité est impérative si l'Organisation veut pouvoir assurer une paix et une sécurité durables. Nous attendons avec intérêt de nouer une relation solide, marquée par la confiance, avec le Secrétaire général, en particulier pour améliorer la capacité de l'ONU d'agir rapidement pour prévenir les conflits violents.

Nous avons déjà débattu de la prévention des conflits à de nombreuses reprises dans cette salle, et je suis sûre que nous serons nombreux autour de la table à souligner que les progrès ont été très limités jusqu'ici. Je voudrais dire quelques mots sur ce qui doit changer.

L'année 2016 a mis en lumière la nécessité urgente de réaffirmer l'attachement mondial à des solutions multilatérales aux conflits et à la sécurité collaborative, et notamment à la prévention des conflits. L'horreur en Syrie et au Yémen et les situations telles que l'instabilité qui règne en République démocratique du Congo dominent les travaux du Conseil. Pouvons-nous nous permettre de laisser une liste toujours plus longue de crises se transformer en conflit violent et en souffrances humaines inutiles?

Les instruments d'aide humanitaire et de maintien de la paix des Nations Unies ont subi d'intenses pressions, avec des appels humanitaires à hauteur de 22,2 milliards de dollars et plus de 100 000 soldats de la paix. En outre, les études montrent que les mesures visant la prévention pacifique des conflits coûtent en moyenne un dixième à peine du montant consacré aux efforts de relèvement d'après conflit. Investir dans la prévention n'est pas seulement le bon choix du point de vue moral; c'est également l'approche la plus intelligente et la plus économiquement rationnelle, et la démarche la plus durable.

La prévention nécessite de régler les causes profondes du conflit et de l'instabilité avant qu'ils ne fassent la une des journaux ou qu'ils soient inscrits à l'ordre du jour du Conseil. Elle nécessite des processus sans exclusive, pris en main au niveau national, qui mettent en place des institutions robustes et qui soient soutenus par un engagement à l'échelle de l'Organisation. Le programme relatif à la pérennisation de la paix, associé aux objectifs de développement durable, nous fournit une plateforme et un plan directeur.

Dans le même temps, le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies – consacré au règlement pacifique des différends – dispose que les parties à tout différend doivent en rechercher la solution par des moyens pacifiques, tels la négociation, la conciliation ou le règlement judiciaire. Nous avons les outils. Ce qu'il nous faut désormais, c'est un consensus politique renouvelé à l'appui de la prévention. Je vais mettre en exergue certains domaines dans lesquels des mesures prioritaires sont susceptibles de l'étayer.

Premièrement, comme l'a dit le Secrétaire général, il faut faire de la prévention une priorité de tout le système des Nations Unies : faire en sorte que chaque entité réponde de sa contribution et du rôle qu'elle joue pour veiller à ce que l'ONU collabore étroitement avec les autres acteurs internationaux, régionaux et sous-régionaux. Les efforts conjoints actuels de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel concernant la Gambie en sont un bon exemple.

Deuxièmement, il convient d'améliorer la capacité de l'ONU à identifier et à régler les causes profondes et les facteurs de conflit en unifiant les efforts déployés à travers les piliers de l'action, les mandats et les institutions du système des Nations Unies. À cet égard, nous trouvons encourageantes les mesures déjà prises par le Secrétaire général pour faire en sorte que le Secrétariat fonctionne avec plus d'efficacité.

Troisièmement, nous devons améliorer l'analyse à l'échelle du système et être ouverts aux conseils indépendants du Secrétaire général, notamment sur les

menaces et les risques nouveaux et émergents, tels que les changements climatiques, afin de renforcer notre planification et notre riposte stratégiques collectives. Nous aimerions que le Secrétaire général nous dise ce que nous devons savoir, pas seulement ce que nous voulons entendre.

Quatrièmement, nous devons tirer parti de la contribution des femmes à la pérennisation de la paix par le biais de processus sans exclusive. Les expériences partagées dans le cadre d'un réseau de femmes médiatrices de paix que j'ai également lancé confirment l'importance de la participation de tous.

Enfin, comme le Secrétaire général l'a dit, nous devons reconnaître qu'il ne peut y avoir de solution humanitaire à une crise politique. L'action humanitaire ne saurait se substituer au dialogue politique et à la médiation.

Nous devons répondre à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une montée en puissance de la diplomatie au service de la paix. Pour ce faire, la Suède s'engage à contribuer à un Conseil de sécurité qui donne au Secrétaire général les moyens de prendre en temps voulu des mesures décisives et efficaces afin de régler les différends et prévenir les conflits avant qu'ils n'éclatent. J'espère que les autres membres du Conseil se joindront à nous pour adopter cette approche. Nous ferons tout notre possible pour créer une atmosphère de dialogue ouvert, respectueux et honnête autour de la table du Conseil.

Nous avons entendu l'appel du Secrétaire général en faveur d'une prévention efficace des conflits. Nous savons que pour être efficace, il a besoin de l'appui politique des États Membres. Engageons-nous à mettre la paix en tête de nos priorités.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je vais maintenant donner la parole aux autres membres du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à S. E. M. Kairat Abdrakhmanov, Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan.

M. Abdrakhmanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Veuillez accepter, Madame la Présidente, mes vœux de succès les plus sincères pour la présidence de la Suède. Il est des plus symboliques que l'année 2017 commence par une attention renouvelée à la prévention sous l'impulsion conjointe de la Suède, un pays qui se peut targuer d'un bilan irréprochable en matière de promotion des valeurs de l'ONU, et du nouveau Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, un dirigeant de confiance et un symbole des idéaux de l'Organisation. Puis-je rappeler au Conseil que le tout premier bureau des Nations Unies pour la prévention a été établi dans ma région, l'Asie centrale, il y a 10 ans? Le moment est venu à présent pour le reste de l'Organisation de faire de même.

De toute évidence, la prévention des conflits est une démarche complexe, qui exige un changement de paradigme. La nécessité de faire face aux crises de l'heure peut être une bonne excuse pour ne pas avoir à adopter de vision audacieuse ou prendre des mesures courageuses. L'incertitude qui plane sur l'économie mondiale, les désaccords politiques et des priorités nationales étroitement définies peuvent nous empêcher de promouvoir le dialogue et la confiance dans les relations internationales. Or, l'ONU a le devoir de garantir un avenir sûr et prospère pour tous, et pour ce faire, des mesures concrètes sont nécessaires pour bâtir un monde exempt du fléau de la guerre et des conflits.

En mars de l'année dernière, le Président de mon pays, M. Nursultan Nazarbayev, a publié un manifeste, intitulé *The World. The Twenty-First Century*, un document de grande portée alliant une analyse réaliste du monde à une vision ambitieuse fondée sur l'unité plutôt que sur la division, sur la coopération plutôt que sur la rivalité. Le 1er janvier, le premier jour du mandat du Kazakhstan au Conseil de sécurité, le Président Nazarbayev a dévoilé sa déclaration de politique générale sur le maintien d'un partenariat mondial pour un monde sûr, juste et prospère, dont des exemplaires sont disponibles dans la salle. S'appuyant sur les principes énoncés dans le manifeste, cette déclaration propose sept points qui visent à rendre la contribution du Kazakhstan aux travaux du Conseil aussi utile et constructive que possible.

S'agissant de la question qui nous occupe aujourd'hui, la déclaration du Président indique clairement que sans un dialogue véritable, la prévention des conflits et la pérennisation de la paix sont impossibles à réaliser. À l'échelon mondial, elle fixe pour objectif l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires d'ici à 2045, année qui marquera le centenaire de l'ONU. Cette décision très pratique signalera que les dirigeants politiques et les pays qu'ils représentent sont suffisamment forts pour abattre les murs invisibles et construire des ponts pour le bien commun. La déclaration de politique générale insiste sur la nécessité de faire

bien davantage à l'échelon régional. Conformément à notre engagement à renforcer la paix et la sécurité en Asie centrale et en Afghanistan, nous nous efforcerons d'élaborer un modèle régional de paix et de coopération, en prenant soin de nous attaquer aux causes profondes du conflit en Afghanistan et de prévenir la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent.

Les rivalités, le manque de confiance et de communauté de vues, l'injustice, les fortes inégalités économiques et sociales ainsi que le sous-développement empêchent la communauté internationale de réaliser des progrès au Moyen-Orient. En tant que pays attaché au dialogue et à la médiation, nous sommes prêts à accueillir des pourparlers à Astana afin de contribuer à la restauration de la paix en Syrie. Nous pensons également que le dialogue entre les dirigeants politiques et les autorités religieuses, comme l'a mentionné le Secrétaire général, doit être intensifié afin de trouver des solutions politiques durables qui permettent d'éliminer la menace du terrorisme. Nous invitons tous les États Membres à élaborer conjointement un code de conduite d'Astana relatif aux opérations antiterroristes internationales en tant que première étape vers la création d'une coalition ou d'un réseau mondial de lutte contre le terrorisme. L'adoption dans les plus brefs délais d'une convention générale sur le terrorisme international constituera certainement une importante mesure de prévention.

Nous faisons nôtres les observations du Secrétaire général sur les objectifs de développement durable en tant qu'outil de prévention capital. La déclaration de politique générale de mon président insiste sur le rôle que joue le lien entre sécurité et développement dans la prévention des guerres, la protection des droits de l'homme et l'édification d'un monde plus sûr et plus prospère. Les objectifs de développement durable constituent une contribution directe et importante à la Vision 2045. Astana, la capitale du Kazakhstan, accueillera l'EXPO-2017 cet été, et nous espérons que cet événement, outre ses avantages évidents, tels que le renforcement de la coopération internationale dans le domaine de l'énergie durable, créera une valeur ajoutée sous forme d'un plus grand attachement à la sécurité collective par le biais du développement.

Durant le mandat du Kazakhstan au Conseil de sécurité, nous appuierons les efforts visant à rendre le Conseil et l'ensemble de l'ONU mieux équipés pour relever les défis et mettre à profit les possibilités du XXIe siècle. Afin de renforcer la confiance entre les États et de susciter la volonté politique requise, le Président du Kazakhstan a proposé de convoquer des réunions du Conseil au niveau des chefs d'État et de gouvernement sur une base régulière. Nous pensons qu'il s'agit d'une initiative opportune et très pertinente pour opérer un changement de paradigme au sein du Conseil.

En ce qui concerne les mécanismes des Nations Unies, nous nous félicitons des recommandations formulées dans les rapports mandatés par l'ONU sur les opérations de paix (voir S/2015/446) et le dispositif de consolidation de la paix (voir S/2015/490). Il convient de développer plus avant une approche systémique afin d'identifier et de prévenir les crises émergentes, compte étant tenu des nouveaux facteurs, tels que la cybercriminalité et le déploiement d'armes dans l'espace, et de prêter une grande attention au développement et aux droits de l'homme.

Nous sommes fermement convaincus que le Conseil de sécurité doit jouer un rôle de supervision directe dans le cadre du processus global de paix, y compris par le biais d'une coopération accrue avec le Secrétaire général. Des consultations conjointes régulières, tant formelles qu'informelles, entre le Conseil de sécurité et le Secrétaire général continuent de créer des possibilités importantes de coopération, de prévention, de règlement des conflits, de maintien de la paix, de consolidation de la paix et de développement à long terme.

Pour terminer, je tiens à exprimer mon soutien une fois de plus à la vision du Secrétaire général, M. António Guterres. En tant qu'honnête médiateur, constructeur de ponts et messager de la paix, il doit jouer un rôle crucial dans la prévention des conflits dès les premiers stades, en attirant l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Article 99 de la Charte des Nations Unies est très clair sur ce point.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de l'Italie.

M. Alfano (Italie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de saluer la présidence suédoise pour avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général de son ambitieux programme d'action. Alors que l'année commence, je me réjouis d'ores et déjà d'une relation de travail ouverte, productive et fructueuse au sein du Conseil de sécurité.

Il s’agit du premier débat public auquel participe l’Italie depuis son élection au Conseil de sécurité. Nous partageons notre mandat avec nos partenaires néerlandais dans le meilleur esprit d’unité et de solidarité européennes. En tant que pays méditerranéen, l’Italie apporte au Conseil son inclination naturelle à construire des passerelles reliant toutes les parties.

Nous pensons que l’inclusion est essentielle pour un multilatéralisme efficace et pour relever nos défis communs. En Libye et en Iraq, nous devons travailler ensemble et n’épargner aucun effort pour assurer la réconciliation et apporter un appui aux institutions légitimes. En Syrie, nous devons investir davantage dans un dialogue sans exclusive entre toutes les parties. L’Italie accorde également une grande importance à la réussite des pourparlers pour un règlement à Chypre. Je salue les brillants efforts du Secrétaire général à cet égard. En outre, il ne faut pas oublier les tensions en Afrique, par exemple en République démocratique du Congo.

Sans aucun doute, si nous voulons vraiment la paix, la prévention des conflits et la diplomatie doivent l’emporter sur les solutions militaires. Nous devons préserver la primauté de la volonté politique sur la calamité de la puissance militaire. Les principes et le cadre pour effectuer cette transformation existent déjà; il n’est pas nécessaire de les réinventer. Qu’il me soit permis néanmoins de rappeler quelques-uns de ces principes.

La prévention des conflits et la primauté des solutions politiques sont au cœur de deux examens cruciaux menés par l’Organisation des Nations Unies : l’un sur le dispositif de maintien et de consolidation de la paix, et l’autre sur l’application de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité. Le programme de pérennisation de la paix souligne la nécessité d’une approche globale portant sur les piliers de la sécurité, des droits de l’homme et du développement. Le Programme de développement durable à l’horizon 2030 met également beaucoup l’accent sur le lien étroit entre la paix et le développement. Ce qui est nécessaire, maintenant plus que jamais, c’est un effort commun pour passer de la vision à l’action. En conséquence, je voudrais souligner trois objectifs importants pour nos efforts collectifs, qui doivent pleinement tirer parti du programme pour la paix du Secrétaire général.

Notre premier objectif doit être une réforme globale qui adapte le système de paix de l’Organisation des Nations Unies aux nouveaux défis mondiaux. Cette réforme nécessite une approche intégrée de la paix et l’élaboration d’un mécanisme de l’ONU adapté aux nouveaux buts, ce qui pourrait entraîner un remaniement de la structure du Secrétariat ou une nouvelle répartition des rôles et responsabilités. Le Secrétaire général, dans l’exercice de ses fonctions, ne doit pas hésiter à porter des crises émergentes à l’attention du Conseil avant qu’elles ne s’aggravent. La réforme doit également porter sur le renforcement de l’appropriation locale et des partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales, telles que l’Union européenne et l’Union africaine.

Deuxièmement, nous devons encourager l’utilisation effective d’indicateurs d’alerte rapide relatifs à la violence, la radicalisation, l’extrémisme et aux atteintes aux droits de l’homme, à la religion et à la culture. Le terrorisme attaque nos valeurs fondamentales et répand la peur. Nous ne devons pas céder à la peur, car les personnes vivant dans la peur ne sont pas libres. Lutter contre la terreur et la peur, c’est lutter pour notre liberté.

Troisièmement, nous devons nous concentrer sur les causes profondes de l’instabilité. J’en donnerai seulement quelques exemples en tant que contribution au débat. Les changements climatiques sont une cause profonde croissante des conflits. Nous avons progressé vers l’élaboration d’une riposte mondiale, à Paris et à Marrakech, mais le moment est venu d’obtenir des résultats. Mettre un terme à la faim et réaliser la sécurité alimentaire constituent un autre domaine capital, du fait en particulier de son lien avec les migrations Sud-Sud et Sud-Nord, sources de perturbations. Les vastes mouvements de population peuvent être à la fois le résultat et la cause profonde de conflits. Mais s’ils sont bien gérés, ils peuvent devenir des occasions de paix, de croissance et de développement. Ces questions, au côté de nombreuses autres, figurent aussi dans le programme de la présidence italienne du Groupe des Sept.

Pour conclure, nous sommes résolus à consolider la paix pour l’avenir. Ce n’est pas seulement la devise de notre année au Conseil de sécurité, mais cela décrit également la détermination qui animera notre action. Nous travaillerons à édifier un consensus avec le Secrétaire général, nos partenaires au Conseil et tous les États Membres de l’Organisation des Nations Unies.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre éthiopien des affaires étrangères.

M. Gebeyehu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de féliciter M. António Guterres d'avoir pris ses fonctions en tant que nouveau Secrétaire général. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à son prédécesseur, M. Ban Ki-moon, pour ses efforts inlassables à la tête de l'Organisation au cours des 10 dernières années. L'on se souviendra toujours de ses contributions importantes, notamment s'agissant de faciliter l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, un programme transformateur, ainsi que la signature de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. L'un et l'autre sont en effet cruciaux pour la prévention des conflits et la pérennisation de la paix, objectifs dont le nouveau Secrétaire général a fait des priorités majeures.

Nous souhaitons vous féliciter, Madame la Présidente, de la grande initiative que vous avez prise et nous souscrivons à votre proposition relative au rôle du Secrétaire général.

Le moment du présent débat public de haut niveau ne saurait être plus opportun, à la lumière des défis sans précédent auxquels l'Organisation des Nations Unies est confrontée pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Sans aucun doute, la crédibilité de l'Organisation, et en particulier du Conseil de sécurité, est en jeu car elle n'a pas été à la hauteur de ces défis et ne les a pas relevés de manière efficace et décisive. C'est à cette conjoncture critique que le Secrétaire général, M. Guterres, prend ses fonctions, et son leadership sera absolument impératif pour donner un nouvel élan à la recherche de solutions aux nombreux conflits et situations de crise dans le monde actuel.

Le fait qu'il a été nommé non seulement à travers un processus plus transparent que par le passé, mais aussi avec le soutien unanime du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, doit lui permettre d'exercer avec confiance ses lourdes responsabilités. Nous espérons que, grâce à sa sagesse et à sa riche expérience de dirigeant, aussi bien dans son propre pays qu'à l'Organisation des Nations Unies pendant une grande partie des 10 dernières années, il sera en mesure de guider avec efficacité les activités de l'ONU.

Toutefois, nous savons très bien qu'il ne pourra mettre en œuvre la vision qu'il a présentée que s'il bénéficie du plein appui et de la coopération de tous les États Membres. Cela est d'autant plus fondamental au moment où l'Organisation des Nations Unies est plus que jamais auparavant nécessaire. Il n'a jamais été plus clair que l'ONU, en tant que seule organisation universelle dont nous disposions, a le rôle indispensable d'aborder les nombreuses difficultés mondiales de notre époque, y compris dans le domaine de la paix et de la sécurité.

C'est pourquoi je voudrais saisir cette occasion pour promettre le soutien et la coopération inébranlables de l'Éthiopie au Secrétaire général dans l'exercice effectif de ses lourdes responsabilités. L'Éthiopie a en fait joué un rôle actif dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique. À cet égard, nous sommes prêts à travailler avec le Secrétaire général tandis qu'il commence la mise en œuvre de son programme pour la paix, en vue de régler certaines des situations difficiles de conflit et de crise qui affligent notre continent.

Compte tenu des immenses difficultés en matière de paix et de sécurité auxquelles nous sommes actuellement confrontés, il faut donner une priorité élevée à la prévention des conflits. La notion de pérennisation de la paix est aussi parfaitement alignée sur cette priorité importante et elle représente une profonde transformation dans la façon dont nous abordons les questions de paix et de sécurité. Les trois grands examens sur la paix et la sécurité, ainsi que les résolutions identiques 2282 (2016) et 70/262 adoptées l'année dernière, respectivement par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, ont en effet placé la prévention des conflits et la pérennisation de la paix au cœur des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Il est encourageant de constater que M. António Guterres a fait de ce qu'il a appelé « la diplomatie pour la paix » sa priorité absolue, et nous pensons que cela est parfaitement conforme au programme de prévention des conflits et de pérennisation de la paix. Il ne fait aucun doute que son leadership ferme et indépendant en la matière, sur la base des principes et des buts énoncés dans la Charte des Nations Unies, va contribuer considérablement à rétablir la réputation et la crédibilité de l'Organisation.

À cet égard, la participation active du Secrétaire général aux efforts de diplomatie préventive, de médiation et de règlement pacifique des différends en usant judicieusement de ses bons offices sera de la plus haute importance pour faire face à certaines des situations de conflit les plus difficiles. Bien évidemment, ses efforts devront s'appuyer sur tous les outils disponibles, notamment les mécanismes d'alerte rapide et une analyse rigoureuse des situations de crise émergentes, afin de pouvoir attirer l'attention du

Conseil de sécurité sur ces situations, conformément aux Articles 33 et 99 de la Charte des Nations Unies.

Toutefois, les efforts du Secrétaire général n'aboutiront à rien sans le plein appui du Conseil de sécurité. C'est pourquoi on ne saurait trop insister sur l'importance qu'il y a à renforcer les relations de travail entre le Conseil de sécurité et le Secrétaire général. Il est évident qu'il y a encore lieu d'améliorer ces relations. Nous devons continuer à faire preuve d'innovation en vue d'atteindre les objectifs souhaités.

Par ailleurs, il est absolument essentiel de s'attaquer aux cloisonnements institutionnels et assurer la cohérence au sein de l'ensemble du système des Nations Unies pour que la prévention des conflits et le maintien de la paix soient au cœur des travaux et des activités de l'Organisation. À cet égard, nous nous félicitons de l'engagement ferme du Secrétaire général à promouvoir la mise en œuvre des principales recommandations issues des trois processus d'examen portant sur la paix et la sécurité, en vue de créer une architecture opérationnelle de paix complète, moderne et efficace.

L'ONU ne peut pas venir à bout de nombreux problèmes liés à la paix et à la sécurité à elle seule, d'où la nécessité de renforcer les partenariats stratégiques avec les organisations régionales et sous-régionales à tous les stades du cycle des conflits, notamment la prévention, les missions de maintien de la paix, les missions politiques spéciales, le règlement des conflits et la consolidation de la paix. À cet égard, nous saluons l'engagement ferme manifesté par le Secrétaire général en faveur du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Nous espérons sincèrement qu'il contribuera à renforcer ce partenariat en faisant fond sur la forte impulsion donnée par son prédécesseur à cet égard. Dans ce contexte, nous nous réjouissons à la perspective de sa prochaine visite à Addis-Abeba vers la fin de ce mois pour assister au vingt-huitième Sommet de l'Union africaine.

Enfin, nous ne faisons pas d'illusions car nous savons que les jours à venir ne seront pas faciles pour le Secrétaire général. Il n'existe pas de solution facile aux problèmes complexes liés à la paix et à la sécurité de notre époque. Cependant, nous sommes convaincus qu'il a non seulement la bonne vision et de grandes qualités de leadership, mais aussi la sagesse et l'expérience nécessaires pour faire face à cette période difficile et obtenir des résultats. Ces qualités ont été également mises en évidence aujourd'hui. Je voudrais conclure mon intervention en lui souhaitant plein succès.

Mme Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de défendre cette importante cause, comme vous l'avez fait tout au long de votre carrière. Je voudrais également saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil : la Suède, l'Italie, la Bolivie, l'Éthiopie et le Kazakhstan. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec chacun d'entre eux.

Je souhaite également la bienvenue au Secrétaire général, M. Guterres, qui a présenté son premier exposé au Conseil de sécurité. Nous savions qu'il allait démarrer sur les chapeaux de roues, mais nous ne nous savions pas qu'il allait le faire à un rythme olympique. Nous le félicitons donc pour son dynamisme et pour sa vision ambitieuse en faveur de la cause de la prévention des conflits et des interventions en cas de conflit et, comme il l'a dit lui-même, de la cause de la pérennisation de la paix. Je pense qu'il est vraiment important qu'il ait réformé les capacités de l'ONU sans perdre du temps, pour qu'elle soit plus souple face aux crises auxquelles nous sommes confrontés.

Ce débat est également important pour moi personnellement, car ce sera l'une des dernières fois où j'aurais l'honneur de représenter les États-Unis dans cette salle. Durant les huit années qui se sont écoulées depuis qu'il a pris ses fonctions, le Président Barack Obama s'est attaché à démontrer le leadership des États-Unis à l'ONU. L'ONU est importante parce qu'elle est la seule institution mondiale qui se consacre à la recherche de solutions aux menaces et aux défis transnationaux auxquels nous sommes tous confrontés, et le Conseil de sécurité continue de jouer un rôle de premier plan à cet égard.

Le Conseil est important parce que 100 000 effectifs militaires et de police sont déployés dans le monde entier sur la base de nos résolutions, de nos mots. Le Conseil est important parce que nous définissons le droit international; nous établissons des normes; nous autorisons le recours à la force; nous autorisons l'acheminement d'une aide humanitaire vitale; et nous imposons des sanctions financières et des embargos sur les armes pour contrer les menaces à la paix et à la sécurité internationales. Nous contribuons à l'établissement des règles sur la façon dont les États doivent se comporter. Le Conseil est important parce que, lorsque nous sommes unis, nous pouvons réagir

aux crises mieux que n'importe quelle autre institution, comme d'autres l'ont fait remarquer.

Toutefois, comparons ces capacités avec la réalité du monde qui nous entoure; une réalité des souffrances dans des endroits comme la Syrie, le Soudan du Sud, le Yémen, la Libye, la République démocratique du Congo, le Burundi, le Nigéria et le Mali. Il est évident que nous, en tant que Conseil, pouvons faire mieux. La question qui se pose est la suivante : du moment que nous avons les outils, l'autorité et un partenaire aussi fort en la personne du Secrétaire général, qu'est-ce qui nous limite? Pourquoi ne faisons-nous pas davantage? Je voudrais faire quatre observations pour expliquer comment, en tant que membres du Conseil de sécurité, nous pouvons prendre l'initiative pour réduire l'écart entre ce que cette institution peut faire et ce qu'elle n'a pas été capable de faire, surtout en matière de prévention.

Premièrement, si nous voulons vraiment prévenir les conflits, le principe important qu'est la souveraineté nationale ne doit pas être un carcan qui empêche le Conseil de sécurité et le Secrétaire général de prendre les mesures qui s'imposent pour faire face aux crises urgentes, voire mortelles. Aucun Membre de l'ONU ne saurait préconiser de faire fi du respect de la souveraineté nationale ou prétendre qu'il ne s'agit pas d'un pilier de l'ordre international. C'est bien le cas. Les États-Unis aspirent à un monde dans lequel les États vivent « en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage », comme l'indique la Charte des Nations Unies.

Les pays doivent se respecter mutuellement. Il s'agit d'un précepte très simple. Néanmoins, la souveraineté ne saurait servir de paravent pour que des mesures prises au mépris des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ne puissent pas faire l'objet d'un contrôle externe. Trop nombreux sont les pays qui invoquent la souveraineté nationale pour s'assurer une impunité totale. Ils veulent agir comme ils veulent à l'encontre de leur peuple, en toute impunité, et paradoxalement, agir comme ils veulent à l'encontre de leurs voisins au mépris de la Charte, en toute impunité. En 2014, la Russie a violé la souveraineté d'un autre État Membre de l'ONU, qui est actuellement membre du Conseil de sécurité, à savoir l'Ukraine, en envahissant, puis en essayant d'annexer la Crimée, qui est toujours sous son contrôle. Pourtant, devant le Conseil, la Russie a prétendu – et elle va probablement le faire encore aujourd'hui – que la principale cause de ce conflit est le non-respect de la souveraineté nationale, alors même que la Russie a eu recours à son droit de veto pour se protéger contre les mesures que le Conseil aurait pu prendre à son encontre pour avoir violé la souveraineté nationale de l'Ukraine.

L'abus qui est fait du principe de souveraineté sape notre action de façon moins évidente. Prenons le cas des opérations de maintien de la paix. En général, nous autorisons le déploiement des soldats de la paix seulement lorsque les membres du Conseil constatent qu'il existe un risque imminent de violences généralisées, et trop souvent, comme on a pu le voir, après le début des attaques. Nous sommes censés déployer les Casques bleus pour aider les populations. Mais dans certains cas, des membres du Conseil ont soutenu que les soldats de la paix ne devaient rien faire sans le consentement préalable de Gouvernements qui s'en prennent à leurs propres citoyens, ce qui est justement la raison pour laquelle ces soldats de la paix ont été déployés.

Au Soudan du Sud, le Conseil a autorisé le déploiement, de toute urgence, d'une force de protection régionale au sein d la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) en août dernier, pour contribuer à rétablir la sécurité dans la capitale. Le Gouvernement a donné son accord. Cinq mois plus tard, aucun soldat de cette force de protection régionale n'a été déployé, alors même que les forces gouvernementales continuent de tuer des civils, d'utiliser systématiquement la violence sexuelle comme arme de guerre et de faire des préparatifs en vue de commettre des atrocités criminelles à grande échelle.

Et le Gouvernement bloque en règle générale les patrouilles de la MINUSS, ce qui a forcé cette dernière à demander la permission d'évacuer des soldats de la paix chinois – permission qui se faisait attendre alors que la vie de ces soldats était en jeu. C'était une manifestation perverse de souveraineté exercée alors qu'un de nos soldats de la paix courait un grand danger. Pourtant, le Conseil n'est pas allé plus loin pour montrer aux dirigeants sud-soudanais qu'une obstruction de ce type a des conséquences.

Je vais aller au devant des objections qui vont m'être opposées. Certains accuseront les États-Unis d'invoquer également la souveraineté lorsque cela les arrange. En outre, par le passé, les États-Unis ont parfois pris des mesures contraires au principe selon lequel les peuples devraient pouvoir choisir leur propre voie. Comme l'a clairement fait savoir le Président Obama lorsqu'il a pris ses fonctions, les États-Unis s'efforcent de montrer l'exemple. Parfois, nous ne parvenons toujours pas à réaliser les objectifs que nous pourrions

atteindre en renforçant la coopération multilatérale. De fait, un débat se déroule depuis longtemps au Congrès en ce qui concerne les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, et certains soutiennent que notre souveraineté nous interdit de ratifier des traités tels que la Convention relative aux droits des personnes handicapées, et ce alors que le droit américain applique déjà les normes de ce traité. Nous sommes fermement convaincus que nous sommes logés à meilleure enseigne – et meilleurs – lorsque nous renforçons l'ordre international basé sur des règles, et cela implique d'appliquer les normes qui protègent notre sécurité et notre humanité communes.

Deuxièmement, si nous voulons maintenir la paix, nous devons en premier lieu dire les choses telles qu'elles sont. Nous, diplomates, avons développé un lexique de jargon bureaucratique qui nous permet d'éviter les questions que nous sommes censés aborder. Nos déclarations au Conseil sont truffées de phrases vides de sens aux moments où nous devrions faire preuve d'une clarté et d'une précision absolues. La conséquence est que nous quittons souvent la salle du Conseil de sécurité sans savoir quelle est la position de chacun d'entre nous. Je me rappelle de toutes les occurrences où des déclarations prononcées au Conseil l'ont été au passif. Nous affirmons que le dialogue doit être poursuivi, que la violence doit s'arrêter, qu'un cessez-le-feu doit être respecté. Comment? Par qui? Qui doit faire quoi? Soyons précis. Nous convoquons des séances d'urgence du Conseil pour nous occuper d'attaques commises par une partie contre une autre, mais au lieu de faire ce qui tombe sous le sens – dire à cette partie d'arrêter – nous optons pour l'esquive. Nous disons « toutes les parties » lorsque nous pensons vraiment « une partie ». Nous employons des expressions telles qu' « il n'existe pas de solution militaire » plutôt que de désigner les acteurs qui recherchent précisément une solution militaire.

Bien sûr, les paroles seules ne suffisent pas à mettre un terme aux souffrances sur le terrain, mais l'identification des responsables d'exactions et de violations de la Charte des Nations Unies, en public, au Conseil, est tout du moins une forme élémentaire de responsabilisation et un antidote contre l'impunité. Elle pourrait avoir un effet dissuasif. Elle a au moins le mérite de signaler aux responsables de la violence que nous les avons à l'œil. Je reconnais qu'il peut être plus difficile pour certains pays de montrer du doigt que pour un membre permanent du Conseil de sécurité tel que les États-Unis. Je comprends tout à fait les pays qui affirment craindre des représailles s'ils dénoncent les agissements d'un pays plus grand et plus puissant. C'est cependant la raison précise pour laquelle il faut s'exprimer, parce que la sécurité collective de tous les États Membres serait mieux servie si les pays petits et grands étaient tenus pour responsables de leurs actes.

De même, nombre de membres du Conseil mettent l'accent sur l'importance du consensus. Encore une fois, c'est une impulsion compréhensible pour des diplomates, et comme je l'ai dit au début de mon propos, nous sommes beaucoup plus forts lorsque nous sommes unis. Toutefois, si notre unique objectif est le consensus, nous courons le risque de solutions basées sur le plus petit dénominateur commun. Cet équilibre est délicat. En novembre, par exemple, lorsque le Conseil a renouvelé le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargé d'enquêter sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie (voir S/PV.7815), les États-Unis ont participé plusieurs semaines durant à des négociations difficiles avec la Russie concernant les termes de ce renouvellement. Nous avons participé à un processus de négociation similaire avec la Chine au sujet des sanctions les plus dures jamais imposées à la République populaire démocratique de Corée suite aux deux essais nucléaires effectués par le régime de Kim Jong Un dans le courant de l'année (résolution 2321 (2016)). Ceci dit, ces deux résolutions étaient importantes, non seulement parce que le Conseil les a adoptées à l'unanimité, mais également de par leur impact – attribuer la responsabilité de l'emploi d'armes chimiques en Syrie et couper les sources de revenu des programmes nucléaire et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée.

Nous pouvons citer par contraste la résolution 2336 (2016) adoptée récemment par le Conseil, concernant la Syrie, concernant la supervision des évacuations dans l'est d'Alep. Nous pouvons nous vanter d'être parvenus à un consensus sur cette résolution, mais nous devons prendre garde de ne pas manquer l'essentiel. Cette résolution a été adoptée à l'extrême fin d'une agression militaire sans merci menée contre Alep par la Russie et le régime d'Assad, après que la Russie eut à deux reprises utilisé son droit de veto pour bloquer des appels à un cessez-le-feu qui aurait sauvé d'innombrables vies. Je tiens à ce qu'il soit clair aujourd'hui que nous appuyons pleinement les efforts que déploient la Russie et la Turquie en vue de parvenir à un cessez-le-feu, et nous convenons avec la Russie que les membres du Conseil doivent faire ce qu'ils peuvent pour appuyer ces efforts. Toute initiative qui peut sauver des vies ou apaiser la

violence mérite d’être examinée et soutenue. Mais, encore une fois, le consensus n’est pas la mesure de notre réussite. Cette mesure, c’est l’effet que nous obtenons et, en fonction de l’articulation du cessez-le-feu, l’arrêt ou non par le régime d’Assad des bombardements visant des zones civiles, notamment les faubourgs de Damas et Edleb, où de telles attaques se poursuivent au moment où nous parlons.

Troisièmement, en tant qu’États Membres, nous devons veiller à ce que le Secrétaire général et son équipe puissent faire leur travail. Cela suppose notamment d’encourager le Secrétaire général à porter des questions à l’attention du Conseil et, à cet effet, les États-Unis appuient fermement le recours par le Secrétaire général à l’Article 99 de la Charte afin d’avertir plus activement le Conseil, promptement et souvent, lorsqu’il estime que c’est nécessaire. Bien sûr, cela signifie que le Secrétaire général mérite que soient respectées les décisions qu’il prend en matière de gestion de l’Organisation.

J’en viens à la question de l’exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre des missions de maintien de la paix, dont le Secrétaire général, M. Guterres, a déjà fait une priorité première en créant une nouvelle équipe spéciale. C’est une question concernant laquelle il convient de reconnaître que le Secrétaire général doit être en mesure de faire tout son possible pour mettre un terme à ce fléau, notamment en rapatriant les unités responsables d’atteintes généralisées et systématiques. La résolution 2272 (2016), adoptée l’an dernier, approuvait la décision du précédent Secrétaire général d’user de cette autorité. Il convient toutefois de rappeler que durant ces négociations, plusieurs membres du Conseil ont choisi de s’employer à limiter la capacité du Secrétaire général à rapatrier des contingents. Nous devons avoir cela en tête – certains pays ont répondu à la question de l’exploitation sexuelle en tentant de lier les mains du Secrétaire général. C’était leur objectif, plutôt que la protection de victimes potentielles.

Un principe similaire doit s’appliquer en vue de responsabiliser les soldats de la paix en ce qui concerne l’application de leurs mandats. Nous avons tous été profondément préoccupés lorsque le personnel de la MINUSS n’a pas pu ou n’a pas voulu répondre aux appels à l’aide après que des soldats sud-soudanais eurent attaqué le complexe de l’hôtel Terrain en juillet. Cependant, si nous en demandons plus à l’ONU en matière de pérennisation de la paix, nous devons respecter les décisions du Secrétaire général – notamment en ce qui concerne le personnel – visant à renforcer les systèmes défaillants. Les États-Unis ne demandent aucun traitement de faveur eu égard à l’autonomisation du Secrétaire général. Nous avons appuyé la sélection d’António Guterres précisément parce qu’il était d’esprit indépendant et prêt à défendre les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et à combattre les comportements agressifs et le non-respect des règles parmi les États Membres.

Je souhaite ajouter une dernière observation concernant la manière dont nous pouvons nous forcer à mettre nos moyens, en tant que Conseil de sécurité, au service de la promotion de la paix. Nous devons chercher des moyens de faire entendre les voix des populations concernées par nos décisions. Ici au Conseil, ou à l’Assemblée générale, il reste peu commun d’entendre s’exprimer quelqu’un qui ne soit ni un diplomate ni un bureaucrate. Nos débats deviennent ainsi stériles. Nous perdons de vue les enjeux humains qui doivent orienter notre action. On pourrait penser que le nombre sans précédent de déplacements du Conseil de sécurité au cours des dernières années nous aiderait à comprendre ce que vivent les populations concernées – et ces déplacements sont utiles. Néanmoins, qu’on le croie ou non, nous passons trop de temps durant ces déplacements à tenir des conversations formelles et préparées dans diverses salles de conférence. Il est incroyable que certains États Membres à New York souhaitent réduire davantage la participation des représentants de la société civile à nos débats et le partage de différentes perspectives. Ils s’opposent aux demandes d’accréditation adressées au Comité des organisations non gouvernementales du Conseil économique et social pour empêcher les organisations non gouvernementales de participer aux délibérations de l’ONU.

En tant que Représentante permanente de mon pays depuis trois ans et demi, je sais que les échanges les plus riches et les plus productifs du Conseil se sont déroulés lorsque nous avons écouté des personnes réelles – lorsque Nadia Murad Basee Taha, une Yézidie victime de trafic aux mains de l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL), a imploré le Conseil d’agir parce que, selon ses propres paroles, l’EIIL utilise le viol contre les femmes et les filles « pour s’assurer qu’elles ne pourront plus jamais retrouver une vie normale » (*S/PV.7585, p.7*); ou lorsque le docteur Zaher Sahloul est revenu de l’est d’Alep pour transmettre les appels des médecins de la ville afin que les enfants blessés puissent être évacués; ou lorsque Jackson Niamah, un professionnel de la santé libérien, a présenté un exposé au Conseil (voir S/PV.7268) au plus fort de la crise d’Ebola, pour décrire

l’angoisse d’avoir à renvoyer des patients infectés et leurs enfants par manque de matériel et de lits. Lorsque le Conseil montre l’exemple et place les personnes au centre de ses décisions, l’effet est puissant. Cela peut faire évoluer les esprits.

Nous, les membres du Conseil, avons contribué à sauver des gens en adoptant des résolutions pour priver les organisations terroristes de tout financement et mobiliser le monde entier afin de tarir le flot de combattants terroristes étrangers. Nous avons concouru à faire appliquer la règle prohibant l’emploi d’armes chimiques lorsque nous avons adopté une résolution sur le démantèlement de l’arsenal chimique du régime d’Assad. Nous avons permis d’éviter des massacres à caractère ethnique lorsque nous avons déployé des Casques bleus en République centrafricaine alors qu’un génocide semblait imminent. Nous avons mis en place une mission des Nations Unies d’un nouveau genre pour endiguer l’épidémie d’Ebola en Afrique de l’Ouest, après avoir sonné l’alarme ici même au Conseil en organisant la toute première séance d’urgence de l’histoire sur une crise de santé publique. Ce que je veux dire par là, c’est que le Conseil joue un rôle absolument fondamental. C’est un outil irremplaçable pour promouvoir un monde plus pacifique. Toutefois nous devons déployer des efforts beaucoup plus importants et puiser loin en nous pour faire en sorte d’utiliser les moyens à notre disposition afin d’aider ce qui ont besoin de nous.

M. Feckl (France) : La France salue, Madame la Présidente, le débat de ce jour sur un thème majeur pour la communauté internationale, organisé à l’initiative de votre présidence. La France se félicite de la volonté du Secrétaire général de placer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et plus particulièrement la prévention des conflits, au cœur de ses priorités. Elle le remercie pour son premier exposé aujourd’hui même devant le Conseil de sécurité. Dans un monde chaotique et incertain, nous avons plus que jamais besoin des repères et du cadre multilatéral que les Nations Unies peuvent seules nous fournir. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec le Secrétaire général, notamment sur ce sujet crucial, tout au long des années à venir.

Le débat d’aujourd’hui est l’occasion de cadrer l’action pour les années futures sous son mandat et à cette occasion, la France souhaite porter trois principaux messages. Le premier message, la première priorité, c’est bien sûr de renforcer la prévention et de poursuivre l’investissement dans le maintien de la paix. L’Organisation des Nations Unies est née d’un objectif de prévention, et cela a été rappelé avant moi. Ses fondateurs lui ont donné pour but, dans l’Article 1 de la Charte, de « prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d’écarter les menaces à la paix ». La France soutient toutes les initiatives visant à renforcer le rôle de prévention et de médiation de l’ONU. Pourquoi? Parce que les situations de crise auxquelles doit répondre le Conseil de sécurité ont changé de nature et sont de plus en plus intercommunautaires, transnationales, asymétriques.

Comment? D’abord, en anticipant mieux les risques de crise grâce à un système d’alerte précoce. C’est le cas aujourd’hui, par exemple, en Gambie. L’enjeu est d’améliorer collectivement la capacité d’anticipation et d’action du Conseil de sécurité, organe irremplaçable. Le Secrétaire général joue un rôle capital. Il est essentiel qu’il puisse, comme l’y autorise l’Article 99 de la Charte, nous alerter sur toutes les situations dont il estime qu’elles pourraient mettre en danger la paix et la sécurité internationales. De même, les rapports réguliers du Haut-Commissaire aux droits de l’homme et du Conseiller spécial pour la prévention du génocide sont extrêmement utiles pour nos travaux. Le Conseil de sécurité doit faire plus systématiquement usage des informations qui lui sont fournies par ces différents biais.

Ensuite, il nous faut renforcer notre réponse collective au travers notamment de la médiation et des bons offices. En République démocratique du Congo, l’accord signé le 31 décembre dernier grâce aux évêques congolais en est un bel exemple. La France leur a apporté tout son soutien et a œuvré à l’adoption rapide d’une déclaration présidentielle du Conseil (S/PRST/2017/1) soutenant pleinement cet accord.

Une meilleure prévention, c’est aussi parfois, nous le savons, davantage de pression. Les sanctions – et parfois même la simple menace d’avoir recours aux sanctions – font partie des outils du Conseil de sécurité. Elles ont permis de faire revenir des parties à la table, d’enrayer la spirale de la violence et de stabiliser des situations explosives qui, sans cela, auraient totalement dégénéré. En Côte d’Ivoire et au Libéria, par exemple, les sanctions ont ainsi utilement accompagné les processus de paix et ont pu être levées dès lors qu’une phase de stabilité plus pérenne a été atteinte. Parfois, nos efforts trouvent leurs limites, comme au Burundi où le travail de médiation se heurte au refus du Gouvernement

d'entamer un dialogue constructif avec les partenaires internationaux.

C'est toute la difficulté des efforts de prévention : trouver les moyens d'agir alors même qu'il n'y a encore que des prémisses d'une détérioration probable, sans se trouver bloqué par des arguments liés à la non-ingérence dans les affaires intérieures et au respect de la souveraineté des États. Le Conseil doit être en mesure d'agir à chaque fois que cela s'impose. C'est, entre autres, pour surmonter ce dilemme et ces risques que la France a pris l'initiative de proposer la limitation de l'usage du droit de veto en cas de risque d'atrocités de masse. Lorsque la prévention échoue et que l'engrenage de la violence s'emballe, il est de notre responsabilité de mettre un terme à l'escalade et d'intervenir. C'est ce que la France a fait, à la demande de ses partenaires, au Mali comme en République centrafricaine.

Dans ce contexte, les opérations de maintien de la paix sont un outil central du Conseil de sécurité pour favoriser le retour à la paix et pour permettre sa consolidation. Quand une crise se déclenche, la sécurité doit être rétablie rapidement pour permettre un règlement politique. Sans sécurité, aucune avancée véritable n'est possible, nous le savons. Ces opérations doivent bénéficier de moyens en adéquation avec les exigences de l'environnement dans lequel elles opèrent et pouvoir s'appuyer sur les processus politiques, grâce à des mandats robustes et modulables. La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, ou la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine l'illustrent parfaitement.

Le deuxième message, la deuxième priorité, c'est d'aider les pays vulnérables à développer leurs propres capacités et à traiter en amont leurs fragilités. Pour cela, il nous faut aussi progresser davantage encore dans l'intégration de l'action des différentes composantes du système des Nations Unies. Nous défendons une approche transversale et intégrée, qui allie dans la durée action sécuritaire, humanitaire, politique et action de développement, dans une continuité « prévention, maintien et consolidation de la paix ».

Le constat est simple et largement partagé : paix et développement sont liés. Nombre de conflits et de guerres civiles trouvent leur origine dans les questions de développement et de gouvernance, celles-là même qui sont au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment au travers de l'objectif 16. Pour prévenir les conflits, nous devons permettre aux pays les plus vulnérables de traiter ces fragilités dont les crises et le terrorisme se nourrissent : en luttant contre le chômage, en particulier celui des jeunes; en palliant l'absence de services publics et d'infrastructures publiques; en mettant en place une gouvernance inclusive et une administration forte; en favorisant un système judiciaire permettant à chacun l'accès à une justice de qualité; en assurant le respect des droits de l'homme; en atténuant les tensions sur les ressources naturelles.

La France promeut avec détermination le Programme 2030 et c'est pour cela que nous avons été parmi les premiers à présenter notre programme national de mise en œuvre des objectifs de développement durable au Forum politique de haut niveau au mois de juillet dernier.

Partout où la France est engagée militairement, nous engageons simultanément des actions de coopération et d'aide au développement sur l'ensemble de ces aspects. Et les résultats sont là : en agissant sur l'ensemble du spectre, notre action a permis la mise en place d'un processus constitutionnel et la tenue d'élections en République centrafricaine; la formation de forces de sécurité et de police au Mali et au Niger; la sortie de crise et le retour de la croissance en Côte d'Ivoire.

Qu'il me soit permis aussi d'insister sur le rôle du changement climatique. S'il n'est pas une cause directe des conflits, il exacerbe les vulnérabilités, aggrave leurs causes les plus immédiates et menace les progrès réalisés, et il pourrait d'ailleurs dans l'avenir devenir lui-même une cause directe de conflits, même s'il ne l'est pas toujours aujourd'hui. Il frappe plus durement les populations les plus pauvres et les États les plus fragiles. L'Afrique subsaharienne et les petites îles en développement en sont les premières victimes. C'est pourquoi la mise en œuvre effective de l'Accord de Paris est une nécessité et une urgence absolue, y compris pour la paix et la sécurité. D'importantes initiatives régionales, comme notamment la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel, méritent notre plein appui.

Le troisième et dernier message, la troisième priorité, concerne l'articulation des différents outils entre eux, selon les contextes et selon l'urgence, car c'est là aussi qu'est la vraie question.

Sous votre égide, Monsieur le Secrétaire général, la coopération de l'ONU avec les acteurs extérieurs doit

aussi être renforcée, et nous savons qu'elle le sera. Je pense aux autorités nationales, dont l'appropriation des actions de prévention et de développement est indispensable. Je pense aussi aux organisations internationales, régionales et sous-régionales, parmi lesquelles bien sûr notamment l'Union européenne et l'Union africaine, qui sont des partenaires majeurs pour l'ONU. Je pense enfin aux institutions financières internationales, aux banques de développement, à la société civile et aux partenaires privés. Ce cadre esquissé aujourd'hui doit trouver une application concrète immédiate dans notre réponse aux défis posés à la paix et à la sécurité.

Je voudrais insister pour conclure sur quelques crises qui doivent retenir notre attention de manière prioritaire.

La résolution de la crise syrienne imposera un partenariat exemplaire et une pleine mobilisation des membres du Conseil de sécurité, en appui aux réunions de négociations inter-syriennes. Celles-ci devront s'inscrire pleinement dans le cadre du processus de l'ONU, dans le prolongement du communiqué de Genève et de la résolution 2254 (2015). La Libye devra faire l'objet d'une vigilance particulière, face au risque accru de guerre civile. Le travail de médiation de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye est à cet égard essentiel, en appui aux efforts d'inclusivité du Gouvernement d'entente nationale.

En République démocratique du Congo, l'appui de l'ONU et du Conseil de sécurité à une mise en œuvre complète et rapide de l'accord du 31 décembre est nécessaire pour que le processus en cours soit un succès. Les prochaines semaines seront cruciales à cet égard.

Au Mali, le Conseil de sécurité doit faire plus encore pour permettre à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali d'accomplir sa mission et lui fournir les hommes et équipements nécessaires. Nous devons également maintenir la pression sur les parties pour une mise en œuvre rapide de l'Accord d'Alger. Il y a urgence en la matière.

Nous sommes à un moment charnière. Si l'exigence de la prévention des conflits et les liens entre paix et développement sont devenus une évidence, il incombe désormais à la communauté internationale, et en premier lieu à l'Organisation des Nations Unies, de traduire cette volonté en actes. Monsieur le Secrétaire général, vous pourrez toujours compter sur le plein soutien, sur le plein appui de la France à votre action en ce sens, que ce soit sur le terrain ou ici au Conseil de sécurité.

Sir Alan Duncan (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un immense plaisir de pouvoir siéger au nom du Royaume-Uni et d'accueillir chaleureusement M. António Guterres, le nouveau Secrétaire général. À un niveau très personnel, je me souviens du travail que nous avons fait ensemble lorsqu'il était au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et que j'étais Ministre d'État du Royaume-Uni pour le développement international. Je suis heureux qu'une telle coopération puisse se poursuivre dans nos deux nouveaux rôles. J'espère que le généreux budget d'aide du Royaume-Uni, dont une grande partie appuyait souvent le travail du HCR, ne sera pas oublié. M. Guterres assume son rôle à un moment d'instabilité généralisée et alors que beaucoup trop de conflits prolongés continuent de sévir à travers le monde.

Le Royaume-Uni est convaincu du rôle que jouent les Nations Unies dans la défense des principes fondamentaux d'un ordre international fondé sur des règles et qui doit sous-tendre notre compréhension de ce qui est juste et de ce qui ne va pas dans le monde.

Je voudrais également remercier la présidence suédoise d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui. Vous et moi, Madame la Présidente, avons également travaillé ensemble par le passé, lorsque vous étiez Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Je salue vos efforts continus pour placer les questions de la prévention des conflits et du genre au centre de votre politique étrangère.

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, le Royaume-Uni est à l'avant-garde de l'action décisive menée par l'Organisation pour prévenir les conflits. Ce même jour, il y a 71 ans, Londres accueillait la première réunion de l'Assemblée générale. À l'ordre du jour du programme de 1946, figuraient deux thèmes toujours d'actualité : la pérennisation de la paix et l'assistance aux réfugiés chassés de leurs foyers par le fléau de la guerre. Il y a sept décennies et encore aujourd'hui, le travail des Nations Unies sur ces questions – et, bien sûr, sur beaucoup d'autres – reste fondamentalement axé sur le règlement des conflits.

Cependant, nous devons reconnaître que même si ces questions semblent identiques à celles qui se posaient il y a sept décennies, la réponse des Nations Unies ne l'est

certainement pas. Nous avons à notre disposition des outils que nos prédécesseurs ne possédaient pas. Nous avons des outils pour la prévention, l'atténuation et la médiation des conflits, la stabilisation et le relèvement. Le défi est donc de savoir comment utiliser ces outils avec efficacité et, souvent, comment utiliser plusieurs d'entre eux en même temps. C'est pourquoi nous appuyons sans réserve la vision du Secrétaire général en faveur d'une approche inclusive de la prévention des conflits, de la paix et du développement – le continuum de la paix – et sa volonté de réaliser les réformes nécessaires pour la concrétiser. Le Royaume-Uni voit dans la réalisation de cette vision cinq éléments clefs.

Premièrement, le développement : nous partageons le point de vue du Secrétaire général selon lequel le développement est essentiel pour traiter les facteurs de conflit. C'est pourquoi notre propre budget d'aide est de plus en plus concentré sur les endroits les plus fragiles du monde. Le New Deal pour l'engagement dans les États fragiles a jeté les bases de la réalisation des objectifs mondiaux des Nations Unies. Ensemble, nous devons maintenant faire fond sur ces bases et exploiter les outils politiques et de sécurité des Nations Unies.

Deuxièmement, nous devons nous doter des compétences nécessaires pour agir plus rapidement. Deux mesures évidentes consistent à avoir une meilleure connaissance de la situation, qui s'appuie sur les travaux récents effectués par la Nouvelle-Zélande, et à appuyer les hauts fonctionnaires de l'ONU lorsqu'ils signalent des dangers et mettent le Conseil au défi de réagir. Le récent exposé sur le Soudan du Sud fait par M. Adama Dieng, Conseiller spécial pour la prévention du génocide, en est un excellent exemple.

Troisièmement, nous devons réitérer notre engagement à recourir davantage au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, notamment en permettant au Secrétaire général de faire pleinement usage des outils dont il dispose, tels que ses bons offices et la médiation par ses envoyés et autres experts.

Quatrièmement, nous devons encourager la responsabilité régionale, car, malgré tous nos efforts à New York pour chercher des solutions, les meilleures solutions sont souvent trouvées au niveau local. Nous devons continuer de soutenir les organisations régionales qui font preuve de leadership dans la prévention des conflits. Cela inclut les organisations qui couvrent plusieurs régions. Par exemple, le Commonwealth a consacré la Journée du Commonwealth et l'année suivante à la consolidation de la paix, en mettant l'accent sur des actions pratiques parmi ses 52 États membres.

Enfin, nous devons veiller à ce que les déploiements des Nations Unies soient adaptés aux diverses situations. Cela signifie qu'ils doivent être dûment préparés et équipés, chaque mission étant adaptée à la tâche à accomplir. Cela signifie que le Conseil doit être prêt à concentrer ses ressources afin de mener à bien ces missions. Cela signifie que nous devons offrir ce que nous appelons les « trois P », comme convenu à la Conférence ministérielle sur la défense de la paix à Londres en septembre 2016 : meilleure planification des missions, plus de promesses de personnel et d'équipement et amélioration des performances.

Les outils dont dispose l'ONU fournissent les meilleurs moyens de prévenir les conflits et de jeter les bases d'une paix durable. Cependant, nous devons déployer les bons outils au bon moment. Dans de nombreux cas, cela signifie que nous devrions les déployer plus tôt, c'est-à-dire lancer un avertissement au lieu de ne faire que réagir, et mener des activités de médiation plutôt que des tâches de maintien de la paix. C'est pourquoi le continuum de la paix est si important. Cela nous oblige à développer une plus grande prise de conscience des points chauds éventuels afin de pouvoir tracer une voie plus pacifique.

Nous convenons avec le Secrétaire général que si cette grande Organisation doit continuer à atteindre ses objectifs, elle doit être plus simple, plus décentralisée et plus souple. Je suis convaincu qu'entre le Secrétariat et les États Membres, nous disposons des connaissances, des compétences et de la volonté nécessaires pour y parvenir. Aujourd'hui, je réitère l'engagement pris par le Royaume-Uni d'appuyer pleinement cet effort, de la même manière que nous l'avons fait il y a 71 ans.

M. Kishi (Japan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat public sur un thème on ne peut plus opportun, et de le présider en personne. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité au Secrétaire général, M. Guterres.

Nous remercions le Secrétaire général de partager sa détermination avec nous aujourd'hui. Nous nous réjouissons de l'avoir en tant que Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Nous l'assurons de notre plein appui.

Ces deux dernières années, différents processus d'examen ont appelé notre attention sur l'importance

de la prévention des conflits. Les conflits en Syrie, au Yémen et dans de nombreuses parties de l'Afrique ont montré quel était le coût d'efforts insuffisants en matière de prévention des conflits. Le Conseil de sécurité doit s'acquitter d'une responsabilité essentielle dans le règlement des conflits immédiats. Mais il doit aussi enregistrer des résultats s'agissant de la prévention des conflits – un effort bien moins coûteux – en utilisant au mieux des instruments comme les missions du Conseil de sécurité sur le terrain. Nous voudrions voir le Conseil de sécurité jouer un rôle de chef de file non seulement dans le règlement des conflits mais aussi dans la prévention des conflits. Nous devons introduire la notion de pérennisation de la paix dans tous les aspects des activités de l'ONU.

Le Japon adhère entièrement à ce projet. Nous pensons que la paix est un processus à long terme et nous avons toujours placé l'accent sur le caractère global et continu de notre assistance. La sécurité humaine est un pilier important de la politique étrangère du Japon. Sur la base de ce concept, le Japon a constamment fourni une assistance globale et préventive axée sur l'être humain, par le biais d'efforts harmonisés avec différents organismes d'aide. À Mindanao, Philippines, nous avons appuyé les dialogues parallèles ainsi que les négociations de paix sur la base de ce principe. Notre aide publique au développement a contribué à la paix en luttant contre la pauvreté, le chômage élevé des jeunes et l'injustice sociale, et ce à titre de prévention. Nous avons aussi versé 410 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine depuis sa création en 1999.

Le Japon a toujours été engagé en faveur de la consolidation de la paix et, en particulier, du renforcement des capacités et des institutions. Au Timor-Leste, le Japon a appuyé les efforts d'édification de l'État en fournissant une aide au développement et en déployant des unités d'auto-défense et du personnel de police civile. Nous avons aussi fait preuve de leadership en tant que Président du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience de la Commission de consolidation de la paix. Le Japon continuera de jouer un rôle de premier plan dans le renforcement des institutions – colonne vertébrale de la consolidation de la paix.

Nous avons suivi attentivement la déclaration du Secrétaire général. Nous saluons son plan d'action sérieux et attendons avec intérêt de discuter plus avant de ses initiatives. Nous lui apporterons tout notre appui. Nous espérons qu'il emploiera activement ses bons offices aux fins du règlement des conflits et des différends, notamment ceux en cours dans la région du Moyen-Orient. Nous attendons avec intérêt de travailler étroitement avec lui au Conseil de sécurité. Nous l'invitons aussi à utiliser davantage les séances d'information consacrées à l'appréciation de la situation et à des tours d'horizon en tant que moyens de renforcer la prévention des conflits. Nous lui demandons de bien vouloir utiliser pleinement ses prérogatives pour attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire pouvant mettre en danger la paix et la sécurité internationales, conformément à l'Article 99 de la Charte des Nations Unies. Nous espérons le voir participer plus souvent aux séances de consultations du Conseil.

Le Japon tient à souligner que la réforme de l'ONU est nécessaire pour effectivement pérenniser la paix. Les silos institutionnels doivent être enlevés et la coordination doit être renforcée aux fins d'une stratégie homogène et holistique en matière de pérennisation de la paix. Cela implique non seulement une efficience et une cohésion accrues entre le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, mais aussi une coordination encore meilleure entre les acteurs sur les trois piliers de l'action des Nations Unies. Nous sommes encouragés par son bilan en matière de réformes laissé au Haut-Commissariat pour les réfugiés, ainsi que par sa promotion du lien entre humanitaire et développement. Nous saluons son initiative de réformer le Secrétariat afin qu'il puisse mieux s'acquitter de ses fonctions, particulièrement s'agissant de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix.

L'objectif de la diplomatie japonaise est que le Japon devienne un contributeur dynamique à la paix. En tant que membre du Conseil de sécurité, nous collaborerons étroitement avec le Secrétaire général et les membres du Conseil dans le cadre d'une approche dynamique axée sur les résultats. Le Japon s'engage à être un membre responsable du Conseil et un partenaire fiable du nouveau Secrétaire général s'agissant de promouvoir la paix et la stabilité internationales.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : Nous saluons votre initiative, Madame la Présidente, d'appeler encore une fois l'attention du Conseil sur l'un des sujets les plus cruciaux dans le domaine de la paix et de la sécurité. Nous partageons les idées soulignées dans votre note de cadrage (S/2017/6, annexe). Nous avons lu attentivement votre manifeste concernant le mandat

de la Suède au Conseil de sécurité et voudrions vous assurer de notre plein appui aux priorités de la Suède, qui sont sensiblement identiques aux nôtres.

Nous nous félicitons des vues du Secrétaire général sur la manière de collaborer avec le Conseil. Nous notons avec satisfaction que l'approche présentée aujourd'hui par le Secrétaire général, M. Guterres, coïncide parfaitement avec la position exprimée par lui, en tant que Secrétaire général élu, à sa réunion informelle avec le Conseil convoquée en novembre à l'initiative de l'Ukraine.

Que notre séance aujourd'hui se tienne à la même date que celle de la première séance de l'Assemblée générale en 1946 n'a pas que valeur de symbole. Il y a 70 ans, les Membres fondateurs croyaient sincèrement que l'Organisation devait préserver les générations futures du fléau de la guerre. Mais cette tâche est encore loin être accomplie.

Il est triste de reconnaître que le monde n'est pas devenu un endroit plus sûr. Certains de ceux qui ont signé la Charte tendent à faire une interprétation libérale et selon leurs propres convenances des principes qui y sont énoncés. Il en a résulté que la communauté internationale doit faire face encore et encore à des conflits – des conflits qui ont éclaté à cause de l'érosion de l'état du droit, des violations flagrantes des droits de l'homme et de l'incapacité institutionnelle internationale de faire en sorte que les responsables de ces violations répondent de leurs actes.

En tant que juriste, je voudrais souligner que la position ferme et sans équivoque de l'Ukraine est que le droit international est le même pour tous. Il s'applique à titre égal et sans exclusive à tous les États Membres de l'ONU. Devant la loi, il n'y a pas de grands ou de petits États, d'États riches ou d'États pauvres, plus ou moins égaux. Le droit international est le même pour tous, avec en première ligne les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le conflit en Syrie est probablement le conflit armé le plus violent des temps modernes. Nous avons observé l'incapacité du Conseil à réagir comme il se doit à la boucherie et au massacre qui avaient lieu à Alep et dans d'autres régions de la Syrie en raison de six veto consécutifs opposés par le même membre permanent. Quel en est le résultat? Alep est réduite en poussière par les bombardements, de nombreuses vies sont perdues, le cessez-le-feu proclamé tient à peine et les perspectives d'un règlement ne sont pas encore perceptibles. Il était de la responsabilité collective du Conseil d'empêcher qu'une telle suite d'événements se produise, et de mettre fin à ce conflit. Malheureusement, il n'a pas réussi à s'en acquitter. Nous continuons de penser que les efforts en cours porteront des fruits et qu'un cessez-le-feu durable ouvrira la voie au lancement d'un dialogue politique constructif en Syrie.

Dans le monde interconnecté contemporain, aucun des conflit auxquels nous sommes confrontés n'est trop éloigné. La communauté internationale a consacré des ressources considérables à aider à reconstruire les sociétés déchirées par la guerre et porte assistance aux personnes dans le besoin. En outre, l'Europe n'est pas elle non plus à l'abri des conflits.

L'Ukraine est aux prises depuis près de trois ans avec une agression militaire qui a pris toutes les formes d'une guerre hybride. Que s'est-il passé? L'Assemblée générale a adopté des résolutions condamnant l'agression et l'occupation de la Crimée. Mais les tentatives du Conseil de sécurité pour faire cesser l'agression militaire ont été là encore bloquées par le même membre permanent. Nous pensions que le précédent Secrétaire général fournirait ses bons offices, mais il s'est limité à exprimer ses préoccupations. Quelque chose d'analogue s'était produit en Géorgie en 2008. Être membre du Conseil de sécurité, notamment membre permanent, implique une responsabilité particulière – aussi bien pour les membres permanents fondateurs que pour le plus récent, la Fédération de Russie, à qui la résolution 71/205 de l'Assemblée générale, adoptée en décembre 2016, a attribué le statut de puissance occupante.

Établi après la Deuxième Guerre mondiale, durant laquelle l'Europe fut le principal champ de bataille, le Conseil de sécurité doit, aujourd'hui encore, porter une attention particulière aux tensions que les conflits en cours sur ce continent infligent à la paix et à la sécurité internationales – ce qui était inconcevable même à l'époque de l'ancienne Union des Républiques socialistes soviétiques, laquelle était membre permanent du Conseil de sécurité avant la Fédération de Russie.

La prévention est un outil puissant et une tactique audacieuse, et nous sommes particulièrement encouragés par l'insistance unique avec laquelle le Secrétaire général a parlé de cet outil dans sa déclaration aujourd'hui. L'ONU doit faire usage de tout son potentiel pour prévenir l'éclatement, la résurgence et la prolongation de conflits armés. Nous accueillons très favorablement les notions de pérennisation de la paix

et d'approche axée sur l'humain qui se reflètent dans diverses décisions adoptées par le Conseil et l'Assemblée générale l'an dernier. La prévention, qui est l'un des traits distinctifs de la politique étrangère ukrainienne, couvre les trois piliers de l'ONU : la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme.

En ce qui concerne les droits de l'homme, c'est grâce à l'initiative de l'Ukraine en 2010 – quatre années avant le début de la guerre dans notre pays – que le Conseil des droits de l'homme a adopté sa toute première résolution thématique (résolution 14/5) sur le rôle de la prévention dans la promotion et la protection des droits de l'homme. Il est notoire que des violations flagrantes des droits de l'homme sont souvent un signe avant-coureur de l'éclatement d'un conflit militaire. De même, il ne fait quasiment aucun doute que le Gouvernement d'un pays agresseur viole les droits fondamentaux et civils de ses propres concitoyens, ce qui lui donne ainsi toute latitude pour lancer une attaque contre ses voisins. En septembre 2016, le Conseil des droits de l'homme a relancé son appel à intensifier les travaux sur la prévention des violations des droits de l'homme en adoptant une autre résolution – la résolution 33/6 –, coparrainée par 74 États, y compris les membres du Conseil de sécurité. Pourtant, en novembre 2016, nous avons assisté aux tentatives désespérées de certains États Membres – qui sont également des agresseurs – pour empêcher la Troisième Commission de l'Assemblée générale de lutter contre les violations des droits de l'homme dans certains pays.

Si la prévention des conflits est le moyen le plus efficace de prévenir les souffrances humaines, c'est également l'outil de règlement des conflits le moins onéreux. Malheureusement, les États Membres ont trop souvent tendance à se cacher la tête dans le sable jusqu'à ce qu'il soit trop tard. Ce schéma doit changer si nous voulons nous assurer que les cas de Srebrenica, du Rwanda et d'Alep ne se reproduiront plus. Le Secrétaire général doit avoir un rôle spécial à jouer dans la prévention. Nous attendons avec intérêt qu'il prenne des mesures proactives, objectives et indépendantes, notamment en portant les situations les plus préoccupantes à l'attention du Conseil de sécurité. Ce rôle du Secrétaire général, qui est prévu dans la Charte des Nations Unies, n'est malheureusement pas suffisamment utilisé depuis de nombreuses années. C'est pourquoi nous nous félicitons que le Secrétaire général ait exprimé l'intention d'accroître les capacités du Secrétariat en matière d'analyse des informations stratégiques. Il est tout aussi impératif que le Secrétaire général donne un nouveau souffle à l'Article 99. Nous espérons que ces initiatives se traduiront également par des rapports plus fournis et plus riches d'informations sur les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

Autre outil important mais sous-exploité dont dispose le Secrétaire général : je veux parler de ses bons offices et autres facteurs politiques habilitants. Ces moyens sont rarement mis en action, ni dans les pays exposés à un conflit ni dans les États qui sont touchés de fait par un conflit, comme l'Ukraine. Nous pensons sincèrement que le nouveau Secrétaire général sera capable de gérer habilement toute la panoplie de moyens que lui donne la Charte et qu'il ne devrait pas hésiter à en tirer parti dès lors que c'est nécessaire. Un autre domaine d'interaction entre le Secrétaire général et le Conseil de sécurité est le maintien de la paix, domaine dans lequel l'Ukraine est toujours un partenaire fiable de l'Organisation. Le rôle du Secrétaire général s'agissant de continuer à améliorer la manière dont est exploité cet instrument modulable – et activité phare de l'Organisation – ne saurait être surestimé.

Empêcher les conflits de se laisser aspirer dans un cercle vicieux de violence dépend souvent de l'aptitude de l'Organisation à déployer les ressources nécessaires le plus tôt possible. À cet égard, le Secrétaire général peut et doit jouer un rôle important. Lorsque le déploiement d'une mission de maintien de la paix est requis, le Conseil peut bénéficier d'une évaluation rapide et complète de la situation sur le terrain, ainsi que des recommandations émises par le Secrétaire général concernant les mandats envisageables pour une opération de paix. Cela devrait se faire par défaut dès lors que la demande est reçue par le Secrétariat, ce qui permettrait au Conseil de prendre une décision éclairée en temps opportun.

Pour terminer, la prévention des conflits ne peut réussir que si elle résulte de l'effort collectif de toutes les parties prenantes, au sein comme à l'extérieur de l'Organisation. Nous pensons que l'ONU doit continuer à étoffer et à renforcer son partenariat stratégique avec les organisations régionales qui partagent les principes énoncés dans la Charte et qui respectent les règles et normes du droit international. Nous nous félicitons de la coopération étroite et du partenariat que l'ONU a noués avec l'Union européenne et avec l'Union africaine. Nous voyons également un intérêt à mettre en place des échanges plus nourris entre l'ONU et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), afin de contribuer aux activités de paix menées par l'OSCE sur le terrain.

Nous sommes convaincus que le nouveau Secrétaire général et les nouveaux responsables du Secrétariat sauront être des gardiens fidèles des principes inscrits dans la Charte et qu'ils se montreront capables d'adopter une approche dynamique de la prévention et du règlement des conflits.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de présider ce débat. Ma délégation remercie la Suède d'avoir convoqué la présente séance et d'avoir élaboré la note de cadrage (S/2017/6, annexe) qui a été distribuée dans les meilleurs délais. Nous remercions également le Secrétaire général de son exposé d'excellente facture. Il est très encourageant pour nous de voir que, dans son message du Nouvel An, qui coïncidait avec le début de son mandat, il a, pour l'année 2017, donné priorité aux travaux consacrés à l'instauration de la paix, ajoutant d'ailleurs que cette tâche relève de nous tous.

Nous apprécions également l'importance qu'il attache à la diplomatie et à la médiation, qui sont des outils fondamentaux dans la recherche de la paix et la prévention de nouveaux conflits. Nous soulignons en outre sa volonté de mettre en place un dispositif de consolidation de la paix qui soit complet, moderne et efficace, dans le but de parvenir à élargir le recours, sur le long terme, à la prévention et au règlement pacifique des conflits. L'examen approfondi mené en 2015 à l'ONU a établi clairement qu'il était nécessaire de donner priorité à la prévention des conflits.

L'Uruguay estime qu'il est important d'entretenir la dynamique créée par l'adoption simultanée, par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, le 27 avril 2016, des résolutions 2282 (2016) et 70/262, respectivement, sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix, pour continuer à générer des apports constructifs concernant la consolidation de la paix dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Nous devons toutefois nous demander quels sont les outils dont nous disposons pour prévenir les conflits. Premièrement, nous avons la Charte et les institutions des Nations Unies, ainsi que les organisations régionales et sous-régionales. Le travail de prévention exige un engagement politique de la part des acteurs concernés afin qu'ils puissent faire face aux situations dont les caractéristiques laissent craindre un risque d'éclatement ou de reprise d'un conflit.

Dans la région à laquelle appartient mon pays, il existe des organisations régionales et sous-régionales qui ont contribué avec succès à la prévention de conflits potentiels par le biais de mécanismes tels que les bons offices et la médiation, entre autres.

Le Conseil de sécurité, en vertu de la Charte, est investi de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les efforts de diplomatie préventive de la part du Conseil sont pertinents, car il est l'organe principal du système de maintien de la paix. Pour ce faire, toutefois, il est essentiel que tous ses membres, et pas seulement certains d'entre eux, aient rapidement accès aux informations concernant d'éventuelles ruptures de la paix.

À cet égard, l'Uruguay a appuyé l'année dernière l'initiative prise par la Nouvelle-Zélande d'organiser périodiquement des réunions d'appréciation de la situation avec les divers départements et bureaux du Secrétariat. Pays traditionnellement fournisseur de contingents, l'Uruguay connaît de première main les défis qui se posent sur le terrain pendant et après les conflits. Le travail que nos Casques bleus ont fait et font peut très souvent être considéré comme les premiers efforts de consolidation de la paix. Cela correspond à la vision exprimée dans l'examen du dispositif de consolidation de la paix, à savoir que les activités de pérennisation de la paix ne se limitent pas aux situations d'après conflit, mais s'inscrivent en fait dans une continuité qui englobe la période avant, pendant et après un conflit.

Les trois piliers de l'Organisation des Nations Unies sont interdépendants et se renforcent mutuellement. C'est pourquoi la consolidation de la paix dans une société n'est possible que s'il y a respect des droits de l'homme, primauté du droit et développement. Les causes profondes des conflits doivent être traitées en mettant en œuvre les nombreux outils à la disposition de l'Organisation des Nations Unies. La lutte contre la criminalité organisée, le terrorisme, la pauvreté extrême, la discrimination et les autres fléaux qui sévissent dans différentes sociétés doit être une priorité.

La pérennisation de la paix est un processus complexe couvrant un large éventail de tâches et d'acteurs, qui doivent être intégrés et coordonnés avec le Gouvernement du pays concerné. Pour ce faire, il faut mettre en place des dialogues et des processus de paix inclusifs et représentatifs de la société dans son ensemble. À cet égard, nous tenons à souligner que les femmes jouent un rôle essentiel pour assurer la paix.

L’Uruguay réaffirme son engagement en faveur de la paix et de la sécurité internationales. La paix durable est l’affaire de tous. C’est l’objectif auquel nous devons œuvrer de concert afin de traduire dans les faits ce que nous prêchons si souvent dans des discours, des résolutions et autres documents.

La Présidente (*parle en anglais*) : Alors que nous débattons de l’importance de la pérennisation de la paix, nous sommes consternés d’apprendre qu’un autre attentat-suicide a eu lieu aujourd’hui, cette fois-ci dans une zone peuplée de civils à Kaboul. Je condamne fermement cet attentat, qui a fait de nombreux morts et blessés. Nous présentons nos condoléances aux victimes et à leurs familles et offrons notre appui au Gouvernement et au peuple afghans.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine félicite la Suède d’avoir pris l’initiative d’organiser le débat public d’aujourd’hui sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix, et vous souhaite, Madame la Ministre, la bienvenue à New York à l’occasion de cette séance dont vous assurez la présidence. La Chine rend hommage au Secrétaire général, M. Guterres, alors qu’il assume ses nouvelles fonctions, le remercie de sa déclaration et se réjouit à l’avance de son engagement accru dans la promotion de la cause de l’Organisation des Nations Unies et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La paix est une aspiration et un noble objectif que partage l’ensemble de l’humanité. Toutefois, le monde d’aujourd’hui, loin d’être pacifique, est marqué par une aggravation successive des crises régionales, la propagation du terrorisme et l’émergence de menaces à la sécurité aussi bien traditionnelles que non traditionnelles.

Une paix globale et durable demeure hors de portée. Comment prévenir efficacement les conflits et bâtir une paix durable est une question importante qui occupe l’ONU et la vaste majorité des États Membres. Je voudrais à cet égard souligner les points suivants.

Premièrement, il est essentiel de mettre en place un concept de sécurité adéquat. Dans le monde d’aujourd’hui, les pays sont interdépendants et influent les uns sur les autres en termes de sécurité. Aucun pays ne peut atteindre seul une sécurité absolue, ni tirer sa sécurité de l’insécurité subie par d’autres.

La communauté internationale doit fermement défendre les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, promouvoir un nouveau concept de sécurité commun, global, coopératif et durable, établir un partenariat mondial fondé sur le dialogue plutôt que sur la confrontation, forger des partenariats plutôt que des alliances, mettre en avant le rôle crucial joué par l’ONU et le Conseil de sécurité pour mettre fin aux guerres et maintenir la paix, et mettre en place une architecture de sécurité commune fondée sur l’équité, la justice, les contributions communes et le partage des avantages.

Deuxièmement, des efforts doivent être faits pour promouvoir le développement commun. Étant donné que la paix et le développement sont interdépendants et se renforcent mutuellement, les causes des menaces à la sécurité telles que la guerre, les conflits et le terrorisme s’expliquent toutes par la pauvreté et le sous-développement, et, à ce titre, les solutions doivent être trouvées dans le développement. Il est important de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l’horizon 2030, d’élaborer un concept de gouvernance mondiale fondé sur le principe du partage de la croissance grâce à une réflexion commune et à la mise en commun de nos forces, rechercher des perspectives de développement par le biais de l’ouverture, de l’innovation, de la participation de tous et de l’intérêt mutuel, s’attaquer adéquatement aux défis mondiaux tels que les changements climatiques et la crise des réfugiés, aider les pays en développement à renforcer leur capacité d’éliminer la pauvreté et parvenir au développement autonome, et, à terme, réaliser le développement commun et promouvoir une paix durable.

Troisièmement, la diplomatie préventive et la consolidation de la paix doivent être renforcées. Il importe de s’attacher généralement à rechercher des solutions pacifiques aux différends. Les désaccords doivent être réglés par des moyens politiques, tels que le dialogue et la négociation. Il est impératif d’aider les pays sortant d’un conflit à renforcer leurs propres capacités dans les domaines de la sécurité politique, du développement économique et de l’intégration sociale, de manière à consolider les fondements de la paix. Les organes de l’ONU, tels que l’Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix, doivent s’acquitter de leurs fonctions respectives et tirer parti de leurs avantages respectifs, en travaillant en synergie pour défendre la souveraineté des pays concernés et en respectant leurs vues et en se concentrant sur leurs besoins.

Quatrièmement, la diversité des civilisations doit être respectée. Il n'y a pas de civilisation, de culture ou de religion supérieure. Il doit y avoir un respect mutuel et une égalité de traitement entre toutes les civilisations, les cultures et les religions. L'ONU doit promouvoir une culture de paix en affirmant que l'harmonie peut être réalisée par la diversité, et la force par l'inclusion et l'acceptation des différences. L'ONU doit promouvoir activement le dialogue et les échanges d'apprentissage mutuel entre les différentes civilisations, cultures et religions. Les pays et la communauté internationale dans son ensemble doivent œuvrer de concert, pratiquer l'ouverture et l'inclusivité, et rechercher un terrain d'entente tout en respectant les différences, de manière à faire du dialogue entre les civilisations un pont permettant de renforcer l'amitié entre les pays et un élément clef de la paix dans le monde.

La Chine est un défenseur et un créateur de la paix dans le monde et a apporté une contribution positive à la promotion de la paix, du progrès et du développement de l'humanité. Lors de la série de sommets tenus à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, le Président de la Chine, M. Xi Jinping, a appelé à la promotion des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, à la construction d'une nouvelle relation fondée sur la coopération et une philosophie gagnant-gagnant, et à l'établissement d'une communauté avec un avenir commun.

La Chine est prête à travailler de pair avec le reste de la communauté internationale pour le maintien de la paix dans le monde et pour la réalisation du développement partagé.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Suède a commencé ses deux années de travail au Conseil de sécurité en accédant d'emblée à sa présidence. Nous lui souhaitons plein succès. Nous sommes sûrs que, s'agissant de la conduite de nos travaux, la patrie de Dag Hammarskjöld, Olof Palme et Jan Eliasson sera un exemple des excellentes traditions de politique étrangère que nous connaissons depuis longtemps.

Nous nous félicitons de la participation du Secrétaire général António Guterres à son premier débat public du Conseil de sécurité. Il est significatif que le nouveau Secrétaire général ait commencé son travail avec l'appel à la paix qu'il a lancé le 1er janvier. Nous partageons la prémisse fondamentale de son texte, à savoir que la recherche de la paix doit imprégner tous les domaines d'activité de l'Organisation, de l'action menée pour mettre fin aux hostilités à l'aboutissement de négociations visant à trouver des solutions politiques aux conflits. Aujourd'hui, il a fait des observations importantes dans sa déclaration impressionnante, et nous devons tous vigoureusement appuyer son message, selon lequel 2017 doit être une année pour la paix, non seulement en paroles, mais aussi dans nos actes.

L'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité jouent un rôle important dans la prévention des conflits. Nous convenons que leur prévention en temps opportun dépend dans une grande mesure de l'association de tous les outils de la panoplie de l'Organisation – les Chapitres I et VI de la Charte, ainsi que plusieurs décisions supplémentaires, notamment la résolution 2171 (2014) sur la prévention des conflits. Le moment est venu d'examiner de façon objective ce qui n'a pas fonctionné et pourquoi, et d'en tirer les conclusions appropriées. La période actuelle, au début du mandat du nouveau Secrétaire général, est le moment idéal de le faire.

Cependant, nous ne devons pas oublier que chaque situation nécessite une approche délicate et impartiale et des efforts patients pour parvenir à un règlement qui lui soit spécifique. La méthode du modèle universel ne fonctionne pas. Nous sommes fermement convaincus que nous ne pouvons pas fonder la prévention précoce sur une combinaison aléatoire de divers indicateurs de conflit, qui peuvent se prêter à une utilisation à mauvais escient. Mettre artificiellement l'accent sur les mécanismes distincts qui sont à la disposition de l'Organisation des Nations Unies – même dans des domaines aussi importants que les droits de l'homme ou les objectifs de développement durable – est encore moins approprié. Les méthodes d'évaluation non transparentes de certaines entités distinctes ne doivent pas être utilisées comme base pour l'action préventive globale.

Quant à la notion de la pérennisation de la paix, nous considérons qu'elle est la reconnaissance par tous les participants nationaux des processus requis pour mutualiser la responsabilité de la paix, s'attaquer aux causes profondes des conflits et reconstruire et développer leur gouvernement, et prévenir les situations de crise potentielles. L'expression a été utilisée pour la première fois dans la résolution 2282 (2016), sur la réforme de notre dispositif de consolidation de la paix, qui visait à adapter les documents fondateurs aux réalités modernes. En même temps, les mandats des différents organes et les éléments essentiels de leur

travail sont restés inchangés – c’est-à-dire qu’il incombe principalement aux États eux-mêmes de prévenir les conflits et de traiter leurs conséquences, et que les paramètres de l’appui international, s’il est nécessaire, dépendent des décisions des États.

La prévention des conflits est parfois présentée comme si elle était une sorte de priorité nouvelle et globale pour l’Organisation des Nations Unies. Il n’en demeure pas moins que cette tâche a été établie par la Charte il y a 70 ans. On peut se demander à juste titre pourquoi elle n’a pas été exécutée comme elle aurait dû l’être. C’est peut-être une question de volonté politique, ou d’absence de celle-ci. Nous convenons tous que prévenir coûte moins cher et est plus efficace que guérir, mais établir un diagnostic constitue une tout autre question. Il vaut la peine de rappeler, en l’occurrence, que les États Membres ne sont toujours pas d’accord à propos des indicateurs possibles proposés par l’ancien Secrétaire général pour ce qui est de l’inévitabilité d’une crise. L’histoire nous a démontré à maintes reprises, par exemple, que des crises peuvent survenir dans des pays où il n’y a pas de violation des droits de l’homme ni d’absence de développement. Et pourtant, pour une raison ou pour une autre, l’ingérence extérieure dans les affaires d’autres États et en appui à des coups d’État n’a pas été mentionnée en tant que cause de crises, bien que nous traitions actuellement des conséquences de tels problèmes dans un très grand nombre de cas.

Nous devons également jeter un regard nouveau sur la coordination des efforts internationaux de prévention des conflits. Il est essentiel de veiller à ce que nous utilisions plus activement les possibilités de prévention offertes par les organisations régionales et sous-régionales. Bien entendu, les États Membres attendent également un appui constructif du Secrétariat de l’ONU. Nous espérons que, dans leur élaboration des rapports pertinents, ses fonctionnaires, tout en n’oubliant pas la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui incombe au Conseil de sécurité, pourront analyser intelligemment les problèmes et partager leur expérience pour les résoudre. De tels rapports peuvent être utiles s’ils sont élaborés de manière professionnelle et impartiale. Il est également important de s’assurer qu’ils soient axés sur l’impact concret des mesures proposées.

Nous sommes prêts à prendre en compte toute initiative du Secrétariat dans le domaine de la prévention des conflits ou de la sensibilisation aux menaces potentielles, mais elles doivent avoir une valeur ajoutée et prendre en considération les démarches des États Membres et des principales parties au conflit. Cela s’applique en particulier au Plan d’action pour la prévention de l’extrémisme violent, qui ne tient pas pleinement compte des causes réelles de ce phénomène dangereux et fait abstraction du rôle principal des États pour le combattre. Et cette question ne doit pas occulter le problème mondial plus pressant d’une menace terroriste grave et sans précédent, la lutte contre celle-ci nécessitant des efforts véritablement collectifs.

C’est pour cela que nous proposons de nous rassembler et d’agir dans une unité réelle, dans le cadre d’une large coalition antiterroriste, comme le Président de la Russie, M. Vladimir Poutine, l’a dit dans son allocution à l’Assemblée générale à sa soixante-dixième session (voir A/70/PV.13). Nous devons tous être guidés non par nos ambitions, mais par nos valeurs et intérêts partagés, sur la base de la Charte des Nations Unies et d’autres normes applicables du droit international, ainsi que de nos accords de partenariat internationaux, dont le plus important est la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Pour notre part, nous affirmons notre attachement au renforcement du potentiel préventif de l’Organisation des Nations Unies pour la lutte contre les crises, tel que reflété dans le concept de politique étrangère de la Fédération de Russie, mis à jour en novembre.

Pour conclure, je voudrais appeler l’attention sur le fait que nous pouvons conjecturer autant que nous le voulons sur le nombre de conflits qui pourraient être évités si l’Organisation des Nations Unies intervenait à temps, mais il n’en demeure pas moins qu’un grand nombre d’entre eux ont été le résultat d’une ingérence extérieure irresponsable dans les affaires d’autres États, y compris le renversement de régimes légitimes. Nous n’avons pas le droit de saper la crédibilité de l’ONU avec un tel aventurisme. Toutes nos mesures doivent être soigneusement soupesées et, ce qui est le plus important, jouir de l’appui de toutes les parties à un conflit.

Je ne peux pas omettre de commenter brièvement deux déclarations faites aujourd’hui, la première étant celle des États-Unis. Nous sommes déjà habitués au fait que la notion d’exceptionalisme des États-Unis s’étend aux questions de procédure, comme l’indique le mépris pour la limitation du temps de parole, ce qui est un manque de respect envers les autres orateurs. Il a été plus difficile de s’habituer aux citations de l’histoire choisies au hasard. En parlant de souveraineté, on ne peut pas s’empêcher de se souvenir que ce sont des violations

flagrantes de celle-ci par les États-Unis qui ont mis plusieurs pays dans des situations difficiles, dont nous avons dû nous occuper à maintes reprises. L'invasion de l'Iraq par les États-Unis a non seulement déstabilisé le Moyen-Orient, mais fait naître l'État islamique d'Iraq et du Levant. Leurs violations flagrantes de la souveraineté de la Syrie ont abouti à une plus grande propagation de la menace terroriste. Le renversement du Gouvernement libyen a eu de terribles conséquences, non seulement en Libye même, mais pour l'ensemble du continent africain. L'afflux de réfugiés en Europe, en provenance de la Syrie et de la Libye, a été le résultat direct des politiques aventureuses de Washington. La situation déplorable au Soudan du Sud est fortement liée aux années passées par Washington à tenter de renverser le régime de Khartoum. La crise en Ukraine ne se serait pas produite si les États-Unis et leurs alliés n'avaient pas commencé à dire à Kiev à quels accords elle pouvait souscrire et à quel moment. Le Gouvernement sortant de Barack Obama cherche désespérément des gens à accuser pour ses échecs en politique intérieure et en politique étrangère. Il est regrettable que même le Conseil de sécurité soit devenu une instance pour des efforts aussi futiles.

Très brièvement, la déclaration du représentant de l'Ukraine contenait des erreurs juridiques et politiques évidentes. Kiev doit cesser de tirer sur les habitants civils de la région du Donbass et doit appliquer les accords de Minsk, qui auront bientôt deux ans. En tout premier lieu, Kiev doit engager un dialogue direct avec les citoyens de Donetsk et de Louhansk.

Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter une fois encore plein succès au Secrétaire général, M. António Guterres.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : D'entrée de jeu, je tiens à souhaiter la bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, et à exprimer le plein appui de l'Égypte à son travail en vertu de son important mandat. Je voudrais également remercier la Suède d'avoir convoqué ce débat qui traite d'un aspect central du rôle futur de l'Organisation des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous devons adopter une démarche innovante pour faire face aux défis émergents et non traditionnels auxquels notre monde est confronté – notamment la prolifération des organisations extrémistes, la criminalité organisée, les migrations et les défis environnementaux. Étant donné la nature de ces défis, il va de soi que la prévention des conflits, le règlement des conflits, la consolidation de la paix, le maintien de la paix et le développement durable sont reliés entre eux.

Les examens exhaustifs effectués en 2015 nous ont permis de mieux comprendre l'incidence que ces défis ont sur le rôle de l'ONU et sur les notions sur lesquelles reposent la consolidation de la paix et la pérennisation de la paix. La résolution 2282 (2016) qui a été adoptée à la suite de ces examens constitue le cadre politique de ce virage conceptuel. L'une des conclusions les plus importantes à tirer de ces examens est qu'il faut renoncer à la notion de gestion de crises ou de conflits et adopter une approche qui vise à prévenir les conflits avant qu'ils n'éclatent ou à trouver une solution durable en s'attaquant à leurs causes profondes. Nous devons également tenir compte du fait qu'il n'existe pas de solution passe-partout pour tous les conflits.

À cette fin, il importe d'améliorer les capacités analytiques du Secrétariat pour pouvoir définir et proposer des solutions globales en fonction de la nature, des dimensions et du contexte de chaque conflit. L'Égypte estime qu'une telle approche souple fondée sur l'analyse aiderait l'Organisation et le Conseil de sécurité à déterminer les meilleurs moyens à mettre en œuvre à chaque stade d'un conflit, par exemple en adoptant ou en modifiant un mandat, en retirant une opération de maintien de la paix ou une mission politique spéciale, en ayant exclusivement recours à la médiation, en imposant ou en levant des sanctions ou en privilégiant les efforts des organisations régionales et sous-régionales.

La notion de pérennisation de la paix est l'objectif ultime de l'action de l'ONU en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. D'après cette notion, l'Organisation doit adopter un cadre politique et programmatique, en particulier dans les pays et les régions qui sortent d'un conflit. Le cadre politique appelle un appui régional et international continu et à long terme au processus politique afin d'assurer la stabilité politique et la sécurité, pour ouvrir la voie au cadre programmatique. Celui-ci doit investir dans le renforcement des capacités nationales en vue de la gestion des processus de réconciliation nationale, du relèvement économique et du renforcement des capacités des gouvernements à répondre aux besoins fondamentaux de leurs citoyens en matière d'éducation et de santé.

Tout naturellement, les femmes et les jeunes doivent jouer un rôle central à tous les stades de la planification, de la mise en œuvre et du suivi de tous les

processus de pérennisation de la paix, à mesure que l'on passe d'une situation de conflit à la paix. Nous sommes d'avis qu'une telle approche donne tout son sens à la notion d'appropriation nationale.

Les programmes d'assistance doivent mettre l'accent sur le renforcement des institutions et des capacités nationales pour promouvoir des efforts porteurs de changement, ce qui permettra de parvenir à une paix durable. Par conséquent, l'ONU doit adopter une nouvelle approche s'agissant de déterminer les priorités de ces programmes d'assistance. Ces priorités doivent être fixées par les acteurs nationaux, au lieu d'être imposées par les pays donateurs.

Face à l'ampleur des défis liés à la pérennisation de la paix, un changement réel s'impose au sein du système des Nations Unies, au niveau culturel, structurel et administratif. La résolution 2282 (2016) prévoit des mesures pragmatiques pour renforcer le rôle de la Commission de consolidation de la paix, du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix afin de garantir la cohérence entre les cadres programmatique et politique en matière de pérennisation de la paix. Compte tenu de l'interdépendance des aspects politiques, économiques, institutionnels et de sécurité de la pérennisation de la paix, la Commission de consolidation de la paix doit adapter ses approches à la nature de chaque conflit. Elle doit donc faire preuve de souplesse, pour pouvoir faire face à chaque conflit spécifique.

Il importe également de garantir un financement prévisible aux efforts en faveur de la pérennisation de la paix. Nous devons mettre en place des mécanismes de financement reposant sur un partenariat solide entre l'ONU, les institutions financières internationales et les donateurs bilatéraux. Ces mécanismes doivent prendre en considération le risque inhérent aux investissements dans les efforts de pérennisation de la paix. Le Fonds pour la consolidation de la paix peut jouer un rôle important à cet égard. Il faut encourager tous les pays donateurs à lui garantir un financement à long terme.

Nous attendons avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général sur la résolution 2282 (2016). Nous estimons que ce rapport doit inclure une vision globale quant aux moyens de renforcer le rôle de l'Organisation et d'améliorer des outils dont elle dispose pour contribuer à la pérennisation de la paix, sur la base des résultats des examens d'ensemble précédents. Il s'agirait d'un nouvel agenda pour la paix, 25 ans après la publication par M. Boutros Boutros-Ghali du rapport intitulé « Agenda pour la paix » (S/24111). Les défis de notre époque sont différents de ceux qui existaient lors de la publication de ce rapport en 1992, mais l'objectif reste le même. En effet, l'ONU doit jouer à nouveau le rôle important qui est le sien, tel qu'il est énoncé dans le Préambule de la Charte. Nous espérons que le nouveau Secrétaire général sera en mesure de formuler cette vision globale et de mobiliser l'engagement international à l'appui de cette vision.

M. Seck (Sénégal) : Tout d'abord, Madame la Présidente, je vous présente les excuses de votre homologue du Sénégal, le Ministre Mankeur Ndiaye, qui avait bien prévu de participer lui-même a ce débat, mais qui a dû, à cause de la situation en Gambie, se rendre à Abuja, au Nigéria, où se tenait hier un sommet restreint sur la situation en Gambie. Il m'a chargé, de vous présenter, Madame la Ministre, toutes les félicitations du Gouvernement sénégalais a l'endroit du Gouvernement suédois pour la présidence mensuelle du Conseil de sécurité, qui intervient dès votre accession au Conseil. Nous nous réjouissons de prendre part à ce débat public que votre pays a décidé de consacrer à la thématique combien importante de la prévention des conflits et de la paix durable. Il s'agit là d'une problématique importante à laquelle le Sénégal attache un intérêt tout particulier car appartenant à une région – le Sahel – et à un continent – l'Afrique – marqués, hélas, par le terrorisme et l'extrémisme violent, des fléaux que mon pays cherche à combattre résolument à l'unisson avec la communauté internationale.

Qu'il me soit aussi permis de remercier et de féliciter le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. António Guterres, dont l'importante déclaration nous a permis de mieux appréhender le sujet à l'examen. À ses côtés, le Sénégal ne ménagera aucun effort pour contribuer à faire de 2017, comme le Secrétaire général le souhaite, une année pour la paix.

Un changement de paradigme est souhaité pour le Conseil afin de redéfinir l'ordre des priorités dans nos actions ainsi que dans nos stratégies de promotion de la paix et de la sécurité internationales. Il nous faut investir davantage dans la prévention en nous attaquant très tôt aux causes profondes des conflits partout dans le monde globalisé, en particulier en Afrique. En effet, que l'on ne s'y méprenne pas, l'efficacité et l'efficience de nos actions, et partant la crédibilité de l'Organisation, dépendront essentiellement de notre capacité à détecter à temps, à analyser au mieux et à prévenir ainsi les

nombreuses menaces, anciennes comme nouvelles, qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales.

Les outils dont nous disposons à cet égard sont certes nombreux, mais,souvent, c'est la volonté politique qui fait défaut et compromet toute action précoce, notamment de la part du Conseil de sécurité, avec comme conséquence des interventions tardives, des réactions après coup, souvent inefficaces et toujours très coûteuses. Ce n'est pas un hasard si l'examen d'ensemble des opérations de maintien de la paix, l'examen du dispositif de consolidation de la paix ainsi que l'examen de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité convergent sur la nécessité de donner un nouvel élan à la prévention. C'est dire si la dimension transversale de l'approche préventive appelle à la mise en place de synergies entre ces trois examens complémentaires afin que nous puissions développer des stratégies cohérentes de promotion d'une paix durable adossées sur des solutions politiques qui prennent dûment en compte la protection et la promotion des droits de l'homme et des peuples, seules garantes d'une véritable sécurité humaine.

Dans cette perspective, le rôle du Conseil de sécurité, organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, n'est plus à démontrer. Mais force est de constater que l'insuffisance, voire l'absence d'unité et de volonté politique, paralyse bien souvent cet organe, comme nous avons pu le constater tout au long de l'année 2016. C'est pourquoi l'appel du Secrétaire général à faire de 2017 une année pour la paix résonne comme un appel au sursaut. En effet, le leadership et l'action du Secrétaire général en tant qu'autorité morale de l'Organisation, appuyé par ses représentants et envoyés spéciaux, sont à souligner au regard de leur impact possible aussi bien sur les décisions du Conseil de sécurité que sur l'action des parties en conflit. Comme cela a été souligné, l'Article 1 de la Charte et les Chapitres VI et VII sont à la disposition du Secrétaire général; il faut qu'il les utilise.

Pour reprendre vos paroles, Madame la Présidente, et le Sénégal les partage, investir dans la prévention coûte un dixième du coût des opérations postconflictuelles. Or, nous constatons tous que peu de ressources sont consacrées aux activités de prévention, contrairement à celles de maintien de la paix. Aussi, l'Organisation se doit de rompre avec la pratique qui consiste à gérer les crises plutôt qu'à les prévenir. C'est ainsi que la consolidation de la paix, qui est au cœur des actions de prévention, reste encore reléguée au rang d'activité périphérique et peine toujours à recevoir des ressources durables et prévisibles, et ce malgré l'existence du Fonds pour la consolidation de la paix.

L'adoption le 27 avril 2016 par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des résolutions identiques, 70/262 et 2282 (2016), respectivement, sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix nous paraît un pas important en ce qu'elle témoigne d'une volonté d'opérer une rupture dans notre approche dans ce domaine. Nous espérons que la volonté politique nécessaire sera mobilisée pour traduire cet engagement collectif en actes concrets de manière à corriger les anomalies et lacunes constatées à ce jour. Cela passe d'abord par la génération et l'allocation effectives de ressources prévisibles pour les fonctions essentielles d'appui à la prévention et à la médiation. Il faut ensuite asseoir une approche globale et cohérente qui tienne dûment compte des liens entre le développement durable, la paix, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et l'état de droit, comme le consacre du reste le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier son objectif 16 sur l'avènement de sociétés pacifiques.

Il convient par ailleurs de rappeler que l'ONU n'est pas le seul acteur dans le domaine de la paix et de la sécurité. Elle ne peut donc à elle seule porter ce lourd fardeau. Dès lors elle devra, conformément au Chapitre VIII de la Charte, renforcer sa coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, et encourager ainsi le développement de réponses régionales aux crises. En effet, de par leur proximité et leur meilleure connaissance des réalités locales et des dynamiques des conflits, les organisations régionales et sous-régionales peuvent aider à mieux définir des politiques d'intervention appropriés.

Sous ce rapport, le Sénégal appuie les recommandations du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies relatif au renforcement des capacités de l'Union africaine dans le domaine de la prévention et du maintien de la paix. En effet, l'Union africaine, en tant que partenaire stratégique de l'ONU dans ce domaine, dispose de certaines capacités pour apporter les premières réponses face aux crises africaines. Cependant, l'Union africaine souffre d'un handicap majeur qui entrave ses efforts dans ce domaine : la lancinante question du financement des opérations de paix africaines. Aussi, la résolution 2320 (2016), adoptée en novembre dernier sous la présidence sénégalaise, invite l'ONU à

accompagner davantage les efforts louables de l’Union africaine en partageant le fardeau financier résultant du déploiement des opérations africaines de paix.

Il est clair que le défi principal de l’ONU au moment où M. António Guterres assume la direction de l’Organisation réside dans sa capacité à anticiper et à mieux appréhender les causes des conflits anciens et nouveaux, à mieux détecter les menaces nouvelles et asymétriques, et partant à prévenir la survenance de crises et de conflits, comme le prescrit l’Article 1 de la Charte. C’est dans cet esprit que le Sénégal a lancé une initiative au niveau du Conseil de sécurité sur la problématique « eau et paix et sécurité » en organisant, d’abord le 22 avril, une réunion selon la formula Arria sur la problématique « eau et paix et sécurité » sous la conduite de S. E. le Président Macky Sall, et, le 22 novembre dernier, un débat public sur la même thématique (voir S/PV.7818). Par cette initiative, sous-tendue par une démarche préventive en matière d’hydro-diplomatie, le Sénégal a voulu contribuer à élever, au niveau du Conseil, l’alerte sur les défis sécuritaires que pose le partage de l’eau au XXIe siècle dans un contexte de raréfaction de cette ressource, partage que mon pays veut pacifique, efficient, équitable et durable. Il y va de la préservation de la paix et de la sécurité dans le monde, y compris en Afrique, un continent traversé par une cinquantaine de fleuves et lac frontaliers.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je vous félicite, Madame la Présidente, au même titre que toute votre équipe, de la grande distinction avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité depuis le début du présent mois.

Je souhaite la bienvenue au Secrétaire général, M. António Guterres, et tiens à souligner que nous sommes impressionnés par son dynamisme, sa compétence et sa volonté de faire de 2017 une année pour la paix à l’ONU. Je voudrais citer un message que le Président Evo Morale Ayma a envoyé à M. Guterres lorsqu’il a pris ses fonctions de Secrétaire général. Il lui a dit :

> « Je partage vos préoccupations et m’engage à vous aider dans toutes vos entreprises visant à bâtir un monde de paix en tant que priorité absolue afin que les générations présentes et futures puissent vivre à l’abri des conflits, des guerres et des interventions unilatérales intolérables qui sèment la destruction, causent des dommages irréparables et font un nombre incalculable de victimes, de réfugiés et de migrants. »

La Bolivie participe au présent débat forte de son identité multiple, en tant qu’État plurinational, en tant que pays de l’Amérique latine et des Caraïbes, région qui est en train de régler le dernier conflit armé sévissant sur son territoire et qui s’est proclamée exempte d’armes nucléaires; mais aussi en tant que membre du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77; en tant que pays dont la Constitution consacre le caractère pacifiste de son État; en tant que pays qui promeut la culture de paix et le droit à la paix; en tant qu’État qui condamne toutes les guerres d’agression et en tant que territoire sans aucune base militaire étrangère.

De l’avis général, le système des Nations Unies doit se concentrer sur la nécessité de donner la priorité à la prévention et à la médiation afin de rompre le cercle vicieux des conflits. Le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d’étudier les opérations de paix (voir S/2005/446) insiste sur l’importance de faire primer la politique et sur le fait que la paix durable s’obtient au moyen de solutions politiques et pas seulement d’engagements militaires ou techniques. Nous réaffirmons la nécessité de renforcer de manière effective et efficace la Commission de consolidation de la paix, qui profite pleinement des bénéfices et avantages tirés de la diversité de sa composition. Nous saluons également le travail accompli par la Commission depuis le lancement de ses activités dans les divers pays inscrits à son ordre du jour. Nous applaudissons tout particulièrement les rapides progrès qu’elle a effectués pour asseoir le principe d’appropriation nationale des processus, insister sur la nécessité de renforcer les capacités et reconnaître et souligner l’importance du relèvement économique et du développement dans les processus de pérennisation de la paix.

Il convient d’établir et de renforcer des partenariats dynamiques avec les organisations régionales et sous-régionales, et de veiller par ailleurs à ce que les efforts régionaux reçoivent toute l’attention et tout l’appui dont ils ont besoin. Nous insistons sur la nécessité de pouvoir compter sur des stratégies et des programmes intégrés de consolidation de la paix qui soient cohérents et en accord avec les stratégies et les programmes des pays bénéficiaires, afin de garantir l’appropriation nationale. Nous constatons avec préoccupation qu’il existe une fragmentation entre les divers organes intergouvernementaux actifs dans le domaine de la paix et de la sécurité, alors que chacun est un élément à part entière du puzzle qu’est la consolidation de la paix. Or cette fragmentation s’est avérée un obstacle important

pour les opérations sur le terrain, où il faut concrètement consolider la paix.

Nous sommes d'accord avec la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies qui souligne qu'il faut continuer à renforcer et tirer parti des capacités de l'ONU dans des domaines tels que la prévention des conflits; la négociation; la médiation; la conciliation; le règlement judiciaire, y compris à cet effet la compétence de la Cour pénale internationale, entre autres; l'état de droit et le maintien et la consolidation de la paix pour parvenir à une prévention efficace et au règlement pacifique des conflits prolongés. Il importe également de resserrer les liens de coopération et de coordination entre les organes de l'ONU, tout en préservant, bien entendu, l'équilibre qui existe entre ces organes.

Le Conseil de sécurité ne doit pas empiéter sur les prérogatives et les compétences de l'Assemblée générale, du Conseil des droits de l'homme ou du Conseil économique et social. Le Conseil de sécurité a parfois tendance à être bipolaire. La Déclaration de l'île Margarita du Mouvement des pays non alignés note que le Conseil de sécurité a quelquefois recouru trop vite à la menace ou à l'usage de la force dans certaines situations, alors qu'il est resté silencieux et passif dans d'autres. Nous voulons rappeler et souligner ici que le travail du Conseil de sécurité doit se faire dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité, de l'intégrité territoriale, du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures et de l'égalité de tous les États.

Ces considérations valent pour l'Organisation dans son ensemble et pour le travail du Conseil. Toutefois, l'honnêteté intellectuelle nous impose de reconnaître que ce système, celui des Nations Unies, dépend aussi d'autres structures qui sont en lien direct avec les conflits ou en sont l'une des causes. Il nous revient donc de les transformer. Qu'il me soit permis à cet égard de lire ici un extrait d'un récit écrit par Eduardo Galeano, un auteur latino-américain né en Uruguay. Il écrit :

> « Le pasteur Miguel Brun m'a raconté qu'il y a plusieurs années de cela il vivait avec les indiens du Chaco paraguayen, dans le cadre d'une mission d'évangélisation. Un jour, les missionnaires ont rendu visite à un cacique renommé pour sa grande sagesse. Le cacique, un homme tout en rondeur et qui parlait peu, écouta sans ciller la propagande religieuse qu'ils lui lurent dans sa langue. Quand ils eurent fini, les missionnaires attendirent sa réaction. Le cacique prit son temps, puis il dit : " Ça gratte. Ça gratte beaucoup et très bien. Mais ça ne gratte pas là où ça pique " ».

Les efforts que nous déployons au plus haut niveau en matière de prévention des conflits, de médiation, de conciliation ou de règlement judiciaire ne seront pas suffisants si nous ne nous attaquons pas aux causes structurelles des conflits. Autrement dit, tant que nous ne gratterons pas là où ça pique. Nous vivons une période fascinante de grands changements, marquée par quelques certitudes, comme par exemple le leadership de notre secrétaire général, mais aussi par des incertitudes. Qu'est-ce qui est en danger au cours des prochains mois et des prochaines années? Ce qui est en danger, c'est le multilatéralisme, avec son système de contrôles et de contrepoids qui permet de régler pacifiquement les problèmes. Nous devons prendre conscience que nous sommes en train de vivre un changement d'époque qui aura un effet direct non seulement sur la pertinence de l'Organisation, sur le multilatéralisme en tant que tel, mais aussi sur les conflits dans le monde.

Je voudrais citer un extrait de l'analyse livrée récemment par le Vice-Président de mon pays sur ce sujet. À la question de savoir dans quel monde nous vivons aujourd'hui, il répond :

> « La mondialisation néolibérale est devenue la référence absolue, un objectif politique et idéologique capable de susciter les espoirs collectifs en faveur d'un avenir commun à même de répondre à toutes les attentes en matière de bien-être. Mais à l'heure d'aujourd'hui, cet objectif est en mille morceaux, sans solution de remplacement de dimension mondiale en mesure de répondre à ces attentes. À la place, on assiste à un repli apeuré sur les frontières intérieures et au retour d'une forme de tribalisme politique, alimenté par l'ire xénophobe face à un monde qui n'appartient à personne; à un retour aux États protectionnistes, si possible protégés par des murs, qui est aussi l'expression du malaise planétaire que suscite la destruction des économies fondées sur les ouvriers et sur la classe moyenne que provoque le marché libre mondial ».

Dans ces circonstances, quelles sont les menaces structurelles qui pèsent sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales? La première est l'interventionnisme. Et à cet égard, nous posons la question suivante : la grave situation qui caractérise

aujourd’hui le Moyen-Orient et l’Afrique du Nord se serait-elle produite s’il n’y avait pas eu l’interventionnisme, cette politique unilatérale et contraire aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies de changement de régime? Les conflits auquel nous assistons en ce moment se seraient-ils déclenchés s’il n’y avait pas eu le néocolonialisme, les politiques secrètes, les zones d’influence, bref la volonté de se partager le monde? Le fait qu’un État, les États-Unis en l’occurrence, s’autoproclame « exceptionnel » et « indispensable » ne constitue peut-être pas une menace à la paix et à la sécurité internationales, mais qu’en est-il des autres États? Ne sommes-nous pas nous aussi indispensables? Cette vision selon laquelle il existerait un monde développé et un tiers-monde est mensongère. Il n’y a qu’un monde – et la menace du changement climatique nous le prouve de manière très concrète –, un monde avec des responsabilités communes mais différenciées. La lutte contre les changements climatiques et la lutte pour la défense des droits de la Terre nourricière ne font qu’un.

Une des autres grandes menaces posées à la paix et la sécurité internationales est, à n’en pas douter, l’inégalité. Selon le dernier rapport d’Oxfam, près de 50 % de la richesse mondiale est concentrée entre les mains d’1 % de la population. Cela constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Mais ce n’est pas tout : la richesse est entre les mains des sociétés multinationales, et malheureusement l’ONU n’a pas réussi à réglementer leur influence internationale.

De même, pour comprendre les risques qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, nous devons nous demander qui détient les ressources naturelles, comme l’a dit le Secrétaire général. N’est-ce pas le différent relatif à la possession des ressources naturelles qui est la véritable cause de nombreux conflits? Et qui détient les rênes du système financier? Combien de conflits nationaux ou internationaux ont été causés par l’architecture actuelle du système financier? Quel est le rapport de la dette extérieure et du conflit dans les pays du Sud? N’est-il pas vrai que la force militaire qui se concentre dans quelques puissances – avec leurs dépenses militaires scandaleuses et leurs armes nucléaires, qui constituent l’un des plus grands dangers pour la survie de la planète – est une menace pour la paix et la sécurité internationales? Le fait que la technologie, les connaissances et la science sont entre les mains de quelques privilégiés ne constitue-t-il pas lui aussi une menace pour la sécurité internationale?

L’Organisation des Nations Unies, comme nous le savons tous, n’est pas un « club » où « passer un bon moment ». C’est le forum le plus important et le plus indispensable pour résoudre ces problèmes. La meilleure façon de maintenir la pertinence de l’Organisation est de la transformer, de la révolutionner.

Qu’il me soit permis de conclure ma déclaration en réaffirmant que nous, les peuples des Nations Unies, sommes ici, comme il est dit dans la Charte, pour préserver les générations futures du fléau de la guerre qui… a infligé à l’humanité d’indicibles souffrances.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le débat d’aujourd’hui a suscité un vif intérêt et j’ai une longue liste d’orateurs. J’espère que cela incitera les États Membres à repositionner la prévention et la paix au cœur des travaux de l’ONU et à exprimer leur soutien au multilatéralisme, ainsi qu’au nouveau Secrétaire général.

Pour que tous les États Membres qui souhaitent prendre la parole aient la possibilité de le faire, je rappelle à tous les orateurs de limiter leurs déclarations à quatre minutes au maximum afin que le Conseil puisse mener à bien ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont de longues déclarations sont priées d’en distribuer le texte et d’en lire une version abrégée. Je voudrais également ajouter que, même s’ils ont rarement cours au Conseil de sécurité, les applaudissements ne sont pas réellement interdits.

Je tiens également à informer tous les intéressés que nous allons poursuivre ce débat public pendant l’heure du déjeuner, car nous avons un très grand nombre d’intervenants.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Pologne.

M. Waszczykowski (Pologne) (*parle en anglais*) : C’est un honneur pour moi que de m’adresser au Conseil de sécurité dans le cadre de ce débat public sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. Je vous remercie, Madame la Présidente, d’avoir convoqué ce débat opportun. Je souhaite également remercier le Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies d’avoir énoncé sa vision d’un recentrage sur la prévention des conflits.

Ces dernières années, nous avons été les témoins d’un grand nombre de conflits de plus en plus complexes et prolongés et, en même temps sans doute, des pires crises humanitaires que le monde ait connues depuis

la fin de la Seconde Guerre mondiale. Compte tenu du paysage sécuritaire particulièrement fragile dans de nombreuses régions du monde, nous devons reconnaître que les efforts visant à résoudre les conflits existants ne suffisent pas. Afin d'assurer une paix durable et équitable pour tous, il est impératif que la communauté internationale identifie et traite les causes profondes des conflits d'une manière plus précise et plus rapide.

C'est pourquoi je suis profondément convaincu que la prévention des conflits doit rester au cœur des activités entreprises par les Nations Unies pour maintenir la paix et la sécurité dans le monde. Malgré les progrès réalisés sur le terrain, la multiplication des conflits et des crises au cours des 20 dernières années montre clairement que la prévention reste trop souvent reléguée au second plan. Cela doit changer afin de faire de la prévention des conflits un outil prioritaire des diverses politiques et stratégies des Nations Unies en matière de conflits dans le monde.

La Pologne, l'un des Membres fondateurs de l'ONU, participe aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis 1953. Depuis lors, plus de 70 000 Casques bleus polonais ont servi dans diverses missions des Nations Unies : sur les côtes d'Haïti, où les soldats polonais ont participé à la reconstruction d'une nation, dans les hauteurs et les déserts du Moyen-Orient, dans les Balkans, où le Premier Ministre polonais Tadeusz Mazowiecki a invité la communauté internationale à mettre fin à l'épouvantable nettoyage ethnique et aux violations des droits de l'homme qui y étaient commis, la Pologne s'est toujours engagée à apporter son aide à ceux qui cherchent la réconciliation et le rétablissement de la paix. Poussé par les valeurs universelles de paix, de stabilité et de prospérité, qui sont au cœur de la politique étrangère de la Pologne, mon pays ne veut pas être considéré comme un simple consommateur de sécurité, mais comme un fournisseur de sécurité fiable. À l'heure actuelle, nous cherchons à accroître notre participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Les conflits peuvent et doivent être prévenus ou atténués par un engagement politique et diplomatique précoce et bien adapté. Dans ce contexte, nous croyons fermement que le Conseil de sécurité a un rôle essentiel à jouer dans la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. L'une des raisons pour lesquelles nous nous réunissons ici pour ce débat public est notre volonté commune de nous pencher sur la question : comment le Conseil de sécurité peut-il optimiser pleinement les possibilités d'une action préventive? C'est pourquoi je voudrais souligner certains domaines dont la Pologne estime qu'ils doivent faire l'objet de progrès et méritent une attention particulière.

Premièrement, nous croyons que le Conseil de sécurité dispose déjà d'outils de prévention appropriés pour une action efficace, mais il est essentiel que ces outils soient utilisés plus souvent. Les séances de tours d'horizon du Secrétariat, les dialogues interactifs, les visioconférences et les séances d'information du Département des affaires politiques peuvent non seulement contribuer à la reconnaissance des signes avant-coureurs, mais également faciliter une action avant que ces signes ne se dégradent en un conflit ouvert.

Deuxièmement, nous pensons que les missions de visite du Conseil de sécurité devraient mieux prendre en compte les aspects de la prévention. En ce qui concerne la dimension régionale, la Pologne apprécie hautement le travail dévoué du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Ce Groupe s'acquitte de sa mission et veille à ce que l'accent soit toujours mis sur les situations émergentes avant les consultations ou les séances officielles du Conseil. Nous préconisons vivement l'utilisation plus fréquente de tels outils et leur élargissement à d'autres régions du monde.

Enfin, la Pologne estime que le recours au droit de veto ne doit pas empêcher le Conseil de sécurité de prendre des mesures visant à arrêter ou à prévenir les situations impliquant des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité.

La prévention des conflits est une activité d'une nature vraiment globale. Premièrement, elle exige la participation d'un large éventail d'acteurs – non seulement des acteurs nationaux, régionaux ou sous-régionaux, mais également diverses composantes du système des Nations Unies. À cet égard, nous appuyons pleinement les actions du Programme des Nations Unies pour le développement visant à soutenir les processus de dialogue national, les comités locaux pour la paix et les mesures de confiance. En outre, nous réaffirmons notre ferme soutien à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Programme 2030.

Nous sommes également convaincus que l'ONU a besoin de coordonner d'une manière plus efficace et plus cohérente les travaux du Conseil de sécurité, de la Commission de consolidation de la paix et de ses diverses missions sur le terrain. À cet égard, nous pensons que des consultations approfondies entre le Conseil

de sécurité et les pays fournisseurs de contingents permettraient d'adopter une position réactive face à des situations instables et constituant une menace pour la paix. En outre, je voudrais souligner que la prévention des conflits requiert une approche multisectorielle et qui concerne tous les piliers. Une stratégie de mise en œuvre cohérente dans les domaines des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité et du développement durable est essentielle.

Je voudrais aussi souligner l'importance d'adopter des politiques nationales efficaces de prévention des conflits, axées sur des activités comme le renforcement de la transparence et de la responsabilisation des institutions publiques, la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance. La bonne gouvernance dans les situations de conflit et d'après conflit est l'un des facteurs cruciaux permettant de désamorcer les tensions et de prévenir l'escalade.

Enfin, nous devons nous rappeler que toutes les activités qu'entreprend l'ONU aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales, telles que la prévention des conflits, la médiation, le maintien de la paix, l'imposition de la paix et la consolidation de la paix, doivent aller de pair. Ces activités ne peuvent pas être menées isolément, mais doivent être partie d'une approche réellement globale visant à garantir le développement de ce que le Secrétaire général Guterres a décrit dans sa déclaration visionnaire comme « la pérennisation de la paix d'un bout à l'autre, depuis la prévention, la résolution des conflits et le maintien de la paix jusqu'à la consolidation de la paix et le développement à long terme ».

Comme je l'ai dit au début de ma déclaration, la Pologne salue la déclaration du Secrétaire général, dans laquelle il souligne que la prévention des conflits est l'une de ses priorités. Nous pensons que par la médiation, les bons offices et la diplomatie de la navette, le Secrétaire général peut réduire les tensions et favoriser des relations pacifiques entre États. En vertu de la Charte des Nations Unies, le Secrétariat joue aussi un rôle important dans le processus, car il peut alerter rapidement le Conseil et lui fournir une analyse en profondeur sur les crises qui se font jour.

Il nous faut reconnaître que le maintien de la paix internationale requiert aussi bien des décisions audacieuses que des actions concertées. C'est pourquoi j'appelle au renforcement de la responsabilité de tous les acteurs impliqués dans le processus. Les décideurs, les représentants de la société civile, les experts et les médias doivent mettre en œuvre tous les moyens possibles pour renforcer notre diplomatie « au service de la paix » actuelle. Nous devons nous employer tous ensemble à faire en sorte que chaque activité menée dans ce domaine soit fondée sur une perspective solide et réaliste.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Edgars Rinkěvičs, Ministre des affaires étrangères de la Lettonie.

M. Rinkěvičs (Lettonie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué ce très important débat sur la « Prévention des conflits et la pérennisation de la paix ». Nos félicitations et nos meilleurs vœux vont à la Suède pour son accession à la présidence et pour son élection au Conseil. Mes meilleurs vœux vont aussi au Secrétaire général. Il peut compter sur l'appui de la Lettonie.

L'Organisation des Nations Unies a été créée parce que le monde a payé un prix trop lourd du fait de l'absence d'un système international crédible. Mais le potentiel dont dispose l'ONU pour prévenir la venue, la poursuite et la reprise des conflits n'a pas été exploité efficacement. Trop souvent, l'ONU a été incapable de prévenir les conflits, de construire la paix ou de stopper les atrocités. Trop souvent, les ressources ont été utilisées pour réagir aux crises ou les gérer, non pour les prévenir.

En 2017, de nombreux conflits violents et complexes se poursuivent dans le monde entier. Tous ces conflits non seulement menacent les principes de l'ordre international et le système international basé sur des règles, mais affectent aussi fondamentalement la sécurité de notre monde. Plus important, ces conflits ont un effet dévastateur sur des millions de civils. Les derniers examens du pilier « paix et sécurité » des Nations Unies appellent tous au renforcement de la diplomatie préventive. L'ONU doit développer une culture de prévention efficace. Les instruments pour la prévention existent depuis longtemps, notamment dans la Charte des Nations Unies. Nous devons passer du simple engagement à l'action concrète – individuellement et collectivement – en tant que communauté internationale.

J'apprécie l'engagement énergique du Secrétaire général aujourd'hui ainsi que sa vision d'une ONU plus efficace. Je voudrais le remercier personnellement de placer la prévention des conflits au cœur de l'ordre du jour des Nations Unies. À cet égard, nous attendons avec intérêt la mise en œuvre des initiatives qu'il a annoncées

le 3 janvier, qui doivent améliorer la performance des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité, et renforcer les arrangements en matière d'information et de gestion des crises. Le succès de son vibrant appel en faveur de la paix, lancé dès le premier jour de sa prise de fonctions, dépend largement de nous tous. Nous attendons de lui qu'il utilise tous les outils à sa disposition pour préserver un ordre international fondé sur les règles et le rétablir là où il s'est effondré.

Le meilleur moyen de prévenir les conflits, c'est de régler ceux qui existent de la manière la plus efficace. Tous les États Membres de l'ONU sont les gardiens du système international et de la Charte des Nations Unies. Les États membres du Conseil de sécurité assument une responsabilité particulière. Le privilège d'être membre permanent du Conseil et de disposer du droit de veto s'accompagne de la responsabilité d'utiliser ce pouvoir dans l'intérêt de la paix et de la sécurité communes. Le Conseil n'a pas toujours été à la hauteur de cette responsabilité particulière.

Dans le cas de la Syrie, le Conseil n'a pas été en mesure et n'est toujours pas en mesure d'empêcher l'État de commettre des crimes contre sa propre population. L'incapacité d'agir rapidement pour prévenir le conflit et demander des comptes a eu un coût humain énorme. Les horreurs brutales de ces cinq dernières années et le bain de sang en cours en Syrie hantent nos consciences d'êtres humains et de diplomates.

La responsabilisation est un aspect essentiel de tout processus politique, de réconciliation et de paix en Syrie. Dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Lettonie a appuyé énergiquement la création du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger ceux qui en sont responsables, contenu dans la résolution 71/248, qui vise à faciliter les enquêtes, aider à juger les responsables des violations les plus graves commises en Syrie et obtenir justice pour toutes les victimes. La Lettonie a toujours demandé que le cas de la Syrie soit renvoyé à la Cour pénale internationale, ce que le Conseil n'a pas pu faire. Je réitère cet appel maintenant.

Au titre de la Charte des Nations Unies, tous les États Membres se sont engagés à renoncer au recours à la menace ou à l'emploi de la force et à régler leurs différends par des moyens pacifiques. Dans le cas de l'Ukraine, le Conseil n'a pas été en mesure d'empêcher et de stopper l'acte d'agression, qui a déclenché la commissions d'autres crimes. Les actions de la Russie en Ukraine sont une violation flagrante du droit international et mettent gravement à mal les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous devons revenir à l'ancien ordre sécuritaire européen basé sur des règles. Le règlement pacifique du conflit en Ukraine, un règlement qui respecte l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, doit être une priorité.

Pour maintenir la paix et la sécurité internationales et veiller à ce que l'ONU reste une organisation dans laquelle tous croient et ont foi, les membres du Conseil de sécurité doivent mettre de côté leurs intérêts nationaux et s'attaquer réellement aux défis mondiaux. Nous devons aussi renforcer les mesures d'alerte rapide. À cet égard, le respect du droit international, la protection des droits de l'homme et l'état de droit sont essentiels.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas.

M. Koenders (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que la Suède, de l'élection de votre pays en tant que membre non permanent au Conseil de sécurité et d'avoir pris immédiatement l'initiative d'organiser cet important débat sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. Je félicite aussi les autres membres du Conseil nouvellement élus : la Bolivie, l'Éthiopie, le Kazakhstan et l'Italie. Je suis heureux de me trouver ici avec M. Alfano, mon homologue le Ministre italien des affaires étrangères, qui a déjà parlé de la coopération italo-néerlandaise dans le contexte du partage de siège au Conseil. Je m'associe pleinement à la déclaration faite par M. Alfano au nom de l'Italie, et nous faisons cela dans l'esprit de coopération européenne.

Nous saluons l'initiative de la Suède d'organiser le présent débat. Il vient à un moment crucial, un moment de compétition et de bouleversements politiques majeurs, ce qu'on nomme « point de basculement ». C'est un moment où l'histoire semble jeter le doute sur la promesse de paix énoncée dans la Charte, juste quand on en a plus besoin que jamais, par exemple en Syrie, au Yémen et au Soudan du Sud. C'est un moment où, je pense, les citoyens de tous ces pays se sentent oubliés et ne comprennent pas pourquoi aucune action n'est menée pour les aider et pour promouvoir leurs intérêts au Conseil aussi. En outre, dans des pays comme le mien, tous veulent voir des résultats concrets.

Présentement, c'est à nous qu'il incombe de jeter les bases d'un multilatéralisme revigoré, d'une coalition d'États de toutes les régions qui puisse effectivement rétablir le lien entre efficacité et légitimité, permettant de la sorte que l'ONU soit de nouveau à la hauteur des défis de cette nouvelle ère. Cela signifie une ONU équipée et prête à l'action, à tous les stades d'un conflit, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son exposé. Cela signifie également qu'il faut placer la prévention sur le devant de la scène. L'intégralité du système des Nations Unies, ainsi que les États Membres, doivent faire prévaloir une mentalité et un mode d'action qui accordent la première place à la prévention.

Il m'est déjà arrivé de comparer l'ONU à un orchestre jouant une musique parfois criarde, voire quelque peu discordante. De fait, nous n'avons pas toujours su nous mettre au diapason de la partition originale – la Charte des Nations Unies. Pourquoi? Ce n'est certainement pas parce que l'ONU ne serait qu'un club où se réunir, parler et passer du bon temps. Au contraire, le professionnalisme du personnel des Nations Unies ne peut susciter le moindre doute. Et cela concerne, d'abord et avant tout, notre nouveau chef d'orchestre, un véritable maestro – j'ai nommé le nouveau Secrétaire général, dont les références et le dévouement sont au-delà de tout soupçon. Ce n'est pas non plus parce que les éléments nécessaires à une exécution parfaite ne sont pas réunis.

Au contraire, la panoplie exceptionnellement fournie dont dispose l'ONU, tous programmes, fonds et institutions confondus, qui œuvrent à l'échelle mondiale et sur toute la gamme des problèmes rencontrés – du climat au développement, en passant par le désarmement et la paix et la sécurité – recèle un énorme potentiel. Ensemble, ils peuvent véritablement opérer des miracles, ce qu'ils ont d'ailleurs fait à plusieurs reprises. Les exemples sont là. Prenons le Libéria, où la Mission des Nations Unies et les institutions consacrées au développement et à la consolidation de la paix œuvrent de concert et en harmonie, sous la direction énergique du pays lui-même, et en accord avec sa vision.

Mais les organisations du système des Nations Unies ne se concertent pas toujours aussi étroitement qu'ils le devraient. Je ne suis pas venu ici pour pointer les fautifs du doigt. Je sais d'expérience à quel point cela peut être compliqué. Nous avons connu des succès variables en Côte d'Ivoire, au Mali ou ailleurs. Mais soyons clairs sur un point : nous devons explicitement dire ce que nous voulons, quels sont nos objectifs et nos moyens, et nous devons traduire nos paroles en actes. Nous devons également tirer les enseignements de ces situations.

Les différents piliers du système des Nations Unies sont capables d'une meilleure collaboration. C'est ce que nous répétons depuis de nombreuses années. Qu'il s'agisse d'une crise imminente à circonscrire, d'une paix fragile à pérenniser ou de mesures préventives à prendre – pour qu'une paix soit durable, il faut que toutes les organisations des Nations Unies travaillent de concert. Lorsqu'ils collaborent en ayant un objectif à l'esprit, les résultats se font sentir sur le terrain. Ils peuvent individuellement tirer parti de leurs propres avantages comparatifs tout en restant unis dans l'action. Je me félicite donc que le Secrétaire général ait présenté un programme concret concernant la mise en œuvre des résolutions sur la pérennisation de la paix – la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité et la résolution 70/262 de l'Assemblée générale. Nous appuyons sans réserve ses efforts pour simplifier et décloisonner le dispositif de paix de l'ONU. Ici, je voudrais simplement souligner quatre points.

Premièrement, nous sommes heureux de voir que le dernier examen quadriennal complet des activités opérationnelles du système des Nations Unies donnait mandat au Secrétaire général de remanier la section « développement » de l'orchestre. Cela sera indispensable pour que les pays puissent appliquer concrètement les programmes essentiels définis par son prédécesseur, à savoir l'Accord de Paris et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Comme l'a dit le Secrétaire général, la réalisation des objectifs de développement durable est un outil crucial de prévention, et nous sommes en complet accord avec lui. Les objectifs de développement durable sont des instruments non seulement de l'ouverture à tous, mais aussi de la paix, car ils permettent de remédier à des faiblesses structurelles bien avant que l'on n'envisage plus d'autre solution que la violence. Et, de mon point de vue, cela nécessite de se pencher avec beaucoup plus de précision sur les analyses de pays, sur la dynamique des conflits et sur les goulets d'étranglement. Là encore, le cloisonnement nous ralentit. Il appartient à nous tous – les États Membres comme les donateurs et le Secrétaire général – de tenir pour responsables ces rouages du système, et de donner au Secrétaire général le temps nécessaire pour mener à bien ces réformes. Un seul critère perdure : les résultats sur le terrain, dans chaque pays, dans l'intérêt de la population.

Deuxièmement, le projet de renforcer le Cabinet du Secrétaire général pour en faire un centre efficace d'analyse et de planification stratégiques des conflits est une étape importante, en particulier dans un contexte où les conflits internes se régionalisent et s'internationalisent de manière très violente. Un groupe restreint de décisionnaires mandatés émanant du système des Nations Unies tout entier contribuera à orienter l'ensemble du système, à élaborer des stratégies pour faire face plus efficacement aux crises imminentes, et à jouer un rôle de coordination dans la prévention des conflits violents. Cela pourrait aider à remettre la diplomatie préventive sur le devant de la scène, place qui lui revient de droit, sur la base de normes objectives – comme l'ont évoqué un certain nombre de représentants – et à renforcer la confiance que suscite le rôle clef du Conseil et du Secrétaire général. Et il va sans dire que les responsabilités de protéger et de mettre fin à l'impunité, normes que nous avons présentées, doivent bien évidemment être analysées de manière objective.

Troisièmement, le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, préparé par le précédent Secrétaire général, a donné naissance à des stratégies nationales et a généré un appui au renforcement des capacités dirigé par l'ONU. Le Bureau du Secrétaire général a catalysé l'action mondiale pour prévenir l'extrémisme violent. Le Forum mondial de lutte contre le terrorisme est un exemple parfait en la matière. Nous invitons le nouveau Secrétaire général à continuer de nous rappeler que la prévention de l'extrémisme violent est la seule réponse véritablement stratégique face aux horreurs du terrorisme mondial à l'œuvre dans le tissu même de nos sociétés.

Quatrièmement, ce n'est pas parce que le Conseil est dans l'impasse que l'ONU doit se faire couper les ailes. Dans les situations où le Conseil n'agit pas, le Secrétaire général peut toujours recourir à ses bons offices et à d'autres outils pour promouvoir la médiation et le dialogue entre les parties à une crise émergente. Cela s'est déjà produit dans le passé. Les efforts que le Secrétariat a déployés, souvent en toute discrétion et derrière des portes closes, ont apporté une contribution de taille dans des pays tels le Nigéria, le Bangladesh, le Burkina Faso et le Népal. Je suis convaincu que le nouveau Secrétaire général peut s'en inspirer et continuer à jouer ce rôle important en faisant fond sur sa vaste expérience. Le Secrétaire général a besoin de notre appui à cet égard. Il convient de renforcer le Bureau de l'appui à la médiation, ainsi que les capacités d'alerte rapide des Nations Unies au niveau local. En coulisse, les bureaux régionaux des Nations Unies accomplissent un travail indispensable pour prévenir les conflits. Le travail de Said Djinnit en est un très bel exemple; il me semble que c'est en grande partie à lui que l'on doit d'avoir évité une guerre civile à Conakry, en Guinée, il y a deux ans.

Mettre la diplomatie préventive sur le devant de la scène signifie que le Conseil de sécurité doit également jouer son rôle. Il l'a fait avec succès dans le passé, comme l'illustre la situation dans de nombreux pays. Sur ce point, l'entrée en scène rapide du Conseil était utile. Aujourd'hui, cependant, le Conseil doit maintenir son engagement pour garantir une issue positive. Cela exige également que le Secrétaire général et d'autres recourent proactivement à l'Article 99 de la Charte. Les visites dans les pays et les missions permettent au Conseil de recueillir des informations de première main et d'appuyer les processus de paix, de médiation et de consolidation de la paix. Nous nous félicitons que le Conseil recoure plus fréquemment à ces visites. Le déplacement récent en République démocratique du Congo illustre mon propos.

De notre point de vue, un accord plus marqué s'impose au sein de l'orchestre entre le Conseil de sécurité et le Secrétaire général s'agissant de pérenniser la paix. Ils pourraient associer leurs responsabilités respectives et agir davantage à l'unisson – dans des approches ou consultations conjointes, notamment avec des acteurs régionaux. De notre point de vue, il pourrait également être fait appel plus fréquemment au rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix, par exemple en l'invitant à informer le Conseil sur des situations spécifiques. Il en va de même de l'instrument des groupes de contact internationaux, qui est utile dans le cas où un pays est identifié comme site potentiel de crise. Il pourrait être encore appuyé, dans la mesure du possible, par des pays voisins bienveillants et par les organisations régionales compétentes.

Enfin, je citerai la dissuasion. La prévention des conflits est pour l'essentiel axée sur le dialogue. Mais la prévention ne se limite pas à la seule carotte. Parfois, comme le préconisait Theodore Roosevelt, il s'agit de parler doucement mais de porter un gros bâton. C'est aussi un élément de la panoplie dont nous disposons. Le Conseil de sécurité a rarement recouru aux mesures les plus coercitives pour prévenir un conflit; mais nous ne pouvons pas complètement l'éviter.

Pour terminer, qu'il me soit permis de réaffirmer l'appui constant de mon pays à la mise en œuvre du

programme de travail consacré à la prévention. Dans le monde instable d'aujourd'hui, notre orchestre mondial n'est pas à court de tournées. Nous devrions être mieux préparés à jouer la symphonie entière tous ensemble. Ce ne sera certes pas facile, mais nous devrions commencer à répéter pour obtenir le véritable son d'une paix durable – de concert. Nous n'y parviendrons que si nous commençons tous à mettre la prévention sur le devant de la scène. Les Pays-Bas sont prêts à jouer leur partition.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Représentante permanente du Rwanda, membre du Cabinet du Président Kagame.

Mme Rugwabiza (Rwanda) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que votre délégation, pour l'excellente manière dont la Suède a organisé ce débat public. Il a fait l'objet d'un processus sans exclusive aucune, qui a permis à toutes les délégations de se préparer de bonne heure, grâce à la distribution en temps utile des documents pertinents. Nous en sommes véritablement reconnaissants.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général, M. António Guterres, de son exposé. Cette déclaration, ainsi que sa décision de placer la prévention des conflits et la pérennisation de la paix au cœur de la mission de l'ONU, témoignent de sa détermination à faire de la prévention des conflits une réalité. En effet, le débat d'aujourd'hui porte sur notre capacité de nous acquitter de la promesse collective que nous avons faite il y a plus de 70 ans et qui est consacrée dans la Charte des Nations Unies, à savoir préserver les générations futures du fléau de la guerre. En dépit de cette promesse, toutefois, on a assisté non seulement à la persistance des conflits, mais aussi à leur reprise.

Aujourd'hui, l'Organisation est toujours incapable de prévoir et de prévenir les conflits avec précision et de manière crédible et/ou d'y réagir rapidement. Cela étant, la multiplication des débats de cette nature et la décision de placer cette question en tête de l'ordre du jour du Conseil de sécurité cette année font naître l'espoir qu'il sera possible de réduire le nombre d'occasions manquées à l'avenir. Alors que les menaces qui pèsent aujourd'hui sur la paix sont devenues plus complexes et présentent des tendances et des caractéristiques nouvelles et compliquées, de nouvelles possibilités d'action multilatérale et multiforme contre ces menaces sont également apparues, notamment la collaboration avec les régions dans le cadre des partenariats existants.

En Afrique, l'expérience dans le domaine de la prévention des conflits a montré que l'Union africaine est fréquemment mieux placée en termes de connaissances, de proximité et de capacité à se mobiliser et à réagir rapidement, ce qui nous permet souvent de contourner certaines procédures lourdes propres aux interventions de l'ONU. C'est pourquoi nous pensons que le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine pourrait constituer un cadre de collaboration à travers lequel il serait possible d'examiner la prévention des conflits en Afrique et de prendre des mesures concrètes.

Dans la déclaration solennelle prononcée par les chefs d'État africains à Addis-Abeba en mai 2013, à l'occasion de l'adoption de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, les dirigeants africains ont notamment exprimé leur détermination à atteindre l'objectif d'une Afrique exempte de conflits et se sont engagés à ne pas léguer le fardeau des conflits à la prochaine génération d'Africains. Ils se sont également fixés pour objectif de mettre fin à toutes les guerres en Afrique d'ici à 2020. La prévention des conflits est donc, à l'heure où nous parlons ici au Conseil de sécurité, la principale priorité de l'Union africaine. C'est sur la base de cette feuille de route que le Conseil de sécurité pourrait collaborer étroitement avec l'Afrique afin de contribuer efficacement à la prévention des conflits sur le continent par le biais de mesures concrètes. Je voudrais mettre en relief certaines des mesures que nous proposons.

Premièrement, la communauté internationale doit s'engager dans des dialogues stratégiques avec l'Afrique, y compris au sein du système des Nations Unies, sur les politiques et pratiques mondiales qui ont des effets néfastes sur l'Afrique et ses habitants. Selon nous, la tenue de dialogues réguliers entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits à tous les niveaux, ainsi que sur d'autres questions stratégiques, est d'une importance primordiale. Nous sommes d'avis que l'amélioration de la coopération entre ces deux instances chargées de la paix et de la sécurité permettrait de renforcer leur complémentarité et de mettre en place une coordination efficace tout en limitant les chevauchements d'activités.

Deuxièmement, nous pensons que si l'on s'attachait davantage à traiter les causes sous-jacentes des conflits, tout en renforçant les moyens de rationaliser les efforts d'intervention lorsque des civils sont en danger, notamment pour ce qui est de la capacité de déceler et de communiquer les signes de conflit imminent

ou potentiel, cela accroîtrait nos moyens collectifs de prévention et permettrait à l'ONU de réaliser pleinement son potentiel. Nous estimons que les capacités d'alerte rapide et d'intervention sont d'une importance critique pour assurer une prévention rapide et effective.

Troisièmement et en lien avec ce qui précède, il y lieu de mettre en œuvre les composantes en suspens de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, notamment la pleine opérationnalisation de la Force africaine en attente.

Quatrièmement, en vue de réaliser l'objectif d'un continent exempt de conflits, nous devons également nous employer à lutter contre l'entrée illicite d'armes en Afrique, l'accent étant mis sur la nécessité d'empêcher les fournisseurs et les bénéficiaires de promouvoir et de soutenir le commerce illicite des armes.

Enfin et surtout, nous devons veiller à ce que nos capacités de reconstruction après un conflit et de consolidation de la paix soient déployées adéquatement afin de disposer des moyens institutionnels dont nous avons besoin pour empêcher la reprise des conflits. Sur ce point en particulier, je voudrais dire qu'en tant que membre du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et fournisseur majeur de contingents de maintien de la paix, le Rwanda s'engage à appuyer pleinement la priorité accordée à la prévention des conflits dans le cadre l'action de l'ONU.

Je voudrais dire quelques mots sur la pérennisation de la paix. Comme nous le savons tous, le Rwanda serait aujourd'hui un pays différent si le Gouvernement d'après le génocide n'avait pas investi dans la création d'un nouveau Rwanda, s'il n'avait pas réussi à assurer l'inclusivité et l'égalité des chances pour tous ses citoyens, s'il n'avait pu surmonter les divisions, s'il ne s'était pas engagé dans la réconciliation et la justice réparatrice, et s'il ne s'était pas employé à renforcer la confiance dans les institutions de l'État. Tout cela reflète la responsabilité première qui incombe à chaque État de prévenir les conflits, notamment en mettant en place un environnement propice à la jouissance des droits de l'homme, en promouvant et en protégeant effectivement ces droits et en faisant répondre de leurs actes les auteurs de violations.

Nous espérons que cette année, qui commence par un débat aussi central que critique, marquera un tournant alors que nous entamons la mise en œuvre des objectifs de développement durable, qui offrent des moyens concrets d'assurer la pérennité de la paix et le développement et, comme l'a dit le Secrétaire général, d'en faire un outil de prévention capital.

M. Choi Jong-moon (République de Corée) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à exprimer mes meilleurs vœux de succès aux nouveaux membres du Conseil de sécurité. Je voudrais également remercier la présidence suédoise d'avoir choisi le thème de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix pour le débat d'aujourd'hui.

Je remercie tout particulièrement le Secrétaire général, M. António Guterres, de son exposé riche d'enseignements qui marque sa première intervention devant le Conseil.

Nous nous trouvons à un moment charnière en ce qui concerne la sécurité internationale. La nature des conflits mondiaux d'aujourd'hui est devenue de plus en plus complexe et difficile à régler, alors que le terrorisme et l'extrémisme violent s'étendent à tous les coins de la terre. Cette situation a provoqué la pire situation humanitaire de notre époque, qui appelle à l'élaboration d'une nouvelle voie.

À une époque de turbulences mondiales, il est important que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale aient adopté l'année dernière des résolutions historiques, qui établissent une feuille de route vers un avenir plus pacifique en faisant leur une nouvelle vision de la pérennisation de la paix. Il s'agit notamment de supprimer la fragmentation et les doublons qui prévalent au sein du système des Nations Unies, tout en adoptant une approche globale qui intègre la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement. Cela reflète une prise de conscience renouvelée que la prévention des conflits doit être au cœur de toutes les engagements de l'ONU. À cet égard, la République de Corée se félicite que le Secrétaire général ait insisté sur le fait que la prévention constituerait dès le début de son mandat l'une des principales raisons d'être de sa conduite de l'Organisation et qu'il ait, en particulier, souligné la montée en puissance de la diplomatie au service de la paix.

Ce n'est pas par hasard que les trois examens récents consacrés à la paix et à la sécurité mondiales, y compris celui du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, aient souligné le rôle essentiel de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix. Le Secrétariat a fait quelques progrès dans l'application des recommandations issues de ces examens, mais il faut faire davantage pour que

les opérations de paix des Nations Unies soient adaptées aux objectifs. Nous efforçant d'avancer pour combler les lacunes en matière de mise en œuvre et pour développer l'aptitude de la communauté internationale à prévenir effectivement les conflits et à pérenniser la paix, la Corée recommande les mesures suivantes.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit mieux utiliser ses outils d'enquête découlant de l'Article 34 de la Charte des Nations Unies. Deuxièmement, le Conseil doit appliquer et continuer de développer les dispositions de ses résolutions 2086 (2013) et 2333 (2016), qui précisent le rôle du Conseil dans les efforts de consolidation de la paix. Troisièmement, une implication plus poussée avec le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique pourrait faciliter l'action relative aux conflits potentiels. Et, dernier élément mais non le moindre, le Conseil doit utiliser de façon plus active la fonction consultative de la Commission de consolidation de la paix.

En fait, on s'attend que la Corée devienne le prochain Président de la Commission de consolidation de la paix. En cette nouvelle capacité, la Corée espère contribuer de manière constructive à assurer la paix durable dans le monde entier. La Corée pense que l'intensification du renforcement des capacités de façon inclusive et une meilleure coordination grâce aux initiatives de la Commission sont des moyens efficaces de prévenir les conflits et de pérenniser la paix. Un affermissement de la coordination entre le Conseil et la Commission est essentiel à cet égard.

Comme le Conseil le sait fort bien, ces dernières décennies la République de Corée, avec le Conseil, a tout mis en œuvre pour prévenir le programme nucléaire de la Corée du Nord et ainsi réaliser la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Cependant, en ce moment même, tandis que nous sommes réunis dans cette salle pour discuter les moyens de garantir la paix durable, la Corée du Nord continue de développer ses capacités nucléaires et balistiques, en violant de façon flagrante les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il est vital que le Conseil continue d'être saisi de cette question pour pérenniser la paix dans la région.

Pour conclure, en tant que Président suivant présumé de la Commission de consolidation de la paix, la Corée travaillera en étroite coopération avec le Conseil, les États Membres et d'autres partenaires pour élaborer un dispositif permettant à l'Organisation des Nations Unies de pérenniser effectivement la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Thaïlande.

Mme Ganjanarintr (Thaïlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), à savoir le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, la République démocratique populaire lao, Singapour, le Viet Nam et mon propre pays, la Thaïlande.

L'ASEAN félicite les nouveaux membres non permanents du Conseil de sécurité et leur souhaite plein succès pendant leur mandat. Nous saluons également la présence du nouveau Secrétaire général. L'ASEAN lui apportera son plein appui et sa coopération étroite dans l'exercice de son mandat. Nous remercions la Suède d'avoir organisé le présent débat sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix, l'une des questions les plus pressantes s'agissant de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Comme cela est exprimé dans la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025, l'ASEAN est une communauté centrée sur les êtres humains, fondée sur des règles et éprise de paix. Nous adhérons aux principes du droit international qui régissent la conduite pacifique des relations entre les États, notamment le non-recours à la menace ou à l'usage de la force, ainsi qu'aux principes de l'inclusion et de la réactivité, ce qui assure que nos populations jouissent des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de même qu'au principe de la tolérance dans un esprit d'unité et de diversité. L'ASEAN croit en une approche globale de la sécurité, qui aborde en temps opportun les difficultés existantes et nouvelles, et en le règlement des différends et des litiges par des moyens pacifiques, tout en renforçant les mesures de confiance et la diplomatie préventive.

Cette année marque le cinquantième anniversaire de la Déclaration de Bangkok de l'ASEAN, qui a fondé l'ASEAN pour promouvoir la paix et la stabilité régionales au moyen du respect permanent de la justice et de l'état de droit dans les relations entre les pays de la région, ainsi que de l'adhésion aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Pour la communauté de l'ASEAN, le maintien et le renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité et un raffermissement plus complet dans la région des valeurs axées sur la paix constituent l'un des buts les plus importants de l'Organisation, comme le reflète la Charte de l'ASEAN. Sans la paix, la sécurité et la stabilité, il

serait difficile d'atteindre d'autres objectifs importants de la communauté de l'ASEAN. En conséquence, la prévention des conflits et la pérennisation de la paix demeurent l'une des priorités les plus fondamentales de l'ASEAN depuis sa création en 1967.

Les instances dirigées par l'ASEAN, telles que le Forum régional de l'ASEAN et le Sommet de l'Asie orientale, permettent d'organiser régulièrement, depuis 1994, des dialogues sur les questions politiques et liées à la sécurité dans la région Asie-Pacifique et continuent de jouer un rôle central dans le dispositif de stabilité régionale.

Selon l'ASEAN, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif 16, relatif à la paix et à la justice, peut fournir des directives importantes pour les efforts de prévention des conflits. L'édification de sociétés résilientes et inclusives et l'élaboration d'un programme de développement qui s'attaque aux causes profondes des conflits et qui fournit des possibilités économiques dans les communautés sortant d'un conflit sont des facteurs clefs menant à la pérennisation de la paix.

L'ASEAN a une approche globale pour promouvoir la sécurité traditionnelle et non traditionnelle dans la région. Guidée par les objectifs de développement durable, la communauté de l'ASEAN travaille dans l'unité pour assurer la sécurité politique, économique et sociale de tous les États membres. Nous sommes une région de diversité, mais nous nous efforçons de développer nos atouts sur la base de nos intérêts communs et de notre compréhension mutuelle, ce qui est la meilleure façon de prévenir les conflits.

Au-delà de notre région, les États membres de l'ASEAN contribuent activement aux opérations de paix des Nations Unies dans le monde entier. Dans le cadre de la réunion des ministres de la défense de l'ASEAN et de la réunion des ministres de la défense de l'ASEAN Plus, les États membres de l'ASEAN se sont engagés à renforcer la coopération en matière de maintien de la paix grâce au réseau des centres de maintien de la paix de l'ASEAN. L'Institut de l'ASEAN pour la paix et la réconciliation apporte également une contribution précieuse à la prévention des conflits et à la pérennisation de la paix mondiale.

Toutes ces mesures sont conformes à la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et aux plans directeurs connexes, que l'ASEAN a adoptés en 2015, ainsi qu'à nos engagements régionaux au titre du Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est. Elles sont également conformes au Plan d'action ASEAN-Nations Unies pour 2016-2020 relatif à l'application de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'ASEAN et l'Organisation des Nations Unies, et nous attendons avec intérêt la poursuite du développement d'un partenariat efficace avec l'ONU, afin de renforcer nos capacités de diplomatie préventive et de consolidation de la paix après conflit.

Selon l'ASEAN, le Conseil de sécurité et le Secrétaire général doivent travailler en étroite coopération pour faire une réalité de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix. Des dialogues réguliers doivent être promus pour veiller à entendre tous les points de vue et à mettre en œuvre une intervention rapide et coordonnée dans les situations d'urgence. Nous encourageons le nouveau Secrétaire général et les membres du Conseil, ainsi que les autres organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, y compris la Commission de consolidation de la paix, à continuer de renforcer la coopération pour promouvoir la cohérence et la complémentarité entre les activités de paix et de sécurité de l'ONU et le développement. À cette fin, l'ASEAN appuie pleinement les efforts de création de synergies et de multiplication d'impacts positifs énoncés dans les documents fondamentaux précédents de l'Organisation, tels que les examens de 2015 du dispositif de paix et de sécurité de l'ONU.

Prenant en considération le rôle des organisations régionales, tel que stipulé au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, la contribution de l'ASEAN au maintien de la paix et de la sécurité internationales a été constructive et conforme à l'esprit de ce chapitre. Nous encourageons donc l'Organisation des Nations Unies à s'impliquer avec les organisations régionales et toutes les parties concernées, à l'étape la plus proche possible, pour contrecarrer les menaces émergentes.

Pour conclure, l'ASEAN est convaincue qu'une ferme volonté politique, une direction robuste et des ressources suffisantes doivent être constamment réunies pour garantir la pérennisation de la paix et pour que les conflits n'éclatent pas, ne s'aggravent pas ou ne réapparaissent pas.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Finlande.

Mme Sipiläinen (Finlande) (*parle en anglais*) : Dans un premier temps, j'ai l'honneur de prendre la parole

au nom du Groupe des amis de la médiation et de ses deux Coprésidents.

Je tiens à féliciter la Suède d'avoir organisé le présent débat, qui vient à point nommé. Nous nous félicitons également de ce que le Secrétaire général soit venu parmi nous aujourd'hui.

Le Groupe des amis de la médiation rassemble 44 États Membres de l'ONU de différentes régions et huit organisations internationales et régionales. Le Groupe, qui est largement représentatif, a beaucoup contribué aux efforts visant à faire mieux connaître l'importance de la médiation au niveau international. En plus de ses autres activités, le Groupe des amis de la médiation a été à l'origine de quatre résolutions de l'Assemblée générale relatives à la médiation, qui ont été adoptées par consensus. Ces résolutions ont contribué au renforcement de la médiation et des fonctions d'appui à la médiation de l'ONU, ainsi qu'au renforcement des capacités de médiation de divers acteurs dans ce domaine, tout en encourageant le recours aux Directives des Nations Unies pour une médiation efficace. Ces résolutions ont également encouragé le renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales.

Dans sa toute dernière résolution portant sur la médiation – la résolution 70/304 –, adoptée en septembre 2015, l'Assemblée générale a pris note de la contribution apportée par les examens du dispositif de paix et de sécurité des Nations Unies effectués en 2015, en particulier l'accent qui a été mis sur l'importance de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix, notamment par la médiation. Elle a pris acte des missions de bons offices menées par le Secrétaire général et de l'importance de rechercher des solutions politiques à long terme et inclusives, dans le cadre d'une démarche de pérennisation de la paix.

Compte tenu des préoccupations et des besoins humanitaires croissants à l'échelle mondiale et spécifiques à de nombreuses régions, durant le petit déjeuner de travail organisé en 2016 au niveau ministériel, le Groupe des amis de la médiation a examiné les meilleurs moyens de répondre à l'appel lancé au monde entier en faveur d'une volonté politique pour prévenir et faire cesser les conflits, tel qu'indiqué dans le rapport (A/71/353) du Secrétaire général sur les résultats du Sommet mondial sur l'action humanitaire. Le Groupe des amis de la médiation est fermement convaincu que le renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends, la prévention et le règlement des conflits et la pérennisation de la paix est un outil économiquement efficace dont dispose l'ONU dans le cadre de ses efforts en faveur de la paix et de la sécurité. Nous soulignons également la nécessité de donner à davantage de femmes les moyens de faire office de médiateurs. Cela exige un appui politique soutenu, de la cohérence, la coopération, des efforts systématiques et des ressources suffisantes. Le Groupe des amis de la médiation se félicite de l'engagement du nouveau Secrétaire général à promouvoir le recours à la diplomatie au service de la paix et est prêt à appuyer ses travaux et ses efforts visant à renforcer le rôle de la médiation dans la prévention et le règlement des conflits et dans la pérennisation de la paix.

Je voudrais également faire quelques observations à titre national. La Finlande s'associe à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne.

Qu'il me soit permis encore une fois de remercier la Suède d'avoir organisé ce débat, car le moment est venu d'améliorer la capacité des Nations Unies à prévenir les conflits de manière plus efficace. Le Conseil de sécurité, le Secrétaire général et tous les États Membres doivent profiter de l'élan ainsi imprimé et le traduire en mesures concrètes. Je note avec une grande satisfaction que le Secrétaire général a déjà pris les devants dans le domaine de la prévention des conflits et a fait montre d'une grande initiative grâce aux décisions qu'il a prises récemment en vue d'améliorer la performance des Nations Unies.

Les trois examens – portant sur les opérations de paix, la consolidation de la paix, les femmes et la paix et la sécurité – et leur mise en œuvre concrète peuvent véritablement transformer le secteur de la paix et de la sécurité des Nations Unies. Les recommandations figurant dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (voir S/2015/446) demeurent pertinentes et doivent être mises en œuvre sans plus tarder. Il importe au plus haut point de garantir des financements suffisants pour promouvoir la primauté de la politique et la pérennisation de la paix, notamment par la médiation et les missions politiques spéciales. Il est également essentiel que les États Membres apportent leur appui et leurs contributions au maintien de la paix, car il s'agit d'un élément central du secteur de la paix et de la sécurité des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité et l'ONU dans son ensemble doivent renforcer leurs propres capacités de prévention, notamment en améliorant leurs tours

d'horizon prospectif, en mettant au point et en utilisant des outils d'alerte rapide, en évaluant mieux les causes profondes des conflits et en s'y attaquant au moment voulu, en veillant au respect des droits de l'homme universels et en faisant fond sur le développement durable grâce à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La technologie et les innovations peuvent également être utiles dans le cadre de ces efforts. Par ailleurs, il faut investir davantage dans le dialogue avec les pays qui se trouvent dans une situation fragile.

La Finlande souhaite que la médiation soit privilégiée en tant qu'outil de prévention des conflits dans le cadre des efforts des Nations Unies. La médiation et la prévention des conflits sont les outils les plus économiquement efficaces pour œuvrer en faveur de la paix. La démarche générale adoptée par la Finlande en matière de médiation prévoit notamment le dialogue national et d'autres processus officiels et informels qui contribuent à des processus de paix plus inclusifs, et partant, à des solutions durables. Nous continuons d'apporter notre appui aux acteurs non gouvernementaux, notamment la participation des chefs religieux et traditionnels aux processus de paix. Il est également temps de reconnaître l'utilité des missions politiques spéciales des Nations Unies. Nous, les États Membres, devons leur apporter l'appui politique et financier dont elles ont besoin.

Nous exhortons le Conseil et le Secrétaire général à accorder une attention particulière au rôle actif des femmes dans la prévention des conflits. Les femmes demeurent la plus importante ressource qui est sous-utilisée en vue d'une consolidation de la paix plus efficace. L'expérience montre que l'autonomisation des femmes et l'appui à leur participation pleine et active à la prise de décisions politiques, économiques et relatives à la paix permettent d'aboutir à des accords plus inclusifs et plus durables.

Le Conseil de sécurité a une responsabilité particulière en matière de prévention des conflits. Une mesure concrète à cette fin serait l'engagement de tous les membres du Conseil à appuyer une action rapide et décisive du Conseil pour prévenir ou faire cesser les atrocités criminelles et à s'abstenir de recourir au veto dans ce genre de situations.

La Finlande demeure prête à apporter son appui au Conseil et au Secrétaire général, M. Guterres, en vue du renforcement de leur partenariat mutuel, et pour faire de la prévention des conflits la priorité absolue des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Rücker (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne s'associe à la déclaration qui sera faite aujourd'hui au nom de l'Union européenne.

Je remercie la Suède d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat important qui arrive à point nommé et je souhaite la bienvenue au Secrétaire général, M. Guterres. Je lui souhaite plein succès et le remercie de sa détermination à faire de la prévention des conflits et de la paix la priorité des priorités.

En ce qui concerne le rôle de l'ONU et du Conseil de sécurité dans la prévention des conflits et la pérennisation de la paix, je voudrais faire trois observations.

Premièrement, la pérennisation de la paix revêt la plus haute importance. En 2016, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté des résolutions historiques – respectivement la résolution 2282 (2016) et la résolution 70/262 de l'Assemblée générale –, selon lesquelles la pérennisation de la paix doit être l'objectif de toutes les politiques nationales et internationales de prévention, pour mettre fin à la violence, assurer le développement durable et garantir la protection des droits de l'homme. La pérennisation de la paix exige une démarche globale et constitue une tâche et une responsabilité partagées que doivent assumer toutes les parties prenantes. Il faut notamment établir de nouveaux partenariats, y compris avec des organisations régionales – comme cela a été dit – ainsi qu'avec la société civile. Cela suppose en outre une approche inclusive dans le cadre de laquelle tous les membres de la société, en particulier les femmes, ont un rôle à jouer. À cet égard, la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité doit guider nos activités. Cette notion selon laquelle des liens étroits existent entre la sécurité, les droits de l'homme et le développement a été réaffirmée dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et reflétée dans la présidence allemande du Groupe des Vingt (G20) en 2017. En février, les ministres du G20 se pencheront sur la question de la pérennisation de la paix et sur les éventuelles contributions à cette notion. Notre action au cours des 10 années à venir doit se fonder sur la pérennisation de la paix.

Deuxièmement, il nous faut des outils d'alerte rapide et d'analyse efficaces. Nous devons pouvoir parvenir à une même compréhension, sur la base des faits, des situations de crise actuelles, de leurs causes profondes et de leurs facteurs déterminants. Au niveau national, l'Allemagne a beaucoup investi dans la prévention des conflits et la stabilisation. Nous avons réformé nos structures nationales pour qu'elles soient adaptées aux réalités du XXIe siècle, perfectionné nos outils analytiques et amélioré notre approche de la stabilisation dans les situations de crise. Nous sommes en train d'élaborer de nouvelles lignes directrices nationales portant sur la prévention des crises, la gestion des conflits et la consolidation de la paix, avec l'aide d'organisations internationales, de toutes les branches du gouvernement, des milieux universitaires et de la société civile.

En ce qui concerne l'ONU, nous appuyons fermement la détermination du Secrétaire général, M. Guterres, à rendre l'Organisation plus efficace et efficiente. Nous espérons que ces changements et ceux qui suivront permettront que la prévention des conflits et la paix restent des priorités principales de l'ONU. Nous souhaitons également développer des capacités intégrées en matière d'élaboration de politiques, renforcer les capacités en matière d'analyse ainsi que la connaissance des situations au Siège et sur le terrain. Nous comptons sur une participation active au développement de scénarios et à la médiation à l'échelle du système des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité doit également accorder la priorité à la prévention à tous les stades des conflits, en mettant l'accent sur la réconciliation, la médiation, la réforme du secteur de la sécurité et la bonne gouvernance. Par exemple, il pourrait relancer la pratique des tours d'horizon réguliers pour examiner les situations de crise émergentes, s'y préparer et y réagir. Le Conseil de sécurité doit également poursuivre ses délibérations sur les questions régionales et thématiques qui pourraient avoir de profondes répercussions sur la paix et la sécurité, notamment les changements climatiques et les migrations. En outre, le Conseil de sécurité doit tirer plus efficacement parti des activités menées par le système des Nations Unies, par exemple dans le cadre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, qui génèrent une abondance d'informations, ou dans le contexte des activités qu'entreprend l'ONU en matière de développement durable. Plus particulièrement, le Conseil de sécurité doit collaborer plus étroitement avec la Commission de consolidation de la paix.

Troisièmement, enfin, nous devons passer de l'alerte rapide à l'intervention rapide. S'il est important que l'analyse soit correcte et les structures adéquates, aucune de ces initiatives ne portera ses fruits si nous n'investissons pas dans des outils de prévention. L'Allemagne est donc déterminée à continuer de renforcer les capacités et les efforts de l'ONU en matière de prévention des crises.

Outre le fait qu'elle est un des principaux contributeurs au budget de l'Organisation, l'Allemagne a également triplé sa contribution dans le domaine de la prévention en 2016. Par exemple, nous avons versé plus de 4 millions de dollars au Groupe de l'appui à la médiation et plus de 20 millions de dollars au Fonds pour la consolidation de la paix, et nous avons également augmenté nos contributions à ONU-Femmes.

Sur le terrain, l'Allemagne est activement engagée dans la prévention des crises et le maintien de la paix. Par exemple, nos activités de stabilisation et de maintien de la paix dans le contexte de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali appuient le processus politique qui permettra à terme de régler durablement la situation au Mali. Nous encourageons d'autres pays à investir davantage dans des projets de stabilisation afin que les autorités légitimes en situation précaire soient en mesure de pérenniser la paix dans leur pays.

Pour conclure, je réaffirme que l'Allemagne est fermement attachée à l'ONU et qu'elle est déterminée à lui fournir un appui. L'Allemagne se réjouit à la perspective de travailler en étroite collaboration avec le nouveau Secrétaire général et le Conseil de sécurité pour promouvoir la prévention des conflits et pérenniser la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste un grand nombre d'orateurs, et je rappelle donc aux orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à quatre minutes pour permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte et d'en lire une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Vieira (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la présidence suédoise du Conseil de sécurité, d'avoir organisé le présent débat sur la prévention des conflits

et la pérennisation de la paix. Je souhaite également la bienvenue au Secrétaire général, António Guterres, qui participe pour la première fois à un débat du Conseil de sécurité en cette qualité, et je le félicite du dynamisme dont il fait preuve depuis le premier jour et de sa volonté de réformer l'Organisation et de l'adapter aux exigences du XXI[e] siècle.

Le présent débat public arrive à point nommé, alors que l'ONU est dans une phase de transition. Le Brésil fait écho à l'appel du Secrétaire général, qui encourage chacun d'entre nous à faire de la paix notre objectif principal en cette nouvelle année. À cette fin, la prévention doit être prioritaire, et les appels à la prévention des conflits et à la pérennisation de la paix doivent se traduire par des mesures concrètes.

Alors que les conflits se multiplient et deviennent de plus en plus complexes, la plus grande faiblesse de l'ONU reste son incapacité à prévenir les conflits. Le meilleur moyen de protéger les civils, qui sont les principales victimes, est de se concentrer en priorité sur la prévention. Le Secrétaire général Guterres a fait remarquer à juste titre que l'ONU était née d'une guerre et que nous devons à présent mettre l'accent sur la paix. Il y a peu, l'ONU a fait l'objet d'un processus d'examen de ses activités dont l'objectif était d'adapter l'Organisation aux problèmes actuels dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité. Les recommandations formulées dans les trois rapports issus de ce processus étaient articulées autour d'un élément commun : la primauté de la politique.

Ces documents soulignent que l'engagement de l'ONU doit être fondé sur une démarche globale en matière de pérennisation de la paix qui mette également l'accent sur la prévention des conflits. Je tiens à souligner en particulier les conclusions du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, qui ont ouvert la voie à la notion de pérennisation de la paix. Ce concept, consacré par la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité, sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix, englobe la prévention des conflits et marque une évolution par rapport au paradigme original de la consolidation de la paix, qui était axé exclusivement sur les pays sortant d'un conflit.

Le Brésil est depuis longtemps d'avis que les activités de l'ONU en matière de promotion de la paix et de la sécurité doivent aller au-delà de la lutte contre les causes immédiates et les facteurs des conflits, du déploiement d'opérations de maintien de la paix et de l'aide humanitaire. Les stratégies de pérennisation de la paix doivent également mettre l'accent sur la prévention structurelle de l'apparition ou de la reprise de conflits, notamment en luttant contre la pauvreté, en créant des emplois pour les jeunes, en promouvant l'égalité des sexes et le développement socioéconomique, en créant des institutions à part entière, en promouvant la réconciliation nationale, en améliorant la gouvernance et en créant des sociétés plus ouvertes. Ces mesures doivent être mises en place en étroite coordination avec les autorités nationales, en tenant compte des priorités établies et de l'importance de l'appropriation nationale à tous les stades du processus. Sans tomber dans le piège de la sécurisation du développement, il faut continuer de renforcer la coordination entre le système des Nations Unies pour le développement et le dispositif de pérennisation de la paix.

S'agissant des mesures à mettre en place pour permettre au Conseil de sécurité et au système des Nations Unies de mener des activités de prévention plus efficaces et complètes, le Brésil estime qu'il importe de renforcer la coordination et la coopération entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix. Comme nous l'avons souligné à diverses occasions, les membres du Conseil de sécurité doivent tirer pleinement profit du rôle de la Commission de consolidation de la paix et contribuer à renforcer l'engagement de l'ONU. À cet égard, nous saluons le résultat de l'examen des méthodes de travail de la Commission de consolidation de la paix, qui appelle à renforcer la coopération entre ces deux organes. La révision des méthodes de travail permettra à la Commission, en amont de séances d'information du Conseil de sécurité, d'envisager des visites sur le terrain, et, notamment, lorsque le Conseil l'y invite, de se joindre à lui lors de ses visites. Nous estimons que le Conseil bénéficierait de la perspective à long terme de la Commission dans le cadre de visites conjointes. Les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales doivent également adopter une perspective à long terme en matière de pérennisation de la paix.

Sur le plan opérationnel, le Conseil doit accentuer ses efforts pour orienter davantage ses activités vers la prévention. Il faut réinstaurer les tours d'horizon réguliers concernant les foyers de tensions potentiels et les préoccupations thématiques transversales. Il est évident que ces activités peuvent être menées de manière à contrer les conflits plutôt que d'attiser les tensions. S'agissant d'accroître l'attention portée à la prévention,

le Secrétaire général entrant a justement souligné ce qu'il importe de faire : lutter contre les causes profondes sur la base d'une approche équilibrée axée sur les trois piliers de l'action de l'ONU. Il importe à cette fin de renforcer la coordination entre le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale.

Le Secrétaire général aura également un rôle important à jouer dans la préparation du rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session pour décrire les options en vue d'augmenter, de restructurer et d'orienter plus efficacement les fonds alloués aux activités de consolidation de la paix, notamment au moyen des contributions statutaires. C'est une possibilité qui devrait être également envisagée alors que nous cherchons à renforcer les missions politiques spéciales, qui accomplissent un important travail de prévention et de médiation des conflits et de pérennisation de la paix, mais ne bénéficient pas de l'appui financier prévisible et non négligeable dont disposent les opérations de maintien de la paix.

Dans son message à l'occasion du Nouvel An, le Secrétaire général a rappelé à juste titre que des billions de dollars sont dépensés pour faire la guerre. Qu'il me soit permis d'ajouter que des milliards sont également dépensés dans des opérations de maintien de la paix à travers le monde. Les ressources doivent être investies de manière plus efficace pour renforcer le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies et les missions politiques spéciales, qui peuvent jouer un rôle précieux en matière de prévention. Comme l'Ambassadeur Gert Rosenthal l'a souligné dans le rapport du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix (voir S/2015/490), la consolidation de la paix est un processus de nature avant tout politique. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont prouvé leur volonté politique en convenant d'un cadre stratégique pour la paix. Il nous faut désormais un plan stratégique de mise en œuvre de la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et de la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité. J'espère que l'événement de haut niveau, intitulé « Édifier une paix durable pour tous : synergies entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la pérennisation de la paix », qui aura lieu le 24 janvier, sera l'occasion pour les États Membres, l'ONU et d'autres parties prenantes de démontrer leur engagement renouvelé en faveur de l'édification d'une paix durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

Mme Mejía Vélez (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je tiens à féliciter la Ministre Wallström et la Suède pour leur accession à la présidence du Conseil de sécurité. J'adresse également mes félicitations aux nouveaux membres du Conseil, à savoir le Kazakhstan, l'Italie, l'Éthiopie et la Bolivie.

La convocation du présent débat public arrive à point nommé. Les conflits dans le monde sont de plus en plus complexes et l'ONU est confrontée à de nouveaux défis qui mettent à l'épreuve sa capacité de les combattre de façon efficace et appropriée. Toutefois les choses devraient changer en 2017, puisque comme le Secrétaire général l'a dit dans sa déclaration, la prévention n'est pas seulement une priorité, c'est la priorité. Pour cela, nous pouvons nous appuyer sur les études des opérations de maintien de la paix, du dispositif de consolidation de la paix et de l'application des résolutions relatives aux femmes et la paix et la sécurité, dont il a déjà été fait mention et qui toutes réaffirment l'importance d'axer les efforts sur la prévention et la pérennisation de la paix.

En 2015, nous avons adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et avons pris l'engagement de ne laisser personne de côté, l'accent étant mis en particulier sur la lutte contre les causes à l'origine de nombreux conflits dans le monde. En outre, nous pouvons compter sur la détermination et la volonté politique du nouveau Secrétaire général pour qui, comme il l'a dit de manière très clair dans son programme et l'a confirmé à nouveau ce matin, prévenir les conflits signifie renforcer les institutions et mettre en place des sociétés résilientes; placer le respect des droits de l'homme au cœur des politiques nationales et internationales; protéger et autonomiser les femmes et les filles, qui est l'un des aspects les plus importants pour parvenir au développement durable.

Comme chacun le sait, mon pays est sur le point de conclure un accord de paix qui mettrait fin à plus de 50 années de conflit. Et je voudrais à cet égard faire trois observations sur les enseignements tirés de notre expérience, dont nous pensons qu'ils pourraient être utiles.

L'accord se fonde sur les dispositions du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies signée à San Francisco, comme cela a déjà été mentionné. Il est le résultat de négociations directes entre les parties au conflit, avec l'accompagnement de la communauté internationale, du Conseil de sécurité et, bien entendu, de la mission politique spéciale, ainsi que l'appui résolu de la Communauté des États d'Amérique latine et des

Caraïbes, notre organisme régional. Il traite des causes à l'origine du conflit et sa mise en œuvre va permettre de favoriser le développement économique et le bien-être des zones rurales colombiennes qui n'ont pas pu bénéficier de la présence de l'État et du développement pendant de nombreuses années du fait du conflit. Naturellement, comme le Conseil de sécurité l'a fort bien analysé, le cas de la Colombie montre que l'aide des donateurs internationaux pour la mise en œuvre des accords dans leurs aspects relatifs au développement va bien au-delà des ressources nécessaires aux missions politiques spéciales, à l'instar de celle présente actuellement dans mon pays pour surveiller le cessez-le-feu et le désarmement.

Enfin, la présence des femmes à la table de négociation et leur contribution à l'accord de paix et à sa mise en œuvre future, dans le cadre du programme femmes, paix et sécurité en Colombie, constitue véritablement une expérience unique en son genre dans le contexte d'un processus de paix qui met particulièrement l'accent sur la problématique hommes-femmes. Comme la Ministre Wallström l'a dit plus tôt ce matin, investir dans la prévention n'est pas seulement le bon choix du point de vue moral; c'est également l'approche la plus intelligente et la plus économiquement rationnelle, et la démarche la plus durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Mminele (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que le Royaume de Suède pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, et nous vous remercions d'avoir organisé cet important et fort opportun débat sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. Une fois encore, nous souhaitons la bienvenue au nouveau Secrétaire général, M. António Guterres, et le remercions de son exposé très fourni et de sa vision très éclairante sur le sujet qui nous occupe aujourd'hui.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'à la déclaration conjointe faite par la représentante de la Finlande au nom du Groupe des amis de la médiation.

L'Afrique du Sud estime que s'il est indéniable que nous devons nous efforcer de renforcer les outils à notre disposition pour lutter contre les conflits qui apparaissent, nous devons également mettre l'accent sur la prévention des conflits et de leurs causes profondes afin d'empêcher leur déclenchement et de faire en sorte que les pays qui sortent d'un conflit n'y replongent pas. Le jour de sa prise de fonctions à la tête de l'Organisation, le Secrétaire général nous a tous invités à faire de la paix notre priorité. Le débat d'aujourd'hui, le premier débat public thématique du Conseil de cette nouvelle année, est donc hautement symbolique, car il insiste sur la prévention et la pérennisation de la paix avant même de s'atteler à la tâche de régler les conflits une fois qu'ils éclatent.

L'Afrique du Sud est convaincue que la paix et la stabilité mondiales resteront hors de portée tant que nous ne nous attaquerons pas aux liens qui existent entre sécurité et développement. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît ce lien fondamental. La nature des conflits contemporains montre qu'ils sont, pour une large part, précipités par les problèmes de développement économiques faisant l'objet de contentieux, comme par exemple l'accès aux ressources minières, les déséquilibres dans la répartition des richesses et du pouvoir, la mauvaise gouvernance, le manque de participation des populations dans les processus démocratiques et la corruption.

Pour consolider durablement la paix, il faut aussi renforcer les stratégies politiques, notamment les efforts en faveur de la diplomatie préventive, de la prévention et de la gestion des conflits, de la médiation et de la consolidation de la paix. Dans ce contexte, nous devons tenir compte du rapport du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, qui souligne que la consolidation de la paix

> « doit être le principe qui sous-tend toutes les actions de l'Organisation et inspire toutes ses activités – avant, pendant et après de violents conflits – et non pas celui dont il est fait peu de cas. (*S/2015/490, p.3*)

Nous devons prendre conscience du fait que le manque de financement des actions de prévention des conflits demeure un obstacle. L'Afrique du Sud estime que l'engagement en faveur de la pérennisation de la paix et de la prévention des conflits passe par l'allocation de ressources suffisantes et prévisibles à l'appui de ces priorités, ce qui ne manquera pas de se traduire par une réduction des dépenses liées aux interventions coûteuses que sont, entre autres, le maintien de la paix, la réponse aux crises humanitaires et la protection des acquis en matière de développement.

En outre, l'Afrique du Sud réaffirme son attachement à la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales dans les questions liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales, coopération qu'elle voit d'un œil favorable et qui est conforme au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Comme l'ONU l'a déjà reconnu, les organisations régionales sont bien placées pour comprendre les causes des conflits armés, du fait de leur connaissance de la région en question, ce qui peut étayer leurs efforts en faveur de la prévention ou du règlement de ces conflits. De plus, elles ont un avantage comparatif, étant donné leur volonté politique croissante de régler les situations. L'ONU a tout intérêt à travailler en contact étroit avec les organisations régionales et sous-régionales dans ses efforts de médiation et de rétablissement de la paix.

Outre les menaces traditionnelles à la paix et à la sécurité internationales, la nature des conflits est actuellement en train d'évoluer, avec une multiplication des acteurs armés, qui pour nombre d'entre eux emploient des méthodes asymétriques. Dans ce contexte, l'ONU se heurte à des nouveaux défis dans ses efforts pour garantir la paix et la sécurité, promouvoir le développement durable, protéger les droits de l'homme et fournir une aide humanitaire.

Enfin, l'Afrique du Sud continue de reconnaître qu'il importe d'appliquer les recommandations issues de l'examen des questions relatives au maintien et à la consolidation de la paix, et aux femmes et à la paix et la sécurité. Nous tenons notamment à nous faire l'écho de l'étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), qui constate que la prévention des conflits doit être la priorité, et non l'usage de la force, soulignant ainsi la nécessité d'adopter des mesures de prévention à court terme et à long terme pour remédier aux causes profondes et aux facteurs structurels des conflits.

Le Conseil de sécurité ne doit pas chercher à recourir à la force. Au lieu de cela, faisant appel à tout ce que prévoit la Charte des Nations Unies, y compris les bons offices du Secrétaire général, nous devons nous engager à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour prévenir les conflits et pérenniser la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Pedersen (Norvège) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de la Colombie, de l'Éthiopie, du Ghana, de l'Indonésie, de la Jordanie, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande et de mon propre pays, la Norvège. Nous sommes huit pays qui se sont réunis au début de 2015 pour former un groupe interrégional, dit le Groupe UN70, en vue de développer des idées de réforme pour les Nations Unies. En novembre de l'année dernière, nous avons remis un ensemble de recommandations au Secrétaire général. L'un des cinq messages clefs transmis à M. Guterres est qu'il devrait s'efforcer de placer la prévention des conflits au cœur du programme de paix et de sécurité des Nations Unies.

L'année dernière, les États Membres se sont entendus sur la notion de maintien de la paix dans les résolutions historiques sur le dispositif de consolidation de la paix (résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité et résolution 70/262 de l'Assemblée générale). Le maintien de la paix englobe des activités visant à prévenir l'éclatement, l'escalade, la poursuite et la réapparition des conflits, à s'attaquer à leurs causes profondes, à aider les parties au conflit à mettre fin aux hostilités, à assurer la réconciliation nationale et à progresser vers le redressement, la reconstruction et le développement. C'est tout un programme. Nous avons besoin d'efforts concertés qui impliquent l'ensemble du système des Nations Unies et qui incluent la collaboration avec les gouvernements nationaux et d'autres partenaires clefs tels que les organisations internationales, régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales, les organisations de la société civile, les groupes de femmes, les organisations de jeunesse et le secteur privé.

Le Conseil de sécurité a un mandat et une position uniques. Il dispose de divers moyens de prévenir les conflits, comme l'indique la note de cadrage (S/2017/6, annexe) pour la séance d'aujourd'hui. Opportunité et responsabilité vont de pair. Le système des Nations Unies a besoin de renouveler ses mécanismes de prévention et de règlement des conflits. Nous, le groupe transrégional UN70, exhortons vivement le Conseil de sécurité à utiliser tous les moyens dont il dispose pour empêcher l'apparition de nouvelles crises comme celles de la Syrie ou du Soudan du Sud. Le Conseil de sécurité doit travailler en étroite collaboration avec notre nouveau Secrétaire général, lui donner l'espace nécessaire pour travailler de manière proactive en matière de diplomatie préventive et être prêt à intervenir lorsque le Secrétaire général lui recommande des mesures à prendre.

Nous sommes très heureux que le nouveau Secrétaire général ait choisi de placer la prévention des conflits au premier rang de son ordre du jour. Nous souhaiterions voir une plus grande proportion des ressources allouée à ce secteur, ainsi qu'une approche plus cohérente du système des Nations Unies pour

identifier et traiter les risques de conflit. Nous nous félicitons de l'initiative prise par le Secrétariat de convoquer des séances d'information mensuelles sur diverses situations à l'intention des membres du Conseil et nous soulignons l'importance du leadership du Secrétaire général pour le Secrétariat et pour l'ensemble du système des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité a un rôle crucial à jouer dans la prévention des conflits. Toutefois, il ne peut pas le faire seul. Nous, les États Membres de l'ONU, devons nous réunir et faire avancer le programme de pérennisation de la paix. L'appropriation nationale est fondamentale pour obtenir des résultats. Prévenir les conflits et pérenniser la paix, avec l'aide de la communauté internationale, ne portent pas atteinte à la souveraineté des États. Au contraire, cela renforce leur souveraineté. Le recentrage sur la prévention n'est pas une opportunité, c'est une nécessité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

Mme Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Suède d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui.

Nous appuyons l'appel du Secrétaire général visant à faire de 2017 une année de paix. C'est urgent, étant donné que des conflits nouveaux et complexes éclatent, alors même que des différends plus anciens et non résolus continuent de se dégrader. Nous assistons en effet à des souffrances humaines sans précédent causées par des conflits et des bouleversements violents. Des régions entières sont déstabilisées et des millions de vies sont détruites par des conflits prolongés. Le débat d'aujourd'hui est donc à la fois opportun et critique.

La responsabilité des Nations Unies en matière de pérennisation de la paix découle de la promesse figurant dans la Charte de promouvoir le développement économique et social de tous les peuples dans une liberté plus grande. Cette responsabilité s'ajoute à l'obligation de maintenir la paix et la sécurité internationales. Les efforts de consolidation de la paix des Nations Unies doivent respecter les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, y compris le respect de la souveraineté et de l'égalité souveraine des États. Ces efforts doivent être entrepris dans le cadre d'un mandat clairement défini du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

La capacité des Nations Unies à pérenniser la paix est encore relativement naissante. Elle a évolué en réponse au nombre croissant de conflits à travers le monde. Les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies en matière d'édification de la nation ont toutefois donné des résultats mitigés. Pourtant, jusqu'à présent, ils ont été plus productifs et plus rentables que les mesures unilatérales prises par certaines puissances.

Pérenniser la paix est un défi qui ne peut être relevé que s'il est remédié aux causes sous-jacentes des conflits : la pauvreté et, de plus en plus, la dégradation de l'environnement; les injustices politiques et économiques; les tensions ethniques, tribales et religieuses; et les ingérences et interventions extérieures. Cela signifie également qu'il faut trouver des solutions aux conflits politiques de longue date. Les acteurs politiques, de sécurité et de développement doivent s'entraider dans la recherche d'une paix durable. Il s'agit d'une activité globale exigeant une approche holistique et à long terme qui lie le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme à une approche intégrée. Toutes nos discussions de l'année écoulée ont permis de comprendre que la pérennisation de la paix implique un processus politique qui englobe la prévention, l'escalade, la continuation et la récurrence des conflits.

Son message essentiel est la prévention. Nous pensons que la prévention doit être considérée comme une tâche à partager entre les gouvernements nationaux et les parties prenantes nationales. Le dialogue inclusif, la médiation, des institutions responsables, la bonne gouvernance, l'accès à la justice, l'égalité entre les sexes et la participation des jeunes contribuent tous à la prévention des conflits et, en fin de compte, à une paix durable. L'inclusion est le pivot du maintien de la paix.

Lorsque nous considérons une paix durable sous l'angle de la prévention des conflits, il est important de passer d'une culture de réaction à une culture de prévention. Les stratégies préventives efficaces reposent en premier lieu sur une réaction précoce face aux signes de troubles; deuxièmement, sur les efforts visant à atténuer les facteurs qui déclenchent la violence; troisièmement, sur la résolution des causes fondamentales de la violence. Dans tous ces processus, l'appropriation nationale est cruciale. Nous pensons que la prévention et l'atténuation des conflits ne sont pas génériques. Faire avancer un pays vers une paix durable commence par une compréhension claire des sources et de la nature des conflits locaux. Les stratégies ambitieuses de prévention des conflits doivent éviter les

pièges d'une réaction tardive ou d'une lecture erronée des signes d'une crise imminente.

L'ONU dispose déjà de plusieurs instruments pour la prévention des conflits. À l'heure actuelle, les Nations Unies et les organisations régionales maintiennent des douzaines de missions de bons offices à l'intérieur ou à proximité de pays confrontés à des risques importants de conflit. Les mécanismes existants de prévention des conflits, tels que les systèmes d'alerte rapide, sont principalement conçus pour détecter uniquement les conflits imminents ou récurrents. Les missions d'observation et de maintien de la paix des Nations Unies devraient permettre de mieux comprendre les conflits et les crises potentiels et d'agir comme des systèmes d'alerte rapide.

Enfin, les Nations Unies ne peuvent maintenir la paix et prévenir les conflits sans des ressources financières suffisantes, l'appui politique des États Membres et une gestion et une coordination efficaces des différents organes et entités des Nations Unies concernés. Le débat d'aujourd'hui peut contribuer de manière significative à l'avancement de tels objectifs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Alhakim (Iraq) (*parle en arabe*) : Nous voudrions tout d'abord, Monsieur le Président féliciter la Suède de son élection en tant que membre non permanent au Conseil de sécurité pour les deux prochaines années, ainsi que de son accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous vous souhaitons ainsi qu'à tous les États Membres une bonne année durant laquelle, nous l'espérons, la paix et la sécurité règneront dans le monde et nos populations se débarrasseront des affres de la guerre et du terrorisme international qui sème la désolation sur terre.

Nous voudrions remercier la Suède d'avoir organisé cet important débat public sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. Nous félicitons aussi les autres États nouvellement élus membres non permanents du Conseil – la Bolivie, l'Éthiopie, l'Italie et le Kazakhstan –, et nous leur souhaitons plein succès durant leur mandat au service de la paix et de la sécurité durables. Je voudrais aussi remercier l'Espagne du brio avec lequel elle a présidé le Conseil de sécurité le mois dernier.

Le terrorisme pratiqué par des organisations terroristes internationales comme Daech, le Front el-Nosra et d'autres engendre une situation caractérisée par l'insécurité, l'absence de paix et provoque l'éclatement de conflits armés dans différents pays du monde. Mais avec la prise de contrôle de pans entiers des territoires de la Syrie, de l'Iraq et de la Libye par les bandes terroristes de Daech, la menace terroriste a atteint de nouveaux niveaux. En effet, les organisations terroristes ont acquis la capacité de se déplacer entre les pays, disposent d'armement sophistiqué, utilisent les nouvelles technologies pour recruter et attirer des combattants étrangers, diffuser l'idéologie extrémiste violente et cibler des pays qui se croyaient immunisés contre ce dangereux fléau.

Du fait de la guerre qu'il mène contre ces organisations, l'Iraq a vu son processus de reconstruction des infrastructures de base entravé et a pâti de l'absence des services de base, d'une baisse des indicateurs économiques et sociaux – notamment dans le domaine de la santé –, d'un accroissement de la pauvreté, du déplacement des réfugiés à l'intérieur du pays, d'une hausse du nombre de tués et de blessés, sans parler de l'impact psychologique que cela a sur les populations. Le terrorisme renforce le sentiment d'insécurité et provoque divers traumatismes, qui entravent au final le développement économique et social des pays et annule les gains et les progrès enregistrés en matière de développement durable.

Aucune société ne peut se passer de la paix et de la stabilité, d'où la nécessité de mettre fin à toutes les formes de violence – terrorisme, conflits, guerres classiques, criminalité organisée et autres – afin d'atteindre les objectifs de développement durable. Des régimes démocratiques et transparents, la bonne gouvernance et la primauté du droit sont des conditions essentielles pour des sociétés pacifiques, car une société où les différentes forces politiques aux intérêts divergents luttent pour le pouvoir ne peut connaître la paix sociale. Il faut que le public participe à la prise de décisions et ait accès à l'information nécessaire. Cela est essentiel pour une société pacifique, car la participation du public empêche l'exclusion et est un élément important de la lutte contre la corruption financière et administrative et du suivi des projets de développement.

On ne peut pérenniser la paix sans sécurité et sans cohésion sociale interne. C'est dans ce sens que le Gouvernement iraquien a pris différentes mesures pour resserrer les rangs du pays et renforcer la confiance de toutes les composantes du peuple iraquien dans le Gouvernement. Il est déterminé à concrétiser le projet national et à créer les conditions favorables à un dialogue

constructif qui contribue à renforcer le sentiment d'appartenance national, et ce en permettant à toutes les forces politiques et religieuses du pays d'y participer aux fins de la sauvegarde du processus politique et de la défense du territoire du pays contre la menace terroriste. Il s'agit d'une responsabilité qui incombe à tous.

Enfin, si la communauté internationale s'attache à aider l'Iraq dans sa guerre contre le terrorisme c'est parce qu'elle ressent qu'il lui incombe de lutter collectivement contre le terrorisme international, et parce qu'elle est mieux consciente de la nécessité de contrer la menace multiforme posée par le terrorisme international, dont les activités sont devenues maintenant intercontinentales et menacent ainsi la paix et la sécurité internationales. Ce dont l'Iraq a certainement le plus besoin aujourd'hui c'est de l'appui de la communauté internationale pour entamer la reconstruction des villes libérées et y instaurer la stabilité afin que ceux qui ont été déplacés puissent y retourner. Il a aussi besoin de toute l'assistance possible et dans tous les domaines pour atténuer les conséquences découlant de la lutte qu'il mène contre le terrorisme international au nom du monde entier. L'Iraq demande aussi à tous les États de mettre en œuvre les résolutions du Conseil concernant la lutte contre le terrorisme et le tarissement des ses sources de financement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Hongrie.

Mme Bogyay (Hongrie) (*parle en anglais*) : J'ai appris d'une merveilleuse femme d'Irlande du Nord, lauréate du prix Nobel de la paix, Betty Williams, que la paix ce sont des actes, pas des paroles. C'est ce qu'elle a dit, et c'est comme cela qu'elle a agi. La Hongrie appuie le concept de l'année pour la paix et est disposée à œuvrer pour la paix.

Je tiens à remercier la Suède d'avoir convoqué cet important débat public, et je remercie le Secrétaire général de ses observations liminaires, source d'inspiration.

La Hongrie s'associe à la déclaration qui doit faire l'observateur de l'Union européenne (UE). Prenant la parole à titre national, je voudrais ajouter quelques observations.

Nous ne cessons depuis un certain temps maintenant de parler de la nécessité de placer un accent plus marqué sur la prévention à tous le stades du conflit. C'est dans ce sens que la Hongrie a fait l'année dernière une contribution volontaire à l'appui de l'action menée par le Département des affaires politiques en matière de diplomatie préventive et de médiation. Étant donné que la police des Nations Unies peut contribuer dans tous les domaines liés à la paix et à la sécurité, nous avons décidé de déployer des experts de la police dans deux missions en Afrique, et nous étudions la possibilité de renforcer notre présence policière au sein d'autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous pensons que la participation des femmes aux efforts de paix et de sécurité des Nations Unies, notamment la gouvernance et le maintien de la paix après un conflit, est très importante. La Hongrie a redoublé d'efforts pour identifier, nommer et déployer des experts militaires et des agents de police femmes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les missions de l'Union européenne menées dans le cadre de la Politique de sécurité et de défense commune. Dans les mois qui viennent, des policières hongroises vont être déployées dans l'Opération hybride Union africaine – Nations Unies au Darfour et dans la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, et elles seront de bons exemples à suivre pour leurs compatriotes.

La Hongrie s'est toujours montrée résolument déterminée à contribuer à la réalisation de la feuille de route universelle et ambitieuse du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Notre objectif ultime doit être de garantir à tous des conditions de vie pacifiques et sûres dans leurs patries, mais nous ne pouvons le faire qu'en nous attaquant aux causes profondes. Dans le cadre de nos efforts de prévention, nous devons contrer les menaces transnationales comme l'extrémisme violent, le changement climatique, la rareté de l'eau et l'esclavage moderne. À cet égard, la Hongrie vient d'accroître sa contribution au projet d'ONU-Femmes qui porte sur l'extrémisme violent. Nous avons récemment accueilli l'édition 2016 du Sommet de l'eau de Budapest pour encourager la mise en œuvre des objectifs de développement durable relatifs à l'eau, et nous continuerons de nous attacher à la réalisation des diverses cibles du développement durable visant à éliminer l'esclavage moderne, la traite d'êtres humains, le travail forcé et le travail des enfants. Nous encourageons le Secrétaire général à renforcer l'action de l'ONU en adoptant des mesures spécifiques visant à améliorer la coordination internationale dans ce domaine.

En tant que nouveau membre du Conseil des droits de l'homme pour la période 2017-2019, l'une de nos priorités sera d'œuvrer à la prévention des atrocités criminelles et de promouvoir les outils dont la communauté internationale dispose déjà et qui sont à même de contribuer à une intervention efficace et rapide.

Nous pensons que le rôle de prévention de l'ONU doit être renforcé. Nous invitons tous les États Membres à adhérer au code de conduite élaboré par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence et déjà signé par 112 États Membres, et, ce faisant, à s'engager à appuyer la prise par le Conseil de mesures rapides et déterminées pour prévenir les atrocités criminelles ou y mettre un terme.

La Hongrie soutiendra les efforts déployés en première ligne par le Secrétaire général pour mettre en place une ONU solide, efficace, responsable et crédible, et capable de relever les défis du XXIe siècle. Nous sommes prêts à contribuer à l'action de cette noble Organisation en mobilisant nos meilleurs efforts.

La version intégrale de ma déclaration sera distribuée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Salam (Liban) (*parle en anglais*) : L'idée de la diplomatie préventive trouve ses racines, comme nous le savons tous, dans les buts et principes de l'ONU, qui sont définis dans la Charte des Nations Unies, en particulier au paragraphe 1 de l'Article 1 :

> « [m]aintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix ».

Cela a inspiré les Secrétaires généraux successifs, de Dag hammarskjöld – votre concitoyen, Monsieur le Président – à Boutros Boutros-Ghali et au Secrétaire général actuel, à faire passer l'ONU « d'une culture de réaction à une culture de prévention », comme on le dit souvent. C'est également cela qui a été au cœur de nombreux débats du Conseil de sécurité, y compris celui organisé par le Liban en septembre 2011 (voir S/PV.6621), pour lequel mon pays, en tant que Président du Conseil, avait présenté un document de réflexion intitulé « Renforcer et consolider la diplomatie préventive » (S/2011/570, annexe). Ce concept a été redynamisé grâce à trois examens globaux et à de nombreux rapports et résolutions de l'Assemblée générale. Il suffit de rappeler ici le préambule du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et son objectif 16.

Pourtant, alors que commence l'année 2017, notre monde est toujours confronté à une multitude de problèmes, de l'occupation et des conflits interminables aux déplacements massifs de réfugiés et de migrants, en passant par la violence extrême, le terrorisme, les violations des droits de l'homme et les crises de la gouvernance mondiale. Le débat d'aujourd'hui, sur le thème de la prévention des conflits et la pérennisation de la paix, devrait être l'occasion d'affûter les outils dont nous disposons en matière de prévention, et de restaurer notre foi en la capacité du multilatéralisme de faire avancer le programme pour la paix et sa pérennisation.

Pour tenter de répondre aux questions soulevées dans la note de cadrage (S/2017/6, annexe) établie par la Suède aux fins du débat, je tiens à souligner les points suivants.

L'ONU dispose actuellement, dans le domaine de la prévention des conflits, d'une large gamme d'actifs, parmi lesquels figurent les bons offices du Secrétaire général, les envoyés spéciaux, les missions politiques résidentes, les équipes de pays des Nations Unies, les séances d'information consacrées aux situations en cours, le Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques, les bureaux régionaux, les opérations de maintien de la paix, les groupes des amis et leur soutien diplomatique, les missions d'établissement des faits, les enquêtes et les investigations. Nous espérons que le Secrétaire général redynamisera l'approche appliquée pour renforcer ces actifs et rationaliser leurs rôles. Une coopération étroite entre le Conseil et un Secrétariat efficace et efficient est impérative pour nos efforts de prévention. En outre, les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales, les jeunes, les femmes, la société civile et les milieux universitaires amélioreront la capacité de nos systèmes d'alerte rapide à identifier les sources de tensions, à y remédier et à consolider l'appui national, régional et international nécessaire pour étayer des processus de paix et de développement fondés sur le respect des droits de l'homme.

Nous, les États Membres, devons rester déterminés à mener à bien la réforme de l'ONU, pour renforcer ainsi sa capacité à s'acquitter de son mandat dans un monde de plus en plus interdépendant et confronté aux nouvelles menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité. Tout en souhaitant respecter les mandats des divers organes,

force est de constater que la nature de ces défis nécessite une démarche intégrée de l'ONU. Il est impératif de faire fond sur les initiatives de prévention prises par d'autres institutions, telles que l'UNESCO dans le domaine de l'éducation, et le Programme des Nations Unies pour le développement dans celui de la bonne gouvernance et des processus démocratiques et électoraux, pour n'en citer que quelques-uns.

Ma région, le Moyen-Orient, illustre clairement l'importance de placer au premier rang des priorités la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des conflits. Par ailleurs, dans le contexte de la prévention des conflits, je rappelle l'initiative que le Liban, sur la base de la Charte des Nations Unies et du paragraphe 10 de la résolution 1701 (2006), a eue en 2016 de faire appel aux bons offices du Secrétaire général pour délimiter la frontière maritime contestée des zones économiques exclusives situées entre le Liban et Israël, en soulignant que ne pas régler cette question revenait à entretenir une source de conflit qui menace la paix et la sécurité de notre région.

L'Article 99 de la Charte des Nations Unies, qui confère au Secrétaire général le pouvoir

> « [d']attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales »,

devrait toujours être pris en compte dans le contexte de la responsabilité partagée du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Séances d'information régulières, examens objectifs de situations et débats publics, comme celui que nous tenons aujourd'hui, voilà qui ouvrira la voie à une appropriation collective de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. João Vale de Almeida, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Vale de Almeida (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 28 États membres de l'Union européenne. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidate potentielle; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à cette déclaration. La version intégrale de ma déclaration sera distribuée. Je vais tenter de limiter ma déclaration à quelques observations.

Tout d'abord, je voudrais féliciter la Suède d'avoir eu l'initiative d'organiser le présent débat public; et, deuxièmement, je remercie le Secrétaire général Guterres d'avoir présenté un aperçu très convaincant de ce qui doit être fait et de nous avoir rappelé qu'il est impératif que nous travaillions tous d'arrache-pied, collectivement, pour trouver enfin une démarche de prévention efficace, puisque nous savons que nous avons souvent échoué sur de nombreux fronts. Comme l'a dit M. Guterres, « des milliards de dollars sont dépensés, détruisant des sociétés et des économies entières ». Les souffrances humaines auxquelles nous assistons sont considérables et, à vrai dire, scandaleuses. C'est pourquoi nous appuyons sans réserve aucune l'appel du Secrétaire général à faire passer la paix en premier, et nous nous félicitons du fort accent qu'il met sur la prévention.

La sécurité et le développement sont étroitement liés, se renforcent mutuellement et sont essentiels à la prévention des crises et à la réalisation d'une paix durable. C'est un lien qui imprègne le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont tous deux convenu que la pérennisation de la paix était la responsabilité commune des gouvernements et des sociétés, et qu'elle bénéficiait du soutien de la communauté internationale. Les examens de haut niveau ont souligné la nécessité d'accorder la priorité à la prévention afin de rompre le cycle des interventions trop tardives.

Mieux vaut prévenir l'incendie que tenter de l'éteindre, et entretenir les efforts de paix permet, sur le long terme, de réduire considérablement les coûts humains et financiers. Nous savons que nous devons mettre en place une culture politique d'intervention plus rapide face aux risques de conflit violent. Et nous devons agir ensemble, si nous voulons avoir ne serait-ce qu'une petite chance de réussir.

La nouvelle stratégie globale de l'Union européenne, intitulée « Vision partagée, action commune : une Europe plus forte » souligne qu'il importe d'agir rapidement en matière de prévention.

Elle souligne également l'importance que revêtent une approche intégrée et globale des conflits, ainsi que l'engagement de l'Union européenne à œuvrer par le biais du système multilatéral, avec l'ONU en son

centre. S'appuyant sur l'approche globale et travaillant de manière interconnectée, l'Union européenne utilisera sa stratégie mondiale pour intensifier ses efforts et renforcer ses capacités afin de réunir plus efficacement les institutions, les compétences et les outils et de collaborer avec les États membres dans le domaine de la prévention, du règlement des conflits et de la stabilisation. Il est indispensable que l'Union européenne utilise de manière cohérente toutes les politiques à sa disposition, tout comme il est essentiel que l'ONU opère de façon cohérente dans le cadre de tous ses piliers. L'Union européenne, en collaboration avec l'ONU, travaille sur les moyens d'alerte rapide. Si nous voulons prévenir l'émergence, la réapparition et l'escalade de conflits violents, l'alerte rapide est indispensable, mais ce qui importe plus que tout, c'est de mettre en place une action rapide. La médiation est reconnue comme un outil efficace non seulement pour résoudre les conflits, mais aussi pour les prévenir.

La consolidation et la pérennisation de la paix sont inévitablement liées à un développement sans exclusive, à la résilience et aux droits de l'homme. Les meilleurs moyens de prévenir les conflits restent la gouvernance démocratique, l'état de droit et le respect des droits de l'homme, associés à un développement économique sans exclusive. Dans ce contexte, le nouveau projet de consensus européen sur le développement définit pour l'Union européenne et ses États membres une vision commune de la coopération pour le développement, qui est alignée sur le Programme 2030 et conçue pour répondre aux défis mondiaux de l'heure. Il vise également à contribuer au renforcement de la résilience des personnes, des sociétés et des États, et souligne notre ferme engagement en faveur des pays qui en ont le plus besoin. Nous travaillons en partenariat avec les gouvernements des pays exposés à un risque de conflit et de fragilité, ainsi qu'avec les partenaires extérieurs et la société civile, conformément au New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles. Des sociétés pacifiques et ouvertes, la bonne gouvernance, l'état de droit, l'indépendance du système judiciaire, la fiabilité des forces de police et un secteur public exempt de corruption constituent les meilleures garanties d'une paix pérenne et du développement durable. La pérennisation de la paix exige que les droits de l'homme et les libertés fondamentales soient respectés, protégés et réalisés.

La mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques sera un facteur essentiel pour réduire la vulnérabilité face aux crises à travers le monde. La majorité des efforts devront être consentis en dehors du Conseil de sécurité. Toutefois, il est une responsabilité particulière qui incombe au Conseil, à savoir gérer efficacement et en temps voulu les situations qui risquent de se dégrader. Compte tenu du rôle que l'Article 99 de la Charte des Nations Unies prévoit pour le Secrétaire général pour ce qui est de porter des affaires à l'attention du Conseil de sécurité, il est essentiel que le Conseil et le Secrétariat coopèrent sans heurts et efficacement.

Nous devons également mettre au point des approches plus créatives de la diplomatie, notamment en continuant de promouvoir le rôle des femmes dans les efforts de paix, car nous avons besoin d'elles à l'avant-garde de l'instauration et de la pérennisation de la paix. Afin d'être prêt à apporter des réponses efficaces quand elles s'imposent, le Conseil doit examiner de nouveaux moyens novateurs de travailler avec d'autres acteurs, y compris la société civile. Les outils existants tels que les réunions organisées selon la formule Arria sont très utiles à cet égard. Les tours d'horizon prospectifs pourraient être revitalisés et l'initiative Les droits avant tout, en tant qu'outil d'alerte rapide, doit être maintenue et renforcée. Nous exhortons les membres du Conseil de sécurité à ne pas voter contre des projets de résolution crédibles sur des mesures décisives et opportunes qui visent à prévenir des atrocités de masse ou à y mettre un terme.

Pour terminer, le Conseil doit faire en sorte que la consolidation de la paix à plus long terme soit prise en compte dans les mandats des missions et réfléchir à la manière de concevoir les transitions et de renforcer le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix. Ce dont nous avons le plus besoin, c'est de traduire en action ce que nous savons, afin que l'ONU puisse s'acquitter de ses tâches essentielles efficacement et de manière cohérente. Une ONU forte et efficace est plus indispensable que jamais.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

M. Sevilla Borja (Équateur) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons que la Ministre des affaires étrangères de la Suède, un pays qui tout au long de sa riche histoire moderne a toujours œuvré au maintien de la paix dans le monde en respectant les normes juridiques internationales, préside cet important débat aujourd'hui sur la diplomatie préventive, c'est-à-dire la prévention des conflits aux fins d'une paix pérenne, question d'actualité s'il en est que le Gouvernement

suédois nous a opportunément et à juste titre soumise pour examen.

Rien n'est plus important ni prioritaire pour la communauté internationale que la réalisation de la paix. D'après la Charte des Nations Unies,

> « Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre »

avons décidé de nous organiser juridiquement et de créer l'Organisation des Nations Unies en tant que

> « centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes »,

qui sont essentiellement au nombre de trois, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales, développer entre les nations des relations amicales afin de consolider la paix du monde, et réaliser la coopération internationale pour le développement, le respect des droits de l'homme et les libertés fondamentales pour tous. Il ne fait aucun doute que l'Organisation a obtenu des succès remarquables au cours de ses 70 premières années en éloignant le spectre d'une nouvelle conflagration mondiale, en d'autres termes, une répétition, plus grave, des deux précédentes guerres qui « deux fois en l'espace d'une vie humaine [ont] infligé à l'humanité d'indicibles souffrances », comme il est dit dans le Préambule de la Charte.

Toutefois, ces sept décennies de la seconde moitié du XXe siècle et du début du XXIe siècle ont été extrêmement cruelles du fait des nombreuses guerres terribles, plus localisées que nous n'avons pas été en mesure de prévenir, d'éviter ou d'arrêter. Qu'il me soit permis d'en rappeler quelques-unes, quoique pas toutes, car la liste serait très longue : la Corée, le Viet Nam, les guerres coloniales, en particulier en Afrique, dont les conséquences continuent se faire sentir à ce jour, comme en atteste l'ordre du jour du Conseil, le Moyen-Orient et la Palestine, les Balkans, l'Afghanistan, l'Iraq, la Libye, la Syrie, etc., etc. Ces guerres sont le résultat d'un manque de respect de la Charte des Nations Unies et des décisions hégémoniques prises par les grandes puissances. Ceux qui ont mené ces guerres sont malheureusement restés impunis en raison de la politique de puissance et de la composition injuste et antidémocratique du Conseil de sécurité, ainsi que des prérogatives hégémoniques de certains de ses membres.

Aujourd'hui, l'humanité et la civilisation sont confrontées à une situation sans précédent qui constitue une grave menace à la paix – l'assaut de la barbarie sous la forme d'attentats terroristes criminels perpétrés par des acteurs non étatiques. Nous ne devons manquer de souligner que ce phénomène a ses causes et ses origines dans les mêmes pratiques hégémoniques et les abus de pouvoir exercés de manière déplorable par une poignée de pays qui ont, de manière irresponsable, créé et appuyé ces bandes criminelles. Cette nouvelle situation, qui laisse dans son sillage une effusion de sang et des crises humanitaires, illustre de manière évidente l'importance de trouver des solutions politiques afin de prévenir les conflits avant qu'ils n'éclatent.

L'Équateur estime que pour être efficace dans l'accomplissement de sa tâche fondamentale de maintenir la paix et la sécurité internationales, l'ONU doit, à cette nouvelle étape de sa vie, qui s'ouvre avec un nouveau Secrétaire général et l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, satisfaire à tout le moins aux six exigences suivantes.

Premièrement, tous les États, en particulier les grandes puissances, doivent renouveler leur engagement politique envers les buts et principes énoncés dans la Charte, en particulier l'obligation de ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans le règlement des différends internationaux.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité doit être démocratisé une bonne fois pour toutes, en le dotant d'une représentativité adéquate et en le rendant géographiquement équitable, en éliminant les prérogatives de quelques pays et en renforçant le rôle de l'Assemblée générale.

Troisièmement, le Conseil de sécurité doit utiliser plus efficacement la diplomatie préventive, c'est-à-dire prévenir et éviter les conflits avant qu'ils ne se produisent. Comme l'indique la note de cadrage (S/2017/6, annexe) préparée par la Suède pour le débat d'aujourd'hui, nous avons maintenant

> « un Conseil de sécurité... [qui] est principalement saisi pour gérer les crises du moment, au lieu de prévenir les conflits de demain ».

C'est pourquoi nous appuyons avec enthousiasme les premières mesures administratives et fonctionnelles prises par le Secrétaire général, M. António Guterres, sachant qu'il n'y a pas de conflit qui ne puisse être résolu politiquement grâce à la diplomatie et aux moyens pacifiques de règlement des différends en droit international.

Quatrièmement, la paix et la sécurité sont intrinsèquement liées au développement durable. Il ne peut y avoir de paix tant que la faim et la pauvreté persistent et que les inégalités immorales ne se réduisent pas. Les sociétés justes sont des sociétés pacifiques, et cela est vrai au niveau national aussi bien qu'international. La diplomatie préventive la plus efficace sera dans un proche avenir la réalisation des 17 objectifs de développement durable figurant dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et à cette fin l'engagement politique pour garantir le financement, la coopération technique et le transfert de technologies est fondamental.

Cinquièmement, il faut impulser les efforts dans le domaine du désarmement, qui semblent avoir été oubliés récemment.

Sixièmement, et pour conclure, les situations suivantes sont de dangereux foyers de conflits internationaux potentiels : l'existence persistante de territoires soumis à la domination coloniale, quelle que soit la formule juridique interne utilisée par les colonisateurs pour perpétuer leur domination; les territoires soumis à l'occupation étrangère; et les bases militaires d'un pays situées au-delà de ses frontières nationales. Le règlement définitif de ces situations doit faire partie du nouvel engagement pour la prévention des conflits, afin de parvenir à la paix durable.

Je fais miennes les paroles prononcées par M. António Guterres après qu'il eut prêté serment en tant que neuvième Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies :

(*l'orateur poursuit en français*)

> « La prévention exige que nous nous attaquions aux causes profondes à travers les trois piliers des Nations Unies : la paix et la sécurité, le développement durable, et les droits humains. Cela doit être la priorité dans tout ce que nous faisons. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à remercier la Suède d'avoir organisé le présent débat public et je la félicite de commencer son mandat au Conseil de sécurité.

L'Argentine est convaincue que, pour parvenir à une paix durable, la prévention et les activités de consolidation de la paix doivent être mises en œuvre non seulement à l'issue des conflits, mais également avant, pendant et après ceux-ci. C'est pour cela que mon pays a traditionnellement appuyé l'adoption d'une approche globale qui prenne en considération les causes profondes des conflits, au moyen du renforcement de l'état de droit, de la promotion d'une croissance économique soutenue et durable, de l'élimination de la pauvreté, du développement social, de la promotion de la démocratie, et du respect des droits de l'homme, entre autres, en veillant à tenir compte des besoins de tous les secteurs de la population. Une telle approche comprend les activités visant à prévenir l'éclatement, l'intensification, la persistance et la résurgence des conflits, en abordant les causes profondes, en aidant les parties au conflit à mettre fin aux hostilités, en assurant la réconciliation nationale et en avançant vers le relèvement, la reconstruction et le développement.

Le système des Nations Unies dispose d'une vaste gamme d'outils en matière de diplomatie préventive et de médiation. Cependant, comme cela est apparu clairement pendant l'examen du dispositif de consolidation de la paix, il faut renforcer ces outils et parvenir à une plus grande cohérence dans les stratégies de prévention. Chacun des organes de l'Organisation des Nations Unies a des responsabilités et fonctions précises, attribuées par la Charte des Nations Unies, s'agissant de la prévention et de la notion générale de la consolidation de la paix. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, de même que le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix, traitent tous de questions liées à la prévention. Malheureusement, l'expérience démontre que les mesures prises en matière de prévention par chacun de ces organes sont souvent fragmentées et qu'il n'existe pas de vision d'ensemble des efforts déployés. Si nous voulons améliorer les capacités de prévention, nous devons élaborer des stratégies concrètes, non seulement pour assurer l'alerte rapide, mais également pour inciter à l'action rapide. Il faut mettre l'accent sur la prévention des conflits, et non pas seulement sur leur atténuation. Il convient de donner la primauté aux solutions politiques et non militaires.

Une action coordonnée entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétaire général est essentielle pour renforcer les aptitudes de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. Le rôle du Secrétaire général est crucial pour assurer une plus grande cohésion en la matière à l'ONU. C'est pour cela que l'Argentine salue et appuie les propositions du Secrétaire général, M. Guterres, qui tendent à renforcer le programme de prévention et à donner un nouvel

élan à la diplomatie pour la paix. Nous considérons que la proposition du Secrétaire général de renforcer le programme de médiation et de bons offices de son Cabinet est très avisée. Nous ne devons pas perdre de vue que, pour que ces efforts réussissent, toutes les parties à un différend ou à un conflit doivent coopérer pleinement avec le Secrétaire général dans l'exercice de son mandat, ce qui permettra de raffermir le rôle de l'Organisation en tant qu'intermédiaire impartial et neutre. Il est essentiel de parvenir à une plus grande cohérence dans l'action du Secrétariat et du système des Nations Unies en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Mettre fin à la dispersion et, dans de nombreux cas, aux doubles emplois et au chevauchement des efforts doit être l'une de nos priorités, et c'est pour cela que nous nous félicitons que l'une des fonctions de la nouvelle Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la politique générale soit d'essayer de réaliser une plus grande cohérence systémique des politiques, instruments et opérations liés à la prévention.

Une approche préventive globale comprend nécessairement une participation nationale pleine et entière aux processus de consolidation de la paix, c'est-à-dire la participation fondamentale des gouvernements et des différents acteurs politiques et sociaux des États Membres qui sont impliqués dans ces processus. Cette participation nationale doit être promue par l'Organisation des Nations Unies et les autres protagonistes internationaux, qui peuvent accompagner et faciliter ce processus, mais non pas le diriger.

Il y a également beaucoup à faire au niveau régional. Nous devons continuer de créer des partenariats pour la paix avec les organisations régionales et sous-régionales, qui sont des alliées indispensables pour l'élaboration de stratégies propices à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix. Dans les Amériques, il convient de prendre en considération le rôle que peuvent jouer l'Organisation des États américains et d'autres organisations sous-régionales, telles que la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Union des nations de l'Amérique du Sud et le Marché commun du Sud.

L'affectation de davantage de ressources à la prévention contribuera à éviter la venue de nouveaux conflits et la résurgence de conflits plus anciens. C'est la seule solution pour sauver des vies et protéger les progrès en matière de développement durable et pour éviter de devoir consacrer des ressources considérables aux tentatives d'atténuation des graves conséquences des conflits. L'Argentine estime que les activités de consolidation de la paix doivent disposer d'un financement prévisible et durable. C'est pour cette raison qu'elle continue d'appuyer la recommandation visant à affecter au Fonds pour la consolidation de la paix un montant approprié dans le cadre des quotes-parts établies pour le budget de l'Organisation des Nations Unies.

Pour conclure, je voudrais souligner qu'en tant que pays attaché aux buts et principes inscrits dans la Charte, l'Argentine réaffirme la ferme volonté de sa politique étrangère et de son action diplomatique de soutenir la prévention des conflits, la pérennisation de la paix, l'état de droit et les droits de l'homme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Australie.

Mme Bird (Australie) (*parle en anglais*) : La prévention des conflits et la pérennisation de la paix touchent au cœur même de la Charte des Nations Unies. Ce sont des principes fondamentaux qui rassemblent les trois piliers de l'action de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous félicitons donc du sujet choisi par la Suède pour le premier débat public du Conseil de sécurité pendant le mandat du nouveau Secrétaire général, M. António Guterres.

L'Australie est fermement attachée à ce programme. Nous avons été heureux de cofaciliter l'élaboration des résolutions sur la pérennisation de la paix, et nous soutenons fermement les messages clefs issus des grands examens récents. Nous félicitons le Secrétariat des progrès réalisés et nous attendons avec intérêt que des mesures novatrices soient prises cette année pour promouvoir l'utilisation des outils et politiques de prévention des conflits.

Nous saluons en particulier les observations du Secrétaire général donnant l'assurance que, inspiré par les résolutions sur la pérennisation de la paix, il va faire avancer une réforme globale. Les réformes en matière de culture, de processus et de structures, fondées sur les résolutions relatives à la pérennisation de la paix, sont toutes cruciales. Le Secrétaire général est habilité à mettre en œuvre ces réformes nécessaires à l'Organisation des Nations Unies, car elles relèvent de ses pouvoirs, et nous l'encourageons à continuer de le faire.

Nous sommes vivement encouragés par les premières décisions du Secrétaire général qui tendent à l'amélioration du fonctionnement du Secrétariat. Il

faut faire davantage pour apporter des améliorations en ce qui concerne la cohérence, le respect du principe de responsabilité et les financements en faveur de la pérennisation de la paix.

Premièrement, la cohérence exige une forte coordination. La fragmentation n’est pas viable et porte atteinte à l’efficacité de l’ONU dans ce domaine et dans d’autres domaines. Nous nous félicitons des premières décisions prises par le Secrétaire général à cet égard. Il faut faire davantage à tous les niveaux pour améliorer la coordination entre les services, entre les organismes, entre le terrain et le Siège et entre les politiques et les programmes. L’examen quadriennal complet a mis l’accent sur l’importance de la prévention et de la pérennisation de la paix dans le cadre d’une démarche intellectuelle et pratique permettant d’aligner les initiatives du Siège et des pays. Le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) joue également un rôle essentiel dans la mise en œuvre du programme de pérennisation de la paix. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le DOMP doivent continuer à adopter de nouvelles politiques et pratiques pour renforcer la cohérence de leur action et leurs programmes conjoints.

Deuxièmement, en ce qui concerne le respect du principe de responsabilité, il est essentiel d’évaluer les progrès accomplis et de répertorier les succès et les échecs. Le Secrétaire général et le Secrétariat dans son ensemble doivent s’attacher à donner au Conseil de sécurité des conseils en toute indépendance et franchise. Le recours à l’Article 99 de la Charte, qui est relativement négligé, doit devenir la norme. Nous nous félicitons de la coopération entre le Département des affaires politiques, le Bureau d’appui à la consolidation de la paix et le PNUD en vue de l’exécution de projets pilotes relatifs à la pérennisation de la paix à Sri Lanka et au Burkina Faso. Les enseignements tirés de ces projets doivent contribuer à la définition de nouvelles pratiques et politiques pour garantir la cohérence de l’action de l’Organisation des Nations Unies.

Enfin, il est plus que temps d’adopter de nouvelles approches en matière de financement. Une Organisation des Nations Unies adaptée à sa mission doit être financée de manière à pouvoir compter sur des conseils, un personnel et des mesures de la plus haute qualité sur le terrain. Cela permettra de faire de l’ONU une organisation souple et innovante adaptée aux besoins plutôt qu’à des structures organisationnelles, pour que nos actions soient à la hauteur de nos discours.

Le rapport que le Secrétaire général doit présenter à la soixante-douzième session de l’Assemblée générale, tel que requis dans les résolutions sur la pérennisation de la paix, sera de la plus haute importance à cet égard, s’agissant notamment des aspects liés au financement, qui sont essentiels. Il importe également d’investir dans le dispositif de consolidation de la paix actuel pour combler les lacunes profondes en matière de consolidation de la paix. L’annonce récente par l’Australie d’une contribution de 10 millions de dollars au Fonds pour la consolidation de la paix témoigne de notre confiance dans cet outil.

Le programme de pérennisation de la paix doit être au centre de tous nos efforts en 2017. L’Australie se félicite du leadership du Secrétaire général et invite le système des Nations Unies dans son ensemble à unir ses efforts pour faire avancer ce programme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Canada.

Mme Boucher (Canada) : Je tiens d’abord à remercier la Suède d’avoir organisé ce débat public sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. Alors que nous commençons l’année avec un nouveau Secrétaire général, le débat d’aujourd’hui porte sur un sujet brûlant d’actualité, qui touche directement à la raison d’être de l’Organisation.

Nous faisons face à une situation mondiale difficile et la paix et la sécurité internationales continuent d’être menacées, ce qui exerce de fortes pressions sur l’Organisation et sur les États Membres. En nombre sans précédent depuis la Deuxième Guerre mondiale, des personnes autour du globe demeurent déplacées par les conflits et la durée des situations de réfugiés prolongées s’allonge, ce qui met les personnes déplacées, les collectivités d’accueil et la capacité mondiale d’intervention humanitaire sous une pression soutenue. Les bombardements aveugles et les attaques qui ciblent les civils et les installations médicales sont devenus la caractéristique de trop nombreux conflits. Les attaques insensées subies récemment par les civils à Alep représentent peut-être le point le plus bas sur le plan de notre réponse collective en matière de protection des populations à risque.

Il est clair que nous devons faire davantage et agir plus tôt pour prévenir l’intensification des conflits et pour réaliser une paix durable dans des situations fragiles. Au cours de l’année écoulée, le Canada a tenté de renforcer la capacité des Nations Unies à soutenir la

prévention des conflits et la consolidation de la paix. Comme le Premier Ministre Trudeau l'a souligné devant l'Assemblée générale (voir A/71/PV.8), le pluralisme et l'inclusion représentent des valeurs cruciales dans l'édification de sociétés pacifiques et dans le développement durable.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Divers examens de haut niveau menés au cours des deux dernières années – tels que le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, le rapport du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix et l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) – ont souligné l'importance de la prévention. Plusieurs des recommandations de ces examens ont été approuvées par les États Membres dans les résolutions historiques du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale – la résolution 2282 (2016) et la résolution 70/262 de l'Assemblée générale – sur la pérennisation de la paix. Ce travail doit non seulement continuer, mais nous invitons aussi le Secrétaire général à définir un plan d'action ambitieux pour faire progresser ces objectifs. Je voudrais souligner quelques aspects sur lesquels le Canada souhaite que l'on mette davantage l'accent.

Nous savons que les solutions politiques sont au cœur de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Mais la prévention des conflits et une paix durable doivent devenir des objectifs déterminants pour toutes les activités de l'ONU avant, pendant et après un conflit, y compris en ce qui concerne les volets des droits de la personne et du développement. Nous sommes également d'avis qu'il importe de renforcer la capacité du Secrétariat en matière d'analyse et de planification conjointes, et aussi en vue de la diffusion en temps opportun d'informations et des analyses d'alerte rapide aux États Membres. De manière générale, nous sommes d'avis qu'il faut atteindre un meilleur équilibre entre les ressources considérables affectées aux opérations de paix et celles qui favorisent la prévention des conflits et la pérennisation de la paix, particulièrement sur le terrain.

En ce qui concerne le Conseil de sécurité, nous invitons le Conseil à faire une utilisation accrue de ses outils de prévention, notamment des mesures qui relèvent du chapitre VI, et des missions politiques spéciales. Nous sommes également d'avis que le Secrétaire général a un rôle central à jouer pour stimuler l'action internationale en faveur de la paix.

Enfin, nous avons réellement besoin d'établir des liens plus solides entre les programmes de consolidation de la paix et les programmes de développement durable. Comme la Déclaration de Stockholm l'a fait ressortir l'année dernière, la consolidation de la paix et le renforcement de l'État font partie intégrante du développement durable, plutôt que d'être des éléments distincts. Bien que ce lien soit reconnu dans les objectifs de développement durable, nous sommes d'avis qu'il doit être renforcé de manière plus urgente. Les programmes de pérennisation de la paix et de développement durable se rejoignent à de nombreux égards, mais les priorités les plus importantes pourraient être l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et la participation des femmes et des jeunes à la consolidation de la paix et à la gouvernance. Nous exhortons le Secrétaire général et le Conseil à continuer de renforcer le travail de l'ONU en ce qui concerne l'égalité des sexes et les jeunes, notamment dans les pays en situation de fragilité.

Nous avons hâte de collaborer avec notre nouveau Secrétaire général. Nous lui offrons notre plein soutien ainsi qu'à son équipe et aux membres du Conseil dans la progression de ce programme d'action important.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Viet Nam.

Mme Pham (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux orateurs qui m'ont précédée pour féliciter le Président à l'occasion de l'accession de la Suède à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci et le remercier d'avoir organisé cette réunion importante sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. En outre, je voudrais adresser mes vives félicitations et souhaiter chaleureusement la bienvenue aux nouveaux membres non permanents du Conseil de sécurité et au nouveau Secrétaire général. Je leur souhaite plein succès tout au long de leur mandat.

Notre monde d'aujourd'hui est confronté à une multitude de défis complexes en matière de sécurité, nouveaux et récurrents, traditionnels et non traditionnels. Les différends prolongés non seulement entravent les efforts de développement mais peuvent également provoquer des conflits. La région de l'Asie et du Pacifique ne fait pas exception. Elle est touchée par des conflits complexes ayant trait aux ressources naturelles et à des différends territoriaux, notamment dans la mer du Japon – connue également sous le nom de mer de Chine méridionale –, susceptibles de porter atteinte à la paix et à la sécurité internationales.

Il est donc grand temps que l'ONU renouvelle son engagement à prendre des mesures collectives efficaces pour prévenir et éliminer les menaces à la paix. L'ONU doit continuer à jouer un rôle de premier plan dans la promotion d'une architecture de sécurité collective. Pour assurer le bon fonctionnement de cette architecture, nous devons renforcer le multilatéralisme, faire progresser l'établissement de règles et de normes et assurer le respect du droit international, sans recourir à la menace ou à l'emploi de la force. Nous nous félicitons des valeurs reflétées dans la vision du nouveau Secrétaire général en vue de la réalisation des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, relativement au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Tel qu'il ressort des résolutions et des rapports pertinents issus des examens antérieurs de l'architecture de paix et de sécurité de l'ONU, il faut placer d'urgence la prévention des conflits et le règlement des différends au centre des travaux de l'Organisation, comme le prévoit l'Article 33 de la Charte. Pour atteindre ces objectifs, le Conseil de sécurité doit continuer de promouvoir un leadership solide et s'acquitter activement de la responsabilité principale qui lui incombe de maintenir la paix et de la sécurité internationales. De telles entreprises exigent aussi la responsabilité commune de tous les États Membres, qui doivent pouvoir compter sur une ferme volonté politique et une participation active des organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes.

Qui plus est, nous devons renforcer une coordination et une coopération étroites au sein du système des Nations Unies, en particulier entre le Secrétaire général, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, afin de développer une stratégie globale à long terme en matière de prévention des conflits et de développement durable, dans le strict respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité nationales.

Nous estimons également qu'il faut créer d'autres instruments juridiques internationaux contraignants et les consolider afin de lutter efficacement contre la prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive au profit d'acteurs non étatiques, de combattre le trafic transnational de personnes et de drogue et de prévenir la propagation des idéologies extrémistes violentes et du terrorisme. Il faut accentuer les efforts visant à aider les États Membres à s'attaquer aux causes profondes des conflits, à promouvoir la réconciliation nationale, la reconstruction et le développement, à améliorer la gouvernance et à renforcer les capacités institutionnelles, qui sont autant de facteurs essentiels conduisant à la pérennisation de la paix.

L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dont le Viet Nam est fier d'être membre, est une communauté qui œuvre pour la paix, l'harmonie et la responsabilité partagée, et elle joue un rôle central dans l'édification de l'architecture régionale de sécurité, contribuant ainsi à maintenir la paix et la sécurité en Asie du Sud-Est. L'ASEAN s'emploie également, avec beaucoup de réussite, à rechercher des solutions aux différends et à prévenir les conflits, notamment dans la Mer du Japon. Elle a toujours défendu la primauté du droit international, notamment la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, ainsi que les procédures diplomatiques et juridiques, l'application pleine et effective de la Déclaration sur la conduite des parties en mer de Chine méridionale et les efforts en faveur de la conclusion prochaine d'un code de conduite en mer de Chine méridionale. Nous appelons tous les États à s'associer aux efforts de l'ASEAN à cet effet, sur la base de la vision commune d'une région d'Asie du Sud-Est pacifique, stable et prospère. Pour atteindre les objectifs de l'ONU en matière de prévention des conflits et de pérennisation de la paix, l'ONU comme les États Membres doivent déployer des efforts audacieux et constants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la Suède d'avoir convoqué le présent débat. Nous nous félicitons de cette première interaction avec le Secrétaire général, António Guterres, auquel le Chili réitère son appui dans l'accomplissement de ses fonctions et dont il suit avec intérêt les propositions visant à améliorer la performance dans les domaines de la paix et de la sécurité, notamment en créant un groupe d'examen interne.

Outre les menaces traditionnelles à la paix et à la sécurité internationales, de nouvelles menaces sont nées qui ne sont pas toujours de nature étatique ou militaire. De fait, une grande partie du programme de travail du Conseil de sécurité porte sur des conflits internes. C'est la raison pour laquelle un des moyens de prévenir les conflits internes qui pourraient menacer la paix et la sécurité internationales consiste à promouvoir des sociétés stables au sein desquelles la radicalisation, la violence et l'extrémisme n'ont

pas de place. La prévention doit être promue dans le cadre d'une approche multidimensionnelle et intégrée qui s'attaque aux causes profondes de ces menaces, notamment les tensions socioéconomiques, sexistes, ethniques, tribales, religieuses ou idéologiques. Une telle approche doit permettre de renforcer la cohérence des activités dans les domaines politique, de la sécurité, du développement, de droits de l'homme et de la promotion de l'état de droit.

Lorsque le Chili a présidé le Conseil il y a deux ans, il a mis l'accent sur la prévention des conflits, et plus particulièrement sur les efforts visant à empêcher que les pays en situation de sortie de conflit ne retombent dans la violence. Durant le débat public dirigé par la Présidente Michelle Bachelet le 19 janvier 2015 (voir S/PV.7361), il a été souligné que la sécurité et le développement sont étroitement liés et complémentaires et qu'ils sont la condition fondamentale d'une paix durable. L'importance d'un développement sans exclusive aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales a également été soulignée.

De nombreux orateurs ont proposé divers moyens de promouvoir une telle approche. À cet égard, outre le rappel de l'importance d'améliorer les méthodes de travail du Conseil et de renforcer les synergies et la circulation de l'information entre le Conseil et le reste du système, nous tenons à souligner cinq mesures dont nous estimons qu'elles pourraient contribuer à améliorer le fonctionnement du système de paix et de sécurité du Conseil.

Premièrement, nous devons autonomiser les femmes et renforcer leur participation à l'activité politique, notamment aux processus de paix, et nous devons continuer de nous pencher sur les questions d'égalité des sexes dans le contexte de la prévention des conflits et du maintien de la paix. Cela suppose de travailler à appliquer pleinement la résolution 1325 (2000) et les résolutions connexes, domaine dans lequel le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, connu sous le nom de Groupe 2242, est en mesure d'apporter une contribution.

Deuxièmement, nous devons renforcer la Commission de consolidation de la paix, tout en reconnaissant l'importance du rôle qu'elle joue dans le cadre du dispositif de consolidation de la paix. Le Conseil doit renforcer son interaction avec la Commission, en particulier en recourant davantage au rôle consultatif de la Commission. De son côté, la Commission doit redoubler d'efforts pour promouvoir une plus grande cohérence des stratégies et priorités nationales dans le domaine de la consolidation de la paix, et il importe qu'elle coordonne ses efforts avec ceux des institutions régionales et sous-régionales.

Troisièmement, nous devons combattre et prévenir l'exploitation illégale des ressources naturelles, qui contribue à déclencher des conflits. L'ONU peut aider les pays intéressés, le cas échéant et à leur demande, dans le plein respect de leur souveraineté sur leurs ressources naturelles, à prévenir l'accès illégal à ces ressources, et contribuer à jeter les bases de l'exploitation légale des ressources naturelles d'une manière qui contribue au développement du pays concerné.

Quatrièmement, il faut mettre l'accent sur la protection des infrastructures critiques et sur la prévention des attaques contre ces infrastructures, notamment les hôpitaux et les écoles. Ceci est essentiel en vue de garantir le bien-être des citoyens et de consolider la paix. À cet égard, nous réitérons notre appui à la Déclaration d'Oslo sur la sécurité dans les écoles.

Cinquièmement, et enfin, nous devons appliquer la résolution 2250 (2015) sur la jeunesse, la paix et la sécurité, qui est la première résolution à reconnaître que les jeunes jouent un rôle dans les processus de paix et exhorte les gouvernements à renforcer la participation et la représentation des jeunes dans les initiatives de maintien de la paix, gardant à l'esprit que 600 millions d jeunes vivent actuellement dans des zones de conflit ou des États fragiles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

M. Zehnder (Suisse) : Je remercie la Suède d'organiser cette importante rencontre.

Les nombreuses crises de 2016 prouvent combien il est urgent de mener ces discussions, de tirer les leçons de ces situations et de mieux prévenir les conflits. La Suisse se félicite en particulier que ce débat ait lieu en présence du Secrétaire général, dont nous soutenons pleinement l'appel à renforcer la prévention. Nous souhaitons faire part de trois éléments.

Premièrement, nous devons investir davantage dans les instruments de prévention des conflits et de pérennisation de la paix dont dispose l'ONU. Parmi ces outils, le Programme commun du Programme des Nations Unies pour le développement et du Département

des affaires politiques sur le renforcement des capacités nationales de prévention des conflits ainsi que le Fonds pour la consolidation de la paix ont permis d'obtenir d'excellents résultats. Les entités du Département des affaires politiques chargées de la médiation et des bons offices ainsi que les missions politiques spéciales jouent également un rôle important. Néanmoins, la Suisse regrette que ces instruments souffrent d'un sous-financement chronique. Elle reste fermement déterminée à leur apporter son soutien politique et financier.

Deuxièmement, la prévention constitue une responsabilité partagée par toutes les entités du système des Nations Unies. Cela signifie que l'ensemble de celles-ci, y compris les forums intergouvernementaux, doivent inscrire les activités menées dans le cadre de leurs mandats respectifs dans une optique de prévention, et ce conformément à la nouvelle notion de pérennisation de la paix adoptée par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Cette dernière appelle à l'adoption d'une approche des conflits proactive, inclusive, globale et coordonnée ainsi qu'à l'appropriation nationale de la consolidation de la paix.

Dans cette perspective, nous devons abattre les cloisons institutionnelles et mieux comprendre le lien existant entre, d'une part, la paix et la sécurité, et, d'autre part, le développement et les droits de l'homme. La corrélation entre la paix et la sécurité et les droits de l'homme recèle un potentiel évident en matière de prévention des conflits et sur le plan du développement durable. Les violations des droits de l'homme peuvent être des signes avant-coureurs des conflits. Elles peuvent aussi être l'indice d'une instabilité potentielle ou d'une escalade. Nous devons donc poursuivre nos efforts afin de mieux mettre à profit ce potentiel. C'est pourquoi la Suisse a lancé l'appel du 13 juin, en 2016, aujourd'hui soutenu par 70 États, visant à placer les droits de l'homme au cœur de la prévention des conflits. Dans ce même esprit, nous appuyons fermement l'initiative « Les droits de l'homme avant tout » et saluons le fait que le nouveau Secrétaire général poursuivra les efforts entrepris à ce titre.

Cela m'amène à mon troisième point : le rôle du Conseil de sécurité. Dans sa résolution 2171 (2014), le Conseil a exprimé sa détermination à prendre des mesures rapides et efficaces pour prévenir les conflits armés. Nous demeurons prêts à soutenir le Conseil dans ses efforts pour renforcer ses capacités en matière de prévention. Conformément à l'appel du 13 juin, la collaboration entre le Conseil de sécurité et le Conseil des droits de l'homme est centrale. À titre d'exemple, les membres du Conseil de sécurité peuvent solliciter des sessions périodiques d'information de la part du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Ils peuvent utiliser les rapports du Conseil des droits de l'homme et ses différents mécanismes comme source d'information, et peuvent renforcer la coopération entre les organes subsidiaires du Conseil de sécurité et les mécanismes pertinents du Conseil des droits de l'homme. De manière plus générale, nous encourageons le Conseil de sécurité à approfondir la réflexion sur la nature du lien existant entre son propre mandat et ses activités et le mandat et les activités des autres entités du système des Nations Unies.

Afin de renforcer la prévention, les partenariats, par exemple les acteurs locaux, nationaux, régionaux et internationaux ou entre les États, les organisations et la société civile, sont cruciaux. C'est ainsi que la Suisse continuera à collaborer avec les entités engagées à ce titre et se tient prête à apporter tout son soutien au Secrétaire général dans le cadre d'un effort renouvelé de prévention des conflits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation pour le début de votre mandat et votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je tiens aussi à souhaiter chaleureusement la bienvenue au nouveau Secrétaire général et à la remercier de nous avoir livré sa vision et son analyse à l'occasion du présent débat.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Bien qu'elle ait réussi dans une certaine mesure à faire reculer le nombre de guerres entre les pays, l'ONU n'est toujours pas parvenue à endiguer les actes de violence et d'extrémisme commis à l'intérieur des pays et par-delà les frontières internationales par des acteurs non étatiques, en particulier ceux qui recourent aux formes de violence les plus barbares et s'en glorifient de manière éhontée. Un rapide coup d'œil à la liste des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil ces dernières années montre que, de plus en plus, tout son temps est accaparé par les conflits internes et les actes criminels terroristes et extrémistes perpétrés par des

acteurs non étatiques, y compris les activités terroristes transfrontières, le recrutement de combattants terroristes étrangers qui planifient des actes terroristes dans divers pays et la criminalité transnationale organisée, entre autres.

Il nous faut aujourd'hui redoubler d'efforts pour prévenir et éliminer ce nouveau fléau, et ce bien que l'ONU n'a pas été créée ni conçue pour le combattre. Quand on analyse d'un peu plus près le climat politique, on s'aperçoit que l'agression est toujours l'une des principales causes à l'origine de l'extrémisme violent que nous connaissons aujourd'hui. L'occupation du territoire palestinien par le régime israélien, suite à l'agression menée par Israël, est au cœur des tensions et de la colère actuelles au Moyen-Orient. L'agression des États-Unis contre l'Iraq en 2003 est l'une des principales causes de la radicalisation de divers groupes et individus dans cette région et au-delà. Et il en va de même en Syrie et au Yémen, où l'ingérence et l'agression étrangères ont porté atteinte aux perspectives de coopération internationale pour combattre le terrorisme et les groupes extrémistes, tout en mettant fin dans le même temps aux chances de paix. Même si nous avons désormais un certain recul historique par rapport à la période où les nations se battaient entre elles, l'ONU doit continuer avec ardeur d'empêcher les actes d'agression, qui sont l'une des grandes causes des nouvelles menaces que nous voyons apparaître. Cette mission est clairement énoncée dans la Charte des Nations Unies. Qui plus est, il existe un lien évident entre l'agression au sens classique du terme et l'apparition de la violence et des autres menaces dont les acteurs non étatiques sont à l'origine.

Outre l'agression, les idéologies extrémistes, takfiristes et xénophobes, qui sont en plein essor en Orient comme en Occident, sont une autre grande raison expliquant la violence dans laquelle plusieurs parties du monde sont aujourd'hui plongées. Les idéologues et les prédicateurs qui diffusent la haine de l'autre sont à l'origine de toutes les atrocités qui s'ensuivent. Il est absolument indispensable que l'ONU encourage tous les États à priver les groupes et les personnes qui prêchent la haine de tout accès à des tribunes publiques, et à prendre les devants pour favoriser, promouvoir et préserver le dialogue et la compréhension entre les civilisations, les cultures et les religions.

Il y a indéniablement un grand nombre d'autres facteurs importants qui constituent un terreau fertile pour la propagation de la violence, des facteurs qu'il faut traiter avec sérieux si nous voulons prévenir davantage les conflits et faire en sorte que la paix soit durable. Parmi eux, il y a entre autres l'injustice, la discrimination, la pauvreté, le sous-développement et la corruption, ainsi que les problèmes économiques, la dégradation de l'environnement, les problèmes liés à l'accès à l'eau ou aux terres, le dénuement culturel et l'exclusion.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Estonie.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : L'Estonie souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne.

Je voudrais commencer par remercier la Suède d'avoir convoqué cet important et fort opportun débat, et le Secrétaire général d'avoir présenté sa vision pour que nous redoublions nos efforts en faveur de la prévention des conflits. Je tiens aussi à féliciter M. Guterres de sa nomination en tant que neuvième Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes entièrement d'accord avec le Secrétaire général, le moment est venu de donner la priorité à la paix. Les conflits profondément enracinés qui ont cours à l'heure actuelle, les déplacements et les mouvements massifs de réfugiés et de migrants dans le monde montrent clairement que le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble n'ont pas réussi à faire en sorte que la prévention soit la priorité. Les trois récents examens des activités menées par les Nations Unies dans le domaine de la paix ont tous conclu sur le même message : il faut d'urgence mettre la prévention au cœur du travail de l'ONU. Il y a une forte convergence de vues quant à la nécessité d'un engagement collectif en faveur de la prévention. Nos avancées normatives doivent conduire à un véritable changement dans la manière dont l'ONU aborde les défis liés à la paix et à la sécurité. Je voudrais mettre en exergue plusieurs domaines importants pour faire en sorte qu'il y ait une prévention plus efficace.

Premièrement, nous devons mettre en place une culture politique consistant à réagir plus rapidement face aux risques de conflit violent. Nous devons investir dans la prévention au lieu de continuer à dépenser de l'argent à réagir aux conflits. À cet égard, nous appelons les membres du Conseil de sécurité à ne pas voter contre les projets de résolution visant une action rapide et énergique pour prévenir des atrocités de masse ou y mettre fin.

Deuxièmement, pour que la prévention soit plus efficace, il est fondamental d'intégrer les approches liées à la paix et la sécurité, aux droits de l'homme et au développement. L'ONU ne pourra s'acquitter d'aucun de ses trois mandats sans s'acquitter de tous les autres. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous est indispensable pour parvenir à une paix et une stabilité durables.

Dans ce contexte, je voudrais insister sur l'importance des objectifs de développement durable. Pour atteindre ces objectifs dans les pays touchés par un conflit, nous devons consacrer plus d'attention et de ressources aux facteurs qui encouragent les conflits. La stratégie globale consistant à prendre en compte l'interdépendance qui existe entre la paix, la sécurité et le développement doit clairement intégrer la protection des droits de l'homme, avec une attention particulière aux droits des femmes, notamment au travers de leur participation aux processus de paix. Nous devons être à l'affût des signes avant-coureurs des conflits, et les violations des droits de l'homme font partie de ces signes. Nous demandons donc instamment à tous les Membres des Nations Unies présents ici aujourd'hui de soutenir et de renforcer activement les initiatives en faveur des droits de l'homme, en particulier pour faire en sorte que l'ONU s'emploie à prévenir les violations graves des droits de l'homme et, ainsi, à empêcher de futures conflits.

Troisièmement, si la responsabilité première de la prévention des conflits incombe aux États Membres, les institutions internationales ont également un rôle à jouer. Le système des Nations Unies doit travailler de manière plus intégrée et développer des synergies entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et d'autres entités des Nations Unies, tant au Siège qu'au niveau des pays, afin de mettre en œuvre le programme de pérennisation de la paix. Nous nous félicitons de la coopération croissante de l'Organisation des Nations Unies avec les organisations régionales en vue de les aider à résoudre les problèmes régionaux et d'inclure les États concernés dans les solutions. Parallèlement, les organisations régionales devraient continuer de contribuer aux efforts de paix et de sécurité des Nations Unies.

Enfin, le Conseil de sécurité s'est concentré davantage sur la consolidation de la paix afin de réduire le risque d'une reprise de la violence. Il doit continuer de traiter de la consolidation de la paix en tenant des séances de tours d'horizon, en veillant à ce que la consolidation de la paix à plus long terme soit prise en compte dans les mandats des missions et en renforçant le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix. Nous encourageons le Conseil de sécurité à traiter dès que possible de la consolidation de la paix.

Qu'il me soit permis également de souligner que l'Estonie contribue au Fonds pour la consolidation de la paix depuis 2013, car nous pensons qu'il s'agit là d'un instrument efficace de consolidation de la paix qui fournit une assistance catalytique, rapide et souple. Cette année, l'Estonie est membre de la Commission de consolidation de la paix. En tant que membre de l'Union européenne (UE), mon pays soutient pleinement la nouvelle stratégie mondiale de l'UE, qui souligne l'importance d'agir rapidement en matière de prévention, ainsi que son engagement avec l'ONU au travers du système multilatéral.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie remercie la présidence suédoise d'avoir convoqué ce débat public sur un sujet très important et tient à féliciter les nouveaux membres non permanents du Conseil.

Nous nous associons aux déclarations faites par le représentant de la Thaïlande au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et par le représentant de la Norvège au nom de UN70, ainsi que par le représentant de la Finlande au nom du Groupe des amis de la médiation. Nous nous félicitons également de nombreux points auxquels le Secrétaire général a fait allusion au début de ce débat public.

Aujourd'hui, il y a plus de soldats de la paix sur le terrain que jamais auparavant, et ils opèrent de plus en plus dans des contextes où l'on demande aux Nations Unies de gérer les conflits plutôt que de rétablir ou de maintenir la paix. Nous devons nous demander pourquoi. L'une des raisons est que « Nous, peuples des Nations Unies », n'avons pas suffisamment investi dans les causes profondes des conflits ou dans la prévention.

Qu'il me soit permis de partager certains points clefs sur la manière de faire avancer l'ordre du jour sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix dans le cadre des travaux de l'Organisation des Nations Unies.

Premièrement, s'agissant du partenariat, l'ONU ne peut pas relever seule tous les défis. Il est essentiel de renforcer le partenariat mondial et régional en matière de paix et de sécurité, en particulier dans le domaine de la prévention des conflits. Dans cette optique, le Conseil de sécurité doit s'employer plus tôt à prévenir les conflits; cela devrait être fait en partenariat avec les organisations régionales et sous-régionales, conformément au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'avec les groupes de la société civile.

Deuxièmement, s'agissant de l'institutionnalisation, l'Indonésie appuie la recommandation du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix qui demande au Secrétaire général d'élaborer diverses options de restructuration de l'architecture de paix et de sécurité du Secrétariat afin de renforcer le leadership et la gestion et de mettre fin à la mentalité de cloisonnement qui règne à l'ONU. La synergie entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et les grandes commissions, la Commission de consolidation de la paix, le Conseil économique et social et le Secrétariat devrait être une condition préalable. Nous devons élaborer une approche systémique de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix.

Nous sommes également heureux de constater que le nouveau Secrétaire général fera de la prévention des conflits l'une de ses priorités et jouera un rôle de premier plan dans la promotion de ce programme. Ses connaissances particulières sur le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies, sa crédibilité et l'utilisation de ses bons offices peuvent rassembler les parties en faveur de la paix, et le Conseil de sécurité devrait donc tenir compte de ses premières analyses et de ses conseils.

Le troisième aspect concerne des ressources adéquates. La prévention et la médiation devraient être renforcées par une augmentation significative des ressources et par un financement plus fiable grâce au budget ordinaire et à un compte unique pour la paix et les opérations axé sur la pérennisation de la paix. Nous devons aussi approuver un seul compte pour les opérations de paix qui servirait à financer toutes ces opérations, y compris les missions politiques spéciales et les activités de soutien connexes. Nous devrions également examiner la façon dont les opérations de maintien de la paix peuvent intégrer plus explicitement la prévention des conflits et la pérennisation de la paix dans la mise en œuvre des mandats.

Le quatrième aspect est un processus national. Nous pensons que les entités des Nations Unies devraient soutenir notamment les États Membres qui n'ont pas la capacité d'intégrer la prévention dans les fonctions de gouvernance nationale et de développement. Il devrait y avoir une approche globale dans laquelle le développement socioéconomique et les défis sécuritaires auxquels sont confrontés les citoyens ordinaires sont traités efficacement par leurs autorités nationales. Un processus national devrait aussi encourager les femmes et les jeunes à jouer un rôle plus important dans la promotion de la réconciliation et la construction d'une vision nationale collective de la paix et de la prospérité.

Le cinquième et dernier aspect est la confiance. La confiance entre toutes les parties est un élément important pour assurer la mise en œuvre en ce qui concerne le lien entre la prévention des conflits et la pérennisation de la paix.

En conclusion, à la lumière du présent débat, ma délégation, qui est également membre de la Commission de consolidation de la paix, est d'avis que la session annuelle de la Commission devrait être revitalisée en tant que forum international permettant aux parties prenantes intersectorielles de créer des synergies et d'élaborer des initiatives concrètes pour pérenniser la paix. Un tel forum aidera à passer de la rhétorique à la pratique et aidera les pays à accorder la priorité aux ressources politiques et financières pour la prévention proactive des conflits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Cuba.

Mme Rodríguez Abascal (Cuba) (*parle en espagnol*) : L'adhésion stricte aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies est un devoir qui incombe à tous les États attachés à la paix et à la sécurité internationales. La guerre et les conflits armés n'ont rien apporté d'autre à l'humanité que des souffrances et des revers dans leur développement économique et social, raison pour laquelle la prévention des conflits a toujours été un objectif commun de la communauté internationale. C'est pourquoi la Charte des Nations Unies, dans son préambule, nous invite à préserver les générations futures du fléau de la guerre, à pratiquer la tolérance et à vivre ensemble dans la paix et son principal objectif est le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nombre des conflits qui se sont produits au cours des 70 dernières années qui ont suivi la création

de l'Organisation des Nations Unies auraient pu être évités si les causes qui les ont déclenchés n'avaient pas été constamment liées à des velléités de domination. La paix durable implique l'élimination des menaces qui compliquent sa pleine réalisation ainsi que la prévention de toute violation de la Charte, y compris l'ingérence dans les affaires intérieures des États, les actes d'agression ou les guerres fondées sur la quête du contrôle des ressources naturelles, notamment les guerres non conventionnelles qui, ces dernières années, sont devenues l'une des menaces les plus graves à l'exercice de l'autodétermination des peuples.

Une paix stable et durable qui permette la prévention des conflits présuppose d'abord et avant tout la reconnaissance et le respect inébranlable de l'égalité souveraine des États; le règlement pacifique des différends internationaux; le respect de l'indépendance politique et des systèmes politiques, économiques, sociaux et culturels que les nations ont librement décidé de mettre en œuvre pour elles-mêmes; et le rejet de la menace ou de l'usage de la force contre un autre État.

Il ne saurait y avoir de paix viable, globale, stable ou durable tant que certains pays imposent des mesures coercitives unilatérales à d'autres États; tant qu'il existe un ordre économique international injuste et exclusif; tant que l'inégalité et l'égoïsme, résultat de la mondialisation néolibérale, prévalent; tant que la discrimination et la xénophobie augmentent, de même que l'agressivité dans les doctrines des alliances militaires.

S'il est vrai que le développement durable ne peut être atteint sans paix ni stabilité, il est tout aussi vrai qu'il n'y aura ni paix ni stabilité sans développement. Il ne peut y avoir de paix tant que des millions de personnes restent condamnées à la faim, à la pauvreté, à la discrimination, à l'exclusion et au désespoir.

Nous reconnaissons que le Conseil de sécurité a un rôle clef à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales compte tenu des responsabilités qui lui sont confiées par la Charte. C'est pourquoi les membres de cet organe doivent aussi être les premiers à promouvoir des solutions pacifiques aux conflits et à manifester une résistance forte, efficace et claire au recours à la guerre et aux violations des principes et des buts inscrits dans la Charte.

La manipulation et la politique de deux poids deux mesures relativement à des questions telles que le terrorisme et les droits de l'homme, visant à isoler les pays en développement et à discréditer leurs gouvernements légitimes, ne contribuent pas à l'idéal de paix.

Nous observons avec préoccupation la multiplication de phénomènes comme le recours à la menace où à l'emploi de la force; la promotion d'intentions secrètes de changement de régimes dans les pays en développement; la production d'armes nouvelles et plus sophistiquées; la persistance d'importants arsenaux nucléaires; la violation des principes du droit international par certains États; ainsi que l'intolérance et la discrimination à motivations ethniques et religieuses. Ces phénomènes entravent toutes les possibilités réelles de promotion de la paix et de prévention des conflits.

Il est plus efficace de renforcer la capacité des Nations Unies de prévenir et de régler les différends que de traiter les conséquences économiques et sociales coûteuses et les incalculables souffrances humaines causées par les guerres. Étant donné que le lien entre développement socioéconomique et paix et sécurité internationales a été reconnu, nous estimons qu'il importe de veiller à ce que tout effort visant à transformer les Nations Unies en un instrument plus efficace pour prévenir les conflits et maintenir la paix doit tenir compte de la nécessité d'adopter une approche équilibrée, cohérente et englobante, en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Bin Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence suédoise d'avoir organisé le présent débat public afin de permettre aux Membres de l'ONU de réaffirmer leur attachement collectif à la prévention des conflits et à la pérennisation de la paix. Nous trouvons rassurant que le Secrétaire général ait affirmé que sa première priorité sera de promouvoir la paix de façon holistique et dans tous les domaines. Ses paroles sages nous rappellent le travail acharné que cela implique ainsi que l'importance de la prévention des conflits comme valeur en soi, sans pression politique externe indue. À titre national, nous souhaiterions à cet égard soulever cinq points.

Premièrement, nous considérons que la prévention des conflits est, d'abord et avant tout, une responsabilité nationale appuyée par des institutions dynamiques et fonctionnelles, la promotion des droits de l'homme et l'état de droit et, plus important encore, le développement durable. La participation active de

tous les segments de la société, notamment des femmes et des jeunes, est essentielle pour atténuer les moteurs potentiels de conflit ainsi que les éléments ayant une propension à agir en tant que perturbateurs.

Deuxièmement, l'ONU a un rôle crucial à jouer dans la facilitation et le suivi de la mise en œuvre des engagements pris au niveau international, à savoir aider les États Membres à réunir ces conditions pour répondre à leurs besoins s'ils en font la demande. La capacité analytique des Nations Unies doit aider à identifier les moteurs structurels et systémiques de conflit, notamment les défis croissants posés par l'extrémisme violent, le changement climatique, la migration irrégulière et la criminalité organisée, entre autres.

Troisièmement, l'aptitude à déchiffrer objectivement les signes avant-coureurs de conflit – qui se manifestent d'habitude sous forme de haine et d'intolérance, d'exclusion socioéconomique, de discrimination systématique et de persécution sur des bases ethniques ou religieuses – est un avantage pour les Nations Unies s'agissant d'élaborer des stratégies d'engagement spécifiques au contexte. La panoplie d'outils dont disposent les Nations Unies pour le règlement pacifique des différends doivent être déployés en tenant compte des réalités sur le terrain et en consultation avec les acteurs de la société civile et humanitaires nationaux concernés.

Quatrièmement, comme souligné dans l'examen de 2015 de l'architecture de paix et de sécurité des Nations Unies, les stratégies de réponse aux conflits mises en place par l'Organisation doivent s'inscrire dans le cadre plus large des règlements politiques des conflits. En tant que fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies de plus en plus complexes, le Bangladesh est conscient que toutes les parties doivent gérer les attentes par le biais d'une approche de pérennisation de la paix globale, prise en main par le pays et soutenue au niveau international.

Cinquièmement, il faut remédier à la fragmentation actuelle des stratégies de réponse des Nations Unies grâce à une action progressive visant à clarifier les différents problèmes conceptuels et ceux liés aux mandats, à favoriser les consultations régulières entre les organes principaux, et à mobiliser des ressources adéquates accrues, évitant ainsi la concurrence et le double emploi inutiles. La coopération constructive avec les organisations régionales et sous-régionales concernées doit se poursuivre conjointement et de façon stratégique.

Il convient de rappeler que le rempart le plus efficace contre le conflit, l'hostilité, la guerre et le recours illégal à la force est celui construit dans l'esprit des hommes et des femmes par la promotion d'une culture de paix durable. En cette année pour la paix et au-delà, le Bangladesh continuera d'œuvrer pour concrétiser la vision de la paix régionale et internationale de la Première Ministre Sheikh Hasina.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis de saluer la décision de la présidence suédoise du Conseil de sécurité d'approfondir le concept prometteur de pérennisation de la paix à travers le présent débat centré sur une de ses composantes essentielles, la prévention des conflits. Nous avons pris bonne note des initiatives importantes développées en la matière par le nouveau Secrétaire général Antonio Guterres – que le Pérou apprécie et estime à leur juste valeur – ainsi que des propositions et idées formulées par les délégations qui nous ont pris la parole avant nous.

Ma délégation saisit cette occasion pour souligner trois aspects essentiels pour une action de prévention plus efficace : l'optimisation du flux et de la qualité de l'information sur les conflits qui se font jour, une approche intégrée et transversale pour remédier aux causes structurelles des conflits, et la quête d'un engagement politique renouvelé.

S'agissant de la question de l'information, le Pérou se félicite des dernières mesures annoncées par le Secrétaire général dès sa prise de fonctions, dont nous estimons que celle qui revêt une importance particulière est celle qui concerne le renforcement et l'amélioration du Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises. Le Pérou pense que cet instrument doit aider à améliorer le niveau de traitement et d'analyse des informations provenant de sources fiables. Pour ce faire, nous devons renforcer les unités d'étude et d'évaluation de l'Organisation, sur le terrain comme au Siège, en les dotant du capital humain adéquat et des ressources logistiques nécessaires ainsi qu'en faisant un usage plus intensif des technologies de l'information.

Ma délégation estime aussi que l'analyse d'une succession d'évènements et la réponse qui y est apportée doivent toujours se faire dans le cadre d'une approche multidisciplinaire, dans laquelle les éléments d'ordre politique, économique, sociologique, culturel et d'autres champs de connaissance sont recueillis et évalués de

façon intégrale. Ce n'est qu'alors que nous pourrons aborder de manière plus efficace les complexités et les spécificités de chaque scénario de conflit, et lui trouver les réponses adéquates et en temps opportun.

D'autre part, quant à la nécessité de prévenir les conflits par le biais d'une réponse plus multidimensionnelle et plus intégrée, le Conseil doit prêter attention aux efforts que faits la communauté internationale pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et les appuyer. Comme indiqué dans le Programme, il ne peut y avoir de développement durable sans paix et sans sécurité, ni paix et sécurité sans développement. Le Programme 2030 reconnaît aussi la nécessité d'édifier des sociétés pacifiques, justes et inclusives. Cela implique notre engagement à atteindre l'Objectif 16 – auquel le Pérou a attaché une attention particulière au cours des négociations. Je veux parler plus précisément des facteurs qui génèrent la violence, l'insécurité, l'injustice, comme les inégalités, la corruption, la mauvaise gouvernance, l'extrémisme violent et les mouvement illicites des ressources financières et des armes.

À cet égard, nous devons nous rappeler qu'en décembre, dans sa dernière résolution sur l'Examen complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 71/243 de l'Assemblée générale), l'Assemblée générale s'est déclarée consciente du rôle positif que le développement durable peut jouer en atténuant les facteurs de conflit, les risques de catastrophe, les crises humanitaires et les situations d'urgence complexes, et estimé qu'une réponse globale de l'ensemble du système, s'appuyant sur une plus grande coopération et une meilleure complémentarité des secteurs du développement, de la réduction des risques de catastrophe, de l'action humanitaire et de la pérennisation de la paix, est essentielle pour répondre aux besoins le plus efficacement possible et atteindre les objectifs de développement durable.

Enfin, je voudrais réaffirmer que la volonté politique est nécessaire pour renforcer les efforts en matière de prévention des conflits, autour de la primauté du principe d'appropriation nationale et d'une approche axée sur les êtres humains, tel que reflété clairement, par exemple, dans les résolutions identiques sur la consolidation de la paix, adoptées en avril dernier par le Conseil de sécurité et par l'Assemblée générale (les résolutions 2282 (2016) et 70/262, respectivement), ainsi que dans le Programme 2030. Du fait de la légitimité que lui confèrent sa composition universelle et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, l'ONU est appelée à jouer un rôle crucial dans la prévention des conflits, en fournissant l'assistance, l'appui politique et le financement nécessaires pour jeter les fondements d'une paix pérenne. Il s'agit d'un rôle nouveau, dans lequel se conjuguent pour la première fois, sous le prisme de la pérennisation de la paix, les piliers paix et sécurité, développement, et droits de l'homme. Le Pérou est convaincu que c'est là l'approche la plus pratique et celle qui offre les meilleures chances de succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande.

M. Donoghue (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie la Suède d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général, M. Guterres, d'avoir clairement exprimé son ferme attachement à la prévention des conflits et à la pérennisation de la paix.

Il nous faut considérer l'adoption, en avril l'an dernier, des deux résolutions sur la pérennisation de la paix (résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité et résolution 70/262 de l'Assemblée générale) comme un tournant pour l'ONU. Nous assumons désormais collectivement la responsabilité de faire en sorte que l'ONU renoue avec la raison première de sa création : prévenir la guerre, plutôt qu'intervenir une fois que la guerre a éclaté, et régler les conflits, et non simplement les gérer.

Je souscris pleinement à la déclaration qui a été prononcée tout à l'heure par le représentant de l'Union européenne. Je voudrais maintenant ajouter quatre observations supplémentaires à titre national.

Premièrement, un conflit est rarement une surprise. Les violations des droits de l'homme, les discours de haine et la violence intercommunautaire sont des signes avant-coureurs de conflit, lequel point alors souvent à l'horizon. La difficulté est de savoir comment réagir efficacement face à ces signaux en prenant des mesures rapides. Cela dit, nous progressons. Le Conseil fait de plus en plus usage des divers outils à sa disposition, comme les visites de terrain, les séances convoquées d'urgence au titre des questions diverses et les déclarations y afférentes, pour mettre davantage l'accent sur la prévention des conflits. En outre, l'initiative 'Les droits de l'homme avant tout' a permis de prendre des décisions rapides, notamment dans le cas du Soudan du Sud.

Toutefois, il est possible de faire davantage pour promouvoir les recommandations formulées par les trois examens conduits en 2015 et les résolutions ultérieures sur la pérennisation de la paix. Nous aimerions que les acteurs les mieux équipés pour attirer l'attention sur les signes avant-coureurs de conflit puissent être davantage entendus, et qu'ils recommandent des mesures à prendre par le Conseil de sécurité. De plus, il nous faut accroître la souplesse et la prévisibilité des financements nécessaires aux interventions susceptibles de prévenir les conflits. Lorsque le financement est décidé d'une année sur l'autre ou qu'il est strictement affecté, cela réduit considérablement notre capacité d'intervenir tôt et vite pour empêcher un conflit d'éclater.

Ma deuxième observation concerne les causes profondes des conflits, qui peuvent être nombreuses et de vaste portée. Le plus intelligent est de s'attaquer à ces causes profondes, car c'est indispensable pour la pérennisation de la paix. Les liens entre des questions telles que l'élimination de la pauvreté, l'instauration d'une paix durable, le renforcement de la sécurité humaine et la lutte contre les inégalités sont les fondements critiques du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces questions ne doivent pas être abordées séparément.

Si la mise en œuvre du Programme 2030 n'incombe pas au premier chef au Conseil, il est manifeste que la réalisation des objectifs de développement durable va, au fil du temps, éliminer ou du moins atténuer bon nombre des facteurs qui sont à l'origine de conflits et d'autres menaces à la paix et la stabilité internationales. Les débats et les séances d'information qui ont lieu dans la salle du Conseil tiennent de plus en plus compte de cette réalité et font intervenir les questions relatives au renforcement des institutions, à la gouvernance, à la croissance économique et aux migrations, voire aux changements climatiques.

Nous félicitons le Secrétaire général de l'accent qu'il a mis sur la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des conflits. Il a insisté sur le fait que les activités de pérennisation de la paix ne peuvent pas avoir lieu en vase clos. Nous attendons avec intérêt que le Secrétaire général et le Conseil mènent par l'exemple tandis que nous œuvrons tous ensemble à appliquer les résolutions relatives à la pérennisation de la paix, parallèlement aux programmes consacrés au développement durable et aux droits de l'homme.

Ma troisième observation est que le conflit ne touche pas uniquement les parties belligérantes. Pour régler les conflits, nous devons inclure tout le monde, et notamment les civils. Lorsque les États et les sociétés sont divisées, nous devons écouter les organisations de la société civile et assurer leur participation à l'instauration d'une paix durable. Les femmes doivent être impliquées à toutes les étapes des efforts de paix, de la prévention à la gouvernance post-conflit, en passant par les négociations de paix. En outre, le programme relatif aux jeunes, à la paix et à la sécurité doit servir à étayer les initiatives en matière de prévention des conflits. La pérennisation de la paix est un objectif de toutes les générations.

Enfin, on ne saurait trop insister sur le rôle des partenaires régionaux. Nos efforts en faveur de la pérennisation de la paix seront voués à l'échec si nous ne parvenons pas à tirer parti des savoir-faire et de l'expérience des instances régionales et sous-régionales.

L'ONU agit dans un monde qui change constamment. Il est peu probable que ceux qui ont rédigé la Charte des Nations Unies aient envisagé des concepts tels que « terrorisme international », « acteurs non étatiques » ou « processus de réconciliation nationale ». Or, même si les temps ont changé et si la terminologie est différente, les principes de la Charte restent immuables depuis l'origine et absolus. Pour garantir que nous fassions tous partie d'une ONU adaptée à sa mission, nos débats sur la pérennisation de la paix doivent être conduits de manière transparente et sans exclusive. Nous devons garder l'œil fixé sur l'objectif ultime que constitue la paix et mieux comprendre comment obtenir un règlement durable des conflits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des États fédérés de Micronésie.

Mme Chigiyal (États fédérés de Micronésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique.

Pour commencer, nous tenons à remercier la Suède d'avoir organisé l'important débat de ce jour sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. De même, nous félicitons le Président de l'Assemblée générale pour la tenue imminente du dialogue de haut niveau intitulé « Bâtir une paix durable pour tous : synergies entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la pérennisation de la paix », prévu le 24 janvier 2017. Nous tenons également à saluer le Secrétaire général António Guterres et à le remercier

de son leadership dynamique sur cette question très importante.

Dans bon nombre de ses récentes déclarations, y compris un excellent article publié dans *Newsweek* hier, il a mis l'accent sur les liens qui unissent le conflit et nombre de ses causes profondes : pauvreté, inégalités, violations des droits de l'homme et destruction de l'environnement. Dans cet article, il déclare que

> « [...] les changements climatiques, la croissance démographique, l'urbanisation rapide, l'insécurité alimentaire et la rareté de l'eau attisent les tensions et l'instabilité. »

Les États du Pacifique sont entièrement d'accord. Nous devons revitaliser notre engagement politique et diplomatique pour faire face aux conflits, et une grande partie de cette énergie doit viser à améliorer les conditions de vie des populations. Des populations vivant heureuses, dans la sûreté et la sécurité, ressentent rarement le besoin de s'armer. Et la principale menace qui pèse sur la sûreté et la sécurité des générations actuelles et futures, ce sont les changements climatiques.

Dans sa résolution 63/281, l'Assemblée générale a reconnu que les changements climatiques pouvaient avoir des répercussions sur la sécurité et a invité tous les organismes compétents des Nations Unies à intensifier leurs efforts en vue de régler cette question. Cette résolution a été suivie par un rapport historique rédigé par le précédent Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, intitulé « Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité » (A/64/350), dans lequel il qualifiait les changements climatiques de « multiplicateurs de menaces » et énumérait l'absence de sécurité alimentaire, la précarité de l'approvisionnement en eau, la pénurie de ressources, l'exposition des hommes aux phénomènes extrêmes et la migration parmi les nombreux canaux par lesquels les changements climatiques sont susceptibles de déstabiliser les sociétés.

Dans une déclaration présidentielle adoptée en 2011 (S/PRST/2011/15), le Conseil de sécurité a exprimé son accord, reconnaissant que les changements climatiques pouvaient aggraver les menaces existantes à la paix et la sécurité internationales. Or, en 2017, la menace que font peser les changements climatiques n'a fait que grandir. Leurs répercussions se produisent plus rapidement et sont plus graves que ce que prévoyaient la plupart des scientifiques. En dépit de l'Accord de Paris, les émissions actuelles restent bien au dessus de ce qui conviendrait. La menace des changements climatiques est sans précédent et, par voie de conséquence, il nous faut de nouveaux outils pour y répondre. C'est pourquoi les États du Pacifique appellent de nouveau le Secrétaire général à nommer un Représentant spécial sur le climat et la sécurité.

Ce Représentant spécial servirait le Secrétaire général, et serait chargé, entre autres, de faire régulièrement rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité sur les nouvelles menaces éventuelles à la sécurité provenant des changements climatiques; de faciliter la coopération régionale et le règlement des questions transfrontalières susceptibles d'être concernées par les changements climatiques; d'aider les pays vulnérables à évaluer leur situation sur le plan de la sécurité et à mettre sur pied des plans d'action leur permettant d'accroître leur résilience; de recenser et de surveiller les points de basculement potentiellement dangereux à la jonction des changements climatiques et de la sécurité; de recourir à des mesures créatives de diplomatie préventive, le cas échéant; et d'agir à l'appui des situations d'après-conflit lorsque les changements climatiques sont un facteur de risque susceptible de porter atteinte à la stabilité.

Les premiers résultats du Représentant spécial du Secrétaire général dans les deux premières années de travail doivent inclure, premièrement, une mise à jour du rapport du Secrétaire général de 2009 (A/64/350), notamment l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 63/281 et une évaluation de la capacité de l'ONU de gérer les incidences des changements climatiques sur la sécurité; deuxièmement, en collaboration avec les organismes scientifiques et les instituts de recherche concernés, un nouveau rapport qui recense et analyse les points de basculement potentiellement dangereux pour le lien climat/sécurité, ainsi que des recommandations sur les moyens d'améliorer notre capacité à les surveiller et les combattre; et troisièmement, des évaluations préliminaires des risques que font peser les changements climatiques sur la sécurité de pays vulnérables intéressés.

Pour être tout à fait claire, la nomination du Représentant spécial du Secrétaire général ne doit en aucun cas modifier le mandat du Conseil de sécurité. Les mandats des organes et institutions existants, notamment l'Assemblée générale, doivent être respectés.

Les risques liés aux changements climatiques sont une réalité. Ils sont dangereux et ne font que s'aggraver. Ils toucheront la vie de milliards de personnes au cours du siècle à venir, menaçant leur bien-être et, dans certains cas, leur vie. Ils peuvent saper la paix et la stabilité

mondiales de façons que nous commençons tout juste à comprendre. De plus, nous ne pouvons fermer les yeux sur le lien qui existe entre les changements climatiques, la paix et la sécurité et les objectifs de développement durable. C'est pourquoi les petits États insulaires en développement du Pacifique exhortent tous les pays à appuyer leur appel en faveur de la nomination d'un Représentant spécial du Secrétaire général chargé du climat et de la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Jordanie.

Mme Bahous (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je souhaite tout d'abord féliciter la Suède de son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous souhaite plein succès dans vos fonctions pendant ce mois. Je tiens également à remercier le Secrétaire général, M. António Guterres, de son intervention fort importante de ce matin et lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de son mandat. Nous l'assurons du plein soutien de la Jordanie à sa vision et à son objectif de pérenniser la paix et la sécurité, et nous engageons à œuvrer inlassablement à la réalisation de cet objectif.

Nous nous associons, par ailleurs, à la déclaration faite par le représentant de la Norvège au nom du groupe ONU70.

Le monde connaît aujourd'hui des conflits très complexes et prolongés, dont l'ampleur et les conséquences ne cessent d'augmenter, dépassant parfois la capacité de l'ONU et de la communauté internationale à y répondre. Il ne s'agit pas seulement de conflits qui touchent spécifiquement une région géographique. Loin de là, certaines régions, comme le Moyen-Orient, sont d'une importance majeure, étant donné les vagues d'instabilité dont elles sont victimes, ainsi que les conflits et les menaces qui en découlent.

Notre région est confrontée à des défis politiques et idéologiques majeurs. Les populations de la région font face à de nombreux problèmes, que ce soit dans les territoires palestiniens occupés, en Syrie, au Yémen ou dans d'autres pays de la région. Tout cela confirme que nous devons instaurer une paix et une sécurité durables dans notre région et trouver des solutions équitables et globales à ces conflits et à leurs causes afin de répondre aux aspirations de nos peuples, à savoir une vie digne et sûre.

Compte tenu des défis majeurs auxquels nous sommes confrontés, tels que le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, ainsi que l'extrémisme et le terrorisme qui sont devenus une menace dans le monde entier et mettent en péril le droit international humanitaire et les droits de l'homme, la responsabilité en matière de prévention des conflits et de pérennisation de la paix doit se traduire par un véritable engagement qui va au-delà des déclarations et des rapports internationaux. Il nous faut œuvrer de manière sérieuse sur le terrain si nous voulons vraiment préserver les générations futures des affres de ces conflits.

La responsabilité première de la prévention incombe aux États. À la lumière des expériences passées dans le domaine de la prévention, les efforts menés doivent être nationaux si nous voulons qu'ils soient couronnés de succès. Cependant, étant donné la détérioration de la paix et de la sécurité dans le monde, le rôle de l'ONU est devenu plus urgent que jamais. Il n'y a pas d'autre solution que la prévention des conflits, qui doit être un objectif de tous les organes et organisations du système des Nations Unies, voire leur objectif ultime, comme l'a dit le Secrétaire général ce matin. L'ONU doit adopter une approche efficace pour s'attaquer à la racine du mal et déterminer les causes des conflits, en coopération avec tous les partenaires des organisations internationales, des organisations régionales, de la société civile et des institutions financières internationales.

À cet égard, la Jordanie appuie le programme du Secrétaire général en faveur de la paix et de la réforme du Secrétariat, tout en soutenant les outils à notre disposition, c'est-à-dire le rôle des Représentants spéciaux du Secrétaire général, des bureaux politiques et régionaux, ainsi que des missions politiques spéciales, qui sont autant d'éléments qui nous permettront de prévenir les conflits.

Nous réaffirmons l'importance d'agir rapidement et de mettre en œuvre des stratégies complémentaires en vue de pérenniser la paix. Pour ce faire, nous devons moderniser les mécanismes de suivi que nous utilisons pour le maintien de la paix afin de les adapter au contexte de chaque pays. Cela inclut les moyens fondamentaux dont nous avons besoin pour répondre dans des délais raisonnables et gérer les défis non conventionnels que nous devons relever aujourd'hui.

La Jordanie est fière de participer aux opérations de maintien de la paix étant donné son engagement humain et moral en faveur de la stratégie globale de l'ONU pour la prévention et la riposte aux conflits. Nous sommes

favorables à l'évolution des mandats de maintien de la paix afin qu'ils soient complémentaires des politiques nationales et adaptés à l'ampleur des défis. À cet égard, compte tenu de son mandat et des différents outils à sa disposition, le Conseil de sécurité a un rôle très précis à jouer, à savoir celui de médiateur dans les conflits. Il doit également appliquer les Articles de la Charte des Nations Unies et collaborer étroitement avec le Secrétaire général afin que ce dernier puisse avoir recours à la médiation et aux bons offices, entres autres outils. Tous ces facteurs ont un rôle à jouer qui repose sur la longue expérience de l'ONU. Je tiens également à saluer le rôle important joué par les organisations régionales dans les domaines de la médiation et la diplomatie préventive, contribuant ainsi aux négociations de paix et offrant une aide au renforcement des capacités et des compétences.

Si nous voulons pérenniser la paix, nous devons inclure toute la société sans discrimination, notamment les femmes et les jeunes. Ces deux groupes doivent avoir la possibilité de participer de manière efficace. La Jordanie a tout fait pour renforcer la sensibilisation au développement et à l'inclusion des jeunes, notamment grâce au respect et à la mise en œuvre de la résolution 2250 (2015), adoptée par consensus, sur la jeunesse, la paix et la sécurité. Il s'agit d'un véritable accomplissement, qui permet d'aller de l'avant.

Les femmes ont un rôle très important à jouer, car elles contribuent à la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030 et à l'instauration de la paix et de la sécurité. Cependant, il existe de nombreux défis qui entravent la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), notamment en Jordanie. Nous sommes, en effet, touchés par la répercussion des conflits dans la région et confrontés à l'afflux d'un très grand nombre de migrants à qui nous fournissons des services de santé et d'éducation. Il est donc essentiel que la coopération internationale se poursuive avec la Jordanie afin que nous puissions assumer nos responsabilités.

Pour terminer, la Jordanie réaffirme son engagement à défendre les valeurs de la paix, de la tolérance et de la réconciliation afin que de slogans, nous les traduisions en actes. Ainsi, nous pouvons répondre aux aspirations précises des personnes qui souhaitent dépasser la violence et l'extrémisme, et aussi mener à bien nos activités internationales de coopération, en particulier avec l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

M. Rai (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : Au nom de mon pays, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, je présente par votre truchement, Monsieur le Président, nos sincères félicitations à votre pays, la Suède, pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Nous félicitons également les autres nouveaux membres du Conseil, à savoir la Bolivie, l'Éthiopie, l'Italie, le Kazakhstan et les Pays-Bas. Nous attendons avec intérêt de travailler avec les membres du Conseil de sécurité pour la réalisation des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue au nouveau Secrétaire général, M. António Guterres, et le féliciter d'avoir pris ses fonctions, ainsi que lui exprimer notre confiance et nos meilleurs vœux que sa direction stratégique renforce davantage l'action de l'Organisation des Nations Unies pour l'avantage mutuel de « nous, peuples des Nations Unies ».

Ma délégation félicite aussi la Suède de la convocation opportune du présent débat public sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. Ce thème est très pertinent compte tenu du niveau inacceptable de la violence, qui se poursuit et s'intensifie, des destructions et des catastrophes humanitaires, du fait d'acteurs étatiques ou non étatiques, dont on fait malheureusement l'expérience dans de nombreuses parties du monde actuel. Nous subissons les conséquences directes de la situation des personnes qui ont fui leur patrie, soit pour sauver leur vie, soit pour chercher de nouvelles possibilités de survie, comme le souligne la présence dans mon propre pays, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du centre de prise en charge des demandeurs d'asile.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite de la déclaration audacieuse du nouveau Secrétaire général, relative à la promotion et à la pérennisation de la paix dans le monde, y compris la prévention des conflits, en tant que priorité stratégique pendant son mandat. Nous saluons aussi l'initiative du Président de l'Assemblée générale de convoquer un dialogue de haut niveau intitulé « Bâtir une paix durable pour tous : synergies entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la pérennisation de la paix ».

La pérennisation de la paix en tant que programme fondamental de l'Organisation des Nations Unies doit être pleinement et fermement appuyée par les membres du Conseil de sécurité et par tous les autres États

Membres, dans l'esprit de la Charte des Nations Unies. Les politiques de clocher, qui ont été un adversaire de la paix et de la sécurité mondiales, sont devenues, hélas, une caractéristique du Conseil ces dernières années. Cela a coûté la vie à d'innombrables innocents et a porté atteinte à leurs moyens d'existence. On ne peut pas permettre que cela se poursuive, et la situation doit changer, dès maintenant.

Ma délégation considère que les fondements solides de la pérennisation de la paix, y compris la prévention des conflits, ont été jetés par la Charte des Nations Unies et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Cela comprend tout récemment l'adoption simultanée, le 27 avril 2016, de la résolution 2282 (2016) du Conseil et de la résolution 70/262 de l'Assemblée, sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

À présent, la question fondamentale, c'est la nécessité d'assurer la volonté politique et l'engagement en faveur d'un changement d'orientation qui prenne en compte l'importance d'une approche intégrée et globale de la paix, y compris la prévention des conflits. Cela doit comprendre la réforme des structures, pratiques et politiques actuelles, qui sont dépassées et inadéquates; l'amélioration de la cohérence et des synergies entre les activités de paix, de droits de l'homme et de développement durable dans le système des Nations Unies, comme par exemple à la Commission de consolidation de la paix; la mobilisation des ressources à un niveau soutenu et prévisible; et le renforcement du partenariat entre toutes les parties prenantes compétentes. En outre, l'appropriation et le leadership nationaux pour s'attaquer aux causes profondes des conflits sont d'importance cruciale.

Mon pays a appris, du fait de notre amer conflit civil interne à Bougainville, qui a commencé il y a 29 ans et qui a duré une décennie – un conflit qui a coûté de nombreuses vies et détruit de nombreux moyens de subsistance, et dont l'impact est encore ressenti actuellement – que pérenniser la paix et profiter de ses dividendes signifient : premièrement, l'impératif d'investir volonté politique et engagement dans des mesures de prévention, avant, pendant et après les conflits; deuxièmement, s'attaquer de manière appropriée aux causes profondes et sous-jacentes des tensions et des conflits; troisièmement, l'importance du dialogue pacifique pour régler les conflits; et, quatrièmement, la pertinence et l'importance de faire participer activement les femmes aux processus de paix.

La pérennisation de la paix a des liens intrinsèques avec le développement durable. En fait, le préambule du Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît

> « [qu'] il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable. » (*résolution 70*/1 *de l'Assemblée générale, préambule*).

Les difficultés que les changements climatiques causent pour notre développement durable et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales sont particulièrement pertinentes pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les autres États insulaires du Pacifique. Tout comme les conflits armés ont mené à des déplacements humains de grande ampleur, ce qui a des incidences sur la paix et la sécurité mondiales, les changements climatiques ont des effets néfastes analogues. La perte de territoire, l'insécurité alimentaire et hydrique, le déplacement involontaire de personnes de leur foyer et leur quête d'un refuge ailleurs, pour échapper aux conséquences désastreuses des catastrophes naturelles et de la montée du niveau des mers, conduiront inévitablement à l'éclatement de conflits relatifs à de maigres ressources, si l'on ne s'attaque pas à ces problèmes.

Ma délégation est tout à fait d'accord avec les remarques de la Présidente du groupe des États insulaires du Pacifique au sujet des changements climatiques, que je ne vais pas répéter, mais je signale néanmoins avec regret l'insignifiance de l'action concrète ou coordonnée au niveau international pour aborder les incidences des changements climatiques sur la sécurité.

En tant qu'organe principal chargé par la Charte des Nations Unies du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit examiner soigneusement les préoccupations croissantes au sujet du lien entre les changements climatiques et leurs incidences sur la sécurité et agir de façon décisive à leur propos, avant qu'il ne soit trop tard.

Dernier point, mais non le moindre, je m'associe à la déclaration faite tout à l'heure par la Présidente du groupe des petits États insulaires en développement du Pacifique. Le texte intégral de la déclaration sera fourni au Secrétariat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, la Suède, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité au début de votre mandat. Nous félicitons également les membres nouvellement élus du Conseil, à savoir la Bolivie, l'Éthiopie, l'Italie et le Kazakhstan. Nous félicitons en outre le nouveau Secrétaire général tandis qu'il commence à exercer ses vastes attributions.

Je suis pleinement convaincu qu'en tant que Président du Conseil de sécurité, vous n'avez négligé aucune contribution d'aucun pays qui a participé à ce débat important sur la prévention des conflits. Qu'il nous soit permis de résumer notre vision sur ce thème important en évoquant ses huit aspects.

Premièrement, s'agissant de la notion globale de prévention des conflits, si nous examinons les différents conflits dans le monde, en particulier les conflits internes, nous constatons que les efforts déployés ne se limitent pas à la seule prévention. Nous constatons que la prévention des conflits est maintenant une réalité qui comprend les éléments suivants : la prévention de l'aggravation des conflits, la prévention de la poursuite des conflits en cours et la prévention de l'exploitation des conflits.

Cette notion plus générale de la prévention impose au Secrétaire général, qui jouit d'une neutralité incontestable, la considérable charge additionnelle de veiller à ce qu'un conflit ne devienne pas un champ de bataille pour promouvoir les intérêts d'autres pays, tout comme, par le passé, les conflits étaient des champs de bataille pour promouvoir les idéologies d'autres pays.

Deuxièmement, en ce qui concerne les liens directs qui existent entre la prévention des conflits et le développement économique et social, le développement est l'antidote au conflit. Les conflits internes se propagent et se développent proportionnellement à la faiblesse de l'économie et à l'absence de perspectives de développement. Je tiens à souligner que l'imposition de sanctions économiques coercitives unilatérales est tout aussi répréhensible que le recours à la force pour régler les différends. Au titre de la Charte des Nations Unies, seul le Conseil de sécurité peut décider de recourir à la force pour régler des conflits, et c'est donc le Conseil de sécurité qui a l'autorité exclusive d'imposer des sanctions économiques. Tel que mentionné dans la déclaration du président publiée sous la cote S/PRST/1995/9, le Conseil convient que les sanctions économiques ont pour objet non de punir mais de modifier le comportement du pays concerné.

Troisièmement, il faut prendre en considération les causes sous-jacentes des conflits. Dans le cas de l'Afrique, les causes profondes des conflits sont la détérioration de la situation économique et les changements climatiques, qui ont conduit à l'érosion des espaces verts, en particulier le long de la côte ouest de l'Afrique jusqu'à l'ouest du Soudan. Malheureusement, cela a provoqué le déclenchement du conflit au Darfour, qui est une conséquence directe des changements climatiques. Même si un rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement évoque le rôle des changements climatiques dans la crise du Darfour, la position de l'ONU se limite toujours à un déni implicite de ce rôle. Je voudrais reprendre à mon compte ce que certains orateurs ont dit aujourd'hui au sujet de la nécessité de nommer un représentant spécial pour les changements climatiques et la sécurité.

Quatrièmement, il faut s'abstenir de recourir à la violence à des fins politiques. C'est un principe du droit international. Lorsque, au début d'une crise, les mouvements rebelles armés violent le droit international, le pays concerné doit faire appel à l'ONU et aux États Membres pour qu'ils l'aident à prévenir et à faire cesser ces violations.

Le cinquième point concerne la pérennisation de la paix. Il n'est pas possible de pérenniser la paix dans un pays confronté à un conflit prolongé. Ce n'est que lorsque la situation générale dans un pays qui fait face à un conflit armé interne est caractérisée par une réduction des affrontements militaires – bien entendu grâce à un accord de paix négocié – que l'on peut passer à la phase suivante, pour œuvrer à la pérennisation de la paix. Cela n'est pas possible dans certaines situations, comme par exemple dans la province du Darfour au Soudan. Certains membres du Conseil de sécurité ont choisi – en usant de leur influence ou de leur rôle de rédacteur au Conseil de sécurité – d'imposer l'adoption de résolutions qui font obstacle au règlement de ces conflits, ce qui a donné lieu à des batailles diplomatiques. Les membres du Conseil savent qu'ils sont censés agir non pas au nom de leurs pays ou pour servir leurs intérêts nationaux, mais au nom de la communauté internationale. C'est une mission difficile, mais qui n'est pas impossible. Nous devons nous aider les uns les autres.

Le sixième point a trait au rôle de l'Assemblée générale et du Secrétariat de l'ONU. Nous nous félicitons de ce que le Secrétaire général, M. Guterres, ait parlé de l'importance de la prévention des conflits, qu'il considère comme une priorité.

Je voudrais terminer en citant M. Václav Havel, le premier Président de la République tchèque :

> « Nous devons être conscients que nous sommes liés non seulement à ce moment et à cet endroit, mais également au monde dans son ensemble et à l'éternité. Nous devons être conscients que lorsque nous ne reflétons pas les intérêts universels, supra-individuels et supra-temporels, nous ne servons pas nos intérêts particuliers, locaux et immédiats. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Azerbaïdjan.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Pour gagner du temps, je vais prononcer une version abrégée de ma déclaration, dont le texte intégral sera distribué.

Ma délégation voudrait remercier la présidence suédoise d'avoir organisé ce débat public sur cette question importante et urgente qu'est la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. Nous remercions également le Secrétaire général de ses observations édifiantes. L'Azerbaïdjan salue et appuie pleinement l'appel qu'il a lancé en faveur de la paix le 1er janvier. Mon pays sera un partenaire actif et fort, et contribuera véritablement aux efforts conjoints de l'Organisation visant à faire de 2017 une année pour la paix.

Le principe du règlement pacifique des différends est l'un des piliers de la Charte des Nations Unies et de l'ordre juridique international. Son objectif primordial est de veiller à ce que les États s'engagent à respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des autres États et à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans le contexte des relations internationales. Conformément au droit international, nous devons non seulement œuvrer en vue de résultats positifs en prévenant ou en réglant les conflits, mais nous devons également parvenir à ces résultats au moyen d'un processus qui respecte des normes spécifiques. Sinon, ces solutions ne peuvent pas jeter les bases d'une paix durable et d'une stabilité à long terme.

À titre prioritaire, il faut accorder une attention toute particulière à l'application des résolutions adoptées par les principaux organes de l'ONU, notamment les résolutions relatives au règlement pacifique des différends et à la prévention et au règlement des conflits. Il importe également de souligner le rôle de l'état de droit dans l'instauration d'une paix stable et durable. Il ne faut pas non plus oublier l'impératif d'établir les faits et de lutter contre l'impunité. Même si cela peut sembler difficile, voire irréaliste, ces efforts doivent être exempts de sélectivité et de considérations politiques.

L'agression continue de l'Arménie à l'encontre de mon pays a conduit à la saisie d'une partie importante du territoire de l'Azerbaïdjan, y compris la région du Haut-Karabakh, sept districts adjacents et certains enclaves. Elle a coûté la vie à des dizaines de milliers de personnes, détruit des villes et des moyens de subsistance et a entraîné l'expulsion forcée de plus d'un million d'Azerbaïdjanais de leurs maisons et propriétés. Des violations graves du droit international humanitaire, qui constituent des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des actes de génocide, ont été commises au cours de ce conflit.

Le mois prochain marquera le vingt-cinquième anniversaire d'un crime atroce commis par les forces armées arméniennes et leurs affiliés contre les civils et les défenseurs de la ville de Khojaly dans la région du Haut-Karabakh en Azerbaïdjan. Ce qui s'est passé à Khojaly en février 1992 est le plus grand massacre commis au cours de ce conflit. L'année suivante, le Conseil de sécurité a adopté quatre résolutions – les résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993) – condamnant l'emploi de la force contre l'Azerbaïdjan, l'occupation de ses territoires, les attaques contre les civils et le bombardement de zones habitées. Dans ses résolutions, le Conseil a confirmé le principe du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan, a affirmé que la région du Haut-Karabakh faisait partie intégrante de l'Azerbaïdjan et a exigé le retrait immédiat, total et inconditionnel des forces arméniennes de tous les territoires azerbaïdjanais occupés. À cette époque, où il y avait une possibilité réelle de mettre un terme à cette effusion de sang, de sauver la vie à des milliers de personnes et d'investir dans le développement et la prospérité, l'Arménie a poursuivi sa politique annexionniste.

Rien, ou presque, n'a changé depuis lors. Les demandes du Conseil de sécurité, inspirées par les principes, n'ont toujours pas été respectées et les efforts de médiation menés depuis près de 25 ans au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en

Europe n’ont toujours pas abouti. L’Arménie continue de refuser de s’engager sérieusement dans des négociations de paix, fait obstruction au processus de règlement du conflit, recourt régulièrement à diverses tactiques de provocation pour exacerber la situation dans la zone de conflit et essaie de consolider le statu quo actuel. Une solution durable et pérenne passe impérativement par le retrait immédiat, total et inconditionnel des forces armées arméniennes de la région du Haut-Karabakh et des autres territoires azerbaïdjanais occupés. C’est ce qu’exigent le droit international et le Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Begeç (Turquie) (*parle en anglais*) : Je m’associe aux autres orateurs pour féliciter la Suède de son accession à la présidence du Conseil de sécurité.

La Sous-Secrétaire d’État de la Finlande a prononcé une déclaration conjointe au nom du Groupe des amis de la médiation et de ses coprésidents, à savoir la Finlande et la Turquie. La Turquie s’associe également à la déclaration prononcée au nom de l’Union européenne. Je vais faire les observations suivantes à titre national.

La Turquie attache une grande importance aux efforts visant à régler les différends régionaux et internationaux par des moyens pacifiques et y contribue véritablement. À cet égard, les efforts renouvelés que nous déployons en coopération avec nos partenaires afin de régler la crise en Syrie, notamment pour remédier à la souffrance de la population, montrent à la fois la nécessité d’un engagement politique efficace et le prix de l’absence de mobilisation. Désamorcer les tensions avant qu’elles ne débouchent sur un conflit violent doit être la première option en vue de préserver la paix et la stabilité, et les États Membres doivent s’attacher à atteindre cet objectif.

Dans toute quête de pérennisation de la paix, il importe de lutter contre les causes profondes des problèmes, de régler les griefs anciens et d’offrir à tous des perspectives de sécurité, de développement et de justice.

La Turquie a appuyé les recommandations clefs des examens menés par l’ONU, en particulier en ce qui concerne la primauté de la politique et la nécessité de mettre l’accent sur la prévention des conflits et la médiation. En conséquence, nous attachons une grande importance à la prévention des conflits, notamment sur la base d’une médiation efficace. Pourtant, certains États Membres estiment que les mesures de prévention adoptées sans le consentement des parties pourraient donner lieu à des interventions prématurées, lesquelles pourraient compromettre à terme les perspectives d’un règlement pacifique. Nous devons tous reconnaître ces préoccupations et rechercher des moyens d’y répondre, en particulier lorsque nous élaborons de nouvelles initiatives.

Les problèmes politiques, idéologiques et socioéconomiques complexes, les menaces asymétriques et le terrorisme rendent la prévention et le règlement des conflits plus difficiles que jamais. La dimension humanitaire des conflits et les problèmes des réfugiés ne facilitent pas la situation actuelle. Ces facteurs imposent une gestion prudente de toutes les situations de conflit, dans le contexte desquelles l’adhésion aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international n’est pas moins importante que l’analyse approfondie des conflits et la mise en place de processus sans exclusive. Dans le même temps, les organes compétents de l’ONU, en collaboration avec le Secrétariat, peuvent élaborer des moyens plus efficaces de renforcer les capacités de l’Organisation en matière de diplomatie préventive. Les bons offices du Secrétaire général et les bureaux régionaux des Nations Unies sont des outils importants à notre disposition, et il importe de les appuyer en leur fournissant une vision politique et des ressources financières. Le renforcement de la transparence et des consultations accrues avec les États Membres permettront d’améliorer la cohérence et de promouvoir la confiance mutuelle à l’échelle du système.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. Bosah (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer mon appréciation à la délégation suédoise pour avoir convoqué le présent débat public sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix en tant qu’élément central de l’action de l’ONU. Le Nigéria estime que ces questions revêtent une importance capitale pour l’humanité tout entière. Nous remercions le Secrétaire général, M. António Guterres, de son intervention et d’avoir expliqué sa volonté de faire de la prévention une priorité, en collaboration avec le Conseil de sécurité.

D’emblée, nous félicitons les délégations bolivienne, éthiopienne, italienne, kazakhe et suédoise de leur accession à un siège de membre du Conseil de sécurité pour la période 2017-2018.

En juillet 2010, lorsque le Nigéria a convoqué un débat public (voir S/PV.6360) du Conseil sur la diplomatie préventive, il était profondément inquiet de constater que la nature des conflits était en train de dépasser notre capacité collective à y répondre efficacement. Nous avons noté que depuis trop longtemps, la communauté internationale n'accordait que peu d'attention à la médiation et à la prévention des conflits. Nous avons beaucoup trop mis l'accent sur la dimension militaire de la paix et de la sécurité, y consacrant beaucoup trop de ressources, sans nous attaquer aux causes profondes des conflits.

Alors que l'ONU s'efforce de maintenir la paix et la sécurité internationales, les menaces contemporaines à la sécurité mondiale sont de plus en plus complexes. Nous vivons dans un monde dans lequel les conflits sont une caractéristique de la vie quotidienne de nombreuses personnes. Les cadres constitutionnels fragiles, les ressources naturelles limitées et les disparités économiques peuvent rendre un État vulnérable au risque de conflit. Le prix d'un tel résultat est élevé à la fois en termes de souffrance humaine et de pertes économiques. En outre, les avancées socioéconomiques réalisées grâce aux initiatives de développement sont souvent annihilées. Si l'on ajoute à cela le prix de la guerre et des opérations de maintien de la paix, les chiffres sont ahurissants. C'est sur ces considérations que nous devons axer nos délibérations aujourd'hui.

Le défi immédiat qui se pose à nous consiste à trouver le moyen de répondre à ces questions cruciales. Au fil des ans, l'Afrique a pesé de tout son poids politique pour que des stratégies de diplomatie préventive soient mises en œuvre grâce à la création de mécanismes d'alerte précoce et de médiation. L'Union africaine, par l'entremise de son Conseil de paix et de sécurité, a pris des mesures audacieuses et élaboré un cadre de diplomatie préventive. Au niveau sous-régional, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a également fait d'énormes progrès dans ce domaine, principalement grâce à la mise en œuvre systématique de son cadre de prévention des conflits, qui repose sur la diplomatie et sur des mécanismes d'établissement des faits et d'alerte précoce. Il est donc impératif que ces efforts, déployés aux niveaux régional et sous-régional, soient étayés financièrement et techniquement par la communauté internationale et par le système des Nations Unies.

Aujourd'hui, un certain nombre de points de contact efficaces ont été mis en place au sein du système des Nations Unies pour faciliter une telle collaboration, en particulier par l'intermédiaire des envoyés spéciaux du Secrétaire général, du Département des affaires politiques, des bureaux régionaux des Nations Unies et de la Commission de consolidation de la paix. Il est impératif que l'ONU continue de collaborer avec les partenaires compétents pour créer des conditions favorables à l'apaisement des tensions, renforcer les capacités en vue de mener des interventions efficaces et promouvoir le dialogue. Le Nigéria a mobilisé des ressources pour soutenir la campagne en faveur de la prévention des conflits, en particulier dans notre sous-région, où nous recourons désormais à la diplomatie préventive pour régler les questions complexes résultant de conflits armés.

Nous saluons la création d'un comité directeur chargé d'examiner les mesures qui permettront de renforcer la coopération de tout le réseau des acteurs de la diplomatie préventive. Concrètement, la diplomatie préventive est souvent plus efficace lorsqu'elle est menée en coulisses, surtout bien avant que les tensions ne s'amplifient au point d'exploser. Nous croyons qu'il est possible de renforcer la prévention des conflits aussi bien au niveau théorique que pratique. Nous pouvons normaliser notre approche des missions politiques et de maintien de la paix afin de refléter l'importance stratégique de la diplomatie préventive.

Si la responsabilité première du Conseil de sécurité consiste effectivement à maintenir la paix et la sécurité internationales, son travail en matière de gestion de la paix et de la sécurité internationales doit être abordé sous l'angle de la diplomatie préventive. Nous réduirons considérablement les risques de conflit si nous sommes capables d'aider les nations et les communautés à reconstruire leur tissu social et institutionnel, et si nous sommes en mesure de nous atteler à la tâche sans cesse renouvelée consistant à offrir des perspectives d'avenir et des moyens de subsistance aux individus. De manière directe et indirecte, nous pouvons prévenir les conflits.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) :,La Belgique vous remercie, Monsieur le Président, de nous avoir donné cette occasion d'aborder ensemble cette réflexion stratégique sur un point de premier ordre qui touche à l'essence même de l'Organisation. Je remercie également vivement le Secrétaire général pour les propos engagés qu'il a tenus. Nous nous réjouissons de ce qu'il ait choisi d'accorder une grande importance à ce

thème pour son mandat. Nous le soutenons pleinement dans son action ainsi que dans l'approche intégrée qu'il nous a exposée ce matin.

La Belgique souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne ainsi qu'à celle de la Finlande prononcée au nom du Groupe des amis de la médiation, dont elle fait partie. Je souhaiterais faire quelques remarques complémentaires et vais me limiter à une version abrégée de mon intervention.

Même en l'absence de conflit, notre attention doit se porter sur la consolidation de la paix, en travaillant sur les droits de l'homme, le développement durable et l'état de droit. Les conflits n'arrivent pas par hasard. Nous estimons à cet égard utile de poursuivre la réflexion à l'ONU sur un mécanisme d'alerte précoce, comme il en existe dans d'autres organisations internationales. La prérogative du Secrétaire général d'attirer l'attention du Conseil sur une situation posant un risque pour la paix et la sécurité est fondamentale. Des contacts réguliers entre le Conseil de sécurité et le Secrétariat nous semblent une autre voie à creuser. Des pratiques existantes, comme le tour d'horizon prospectif, méritent d'être dynamisées.

Il est crucial d'investir dans le développement durable, l'éducation, les droits de l'homme et l'état de droit. Une attention particulière aux pays en situation de fragilité et à ceux affectés par les conflits est d'autant plus nécessaire pour assurer leur développement inclusif au travers d'une paix durable. C'est ainsi que la Belgique a décidé d'allouer 50 % de son aide publique au développement aux pays fragiles et les moins avancés. Elle plaide pour que les autres donateurs fassent de même.

Pendant un conflit, des mesures de transition peuvent aussi être prises pour investir dans la paix future. Il est important, par exemple, de lancer un processus éducatif et de réconciliation à l'intention des victimes de conflit afin d'éviter la perpétuation de la violence par une génération ayant perdu ses repères. À cet égard, la réhabilitation et la réintégration des enfants affectés par les conflits armés, via des programmes appropriés, est cruciale pour assurer une paix et une sécurité durables. Une action déterminée dans ce domaine permet de briser le cercle vicieux de la violence et constitue un formidable instrument de prévention des conflits.

Le Conseil de sécurité est amené régulièrement à examiner les mandats des opérations de paix, pour les modifier ou décider d'y mettre fin. Les phases de transition qui résultent de ces développements peuvent également être des périodes de fragilité pour l'État en question. Aussi, la Belgique plaide-t-elle pour une meilleure articulation entre l'action des opérations de maintien de la paix et celle du reste du système des Nations Unies présent sur place, en particulier au moment de cette transition. Elle plaide également pour que les stratégies de transition et de sortie soient adéquatement articulées autour des processus politiques, lesquels doivent inclure les processus de démobilisation, désarmement et réinsertion; de réforme du secteur de la sécurité; de justice transitionnelle et de renforcement des institutions et des capacités.

Le Conseil de sécurité peut contribuer de plusieurs manières à l'objectif de la pérennisation de la paix, à commencer par l'inclusion dans le texte de ses déclarations et de ses résolutions de notions soulignant le caractère inclusif de cette approche globale. Que ce soit concernant les femmes, les enfants ou les minorités, une mention spécifique peut faire la différence. Plus encore, ses prises de position, que ce soit pour soutenir un processus de médiation ou un accord de paix, ou pour condamner un manque de progrès, ont un impact. L'exemple du soutien du Conseil de sécurité aux Accords de paix d'Arusha en est une illustration positive.

Enfin, le recours à la médiation en tant qu'instrument de prévention et de résolution des conflits doit, quant à lui, devenir plus systématique. La Belgique soutient ici pleinement l'action du Secrétaire général en matière de médiation et plaide pour l'accroissement des capacités des organisations régionales en la matière. Elle appelle aussi à permettre aux femmes de jouer activement le rôle important qui est le leur dans les processus de médiation et de résolution des conflits. Je profite de cette occasion pour annoncer que la Belgique organisera le 14 février prochain, à Bruxelles, une conférence internationale de haut niveau consacrée précisément au thème de la médiation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Géorgie.

M. Imnadze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je tiens à me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour saluer la présidence suédoise du Conseil et remercier la Ministre des affaires étrangères Wallström d'avoir fixé d'emblée un programme très ambitieux, et notamment d'avoir organisé le présent débat qui invite à réfléchir à la vision présentée par le Secrétaire général.

Mon pays s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne, et à titre national, je voudrais faire la déclaration suivante.

Nous accueillons favorablement la priorité numéro un qu'a fixée le Secrétaire général, à savoir un surcroît de diplomatie en faveur de la paix afin de régler les conflits en cours et d'empêcher de nouveaux d'éclater. Une vision globale et des décisions stratégiques de la part des nouveaux dirigeants en place sont essentiels pour remédier à l'immobilisme de l'ONU en ce qui concerne l'action à un stade précoce, ainsi qu'à son incapacité fréquente à prévenir ou régler les conflits, comme nous l'avons vu en Syrie, en Ukraine, en Géorgie et ailleurs.

La Géorgie se félicite des efforts pour forger une nouveau consensus politique à l'appui du maintien de la paix et de la sécurité partout dans le monde, en prévenant les conflits avant qu'ils n'éclatent, ce qui est conforme à la notion de pérennisation de la paix et souligne la nécessité absolue de s'attaquer à toutes les étapes du cycle des conflits. La Géorgie estime comme beaucoup qu'il est important que les entités des Nations Unies, au Siège comme sur le terrain, agissent rapidement et de manière volontariste dans tous les grands domaines de compétence du système des Nations Unies pour détecter les signes avant-coureurs et s'attaquer aux risques qui pèsent sur le paix. Je rappelle à cet égard les promesses et engagements formulés par les États Membres au Sommet mondial sur l'action humanitaire en mai 2016 en vue de prévenir les conflits, et souligne que nous avons tous reconnu que la pérennisation de la paix n'est possible que si nous faisons preuve d'une détermination commune et adhérons aux principes du droit international, y compris ceux énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Nous estimons que les perspectives de paix sont directement liées à la promotion du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la poursuite des efforts de la communauté internationale pour renforcer les droits de l'homme. Fervents défenseurs d'une participation accrue des femmes à la prévention des conflits, nous tenons aussi à insister tout particulièrement sur la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La Géorgie, qui rappelle que le Conseil de sécurité a une responsabilité sans équivalent en matière de paix et de sécurité et de prévention des conflits, a malheureusement une triste expérience dans ce domaine, une expérience qui devrait tous nous inciter à tirer les enseignements précieux de ce qui arrive quand un membre permanent du Conseil de sécurité, également partie au conflit, empêche par son seul veto le déploiement d'une mission d'observation des Nations Unies, en tant que mécanisme de surveillance internationale. Un tel cas de figure peut survenir au lendemain d'une guerre à grande échelle, quand précisément la présence sécuritaire internationale devrait être accrue, comme ce fut le cas pour la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie en 2009. Depuis lors, la Géorgie ainsi que les régions de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud, qui sont sous occupation militaire illégale de la Fédération de Russie, demeurent totalement interdites aux mécanismes de surveillance internationaux. Après plusieurs vagues de nettoyage ethnique, des centaines de milliers de personnes ont été déplacées et, en l'absence de mécanismes de surveillance internationaux, la situation humanitaire dans les régions occupées reste très préoccupante. Les populations y sont privées de leurs libertés et droits fondamentaux, notamment la liberté de mouvement. Compte tenu de son expérience, la Géorgie considère que le droit de veto devrait être limité de manière à empêcher son utilisation abusive.

Lorsqu'un membre permanent est partie prenante à un conflit dont est saisi le Conseil du Conseil, il n'est pas en mesure d'exercer son droit de veto de manière impartiale. C'est là la seule manière de prévenir les violations massives des droits de l'homme et une nouvelle escalade du conflit. Dans le même esprit, la Géorgie a également adhéré à la proposition franco-mexicaine relative à l'emploi du veto au Conseil de sécurité, ainsi qu'à l'initiative d'un code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, lancée par le Liechtenstein. Ces idées ont été présentées au Conseil, et nous estimons qu'il serait maintenant opportun de mettre en place les procédures pertinentes pour que les objectifs ainsi visés soient atteints.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Panama.

Mme Flores Herrera (Panama) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter les nouveaux membres élus du Conseil de sécurité et à leur souhaiter plein succès.

Aujourd'hui est une première à plus d'un titre. C'est d'abord le premier débat public du Conseil de sécurité en ce premier mois de l'année 2017, présidé par un petit État, la Suède, dont le Gouvernement est le premier au monde à s'être déclaré ouvertement féministe. Nous remercions la Ministre Wallström de sa déclaration liminaire et

d’avoir convoqué la présente séance. C’est aussi notre première séance avec le Secrétaire général Guterres, qui a décidé de mettre l’accent sur l’importance de la diplomatie préventive. Les esprits sont prêts à entendre des arguments nouveaux et novateurs dans ce qui est désormais un débat de longue date.

Lorsque j’ai l’occasion de faire visiter l’ONU à des invités, la partie consacrée au désarmement dans le hall d’exposition situé au troisième étage, derrière l’Assemblée générale, est un arrêt obligatoire. On peut y voir un graphique à bulles qui établit une comparaison très parlante entre le budget militaire mondial, le budget ordinaire de l’ONU, le budget de l’aide au développement et celui du désarmement. Il n’y a rien de plus décourageant en ce qui concerne les objectifs de paix que de voir ces bulles montrer à quel point nos priorités ne sont pas les bonnes.

Les efforts de la communauté internationale en faveur des opérations de maintien de la paix sont déployés, pour la plupart, dans le cadre d’accords militaires, alors que les ressources devraient être dirigées davantage vers les actions de prévention des conflits. Comme le dit le Secrétaire général Guterres, le meilleur antidote aux conflits, c’est le développement. Une intensification de la diplomatie préventive assurerait des liens entre les trois piliers de l’ONU, sur les points où ils se croisent. Il n’y a aucun problème qui ait un impact plus négatif sur la réputation de l’ONU que son incapacité à prévenir les atrocités. Alors, comment pouvons-nous passer d’un programme du Conseil de sécurité éminemment réactif à un programme proactif? Comment passer de la réaction aux crises à la prévention des conflits?

La Charte des Nations Unies promet de « préserver les générations futures du fléau de la guerre ». Si les guerres interétatiques sont heureusement moins fréquentes, la réalité mondiale actuelle n’en est pas moins critique du fait de la complexité des violents conflits qui dépassent les frontières, qui causent des déplacements massifs et qui sont à l’origine de la violation des droits de l’homme d’un grand nombre de personnes, notamment les femmes et les enfants.

Cette situation, bien différente de ce qu’elle était il y a 70 ans, exige du Conseil de sécurité, garant de la paix, qu’il mène une véritable action préventive.

L’Article 33 de la Charte fait référence à divers mécanismes propres à régler les conflits par des moyens pacifiques, lesquels, comme le Conseil de sécurité l’a reconnu dans la résolution 2171 (2014) n’ont pas été pleinement utilisés. Ces mécanismes reconnaissent notamment le rôle des femmes dans le maintien de la paix, un rôle qu’il convient de renforcer de manière substantielle.

De même, nous sommes au seuil d’un nouvelle direction, d’un nouveau Secrétaire général, et c’est le moment de définir le modèle d’une interaction efficace avec le Conseil de sécurité qui privilégie des analyses et des alertes rapides susceptibles de donner lieu à des missions politiques préventives. Pour ce faire, nous devons approfondir la relation avec le Conseil des droits de l’homme, une relation qui doit être constante et étroite. Cet organe peut, à travers ses rapports et ses résolutions, faciliter le travail du Conseil de sécurité en signalant rapidement les cas de violations des droits de l’homme.

Pour des problèmes complexes, il n’y a pas de solutions linéaires, mais multisectorielles; il n’y a ni horizontalité ni verticalité, mais des matrices. Le Panama a insisté sur le changement nécessaire de paradigme, d’un paradigme éthique, dont cette entité a besoin pour humaniser les programmes, promouvoir la solidarité et instaurer la transparence dans les actions de tous les organes des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité.

Pour prévenir efficacement les conflits et instaurer une paix durable, nous avons besoin d’un Conseil de sécurité renforcé dans sa capacité d’analyse, proactif en matière de prévention des risques potentiels, un Conseil qui inclut les parties en conflit ou à risque de conflit dans l’élaboration des stratégies globales de mise en œuvre, de suivi et de fourniture de ressources. Et le Conseil doit impliquer les parties afin de renforcer la confiance et donc de mieux garantir l’instauration de la paix. Et nous avons également besoin d’un Conseil à la structure de pouvoir plus symétrique afin d’éviter que des intérêts particuliers ne prévalent, ce qui permet difficilement de procéder à des analyses indépendantes axées sur la recherche de solutions, ainsi que d’un Conseil qui coopère avec toutes les entités du système des Nations Unies.

Nous avons aujourd’hui l’occasion de définir ces normes, d’énoncer la vision qui permettra à l’ONU de maintenir son leadership dans les stratégies intégrées visant à aider les parties en conflit ou en danger de l’être, garantissant ainsi la paix et la sécurité internationales, ingrédients nécessaires à la réalisation du Programme 2030 par lequel nous cherchons à transformer le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Akbaruddin (Inde) (*parle en anglais*) : Je commencerai par vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les nouveaux membres qui ont rejoint le Conseil au début de ce mois. Je remercie également le Secrétaire général d'avoir souligné avec passion sa vision et ses idées en faveur de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix dans sa première allocution au Conseil.

L'ordre du jour d'aujourd'hui porte sur l'un des principaux objectifs de la Charte des Nations Unies, qui se trouve dans le premier article. Nous sommes donc reconnaissants à la délégation suédoise d'avoir engagé activement ce débat et d'avoir préparé une note de cadrage très utile (S/2017/6, annexe).

La sagesse de l'adage séculaire – mieux vaut prévenir que guérir – est évidente. Aux Nations Unies, votre compatriote, Monsieur le Président, l'ancien Secrétaire général Dag Hammarskjöld, aurait été le premier à introduire le terme « diplomatie préventive » dans notre lexique il y a plus de 50 ans. L'Agenda pour la paix de l'ancien Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, dévoilé dans les années 90, me vient à l'esprit comme un autre jalon dans cette saga. Pourtant, les efforts de prévention n'ont pas permis d'établir des racines institutionnelles solides. Cela soulève donc la question de savoir pourquoi nous n'avons pas fait ce qu'il fallait. Est-ce parce que nous n'avons pas les bons outils ou est-ce que nous utilisons les bons outils à mauvais escient? C'est dans cette perspective que nous offrons quelques-unes de nos vues.

Tout d'abord, l'Inde pense que, pour que l'Organisation des Nations Unies puisse développer une culture de prévention des conflits, elle doit reconnaître que la responsabilité première de la pérennisation de la paix incombe aux États Membres. L'Organisation des Nations Unies peut compléter ce qui est essentiellement un processus national. L'accent mis sur les instruments et les outils d'analyse, tels que l'établissement des faits, la définition de l'ordre du jour, les initiatives diplomatiques et les opérations de paix, est d'une grande utilité, mais cela représente une approche trop étroite. De tels efforts peuvent, au mieux, étayer les rôles et les situations des États Membres concernés. Et pourtant, nous fournissons trop peu de ressources pour suppléer aux insuffisances institutionnelles des États Membres et nous nous concentrons plutôt sur le renforcement des arrangements institutionnels des Nations Unies.

Deuxièmement, les efforts de prévention ne peuvent être efficaces que s'ils sont entrepris avec le consentement et la coopération des États Membres concernés et ne sont pas perçus comme une imposition. Après tout, ces efforts visent à aider ces États Membres à faire ce qui peut être fait et à comprendre comment cela peut se faire. Comme dit le proverbe, vous ne pouvez pas serrer la main avec un poing fermé.

Troisièmement, nous devons nous rappeler que, bien que le mandat énoncé dans la Charte des Nations Unies soit vaste, l'Organisation des Nations Unies ne peut pas s'en acquitter seule. Il peut y avoir et il y a des acteurs aux niveaux local, national, sous-régional et régional qui sont mieux à même de faire face à la situation et de gérer les problèmes. L'ONU doit le reconnaître et agir en tenant compte de la diversité des situations et de la disponibilité des instruments.

Quatrièmement, parler de la promotion d'une paix durable et de la prévention des conflits sera sans grand effet en l'absence de ressources adéquates. Les résolutions sur la pérennisation de la paix adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité en avril dernier n'ont pas abouti à un accord, ni même à l'affectation de 1 % du budget annuel du maintien de la paix à ces activités. Sommes-nous prêts à changer cette mentalité?

Cinquièmement, l'ordre international établi est bouleversé par les changements économiques, politiques et technologiques. Même les États établis depuis longtemps sont incapables de répondre pleinement à ces nouveaux facteurs et aux forces qu'ils déchaînent. L'histoire nous enseigne que les zones non gouvernées deviennent souvent des terrains de compétition ou des dépôts propices à la germination de nouvelles menaces. Pourtant, nous n'avons pas d'architecture de gouvernance mondiale dans les régions frontalières, comme le cyberespace, l'espace extra-atmosphérique et les océans.

Sixièmement, alors que le monde évolue, l'architecture institutionnelle principale responsable des domaines de la paix et de la sécurité reste gelée. Le Conseil de sécurité, qui prend des décisions au nom de « Nous, peuples », représente une minorité de plus en plus petite de la population mondiale. S'il doit établir des règles pour les peuples, il doit refléter adéquatement les nouvelles réalités. Pour traiter les nouveaux enjeux, les menaces et les défis du XXIe siècle, il faut un instrument mis à jour et non obsolète. Un Conseil de sécurité qui a perdu sa légitimité ne peut pas être un

outil efficace pour relever les défis de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix.

Pour que le programme sur la pérennisation de paix repose sur une bonne base, il exige une stratégie cohérente et globale. Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat en vue de contribuer à ce noble objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. AlJarallah (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité au cours du premier mois de votre mandat au sein de cet organe. Malgré l'énorme responsabilité que vous assumez, nous sommes confiants que votre présidence sera couronnée de succès. Nous vous remercions également d'avoir préparé la note de cadrage (S/2017/6, annexe) sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix.

Nous voudrions également féliciter les autres nouveaux membres : la Bolivie, l'Éthiopie, l'Italie et le Kazakhstan. Nous leur souhaitons bonne chance. Nous voudrions aussi remercier Son Excellence le Secrétaire général, M. Guterres, pour son précieux exposé, qui a présenté sa vision de la prévention des conflits. Nous espérons que, durant son mandat de Secrétaire général, nous pourrons accomplir des progrès tangibles dans le domaine de la diplomatie préventive. Le Koweït est prêt à travailler avec le Secrétaire général pour réaliser sa vision de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient et dans le monde.

Notre monde fait face aujourd'hui à des tragédies et des souffrances humaines profondes, qui se sont aggravées ces dernières années de façon alarmante. En effet, plus de 128 millions de personnes sont affectées par les conflits, les déplacements et les catastrophes naturelles, et 60 millions d'autres sont déplacées ou réfugiées du fait des conflits et des guerres. L'appel humanitaire lancé par les Nations Unies pour lever 22,2 milliards de dollars en 2017 représente un record en la matière et reflète la profondeur et la gravité de la crise à laquelle nous faisons face. Du fait de toutes ces données et autres qui caractérisent notre monde contemporain, le moment auquel se place notre débat aujourd'hui revêt toute son importance et nous donne à tous l'occasion d'œuvrer, en cette nouvelle année et avec un nouveau Secrétaire général, pour atteindre l'objectif de faire de 2017 une année de paix.

La communauté internationale et le Conseil de sécurité ont trouvé ces derniers temps de grandes difficultés à répondre aux défis graves posés par des conflits encore plus compliqués et complexes qu'auparavant. Ce qui doit pousser à y faire face par des moyens plus créatifs et à œuvrer par le biais de la diplomatie préventive pour s'attaquer à leurs causes profondes, notamment les causes économiques – comme la pauvreté, le chômage – et sociales – comme l'injustice et les violations des droits de l'homme. Nous sommes aussi appelés à tirer les enseignements de l'expérience et à nous axer davantage sur la prévention des conflits plutôt qu'avoir à traiter de leurs conséquences politiques, humanitaires, économiques et sociales. Je parle précisément de l'action du Conseil de sécurité et réaffirme à cet égard qu'il doit assumer ses responsabilités dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En effet, gérer les conflits après leur éclatement coûte trop cher à la communauté internationale et je dois ici parler de l'incapacité du Conseil à traiter de nombreuses et importantes questions internationales, notamment la question palestinienne qui figure à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis près de 70 ans sans trouver de règlement, ainsi que de la question syrienne qui entre dans sa sixième année et qui a fait plus de 400 000 victimes. Ces questions reflètent l'échec du Conseil, qui se retrouve en train de s'occuper des conséquences de ces conflits faute de pouvoir les régler.

Le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies porte sur le règlement pacifique des conflits et précise les mesures à prendre pour y parvenir, et l'Article 99 de la Charte invite le Secrétaire général à porter à l'attention du Conseil de sécurité toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce qui nous contraint à dire qu'il importe que le Conseil recoure à tous les moyens dont il dispose pour prévenir l'éclatement des conflits. À cet égard, nous insistons sur la nécessité de lever tous les obstacles et de renforcer la capacité du Secrétaire général et du Secrétariat d'alerter rapidement sur le surgissement potentiel d'un conflit et d'éviter ainsi d'avoir à en subir les conséquences. Il convient aussi de renforcer les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales, qui jouent un rôle central et important dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

La voie qui mène à une paix pérenne est sinueuse et semée d'embûches et on ne peut l'emprunter qu'en conjuguant tous les efforts et en œuvrant dans le cadre

d'une vision commune. L'ONU et le Conseil de sécurité ont à cet égard la responsabilité historique et morale de répondre aux aspirations de millions de sinistrés dans le monde. La délégation de mon pays est d'accord avec le Secrétaire général, qui a dit ce matin qu'il nous faut impérativement œuvrer pour renforcer les efforts visant à prévenir les conflits avant qu'il n'éclatent plutôt que de nous contenter d'y réagir et de tenter de les contenir. Une telle manière de faire a un coût financier, politique et humain qu'on ne peut passer sous silence.

Il n'est qu'approprié que je termine ma déclaration au Conseil, sous la présidence de la Suède, en citant l'ancien Secrétaire général de l'ONU, M. Dag Hammarskjöld, qui avait dit que la quête de la paix et du progrès doit être un processus continu :

> « La lutte pour la paix et le progrès ne peut, en l'espace de quelques années, aboutir à la victoire ou à la défaite. Cette lutte longue et difficile, avec ses tâtonnements et ses alternatives de succès et d'échecs, ne saurait être interrompue ni abandonnée ».

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Ramirez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions tout d'abord, Monsieur le Président, au nom de la République bolivarienne du Venezuela, féliciter votre pays de son accession à la présidence du Conseil de sécurité, ainsi que les autres nouveaux membres non permanents du Conseil. De même, nous saluons la convocation de ce très important débat public et de la note de cadrage (S/2016/6, annexe), qui a été distribuée. Nous remercions le Secrétaire général de sa participation à la présente séance et de ses observations importantes, et nous l'assurons de l'appui de la République bolivarienne du Venezuela à sa gestion ainsi que de sa pleine coopération avec lui.

Ces dernières années, l'évolution de la situation sur le terrain dans le monde a transformé la nature des conflits et des menaces à la paix et à la sécurité internationales, qui aujourd'hui non seulement se réfèrent aux affrontements militaires, mais englobent aussi les dimensions économiques, financières et technologiques qui affectent négativement la stabilité des pays, du fait des nouveaux défis qui attentent à la souveraineté de ces pays et vont à l'encontre des principes de non-ingérence dans les affaires intérieures. La gravité et la complexité des défis posés requièrent des Nations Unies, en particulier du Conseil de sécurité, qu'ils adoptent une approche déterminée afin de permettre aux États Membres de s'accorder sur de nouvelles approches multilatérales afin de pouvoir répondre, dans le cadre des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, aux situations pouvant découler de ces nouvelles menaces à la souveraineté et à l'indépendance politique des pays.

Les menaces à la paix et à la sécurité internationales résultant du terrorisme, de la prolifération des armes de destruction massive, de conflits prolongés et de situations coloniales non réglées, ainsi que les cas de violence et de déstabilisation qui se sont fait jour dernièrement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, exigent des États Membres ferme volonté politique et disposition à conduire leurs relations internationales dans le cadre de l'égalité et du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des pays, sans ingérence dans leurs affaires intérieures, et attachement au règlement pacifique des conflits. Ce n'est un secret pour personne que l'Organisation, en particulier le Conseil de sécurité, tendent à réagir de manière réactive aux conflits, privilégiant le recours aux mesures militaires et aux sanctions à court terme plutôt au détriment d'actions politiques pouvant remédier aux causes profondes des problèmes. D'autre part, le plus souvent, des membres permanents du Conseil de sécurité sont impliqués et participent directement aux conflits et appuient militairement et financièrement l'une ou l'autre des parties, rendant encore plus difficile l'action du Conseil de sécurité.

Par conséquent, le règlement pacifique des conflits, en particulier ceux qui durent depuis longtemps, comme la question palestinienne, et des situations de décolonisation en suspens dans différentes régions de la planète, comme celle du Sahara occidental, dernière colonie en Afrique, doit rester un aspect essentiel du travail de l'Organisation, en particulier du Conseil de sécurité, dont la responsabilité qui lui incombe dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales s'accompagne de l'obligation inéluctable de s'occuper des conflits non réglés, dont le règlement et non seulement repoussé à chaque fois mais qui sont aussi passés sous silence au Conseil du fait de l'inaction de certains membres permanents, qui font passer leurs intérêts nationaux avant l'action collective qui promeut le multilatéralisme.

Réalité qui se reflète bien dans le conflit israélo-palestinien qui perdure du fait de l'occupation illégale par Israël des territoires de l'État de Palestine. Soixante-dix ans se sont écoulés sans que ne réalisent les aspirations légitimes et justes à l'autodétermination du peuple palestinien, dont les droits doivent s'exercer sous la forme d'un État souverain, libre et indépendant, ont été violés par la puissance occupante avec l'appui de membres du Conseil de sécurité. Nous voyons aussi une situation similaire au Sahara occidental occupé par le Maroc, et qui attend depuis 25 ans que se tienne le référendum d'autodétermination, en application de la résolution 690 (1991) du Conseil de sécurité.

En outre, le règlement des conflits et la pérennisation de la paix incluent toute une série d'activités politiques et institutionnelles et de développement à long terme, qui visent à remédier aux causes profondes des conflits et à les empêcher de surgir ou resurgir, ainsi qu'à instaurer une paix durable. L'année dernière, le dispositif de consolidation de la paix a fait l'objet d'une réflexion en profondeur pour déterminer comment les Nations Unies devraient traiter de cette question. Notre pays, durant sa présidence du Conseil de sécurité, a contribué aux discussions sur ce thème en organisant, le 23 février 2016, un débat public du Conseil sur la consolidation de la paix (voir S/PV.7629).

L'instauration d'une paix durable ne sera possible que dans la mesure où les causes profondes des conflits auront été réglées. Dans ce sens, nous devons mettre davantage l'accent sur la relance du développement économique durable dans les pays qui viennent de sortir d'une situation de conflit ou dans lesquels il est possible d'y retomber. Nous ne pouvons pas prétendre pérenniser la paix si nous ne tenons aucun compte du fait que les populations ont besoin de surmonter leurs problèmes socioéconomiques les plus élémentaires, de disposer des moyens de gagner leur vie et de jeter les bases d'un développement sans exclusive, accompagné de la justice sociale.

Bien que la majorité des pays qui sortent d'un conflit aient besoin d'environ 20 ans pour recouvrer les capacités dont ils disposaient avant son éclatement, le financement international commence déjà à diminuer quatre à huit années après la fin dudit conflit. Cela vient s'ajouter au fait que nombre des programmes d'assistance bilatérale ou multilatérale fixent des conditions liées à la qualité de la gouvernance et aux capacités institutionnelles – conditions auxquelles peu de pays émergeant de ces terribles situations sont en mesure de satisfaire pleinement. Les capacités ne peuvent pas être générées du jour au lendemain et, en dépit des exigences de certains, les solutions ne sont pas si faciles à trouver, compte tenu de la faiblesse institutionnelle des pays qui relèvent d'un conflit. Il est donc particulièrement important de bien comprendre la situation spéciale des pays concernés. Les institutions financières internationales et les pays donateurs ne doivent pas l'oublier, et ils doivent offrir une assistance et une aide plus souples et plus soutenues. Le relèvement des pays qui sortent d'un conflit peut être lent, voire sporadique, mais l'aide internationale doit être constante et régulière tout au long de périodes prolongées. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra s'attaquer aux causes profondes des conflits et en briser le cercle vicieux.

Il nous faut mettre en garde contre les interventions susceptibles de promouvoir le démantèlement des structures des États concernés, comme ce fut malheureusement le cas en Iraq, en Libye et en Syrie, car elles vont à l'encontre de la possibilité de pérenniser la paix, et font le lit des groupes extrémistes et terroristes qui peuvent alors se propager sur tout le territoire de ces pays. La création de ressources au niveau national est donc indispensable à la durabilité de la paix.

Enfin, toutes ces mesures sont fondamentales pour doter les pays qui sortent d'un conflit des capacités nécessaires pour prévenir une rechute dans le conflit et pérenniser la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Mexique.

Mme Arrieta Munguia (Mexique) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Suède de ce débat qui tombe à point nommé et nous souhaitons à tous les membres du Conseil de sécurité que 2017 soit une année pour la paix, conformément à l'appel du Secrétaire général. Le Mexique fait le vœu que, sous la direction du Secrétaire général Guterres, l'ONU se montre à même de relever efficacement et rapidement les défis auxquels le programme de paix et de sécurité internationales est actuellement confronté. Nous souscrivons pleinement à la vision du Secrétaire général de faire le lien entre les piliers de la sécurité internationale et du développement, car cela ouvrira une voie constructive vers la prévention.

C'est pourquoi, devant l'évolution que suivent actuellement des conflits armés, il est indispensable de modifier et moderniser d'urgence les outils dont dispose l'ONU en matière de prévention des conflits armés, en s'attaquant à leurs causes profondes.

Malheureusement, jusqu'ici, le Conseil de sécurité a cherché à régler et gérer les conflits, mais il n'a pas mis l'accent sur leur prévention. Cela a eu un coût élevé – tant financier qu'humain. Néanmoins, la prévention des conflits incombe également à l'Organisation toute entière. Nous devons induire un changement radical, pour que les politiques publiques soient axées sur les personnes qui souffrent d'une situation de conflit ou d'après-conflit, et qu'elles se fixent pour objectif de long terme le bien-être des sociétés.

L'implication du Secrétaire général – que ce soit directement ou par l'intermédiaire de ses envoyés et représentants spéciaux – est indispensable s'agissant des mécanismes d'alerte rapide et peut se révéler cruciale dans les efforts de prévention. Donner au Secrétaire général la possibilité de demander l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice pourrait se révéler un instrument précieux de la diplomatie préventive, qui renforcerait l'action du Secrétariat et irait dans le sens des buts inscrits dans la Charte.

L'adoption de résolutions historiques (résolution 70/262 de l'Assemblée générale et résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité) a montré que l'Assemblée comme le Conseil étaient déterminés à orienter l'action de l'ONU sur la base d'une paix pérenne – concept qui a maintenant été intégré au programme de travail du Secrétaire général.

Le Mexique est à l'origine du Groupe des amis de la pérennisation de la paix et, dans ce contexte, nous espérons travailler dans les prochaines années aux côtés du Secrétaire général et des membres du Conseil de sécurité pour instaurer une meilleure compréhension du potentiel que recèle ce défi conceptuel systémique face à la fragmentation des activités de l'ONU, ce qui exige la participation active et constante des organes principaux de l'ONU, du Secrétariat, et des organismes, fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que des opérations sur le terrain.

Ce changement radical doit aboutir à l'instauration de la paix et de la sécurité internationales, laquelle est non seulement une fin en soi, mais représente également un moyen d'éviter les tragédies et catastrophes humanitaires et sociales que provoquent les guerres et, ainsi, de passer d'une culture de non-ingérence à une culture de non-indifférence, en particulier lorsqu'il s'agit de souffrances humaines.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche.

M. Kickert (Autriche) (*parle en anglais*) : Faisons de 2017 une année pour la paix. L'appel lancé par le Secrétaire général est concis et clair. C'est au Conseil de sécurité qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité. Pour assumer sérieusement cette responsabilité, il doit se consacrer davantage à la prévention des conflits qu'à leur gestion car, lorsque des conflits éclatent, les souffrances humaines ont déjà commencé.

La prévention des conflits est aussi nécessaire qu'elle est, notoirement, difficile. C'est aussi une tâche ingrate puisque, lorsqu'elle est couronnée de succès, elle passe généralement inaperçue du public. Depuis les examens sur les opérations de paix, la consolidation de la paix, et les femmes et la paix et la sécurité qui ont été conduits en 2015, la notion de prévention des conflits, en tant qu'élément indispensable à la réalisation d'une paix pérenne, a gagné plus de terrain que jamais auparavant. Reste une question à laquelle nous avons tous du mal à répondre : comment la mettre en pratique?

Je voudrais me concentrer sur cinq domaines dans lesquels l'ONU pourrait se montrer plus efficace en matière de prévention des conflits.

Premièrement, pour rester crédible, le Conseil de sécurité a l'obligation juridique et morale de prévenir les atrocités de masse. Nous encourageons donc tous ses membres à appuyer le code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre qui a été élaboré par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence et a déjà été signé par 112 États Membres.

Deuxièmement, le Secrétaire général a le mandat d'alerter activement le Conseil de sécurité lorsque la paix et la sécurité internationales sont menacées. Nous l'invitons, comme l'ont fait de nombreux orateurs avant moi, à s'acquitter de ce mandat avec diligence chaque fois que c'est nécessaire. À cet égard, nous sommes encouragés par les changements organisationnels introduits par le Secrétaire général pour que son Cabinet mette davantage l'accent sur la prévention des conflits.

Troisièmement, au titre du Chapitre VIII de la Charte, les organisations régionales jouent un rôle de plus en plus important dans la prévention et dans la pérennisation de la paix. En 2017, l'Autriche apportera sa pierre à l'édifice en assumant la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Organisation régionale créée en pleine guerre froide pour être une première plateforme de

coopération dans un continent à l'époque divisé, l'OSCE continue de jouer un rôle essentiel dans la prévention et le règlement des conflits dans la région.

En 2017, la région de l'OSCE est confrontée à de nombreux défis aggravés par un manque de confiance et par la montée en puissance de la radicalisation et de l'extrémisme violent. La présidence autrichienne consacrera son énergie à utiliser des formats déjà en place, ainsi que des voies de communication informelles et parallèles, pour promouvoir le règlement négocié des conflits en cours dans la région. M. Kurz, Ministre des affaires étrangères, sera à New York en février pour présenter au Conseil de sécurité les priorités et le programme de travail de la présidence autrichienne en exercice.

Quatrièmement, une prévention efficace doit commencer au niveau des régions et des pays. Rien n'est plus utile que d'être sur le terrain et de connaître les acteurs. À cette fin, il est nécessaire de décentraliser et de renforcer plus encore les bureaux régionaux et les coordonnateurs résidents des Nations Unies et leurs équipes. Les causes profondes des conflits sont souvent multidimensionnelles; elles peuvent être d'ordre économique, politique ou liées à la persistance de violations des droits des femmes ou des minorités. L'ONU et ses partenaires doivent être en mesure de s'attaquer à ces causes profondes dans le cadre d'un effort plus vaste de prévention des conflits. Dans ce contexte, l'initiative Les droits avant tout revêt une importance capitale, car les violations des droits de l'homme sont les signes avant-coureurs de conflits.

Cinquièmement, lorsque des missions de paix des Nations Unies sont déployées, nous avons besoin de procédures plus proactives afin de les adapter à l'évolution des besoins locaux et de prévenir une reprise du conflit après leur retrait. Les partenariats entre les gouvernements hôtes et les partenaires internationaux doivent être renforcés lors de la clôture des missions afin de garantir la pérennité de la paix. L'architecture de consolidation de la paix qui est actuellement en vigueur doit devenir beaucoup plus souple pour appuyer ces efforts.

Pour terminer, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir fait de la prévention et de la pérennisation de la paix une priorité de votre présidence et du mandat de la Suède au Conseil de sécurité. Je vous assure de l'appui de l'Autriche.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Moldova.

M. Lupan (République de Moldova) (*parle en anglais*) : Je vais donner lecture d'une version abrégée de ma déclaration pour gagner du temps, comme vous l'avez demandé, Monsieur le Président. Le texte intégral a été distribué.

Comme cela a été dit au Conseil de sécurité et dans le rapport du Secrétaire général de 2015 (S/2015/682), nous vivons des moments difficiles pour parler de la prévention des conflits, étant donné la persistance des conflits et de l'anarchie dans diverses régions du monde, y compris en Europe orientale.

Mon pays observe ces tendances avec inquiétude, parce que, le 2 mars, nous commémorerons le vingt-cinquième anniversaire du début du conflit armé dans les régions orientales de la République de Moldova. Il n'y avait pas de mécanismes d'alerte rapide dans le pays en 1992. Or, l'appui de la communauté internationale aurait pu se révéler crucial à ce moment-là. C'est pourquoi, conformément à la résolution 2171 (2014), nous pensons que des mécanismes d'alerte rapide robustes doivent se voir accorder une plus grande attention à l'avenir, en tant que premières mesures effectives de prévention des conflits. Par ailleurs, le rôle des médias dans ce contexte mérite de faire l'objet d'un débat distinct au Conseil de sécurité.

Depuis 25 ans, la République de Moldova, avec l'appui de ses partenaires extérieurs, s'emploie à promouvoir un règlement du conflit transnistrien dans l'optique de parvenir à un résultat pacifique et durable. Les autorités moldoves n'ont de cesse de chercher à prévenir toute escalade du conflit. Toutefois, en 2016, nous avons vu pour la première fois des manœuvres militaires menées par les séparatistes, de concert avec les forces militaires d'un État Membre de l'ONU. Cette expérience prouve que bien souvent, une ingérence extérieure ne constitue pas un facteur de stabilisation. Des forces militaires étrangères ne peuvent entrer sur le territoire moldove, à moins d'avoir été mandatées par l'ONU ou ses organisations au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

La République de Moldova doit plutôt s'employer à jeter des ponts entre les communautés et à créer un environnement favorable à une solution pacifique, sur la base des principes onusiens de respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale. Ce constat s'applique également à d'autres conflits. C'est pourquoi

nous sommes convaincus que dans notre cas, le mécanisme de maintien de la paix actuellement en place doit être adapté aux réalités actuelles et transformé en une mission civile multinationale compacte. Une telle mesure permettrait d'appuyer deux importantes activités de prévention et de résolution des conflits du point de vue de l'ONU en renforçant le rôle des organisations régionales et celui des mesures de confiance. Dans le cas de la République de Moldova, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pourrait offrir la légitimité internationale et l'impartialité voulues et se voir confier un mandat spécifique qui, en plus de la surveillance et de la vérification, pourrait comprendre des activités liées au renforcement de la confiance et à l'ordre public.

Dans ce contexte, et avec l'appui de la présidence allemande de l'OSCE en 2016, nous avons tenu en Bavière une réunion consacrée aux questions de fond, dans le cadre de laquelle nous avons pu mettre au point des mesures de confiance axées sur l'aspect développement de la résolution du conflit, qui sont mises en œuvre avec l'appui de l'ONU. C'est pourquoi nous saisissons cette occasion pour souligner que l'application de telles mesures de confiance à l'échelon local présente un grand potentiel pour les futures activités de prévention des conflits de l'ONU, en particulier si elles mettent l'accent sur le développement.

Tout en rappelant la résolution 2171 (2014), la République de Moldova soutient l'idée que les conflits pourraient être évités si l'on incluait la philosophie des objectifs de développement durable dans ces processus. Ce que nous voudrions voir sont des résolutions non seulement adéquatement formulées, mais aussi effectivement mises en œuvre. Nous appuyons la détermination du nouveau Secrétaire général à agir en conséquence.

Enfin, les petits États de l'ONU suivent de près les succès et les échecs du Conseil de sécurité dans le domaine du droit international. De nombreux conflits passés et actuels attestent clairement de la nécessité de réformer le Conseil de sécurité et de respecter les principes du droit international qui sous-tendent l'ONU et auxquels nous avons tous souscrit. C'est un élément qui peut améliorer la gouvernance de la prévention des conflits au sein de l'ONU et renforcer les composantes de médiation, de consolidation de la paix et de résolution qui sont les siennes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Émirats arabes unis.

M. Al Owais (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : D'emblée, je tiens à remercier la Suède d'avoir convoqué le présent débat public. Les Émirats arabes unis soulignent l'importance des discussions d'aujourd'hui.

Nous condamnons l'attentat terroriste perpétré contre la résidence du Gouverneur de Kandahar, qui a blessé l'Ambassadeur des Émirats arabes unis auprès de la République islamique d'Afghanistan et un certain nombre de diplomates émiriens qui l'accompagnaient dans une mission humanitaire dans le cadre du programme des Émirats arabes unis visant à aider le peuple afghan frère à mettre fin au conflit et à pérenniser la paix.

La séance d'aujourd'hui est une première étape cruciale dans l'établissement d'une relation importante entre le nouveau Secrétaire général et le Conseil de sécurité. L'existence de liens dynamiques et solides entre le Secrétaire général et cet organe est indispensable à l'utilisation et à l'optimisation des outils de l'ONU dans le domaine de la prévention. Nous tenons à remercier le Secrétaire général d'avoir fait part de sa vision plus tôt aujourd'hui en ce qui concerne la revitalisation de la prévention des conflits au sein de l'ONU. Nous appuyons son appel à une diplomatie au service de la paix et sommes prêts à appuyer tous les efforts qu'il déploiera à cet effet.

Il n'est pas de région où la nécessité de prévenir les conflits ne soit aussi importance qu'au Moyen Orient, notre région. C'est là un impératif d'une grande urgence, étant donné que nous ressentons les graves conséquences de la violence et de l'instabilité. Les conflits qui perdurent en Syrie, au Yémen, en Iraq, en Libye et en Palestine, entre autres conflits prolongés dans la région, ont des incidences sur la sécurité de pays proches et lointains, car ils alimentent l'instabilité mondiale et affaiblissent la sécurité internationale. Il est grand temps de trouver des solutions politiques à ces conflits, l'objectif étant de construire des sociétés durables et résilientes dans notre région.

Nous pensons qu'il existe un lien très clair entre les idéologies extrémistes et les actes terroristes. Nous devons les contrer simultanément, par le biais d'une approche globale et à long terme. Le discours des extrémistes est en contraste frappant avec le modèle des Émirats arabes unis en tant que société arabe moderne et

progressiste. Il est également contraire au Moyen-Orient que nous envisageons – une mosaïque dynamique de cultures aux origines diverses coexistant dans la paix.

Depuis de trop nombreuses années, la communauté internationale gère les crises politiques humanitaires en se bornant à minimiser leurs incidences, au lieu de trouver de véritables solutions et d'empêcher qu'elles ne se produisent. Nous encourageons à prendre des mesures énergiques pour les prévenir. La liste des conflits est trop longue, leur nature trop complexe et l'ampleur des pertes humaines et des besoins humanitaires trop considérable, sans oublier le caractère non traditionnel des acteurs concernés, pour que nous puissions continuer à ne pas attaquer les crises de front.

Les Émirats arabes unis adoptent une approche globale fondée sur les êtres humains. Nous essayons d'aborder tous les aspects, et non seulement les facteurs économiques. Nous investissons dans notre population en encourageant les femmes et les jeunes à être des membres actifs s'agissant de protéger nos communautés, en les autonomisant et en les dotant des outils et possibilités d'action nécessaires. Nous essayons également de prévenir la résurgence des conflits en reconstruisant les institutions et infrastructures et en soulignant la primauté de l'état de droit.

À cette étape critique, nous espérons qu'il sera possible de renouveler la coopération multilatérale, régionale et bilatérale. À cet égard, les Émirats arabes unis sont heureux de présenter des recommandations au Conseil de sécurité, en vue d'assurer des progrès et des résultats dans la prévention des conflits et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit mieux consulter les organisations régionales et les pays intéressés. Les organisations régionales sont souvent plus proches des conflits et ont une compréhension particulière de leur dynamique.

Deuxièmement, la prévention des crises doit commencer en s'attaquant aux causes profondes qui conduisent à la violence et à l'instabilité. Les Émirats arabes unis consacrent leurs efforts à la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme. Nous sommes fermement convaincus que nous devons combattre l'extrémisme avant qu'il ne devienne violent.

Troisièmement, nous appelons les membres du Conseil de sécurité à travailler ensemble pour obtenir les meilleurs résultats possibles, qui profiteront au monde entier. Tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent pleinement bénéficier de tous les instruments disponibles pour prévenir les conflits, comme l'indique le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies.

Pour conclure, je voudrais féliciter la Suède de son élection au Conseil de sécurité. Nous lui souhaitons plein succès à la tête du Conseil pendant le reste du mois.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à présenter mes condoléances au représentant des Émirats arabes unis au sujet des blessures subies aujourd'hui par ses collègues pendant les attaques horribles en Afghanistan.

Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Sabarullah Khan (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour féliciter la Suède de son accession à la présidence du Conseil de sécurité, et aussi de m'associer aux autres orateurs pour féliciter la Ministre suédoise des affaires étrangères et sa délégation de la convocation du débat opportun d'aujourd'hui. Nous saluons avec reconnaissance les remarques faites plus tôt par le Secrétaire général sur l'important sujet à l'examen, et nous saisissons cette occasion pour lui souhaiter une nouvelle année bénie du ciel et pacifique.

À l'heure où nous commençons une nouvelle année, nous sommes conscients du fait que, aussi bien en tant que communauté internationale qu'en tant qu'organisation multilatérale, s'agissant des ressources, nous avons devant nous une multitude de défis. Toutefois, ces défis ne sont pas insurmontables. Ensemble, dans l'unité et parlant à l'unisson, avec une détermination inébranlable et, ce qui est plus important, de la volonté politique, nous pouvons faire face à l'avenir et orienter notre monde vers la paix et la prospérité pour tous.

Nous nous félicitons que le nouveau Secrétaire général ait mentionné que faire une place accrue à la diplomatie pour la paix soit l'une de ses priorités. Nous saluons ses efforts pour améliorer davantage l'efficacité et l'efficience du Secrétariat dans ce domaine, en créant un comité exécutif chargé d'appuyer les prises de décisions au sommet de la hiérarchie, tout en prenant des mesures pour améliorer les résultats du volet paix et sécurité et restructurer le Cabinet du Secrétaire général, afin de mettre davantage l'accent sur l'intégration stratégique des différents piliers.

Le 21 septembre 2016, Sri Lanka a coorganisé, avec plusieurs autres pays, une conférence d'annonces de contribution, couronnée de succès, pour reconstituer le Fonds pour la consolidation de la paix du Secrétaire général, afin de soutenir les efforts de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies dans le monde entier. Sri Lanka travaille en étroite coopération avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix depuis janvier 2015, lorsque le Gouvernement a donné priorité à la réconciliation et au développement en tant que double programme à mettre en œuvre, pour guider notre nation vers la paix durable.

Les difficultés auxquelles est confrontée la communauté internationale et qui découlent du terrorisme, des conflits violents, des atteintes aux droits de l'homme, de la pauvreté, des maladies et de la destruction des cultures doivent être abordées par tous les organes principaux de l'Organisation des Nations Unies, qui doivent œuvrer activement pour mettre en place une barrière de sécurité collective, conformément à leurs fonctions respectives en vertu de la Charte des Nations Unies. Pour affronter de tels phénomènes, il est impératif que nous travaillions dans l'unité d'action à l'ONU.

Le Conseil de sécurité, notamment ses membres permanents, a dans sa panoplie des instruments puissants pour traiter les questions de paix et de sécurité internationales, et il doit utiliser ces outils avec circonspection et seulement pour défendre la cause de l'humanité. À l'heure actuelle, alors que l'égocentrisme et la suffisance sont apparus, l'Organisation des Nations Unies doit promouvoir farouchement ses valeurs de communauté, d'humanité et du bien de tous.

Pour contrer les nouvelles menaces, nos opérations de maintien de la paix doivent également s'adapter et acquérir des capacités spécialisées. Lorsque cela est possible, les pays qui accueillent des Casques bleus doivent prendre en main le processus. Nous devons nous concentrer sur l'édification d'institutions nationales, le renforcement des structures nationales de sécurité et la prise en charge des questions de justice réparatrice et de réconciliation, si l'on veut pérenniser la paix. Établir l'état de droit est fondamental pour réaliser la paix durable après un conflit. Il est également capital que les femmes soient incluses à tous les niveaux du maintien et de la consolidation de la paix. Il est bien connu que les femmes et les hommes ont une expérience différente des conflits et, de ce fait, comprennent la paix différemment.

Sri Lanka est un pays qui a réussi à éradiquer le terrorisme après avoir souffert sous son joug pendant près de 30 ans. Nous avons maintenant commencé un parcours de réconciliation, de justice réparatrice et de paix inclusive et durable. Que notre nation soit une source d'espoir pour le monde tandis que nous, membres de la communauté internationale, devrons relever de nombreux défis à l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Portugal.

Mme Pucarinho (Portugal) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter tous les nouveaux membres du Conseil de sécurité, et en particulier la Suède en tant que Président du Conseil dès le premier mois de son mandat; je la félicite aussi d'avoir organisé le débat public opportun d'aujourd'hui sur une question d'actualité qui est des plus pressantes.

Ma déclaration s'aligne pleinement sur celle qui a été faite plus tôt par l'observateur de l'Union européenne.

Aujourd'hui nous avons entendu M. António Guterres s'adresser au Conseil pour la première fois en tant que Secrétaire général. Le Portugal partage son aspiration à faire une place accrue à la diplomatie pour la paix et soutient sa vision d'avenir et ses priorités. Comme le Secrétaire général l'a souvent souligné, les problèmes mondiaux nécessitent des solutions mondiales, et l'Organisation des Nations Unies est au cœur d'un immense effort multilatéral qui est nécessaire pour aborder efficacement le terrorisme mondial, les changements climatiques, les graves crises humanitaires et les déplacements connexes de migrants et de réfugiés.

La primauté de la politique, de la médiation et de la prévention à toutes les étapes des conflits, des partenariats plus solides, la prévention et le règlement des conflits grâce à l'action nationale, l'amélioration des missions de l'Organisation des Nations Unies sur le terrain et un accroissement de l'efficacité, de l'efficience et de la responsabilisation dans l'ensemble du système des Nations Unies sont autant d'objectifs auxquels nous restons attachés. Nous savons tous que les violations des droits de l'homme sont souvent un signe avertisseur. Les droits de l'homme et la protection des civils, notamment des femmes et des enfants, pendant les conflits armés doivent rester au cœur de nos efforts de pérennisation de la paix. Se concentrer davantage sur la prévention signifie également qu'il faut se concentrer davantage sur l'inclusion en faisant participer tous les acteurs, communautés et parties prenantes intéressés, y compris

les femmes, les jeunes, les dirigeants religieux et les groupes minoritaires.

Prévenir la venue des conflits et leur résurgence doit comprendre l'autonomisation politique et économique des femmes. La consolidation et la pérennisation de la paix ne peuvent émaner que de l'intérieur des sociétés, ce qui signifie l'appropriation nationale. Cela requiert souvent une assistance pour renforcer les capacités nationales, raffermir les institutions internes et soutenir la bonne gouvernance. La réponse aux exigences multidimensionnelles et transfrontalières nécessite également des partenariats complémentaires de tous ordres.

L'absence de développement met en péril la paix et la sécurité, et l'inverse est également vrai. C'est pourquoi la primauté de la politique et le développement durable doivent constamment se renforcer mutuellement. À cet égard, la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 doit constituer une dimension essentielle de la pérennisation de la paix et en faire partie intégrante. L'intégration d'une culture de prévention des conflits et de pérennisation de la paix dans l'ensemble du système nécessite les efforts de tous les organes et entités de l'Organisation des Nations Unies, à travers ses trois piliers, et exige une coopération institutionnelle étroite et active. La famille des Nations Unies ne pourra mener une action transversale en matière de prévention des conflits que si elle exploite au maximum les synergies entre tous ses organes, notamment dans le cadre de l'Article 99 de la Charte.

Le Portugal souhaite également que soit établie une coopération plus approfondie et plus efficace avec les organisations régionales et avec la Commission de consolidation de la paix, ce qui peut enrichir les délibérations des principaux organes de l'ONU en y apportant une perspective de consolidation de la paix. La Commission de consolidation de la paix est également bien placée pour donner au Conseil de sécurité des conseils et des points de vue complémentaires.

Il est essentiel de renforcer la cohérence au sein de l'ensemble du système des Nations Unies et de passer des cloisonnements aux synergies si l'on veut placer la prévention au cœur de l'action de l'ONU. Par conséquent, nous nous félicitons vivement des décisions que le Secrétaire général a prises sans tarder pour accroître l'efficacité et l'efficience de l'Organisation. Nous vivons à une époque marquée par le plus grand nombre de crises qui ont à la fois des dimensions humanitaires et de sécurité et par des niveaux de déplacements et de souffrances humaines sans précédent. Il est donc tout à fait normal que l'on demande à l'ONU de faire plus et mieux, même avec moins de ressources.

Comment le Conseil de sécurité peut-il appuyer plus efficacement la prévention des conflits? À notre avis, le Conseil dispose déjà d'un ensemble d'instruments qui pourraient être mieux utilisés à cette fin, notamment les discussions avec le Secrétaire général, les tours d'horizon prospectifs, des exposés informels sur la base des mécanismes d'alerte rapide par le Département des affaires politiques, des réunions selon la formule Arria avec la participation d'un large éventail d'acteurs et de parties prenantes, des dialogues interactifs avec des partenaires régionaux et d'autres organes de l'ONU et des échanges réguliers avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police. Des déclarations claires publiées en temps opportun, les débats publics, les visites sur le terrain et les démarches du Conseil sont également autant d'outils qui peuvent et doivent continuer à être pleinement utilisés à l'appui de la diplomatie préventive.

La poursuite de la réforme des méthodes de travail du Conseil, notamment pour assurer plus de transparence et un meilleur partage des charges entre tous les membres, contribuera également, à notre avis, à renforcer la capacité du Conseil à mettre davantage l'accent sur la prévention des conflits et des crises. Une coopération institutionnelle efficace, de vastes consultations et l'inclusion peuvent également contribuer à améliorer la définition des mandats confiés aux missions. En outre, pour pérenniser la paix, il faudra adopter une approche plus cohérente, globale, souple et adaptée en matière de consolidation de la paix et de maintien de la paix.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Toutefois, cette responsabilité n'incombe pas exclusivement au Conseil. Tous les États doivent l'assumer et s'en acquitter sur un pied d'égalité. Il est clair que notre objectif doit être d'avoir des mandats bien conçus, des engagements à long terme, des opérations sur le terrain robustes et mieux équipées, des soldats de la paix et un personnel des Nations Unies plus qualifiés et mieux formés, plus de responsabilisation et plus de transparence, mais nous ne pourrons pas y parvenir si les États Membres, collectivement, n'adoptent pas sans réserve une culture de prévention et ne coopèrent pas

avec l'ONU pour obtenir des résultats efficaces sur le terrain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Mounzer (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : D'emblée, je voudrais vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Président, alors que vous présidez cette séance importante d'aujourd'hui. Je voudrais également vous féliciter pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Je saisis aussi cette occasion pour féliciter votre pays, la Suède, ainsi que l'Éthiopie, l'Italie, le Kazakhstan et la Bolivie de leur accession au Conseil de sécurité en tant que membres non permanents.

Ma délégation voudrait parler du rôle du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, sur la base des buts et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, loin des pratiques de deux poids deux mesures, de politisation et d'exacerbation du phénomène d'investissement dans le terrorisme en tant qu'arme politique. Ces pratiques ont été adoptées par les gouvernements de certains membres du Conseil de sécurité pour parvenir à des objectifs qui vont à l'encontre des buts énoncés dans la Charte, pour justifier leur ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, violer leur souveraineté et porter atteinte à leur indépendance et à leur intégrité territoriale. Il s'agit de la menace la plus grave à la paix et à la sécurité internationales de ces 10 dernières années, et cela a eu pour conséquence l'émergence des points chauds propices aux conflits armés, d'extrémisme et de terrorisme. Les exemples abondent à cet égard.

Lorsqu'on passe en revue les archives de l'ONU en général et les résolutions du Conseil de sécurité en particulier, on constate que ce ne sont pas les résolutions, les mécanismes ou les mandats qui font défaut pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Au contraire, ce qui fait défaut, c'est la volonté politique des gouvernements de certains États qui continuent, avec leurs alliés, de se considérer comme des tuteurs de l'Organisation internationale et comme des autorités étant au-dessus du droit international. Ils refusent de respecter les dispositions de la Charte et de mettre en œuvre les résolutions constitutives de la légitimité internationale.

En dépit de centaines de résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, l'occupation israélienne des territoires arabes se poursuit depuis plus d'un demi-siècle. En dépit de nombreuses résolutions relatives à la lutte contre le terrorisme adoptées à l'unanimité par le Conseil de sécurité, conformément au Chapitre VII de la Charte, prévoyant de vastes mandats, des prérogatives souples et des procédures dissuasives qui auraient pu permettre d'éliminer le terrorisme, ce fléau continue de gagner du terrain dans certaines régions du monde.

Mon pays, la Syrie, souffre toujours à cause de la guerre terroriste qui lui a été imposée suite au refus de certains États de se conformer aux résolutions 2170 (2014), 2178 (2014), 2199 (2015) et 2253 (2015). Les combattants terroristes étrangers continuent d'affluer en grand nombre à travers les frontières. Les gouvernements de certains États continuent de fournir ouvertement un appui financier, militaire et politique aux groupes terroristes. Ces gouvernements continuent d'appuyer l'idéologie terroriste extrémiste en permettant la publication des fatwas qui autorisent la mort et la destruction, donnant une tribune à des prêcheurs de mutinerie et à des incitateurs à la haine sous les yeux du monde. Ces mêmes gouvernements continuent d'établir des camps d'entraînement pour terroristes sur leur propre territoire, sous la supervision d'experts militaires et de sécurité de gouvernements d'États, dont certains sont membres permanents du Conseil de sécurité, dont le mandat en vertu de la Charte de maintenir la paix et la sécurité internationales. Je dois souligner que la communauté internationale n'écoute plus les déclarations fallacieuses du genre de celles faites par les délégations de certains États à la présente séance au sujet de la réalité du terrorisme auquel est confronté mon pays, et l'opinion publique internationale détient désormais la vérité sur la participation des gouvernements de ces pays dans l'appui apporté aux groupes terroristes armés et l'apparition du phénomène des combattants terroristes étrangers.

Ce qu'il nous faut aujourd'hui, c'est faire progresser et intensifier l'action de l'ONU, pour veiller à ce qu'elle s'acquitte de son rôle avec intégrité et sérieux en tant qu'organe international auquel incombe la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, tout en s'attaquant aux causes profondes des conflits armés, s'attachant aux solutions politiques et évitant de recourir à la menace ou l'emploi de la force dans les relations internationales et faire en sorte que nos peuples puissent vivre dans la sécurité, la prospérité et la paix. Nous devons aussi respecter les buts et les principes énoncés dans la Charte, ainsi

que ses dispositions. Nous ne devons pas faire fi de la Charte, la manipuler ou en déduire des terminologies et des notions qui vont à l'encontre de ses dispositions, notamment certaines idées qui sont encore une source de profond désaccord entre les pays.

Cela est dû aux intentions cachées des gouvernements de certains États Membres, qui utilisent des expressions comme « extrémisme violent » qui ont été promues avant même un consensus international sur une définition juridique précise du terrorisme. C'est également le cas de la « responsabilité de protéger », que les gouvernements de certains pays essaient d'exploiter pour justifier leur ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et pour violer leur souveraineté. Tout naturellement, « opposition armée modérée » ne sera pas la dernière de ces expressions dangereuses et anormales utilisées par leurs auteurs pour détourner l'ONU de ses buts et principes.

Pour terminer, mon pays, la Syrie, continue de prier la communauté internationale et les Nations Unies d'adopter une position résolue et ferme qui respecte la Charte, notamment lorsque les gouvernements de certains États et certaines organisations régionales – les États-Unis et l'Union européenne en particulier – se servent des mesures économiques coercitives unilatérales pour exercer une pression politique sur certains pays en développement, y compris mon pays, prenant ainsi pour cible tous les aspects de la vie des citoyens et tous les segments de la société, ce qui sape la capacité de notre communauté à parvenir au développement socioéconomique. La levée de ces mesures coercitives, qui sont illégitimes et punitives par nature, permettrait de préserver l'efficacité et la crédibilité de l'Organisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Slovénie.

Mme Drobič (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier la présidence suédoise d'avoir convoqué le présent débat public sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix.

La Slovénie s'associe à la déclaration qui a été prononcée par l'observateur de l'Union européenne et à celle prononcée au nom du Groupe des amis de la médiation. Je souhaite ajouter quelques observations à titre national.

Les conditions de sécurité mondiales ont considérablement évolué ces dernières années. Des problèmes multidimensionnels tels que le terrorisme, l'extrémisme violent et les migrations irrégulières continuent de poser des difficultés à la communauté internationale et de menacer ses valeurs et principes universels. Pour pouvoir lutter contre ces problèmes et les problèmes futurs, nous devons améliorer l'unité de notre action, et agir avec efficacité et en temps utile. Nous devons surmonter les divisions politiques et montrer que le Conseil de sécurité est capable de réagir en cas de souffrance humaine terrible et prolongée, d'injustice et de violations du droit international humanitaire.

Il importe de mettre en place des approches centrées sur la population et axées sur le développement. Tous les gouvernements ont la responsabilité de protéger leur population et de pérenniser la paix. Toutes les autres entités de la communauté internationale – l'ONU, mais également les organisations régionales, les organisations non gouvernementales et les acteurs de la société civile – pourraient néanmoins faire plus pour venir en aide aux pays les plus vulnérables et fragiles, en particulier en renforçant la résilience de leurs sociétés et leurs dispositifs de sécurité.

Une condition essentielle à la réussite des initiatives de prévention des conflits et de maintien de la paix et de la sécurité, que ce soit entre les États ou en leur sein, est le plein respect du droit international et de l'état de droit. Il est crucial de les promouvoir à tous les niveaux afin de réaliser une croissance économique soutenue, d'éliminer la pauvreté et la faim et de protéger les droits de l'homme. La justice et la réconciliation doivent faire partie des objectifs principaux de toutes les activités préventives et postconflictuelles. La réalisation de ces objectifs par des moyens pacifiques, conformément au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire de tribunaux internationaux, doit être une entreprise commune.

Nous nous félicitons des échanges qui ont lieu à l'ONU au sujet des questions liées à la prévention des conflits, et nous saluons les efforts que déploient divers acteurs du système des Nations Unies pour renforcer sensiblement les capacités de l'Organisation. Nous sommes ravis d'entendre que l'élan diplomatique pour la paix sera une des principales priorités du mandat du Secrétaire général, et nous le remercions d'avoir présenté aujourd'hui sa vision de la manière dont nous devons procéder pour atteindre cet objectif.

À l'avenir, nous devrons prendre garde de ne pas nous écarter du multilatéralisme. Nous devons le promouvoir, en particulier en matière de prévention. La coopération et un partage d'informations crédibles

aux fins de lancer rapidement l'alerte et de faire circuler l'évaluation des situations entre les acteurs internationaux doivent être accentués, sur la base d'une approche globale prenant en compte l'aide humanitaire et l'aide au développement, la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit, la consolidation de la paix et d'autres préoccupations.

La Slovénie prône depuis toujours la diplomatie préventive et la médiation préventive au sortir d'un conflit. Au cours des années écoulées, nous avons consacré la plus grande partie de nos efforts dans ce domaine au renforcement de la médiation dans la Méditerranée, en particulier en soulignant les priorités que sont la participation active des femmes et des jeunes et le respect du droit international et de l'état de droit. Nous poursuivrons dans cette voie à l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Castañeda Solares (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala remercie la délégation suédoise, qui préside le Conseil de sécurité, d'avoir organisé le présent débat public et présenté la note de cadrage (S/2017/6, annexe) qui en constitue le fondement. Nous remercions également le Secrétaire général, António Guterres, de sa participation et de sa première intervention au Conseil de sécurité en tant que Secrétaire général.

Nous nous associons à la déclaration prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous partageons l'impression partagée par la présidence du Conseil dans la note de cadrage, à savoir qu'en dépit du fait que l'Organisation est chargée de prévenir l'apparition de conflits et tenue de s'engager rapidement pour prévenir l'escalade de la violence, la réalité est différente. Nous partageons également l'idée que le Conseil consacre une attention disproportionnée aux conflits actuels, alors qu'il devrait s'employer à prévenir des conflits futurs, et que son approche est plus réactive que préventive.

L'Organisation et les États Membres disposent d'outils qui ont un dénominateur commun, à savoir la primauté de la politique, ce qui indique que la réalisation d'une paix durable se fonde sur des solutions politiques, et non pas uniquement sur des engagements militaires et techniques. À cet égard, le Guatemala tient à souligner qu'il importe de mettre en place une approche intégrée à long terme pour maintenir la paix partout où l'ONU s'engage avant, durant et après un conflit. L'ONU doit également passer d'une approche linéaire de gestion des conflits à une approche continue, transversale et intersectorielle en matière de prévention.

Par ailleurs, pour ce qui est de la pérennisation de la paix, il convient de relever, comme le souligne la note de cadrage, que ce nouveau concept a des points communs avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le message est clair : nous ne pouvons parler de paix sans développement ou de développement sans paix.

Le Guatemala estime que la pérennisation de la paix est directement liée au renforcement des institutions, à la réforme du secteur de la sécurité et à la bonne gouvernance. La preuve en est que dans mon pays, il a été conclu avec des secteurs de la société civile organisée un accord qui a permis de créer la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG), dont l'unique objectif est de contribuer au renforcement des institutions nationales du secteur judiciaire, en particulier le Ministère public.

Avec le concours de la CICIG, le Guatemala est en train de renforcer ses institutions, l'état de droit fonctionne plus efficacement et les citoyens participent plus activement, demandent des comptes et appuient la lutte contre la corruption et l'impunité. Nous tenons à souligner que la CICIG est un outil de coopération imaginé et mis au point par les Guatémaltèques; il jouit d'un appui explicite de la part de cinq administrations gouvernementales et de la société en général. Selon le Guatemala, c'est un exemple d'action aux fins de la pérennisation de la paix menée de manière concertée avec nos partenaires internationaux.

Rompre les cloisons au sein de l'Organisation et entre les États Membres constitue clairement un défi, mais il importe d'œuvrer conjointement à la réalisation des trois piliers de la Charte des Nations Unies, car la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme doivent être abordés de manière transversale et constituent un tout. Dans le même temps, le Conseil ne doit pas toujours attendre que des situations de conflit soient inscrites à son ordre du jour. Il faut investir dans la prévention pour ne pas attendre que des conflits éclatent avant d'adopter les mesures nécessaires et pertinentes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Laassel(Maroc) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour l'accession du Royaume de Suède à la présidence du Conseil de

sécurité pour le mois de janvier, et de vous remercier pour l'organisation et le choix de la thématique de ce débat. Les questions de prévention et de pérennisation de la paix bénéficient actuellement d'un élan extrêmement positif sur lequel nous devons tous ensemble capitaliser afin de concrétiser votre appel à un réengagement politique et financier en faveur de ces priorités.

Je voudrais également féliciter le Secrétaire général pour sa déclaration, qui confirme son engagement résolu en faveur de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix. J'aimerais réitérer au Secrétaire général ainsi qu'aux membres du Conseil de sécurité le soutien du Maroc à la promotion des valeurs universelles du règlement pacifique des différends et de la pérennisation de la paix.

La multiplication des conflits, leur complexité ainsi que leurs conséquences désastreuses imposent de revoir la façon dont l'Organisation y fait face. Aussi, ce débat nous offre aujourd'hui l'occasion de présenter de nouvelles approches et d'offrir des réponses aux questions qui demeurent posées pour la mise en œuvre de la vision initiée par le processus d'examen de l'architecture de paix et de sécurité entamé il y a deux ans, qui a abouti à la naissance du nouveau paradigme qu'est la pérennisation de la paix.

La résolution 2282 (2016) sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix a ramené une redéfinition de la paix durable à travers une approche qui se veut plus intégrée, stratégique et plus cohérente, et dans laquelle la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. Cette approche globale considère que la pérennisation de la paix repose en premier lieu sur la prévention des conflits et l'élimination de leurs causes profondes, au moyen de la promotion d'une croissance économique soutenue, d'un développement social durable et du renforcement de la cohésion sociale, de la culture de la démocratie et des droits de l'homme. La prévention des conflits devient alors l'un des maillons forts de ce nouveau dispositif qu'est la pérennisation de la paix.

Souvent, les outils à la disposition du Secrétaire général et du Conseil de sécurité, énoncés dans le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, tels que la négociation, la médiation ou encore l'arbitrage, ne semblent pas être suffisants pour éviter les conflits. Ainsi, la politique traditionnelle de prévention des conflits armés, qui ne vise qu'à réduire et à mettre un terme à l'intensité, à la durée et à l'étendue géographique de la violence, est devenue inadéquate.

En effet, les causes profondes des conflits sont souvent délaissées face à l'urgence de la réponse sécuritaire et humanitaire. L'absence d'institutions fortes, de l'état de droit, de capacités étatiques suffisantes à assurer un service public minimum, sont des facteurs qui facilitent la chute ou la rechute en situation de conflits. C'est dans cette optique qu'une vision holistique est nécessaire et c'est là où le nouveau concept de pérennisation de la paix prend tout son sens. Selon cette perspective innovante, l'approche stratégique qui conduira à l'enracinement d'une véritable culture de prévention cohérente, efficace et légitime semble être celle qui s'attaque aux causes profondes des conflits dans toutes leurs dimensions.

De nombreux acteurs ont un rôle important à jouer pour remédier aux causes profondes des conflits. Que ce soient les partenaires bilatéraux, multilatéraux, les organisations non gouvernementales mais également les représentants de la population, des jeunes et des femmes. Au sein même du système des Nations Unies, les différents fonds et programmes ont un rôle de premier plan en matière de renforcement des capacités institutionnelles des États, les organisations régionales ou financières également.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la philosophie de la pérennisation de la paix requiert plusieurs éléments, notamment un changement de culture au sein des Nations Unies. Nous félicitons le Secrétaire général pour les mesures qu'il a d'ores et déjà prise en termes de réorganisation de certains départements et sommes persuadés qu'ils permettront de revitaliser les activités de prévention ainsi qu'une meilleure fluidité de l'information. Cette situation rend le rôle de la Commission de consolidation de la paix crucial, en tant que passerelle entre tous ces intervenants. Conformément à la dernière résolution du Conseil de sécurité (résolution 2282 (2016)) et de l'Assemblée générale (résolution 70/262) sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, le temps est venu à présent de renforcer la Commission de consolidation de la paix afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle.

Pour conclure, je voudrais partager avec le Conseil deux recommandations. Premièrement, certains États Membres voient les activités de prévention comme une atteinte à la souveraineté de leur pays, ou encore une ingérence dans les affaires intérieures de l'État.

Afin de remédier à cette situation, il conviendrait de clarifier le principe de l'alerte précoce ainsi que celui de l'action préventive. La protection des civils souffrait de la même incompréhension il y a encore quelques années, alors qu'elle est aujourd'hui un principe consacré. Deuxièmement, afin d'assurer le succès de la pérennisation de la paix, une attention particulière devrait être portée aux transitions, notamment entre une opération de maintien de la paix et une équipe de pays. En se basant sur les expériences actuelles au Libéria mais également au Mali et en République centrafricaine, il pourrait être envisagé de généraliser le recours par les équipes de pays aux fonds émanant des contributions obligatoires pendant que les missions sont encore déployées, afin de préparer la transition dès le début du déploiement des missions.

Mon dernier mot consistera à féliciter les nouveaux membres du Conseil, la Suède, la Bolivie, l'Éthiopie et l'Italie et le Kazakhstan, pour leur élection au sein de cet organe et les assurer de notre pleine coopération. De même, je voudrais me féliciter de la fin du mandat au Conseil de la dernière dictature d'Amérique latine, le Venezuela. Ce pays a en effet perverti le mandat du Conseil de sécurité par son agenda politique et idéologique et son désintérêt total pour les causes justes, notamment en Afrique et au Moyen-Orient. Il s'est autoproclamé donneur de leçons en matière de droits de l'homme, alors que le peuple de ce pays vit sous l'oppression et est victime de la torture, de disparitions forcées et que les représentants de l'opposition sont emprisonnés. Le représentant de ce pays se permet de parler de référendum alors que son propre gouvernement le refuse lui-même à son peuple et l'empêche de se prononcer démocratiquement. La présence de pareils pays et de pareils représentants au sein du Conseil de sécurité ternit l'image de cet organe et affaiblit l'Organisation. Fort heureusement, il ne fait plus partie du Conseil. Je m'excuse d'avoir eu à dévier de ma déclaration pour répondre aux attaques qui ont été formulées contre mon pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Roet (Israël) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la Suède pour votre élection au Conseil de sécurité et votre accession à sa présidence pour le mois en cours. Je veux aussi souhaiter la bienvenue aux autres nouveaux membres du Conseil et à leur souhaiter plein succès dans l'accomplissement de leur rôle important.

En 2016, la communauté internationale a assisté à une montée de la menace posée par le terrorisme mondial, qui fauche aveuglément des vies innocentes de Bruxelles à Bagdad en passant par Paris et Istanbul. En Israël, les terroristes palestiniens ont été à l'origine de nombreux attentats. Des hommes et des femmes qui se rendaient au travail, mais aussi des enfants et des personnes âgées qui attendaient le bus pour rentrer chez eux, ont été victimes d'attaques au fusil ou à l'arme blanche et d'autres actes terroristes effroyables. Il y a quelques jours à peine, un terroriste a foncé avec son camion sur un groupe de jeunes élèves-officiers qui étaient en promenade à Jérusalem, tuant Yael Yekutiel, âgé de 20 ans; Shir Hajaj, âgé de 22 ans; Shira Tzur, âgé de 20 ans; et Erez Orbach, âgé de 20 ans. Béni soit leur souvenir. Nous remercions le Secrétaire général, le Conseil de sécurité et les nombreux pays qui ont exprimé leurs condoléances. Malgré les affres de la haine et du terrorisme dont nous sommes victimes, Israël resta toujours attaché à la paix.

L'histoire nous a enseigné que le courage, l'impartialité et la capacité de voir la réalité en face sont des éléments importants pour prévenir les conflits. Surtout, ils sont indispensables pour établir les bases d'une paix durable. Nous estimons qu'ils sont également primordiaux pour le travail du Conseil de sécurité dans sa quête de paix et de sécurité mondiales.

S'il est clair qu'il faut du courage sur le champ de bataille des conflits, ce courage s'avère plus important encore s'agissant de les prévenir. En ce qui concerne le Conseil, ce courage devrait être synonyme de ne pas fermer les yeux sur les actions qui risquent de provoquer un conflit. Il devrait signifier que les valeurs et normes morales s'appliquent à tous de la même façon, sans permettre à la politique et aux intérêts particuliers de s'ingérer dans ses travaux.

Malheureusement, tel n'est pas le cas quand le Conseil examine les actes de ceux qui tentent systématiquement de nuire à l'État d'Israël. De fait, depuis l'adoption de la résolution 1701 (2006), le Hezbollah, qui est considéré au niveau international comme une organisation terroriste, a multiplié par 10 ses stocks de missiles et accumulé plus de 150 000 roquettes et missiles. Le nombre des agents du Hezbollah continue d'augmenter, mais ils sont qualifiés dans les rapports sur la résolution 1701 (2006) de « civils » possédant illégalement des armes. La situation ne fait qu'attiser les tensions dans un environnement déjà très instable.

Il semblerait que des considérations politiques sapent la capacité du Conseil de recevoir des rapports fiables concernant la situation véritable sur le terrain. S'il veut empêcher un conflit entre Israël et le Hezbollah, le Conseil de sécurité doit reconnaître que ce dernier est en train de se renforcer dangereusement au Sud-Liban, et exiger des Gouvernements libanais et iraniens qu'ils respectent pleinement les dispositions de la résolution 1701 (2006).

Nous n'avons eu de cesse de mettre en garde le Conseil qu'en ce qui concerne le Moyen-Orient, là où le terrorisme est présent, l'Iran l'est aussi. Nous exhortons le Conseil et ses nouveaux membres à mettre fin aux activités déstabilisatrices de l'Iran dans notre région et dans le reste du monde.

Depuis des siècles, la justice est représentée par une femme avec un bandeau sur les yeux, symbole de son impartialité, qui est l'élément juridique fondamental pour maintenir l'ordre et la paix. Hélas, le Conseil de sécurité ôte régulièrement ce bandeau lorsqu'il s'agit de l'État d'Israël. Le parti pris, l'hypocrisie et le deux poids, deux mesures, celui dont a parlé précisément le Secrétaire général Guterres plus tôt aujourd'hui, sont malheureusement devenus des membres honoraires des longues séances et interminables débats condamnant Israël. L'une des dernières initiatives du Conseil en date, la résolution 2334 (2016), illustre parfaitement son incapacité de traiter de manière égale toutes les parties à un conflit. Sa condamnation des activités israéliennes et ses tentatives de les présenter comme le principal obstacle à la solution des deux États sont précisément la sorte de parti pris qui empêche des avancées diplomatiques réelles. Et c'est ce parti pris qui, de toute évidence, paralyse le Conseil et l'empêche de jouer un rôle constructif dans la prévention des conflits.

Les actes courageux et impartiaux pour instaurer une paix durable doivent reposer sur des faits, et non sur de simples impressions. Comme les prisonniers de la caverne dans la célèbre allégorie de Platon, certains membres de cet organe refusent de voir les faits, préférant le confort des mensonges qui leur sont présentés. L'une des conséquences funestes de ce comportement dangereux est l'incapacité de désigner franchement le véritable agresseur. Presque chaque fois que le Conseil condamne les attaques terroristes contre les Israéliens, il évite de répondre aux questions les plus fondamentales : qui est le terroriste et qui est la victime? Si nous ne pouvons pas faire cette simple différenciation, comment pouvons-nous même commencer à résoudre le problème?

Une nouvelle année nous offre l'occasion de prendre un nouveau départ et de défendre les vraies valeurs de l'Organisation. Elle nous donne l'occasion d'avoir le courage de faire face à la réalité, d'appeler l'agresseur par son nom, de faire montre d'impartialité et d'appliquer les mêmes normes à tous les aspects des conflits auxquels nous sommes confrontés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Danemark.

M. Nielsen (Danemark) (*parle en anglais*) : Le Danemark s'associe à la déclaration faite plus tôt aujourd'hui par l'observateur de l'Union européenne, ainsi qu'à la déclaration faite au nom du Groupe des amis de la médiation.

Le Danemark remercie chaleureusement la Suède d'avoir convoqué ce débat sur un sujet d'une extrême importance pour les Nations Unies. Au sens le plus large, la prévention constitue le fondement de notre coopération. Il s'agit d'un programme stratégique partagé qui doit guider et mobiliser toutes les composantes du système des Nations Unies et les États Membres. Dans ce contexte, le Danemark appuie fermement la vision présentée aujourd'hui par le Secrétaire général. Nous sommes impatients de travailler avec M. Guterres et son équipe pour transformer ce nouveau programme en actions concrètes et en réformes qui rendront plus efficaces les efforts des Nations Unies pour la prévention des conflits et la pérennisation de la paix.

Le Danemark est convaincu que le travail de l'Organisation en matière de prévention des conflits, de soutien aux solutions politiques et de fourniture de bons offices et de services de médiation doit être encore renforcé. Le système des Nations Unies doit travailler sur la base d'une stratégie opérationnelle commune et intégrée pour la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. Nous nous félicitons de l'ambition du Secrétaire général d'améliorer la cohérence des travaux menés au niveau des pays par le Secrétariat dans tous les départements. Des ressources plus prévisibles pour la prévention, y compris des missions politiques spéciales, seront également d'une importance cruciale. Le Danemark est un important bailleur de fonds du Département des affaires politiques et nous resterons un partenaire proche à l'avenir.

Comme le présent débat l'a clairement montré, la prévention et la pérennisation de la paix nécessitent

une coordination beaucoup plus profonde et plus large des efforts de paix des Nations Unies. Le Danemark se félicite de l'accent énergique mis par le Secrétaire général sur le renforcement de la cohérence au sein du système des Nations Unies. Il soutient depuis longtemps le dispositif de consolidation de la paix de l'ONU et contribue de longue date au Fonds pour la consolidation de la paix, qui est un instrument clef à cet égard.

Il est impératif de protéger les personnes et d'assurer le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme par les États et les acteurs non étatiques. Le Danemark figure parmi les principaux partisans de l'initiative Les droits avant tout et continuera de s'engager à assurer son développement ultérieur en tant qu'instrument essentiel des Nations Unies. Les États Membres ont la responsabilité première de protéger les populations contre les crimes atroces, mais la communauté internationale se doit d'agir lorsque les États ne le font pas. Le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de sécurité internationales et renforcer son rôle de premier plan dans la prévention. La Syrie demeure l'exemple récent le plus frappant et le plus déchirant de ce qui se passe lorsque le Conseil ne parvient pas à arrêter les effusions de sang et les conflits.

La stratégie de prévention la plus efficace consiste à s'attaquer aux causes et aux principaux moteurs des conflits. Les États Membres doivent garantir des institutions politiques et économiques représentatives, légitimes et inclusives, ainsi que le respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Sans une mise en œuvre efficace du Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous n'y réussirons pas.

En outre, l'ONU doit faire de la jeunesse une priorité stratégique et donner aux dirigeants de demain un rôle beaucoup plus important dans la prévention et la pérennisation de la paix. Par le biais de sa coopération pour le développement, le Danemark est fortement engagé dans le programme mondial de la jeunesse et est prêt à aider le Secrétaire général à créer des opportunités pour les générations futures et à faire en sorte que les jeunes soient inclus dans les processus de prise de décisions. Les forces et les capacités de la jeunesse doivent susciter un sentiment d'optimisme et de possibilités, sinon, nous risquons de créer davantage de marginalisation, de radicalisation et de frustration, alimentant ainsi la violence et la déstabilisation. Le Danemark attend avec intérêt de travailler avec tous les partenaires pour mettre en œuvre la résolution 2250 (2015).

Alors que nous laissons derrière nous une année marquée par les conflits, la violence, le terrorisme et les souffrances humaines partout dans le monde, les attentes placées dans l'Organisation et son Secrétaire général sont grandes. Nous avons la responsabilité partagée de faire de 2017 une année propice au multilatéralisme et à l'élaboration de solutions communes, et une année où l'ONU jouera un rôle de prévention solide.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Treppel.

Mme Treppel (Organisation des États américains) (*parle en espagnol*) : Au nom du Secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA), M. Luis Almagro, je suis reconnaissante de l'invitation à participer à ce débat nécessaire et opportun. Au nom du Secrétariat général de l'OEA, je félicite le nouveau Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Antonio Guterres, pour sa nomination et lui souhaite plein succès dans la tâche de promotion de la paix, de l'état de droit, du développement durable, des droits de l'homme et de la dignité que réclament des millions de personnes de par le monde. Il peut compter sur la contribution de l'OEA en la matière.

L'OEA est convaincue que la paix durable ne peut pas être le résultat exclusif de mesures militaires ou autres qui excluent les collectivités visées. Nous croyons que la paix durable est possible uniquement si elle s'inscrit dans une vision multidimensionnelle assortie d'un sens d'engagement politique, d'inclusion et de cohésion sociale.

Dans notre région, nous avons travaillé d'arrache pied pour nous libérer de ce fléau. Nous nous félicitons de la signature récente d'un accord de paix entre le Gouvernement colombien, sous la direction du Président et lauréat du prix Nobel de la paix, M. Juan Manuel Santos, et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), qui a mis fin au plus long conflit armé interne de l'histoire des Amériques. Ce sont le dialogue, la compréhension mutuelle et les bons offices des différentes parties prenantes qui ont rendu cela possible.

Les organisations régionales facilitent la mise en place de solutions consensuelles et la promotion de mesures fondées sur la coopération internationale et le multilatéralisme. En ce sens, nous nous faisons l'écho de la nécessité de renforcer et d'améliorer le dialogue

entre les organisations régionales et les organismes des Nations Unies.

À l'OEA, nous nous sommes attachés à promouvoir un système fondé sur le consensus des parties intéressées, en mettant un fort accent sur l'appropriation et la prise en charge nationales. Les Amériques ont de nombreux cas de réussite, grâce à la mise en œuvre de mécanismes cherchant à régler les différends par des moyens pacifiques et à éviter l'escalade de la violence. Le Fonds pour la paix, les consultations des Ministres des affaires étrangères, et les forums sur les mesures de confiance et la sécurité font partie de l'échafaudage de l'Organisation. Le déploiement de missions civiles dotées de mandats spécifiques a également donné des résultats satisfaisants, notamment la mission d'appui au processus de paix en Colombie, la mission d'appui contre la corruption et l'impunité au Honduras et la mission spéciale en Haïti.

Nous savons que les grandes inégalités et la pauvreté dont souffrent plusieurs pays de la région, la marginalisation et la migration forcée de centaines de milliers de personnes comme seule alternative à la violence sont la seule protection contre la criminalité. Nous sommes conscients que les défis auxquels les gouvernements et la société se heurtent pour instaurer une paix durable sont nombreux, mais pas impossibles à relever. La réalisation des objectifs du développement durable, y compris une paix durable, ne sera possible que si nous continuons à travailler ensemble, si nous laissons de côté la rhétorique et prenons des mesures concrètes en mettant l'accent sur la gouvernance et la sécurité multidimensionnelle et sommes déterminés à inclure les femmes et à accorder plus de droits à un plus grand nombre. Je tiens, Monsieur le Président, à réitérer le soutien de l'OEA et son engagement à édifier le monde sûr et développé que réclament aujourd'hui des millions de personnes.

Je conclurai en citant Rigoberta Menchú, une femme autochtone du Guatemala, lauréate du prix Nobel de la paix, qui a lutté pour la justice sociale : « La paix n'est pas seulement l'absence de guerre; tant que dureront la pauvreté, le racisme, la ségrégation et l'exclusion, nous aurons beaucoup de mal à instaurer un monde de paix ».

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Philippines.

Mme Natividad (Philippines) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter les nouveaux membres du Conseil de sécurité et à remercier la Suède d'avoir organisé pendant sa présidence ce débat public sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général de nous avoir fait part ce matin de ses vues sur ce sujet et d'avoir rappelé que la prévention des conflits et la pérennisation de la paix doivent une priorité pour chacun de nous.

La promesse faite dans le Charte des Nations Unies de préserver les générations futures du fléau de la guerre demeure un défi pour nous 71 ans plus tard. Les outils et mécanismes à la disposition des États Membres et du Conseil de sécurité, en particulier ceux soulignés dans les Chapitres VI et VII de la Charte, pourraient nous aider à concrétiser cette promesse s'ils étaient pleinement utilisés dès le tout début, s'ils étaient utilisés pour encourager l'inclusivité, la participation et l'appropriation auprès de toutes les parties prenantes d'un conflit et s'ils étaient associés

au développement économique et social, ce qui aiderait à la pérennisation de la paix.

Pour les Philippines, un pays qui a connu des conflits sur plusieurs générations, l'action menée pour parvenir à une paix juste et durable se poursuit. En 2014, après 40 ans de conflit, les Philippines ont signé un accord de paix avec le Front de libération islamique Moro. La mise en œuvre de cet accord est maintenant au centre de l'action que nous menons pour garantir que la paix obtenue soit pérenne. Dans le même temps, les pourparlers de paix ont repris avec le Parti communiste philippin, et les négociateurs de paix se préparent à entamer la troisième série de pourparlers à la fin de janvier. La longue quête de la paix par les Philippines, qui dure depuis des décennies, en particulier à Mindanao, nous a permis de tirer plusieurs enseignements au sujet de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix.

Aujourd'hui, le Gouvernement philippin est en train de mettre en œuvre un nouveau modèle de paix, avec l'appui et le concours de nos partenaires internationaux. Il s'agit d'un modèle où les dividendes de la paix sont créées alors même qu'un accord est encore en négociation. Les parties à un conflit sont plus motivées à poursuivre et à préserver la paix lorsqu'elles voient qu'il y a lieu de préserver les possibilités économiques et sociales accrues offertes à leurs communautés. C'est un modèle ancré dans l'inclusivité et la prise en main par toutes les parties prenantes – non seulement entre les factions belligérantes, mais aussi entre toutes les personnes touchées par le conflit, qui ont tout autant

intérêt à ce que le conflit se règle. Qu'il me soit permis de présenter certains éléments de ce nouveau modèle de paix.

Premièrement, nos négociateurs de paix n'ont plus besoin d'attendre que des accords de paix formels soient signés pour lancer des projets en faveur des parties prenantes afin qu'elles puissent faire l'expérience de la paix et jouir de ses dividendes. Des projets de développement peuvent être mis en œuvre alors même que les négociations de paix se poursuivent. Le création envisagé d'un fonds d'affectation spéciale pour Mindanao – que le Programme des Nations Unies pour le développement est invité à appuyer – est fondée sur cette conviction.

Deuxièmement, outre les négociations de paix formelles, nous avons mis en place des négociations de paix populaires, qui sont ouvertes à toutes les parties prenantes directement impliquées dans le conflit, ainsi qu'à ceux qui sont en marge mais qui sont tout autant affectés – les femmes, les peuples autochtones, les jeunes, les gouvernements locaux, la société civile, les dirigeants traditionnels, ainsi que les représentants des milieux d'affaires et d'autres secteurs. Les négociations de paix populaires permettent une large participation du peuple, l'établissement de relations, le renforcement des institutions et la guérison et la réconciliation.

Troisièmement, l'autonomisation économique reste essentielle pour la prévention des conflits. Les communautés fragiles doivent bénéficier de programmes de développement socioéconomique, ce qui est susceptible de réduire leurs vulnérabilités et de renforcer leur capacité de régler les conflits.

L'expérience nationale des Philippines en matière consolidation et de pérennisation de la paix repose sur trois piliers stratégiques complémentaires, dont certains ont été soulignés par les orateurs précédents. Le premier pilier a trait à la réforme politique et la gouvernance, qui traite des problèmes d'injustice liée à la sécurité de jouissance foncière, aux ressources naturelles, à l'identité et aux droits de l'homme. Le deuxième pilier a trait au renforcement des capacités qui consolident les institutions publiques et autonomisent les citoyens. Le troisième pilier a trait aux interventions socioéconomiques promouvant la paix.

Ces trois piliers peuvent s'appliquer aisément à l'action menée par les Nations Unies pour relever les défis de la paix et de la sécurité. Nos initiatives de consolidation de la paix et de maintien de la paix doivent promouvoir le développement économique à tous les étapes du processus de paix, défendre l'inclusivité par le dialogue et renforcer les politiques et la gouvernance, le tout en travaillant avec les institutions et les gouvernements locaux dans un esprit de coopération. La paix ne peut être instaurée et pérennisée que si elle est fondée sur les aspirations et le labeur de ceux qui la veulent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mali.

M. Konfourou (Mali) : La délégation malienne félicite la Suède pour l'organisation de présent débat sur une thématique aussi importante que d'actualité, à savoir la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. Elle félicite également le Secrétaire général pour la brillante présentation de sa vision, ce matin, sur cette question.

Je voudrais, à titre national, faire quelques observations.

Pendant trop longtemps, la prévention des conflits est restée peu attrayante pour la communauté internationale, y compris au sein de l'Organisation commune, qui n'y trouve point d'objet d'urgence. Les sonnettes d'alarme ne sont considérées que lorsque les conflits éclatent et se complexifient. Les différents théâtres de conflit dans le monde, y compris mon propre pays, en sont des exemples édifiants.

Il faut redynamiser la diplomatie préventive. Cela requiert davantage de coopération entre les mécanismes régionaux, nationaux et internationaux chargés des politiques de prévention et de renforcement de la paix. Ensuite, il y a lieu de promouvoir les relations de bon voisinage et de coexistence pacifique, le non-recours à la force comme moyen de revendication, la compréhension et le respect mutuels, le renforcement de la coopération internationale, la culture de la paix et le dialogue entre les religions et les civilisations.

La pauvreté est l'une des causes principales des conflits dans le monde. Les couches les plus vulnérables de nos sociétés, en particulier les femmes et les enfants, les jeunes et les personnes âgées en sont les victimes premières. C'est également cette pauvreté extrême, le changement climatique et le désespoir qui exposent les jeunes de nos pays au terrorisme, à l'extrémisme violent et aux migrations, source de désastre humain que nous constatons aujourd'hui dans la Méditerranée. Pourtant, les solutions existent.

Au plan national, nos États doivent améliorer la gouvernance et créer les conditions, ainsi que des chances égales pour tous les citoyens. Au plan international, il nous faut mettre en application les décisions et les recommandations issues des grandes conférences internationales sur le financement du développement afin de réduire les effets de la pauvreté.

Prévenir les conflits c'est aussi et surtout s'abstenir de susciter des crises et limiter les interventions militaires dans des pays tiers contre, souvent, l'avis des pays de la région, en particulier lorsque le service après-vente n'est pas assuré. En effet, il est établi aujourd'hui que l'action militaire en Libye en 2011 a eu des effets collatéraux désastreux sur le Mali et l'ensemble des pays du Sahel. Prévenir les conflits, c'est également œuvrer pour le renforcement des capacités d'action des mécanismes spécifiques créés par les organisations régionales, notamment l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui disposent de mécanismes d'alerte précoce.

Pour terminer, je voudrais souligner la nécessité d'une démarche inclusive et globale prenant en compte les femmes et les jeunes dans l'analyse et la mise en œuvre des stratégies de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Personne ne doit être laissé de côté si nous voulons la paix durable dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Bulgarie.

M. Panayotov (Bulgarie) (*parle en anglais*) : La Bulgarie remercie la Suède d'avoir convoqué le présent débat sur un sujet très pertinent et on ne peut plus opportun. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général de son exposé présentant sa vision sur la manière de mener de l'avant l'action des Nations Unies sur la prévention.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

La note de cadrage distribuée par la présidence suédoise (S/2017/6, annexe) pour guider le débat d'aujourd'hui nous offre l'occasion d'examiner les nombreux aspects de la prévention, notamment le rôle qu'elle peut jouer pour mettre fin aux souffrances humaines et réduire les besoins humanitaires.

Le message tendant à ce que la prévention soit replacée au cœur de nos préoccupations a émané des examens de l'architecture de paix et de sécurité des Nations Unies, qui ont formulé des trésors de recommandations sur la voie à suivre, notamment en remédiant aux causes profondes des conflits armés beaucoup plus tôt. À cet égard, la Bulgarie accueille favorablement le nouveau et important concept de pérennisation de la paix, qui englobe les activités dont le but est de s'attaquer aux causes profondes des conflits armés, de prévenir le déclenchement de ces conflits ou leur reprise, et de permettre aux pays touchés par un conflit de progresser sur la voie du relèvement et du développement.

Se focaliser plus énergiquement sur la prévention signifie également que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 doit faire partie intégrante de nos stratégies de pérennisation de la paix. Cela étant entendu, la Bulgarie a participé à l'élaboration puis à la mise en œuvre des Directives pour une médiation efficace, qui préconisent une approche globale et intégrée, laquelle doit être reflétée dans chacun des trois piliers de l'action des Nations Unies : la paix et la sécurité, le développement, et les droits de l'homme.

Le coût humain des conflits armés est visible dans beaucoup trop d'endroits à travers le monde. C'est pourquoi mon pays se sent obligé de faire preuve d'une plus grande détermination à mettre en œuvre le nouveau concept de pérennisation de la paix, qui permet de trouver, à moindre coût, des règlements politiques durables aux conflits armés, dont découlent actuellement 80 % des besoins humanitaires mondiaux. À cet égard, au Sommet mondial sur l'action humanitaire, la Bulgarie formulé un ensemble d'engagements consacrés spécifiquement à la prévention, par l'élimination des causes profondes des conflits armés, l'atténuation de la fragilité dans les situations d'après-conflit et le regroupement des efforts relatifs à l'action humanitaire, au développement et à la consolidation de la paix.

En outre, la Bulgarie a toujours soutenu les capacités de médiation du système des Nations Unies, notamment par le biais d'une contribution financière annuelle volontaire au fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la médiation. Je tiens à assurer le Conseil que mon pays, conscient de l'importance croissante que revêtent la prévention des conflits et la pérennisation de la paix, est prêt à continuer de soutenir les activités que mène l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Djibouti.

M. Aden Moussa (Djibouti) (*parle en anglais*) : D'emblée, Djibouti s'associe à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

Djibouti souhaite une chaleureuse bienvenue à la Ministre suédoise des affaires étrangères, Mme Margot Wallström, et remercie le Chef de la délégation d'avoir pris l'initiative d'organiser cet important débat du Conseil de sécurité sur le thème « Prévention des conflits et pérennisation de la paix », au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Maintien de la paix et de la sécurité internationales ».

Nous avons suivi avec une grande attention le processus préparatoire du débat public important de ce jour via la diplomatie numérique suédoise, à laquelle la délégation a eu recours pour créer un environnement propice à ce qui sera, nous l'espérons, un débat riche et orienté sur l'action. Nous remercions également les intervenants pour la qualité des informations fournies dans leurs présentations.

(*l'orateur poursuit en français*)

Albert Camus, le penseur français, avait qualifié le XXe siècle de « siècle de la peur », en référence aux guerres atroces que ce siècle, qui a vu naître les Nations Unies, avait connues. On y lit également l'espoir que le siècle suivant soit celui de la paix, de l'harmonie entre les peuples et du développement. Même si beaucoup a été fait pour faire taire les armes, le siècle que nous vivons connaît encore une multiplicité de conflits et l'émergence de nouvelles menaces. Le continent africain, en particulier, demeure confronté à des défis complexes dont la liste est longue, mais nous n'en soulignons que les menaces les plus préoccupantes, telles que le terrorisme, les conflits intra-étatiques, les changements anticonstitutionnels de gouvernements, la criminalité transnationale organisée, ou la piraterie maritime. Si le diagnostic est clairement posé, peut-on dire que les solutions adaptées ont été identifiées et qu'elles produisent les résultats escomptés? La réponse ne peut être que nuancée.

Nous saluons tous les efforts entrepris par l'Union africaine visant à développer, en partenariat avec les Nations Unies, des outils prometteurs. Nous nous félicitons en particulier de l'effort d'élaboration d'un cadre continental pour la prévention structurelle des conflits, en tant qu'outil devant faciliter une approche coordonnée de la prévention structurelle à l'échelle de la Commission de l'Union africaine, ainsi que des instruments sur l'évaluation structurelle des pays dont l'objectif est de faciliter l'identification, à un stade précoce, de la vulnérabilité structurelle d'un pays donné aux conflits et la formulation de stratégies de réduction de ladite vulnérabilité structurelle. Grâce à ces outils, nous demeurons confiants en la capacité du continent, en partenariat avec les Nations Unies, à améliorer sensiblement la situation sécuritaire.

Si l'impact dévastateur des conflits sur les vies humaines et les souffrances indicibles qu'ils engendrent sont connus, leur coût à long terme sur l'infrastructure régionale et l'économie est beaucoup moins connu, comme le montre le récent rapport de l'Institute for Economics and Peace. Ce rapport, entièrement dédié à l'impact économique de la violence et du conflit sur l'économie mondiale, fournit une estimation vertigineuse du coût du conflit et de la violence. Pour 2015 seulement, souligne-t-il, les chiffres s'élèvent à 13 600 milliards de dollars, soit 13,3 % du produit national brut mondial. Pour une mise en perspective, comparons ce chiffre à l'engagement de 0,7 % pour l'aide au développement, soit 20 fois sa valeur. Ce constat seul dicte l'impératif de nous mobiliser en faveur de l'utilisation optimale des outils de la diplomatie préventive mis à notre disposition et contenus dans les Articles 33, 34, 35 et 99 de la Charte des Nations Unies, ainsi que de la mise en œuvre des recommandations issues du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (voir S/2015/446), publié en 2015. Le message du nouveau Secrétaire général, M. António Guterres, abonde dans ce sens et doit donner une impulsion décisive à notre action collective.

Djibouti est convaincu qu'il faut investir dans la paix. C'est pour cette raison que nous nous sommes joints au Groupe des amis de la pérennisation de la paix. La politique menée par S. E. M. Ismail Omar Guelleh, Président et Chef du Gouvernement de la République de Djibouti, est entièrement guidée par cet impératif de promotion de la paix. La prévention est une action continue qui nécessite une vigilance de tous les instants. À Djibouti, nous comprenons l'urgence de la prévention et d'une réponse adéquate face au péril de l'extrémisme violent qui menace nos sociétés de déstructuration. C'est l'objectif que vise le Horn and Eastern Africa Countering Violent Extremism Center of Excellence and Counter-messaging Hub in East Africa, dont le siège est à Djibouti.

Pour conclure, si le siècle dernier a été celui de la peur, il nous faut tout mettre en œuvre pour que celui-ci

ne voit pas proliférer une civilisation de la peur et de l'effroi, l'objectif avoué des terroristes. À défaut d'une paix perpétuelle, mobilisons-nous et investissons dans l'avènement d'une paix globale durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Sierra Leone.

M. Sumah (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je vous félicite chaleureusement, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je profite de cette occasion mémorable pour vous souhaiter une très bonne année. Ma délégation vous remercie d'avoir convoqué ce débat public. Je souhaite également remercier le Secrétaire général de son exposé très instructif.

Je tiens à exprimer les sincères excuses du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République de Sierra Leone qui, en raison de circonstances inévitables, n'a pas pu être parmi nous aujourd'hui.

Ma délégation souscrit à l'opinion exprimée dans la note de cadrage (S/2017/6, annexe), selon laquelle le Secrétaire général prend ses fonctions à un moment où l'Organisation des Nations Unies fait face à une multitude de défis complexes qui pèsent sur la paix et la sécurité et qu'il n'a peut-être jamais été aussi indispensable que l'Organisation soit en mesure d'honorer la promesse de sa Charte qui consiste à préserver les générations futures du fléau de la guerre. À cet égard, l'ONU devrait unir ses forces afin de fournir des analyses plus solides au Conseil et à la Commission de consolidation de la paix. Un financement prévisible et suffisant est indispensable pour la bonne gouvernance, la médiation, les équipes de pays et le Fonds pour la consolidation de la paix.

Comme l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Ban Ki-moon, l'a si bien dit,

> « [l]e coût humain de nos échecs est visible dans beaucoup trop d'endroits [...] nous disposons des outils nécessaires pour faire mieux. Alors, utilisons-les » (*S/PV.7561, p. 4*).

À cet égard, je voudrais, au nom du Gouvernement et du peuple sierra-léonais, exprimer notre profonde gratitude à la Commission de consolidation de la paix, à l'ensemble des membres de l'ONU et à nos partenaires internationaux pour l'appui et l'intérêt qu'ils continuent d'accorder au renforcement de la paix et de la sécurité en Sierra Leone. Aujourd'hui, nous avons engagé une transformation en profondeur du mandat principal de l'ONU pour le faire passer de la consolidation de la paix à la pérennisation de la paix et au développement. Cela témoigne du ferme attachement de l'Organisation à nos ambitions politiques et économiques. Sur cette note, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer, par l'intermédiaire de son président, l'Ambassadeur Marc-André Blanchard du Canada, notre gratitude aux membres de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix pour l'engagement indéfectible et l'appui sans faille que la formation continue d'apporter à nos efforts en faveur du renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

Dans le cadre de notre action pour prévenir les conflits et pérenniser la paix, nous avons réalisé des progrès dans les dossiers prioritaires qui pourraient être source de conflits, en particulier le chômage et l'autonomisation des jeunes, l'amélioration du système judiciaire et du secteur de la sécurité, et la bonne gestion de nos ressources naturelles. Des mécanismes ont été mis en place pour assurer une solide croissance tirée par le secteur privé, à même de produire des dividendes de la paix plus tangibles. Au fil des ans, la Sierra Leone a été félicitée pour son action en faveur de la consolidation de la paix et de la sécurité. La tenue successive et sans violence de trois élections régulières, transparentes et crédibles confirme que nous sommes prêts à passer à un stade supérieur de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Il est indéniable que notre processus démocratique s'enracine de plus en plus fermement.

La Sierra Leone, un pays qui jadis accueillait des soldats de la paix, en fournit désormais à d'autres. Notre pays, qui était autrefois synonyme de crise humanitaire, affichait l'une des économies les plus dynamiques avant le déclenchement de l'épidémie d'Ebola. Un pays qui avait été secoué par des dissensions armées et civiles s'est rétabli. Nous sommes reconnaissants à la Commission vérité et réconciliation de la Sierra Leone et au Tribunal spécial pour la Sierra Leone, et apprécions vivement l'engagement de nos amis internationaux. Il m'est agréable d'informer le Conseil que des progrès remarquables ont été accomplis dans la mise en place des structures nécessaires à la gestion des questions à risque, telles que le chômage des jeunes et leur autonomisation, la bonne gouvernance, l'état de droit, le trafic de drogues et la criminalité organisée. Nous avons toutefois encore besoin d'un appui international soutenu pour pouvoir relever pleinement tous les défis qui se posent encore à nous aux niveaux national et sous-régional. Les progrès

que nous avons collectivement accomplis pour améliorer la paix, la sécurité et la stabilité servent de socle à la mise en œuvre du Programme pour la prospérité, notre programme de développement national, qui a pour objectif de bâtir un avenir durable pour tous les Sierra-Léonais. Il met principalement l'accent sur les moyens de faire évoluer le pays au-delà de la phase de consolidation de la paix pour en faire un membre plus sûr, pacifique et responsable de la communauté des nations.

Le Gouvernement sierra-léonais s'est engagé à promouvoir la réconciliation nationale, le dialogue politique et un système de gouvernance sans exclusive, ainsi que l'égalité des sexes. Le processus de révision constitutionnelle est dans sa phase finale, qui porte sur les grandes questions politiques et sociales. Nous avons collectivement décidé de prendre les mesures nécessaires pour devenir un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2030. Cela fait près de 15 ans que le conflit en Sierra Leone a officiellement pris fin. Depuis la fin de la guerre, avec l'appui de l'ONU, le pays a fait des progrès considérables pour tracer la voie à suivre en vue de prévenir les conflits et pérenniser la paix. Nous avons considérablement amélioré notre profil de risque national en tant que pays sortant d'un conflit et bénéficions d'une confiance accrue en tant que destination d'investissements de qualité. En mars 2014, nous avons franchi une étape une importante dans nos efforts pour devenir un pays démocratique, pacifique, stable, développé et prospère. Avec la fermeture du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, le pays a tourné la page de la fragilité.

S'agissant de la prévention des conflits et du maintien de la paix, il est important de souligner le besoin critique d'institutions impartiales et transparentes, qui doivent être consolidées et renforcées grâce à une forte appropriation nationale et une ouverture à tous. Cela permet de prévenir la reprise de conflits et d'ancrer plus solidement la consolidation de la paix. Comme il est dit à juste titre dans le rapport (voir S/2015/490) du Groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de 2015, la coordination entre le Conseil de sécurité et les organismes de consolidation de la paix, tels que la Commission de consolidation de la paix, est vitale. Il faut une relation de travail mutuel avec une approche beaucoup plus ciblée qui vise à mettre à profit les avantages comparatifs de chacun. Il est tout aussi important d'établir des partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales pour lutter contre la criminalité transnationale.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la détermination de la Sierra Leone à promouvoir une paix et une sécurité durables à l'intérieur de ses frontières, et à s'attaquer aux défis sous-régionaux en matière de paix et de sécurité. Nous continuerons de faire fond sur les progrès remarquables que nous avons accomplis en termes de stabilité politique, qui est essentielle à notre développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Mayong Onon (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation se joint aux autres délégations pour féliciter la Suède d'avoir convoqué cet important débat de manière si opportune. Il offre aux États Membres une première occasion importante de prendre langue avec le Secrétaire général, M. Guterres, sur ses questions prioritaires, à savoir la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. À cet égard, nous remercions le Secrétaire général de nous avoir présenté dans les grandes lignes sa vision, que nous avons écoutée très attentivement.

La Malaisie s'associe aux déclarations faites par les représentants de la Thaïlande, du Venezuela et de la Finlande au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des amis de la médiation, respectivement.

La Malaisie réaffirme son appui au principe selon lequel la prévention des conflits doit être au cœur des travaux et activités du Conseil de sécurité. Traiter efficacement la myriade de défis à la paix et à la sécurité internationales exige aujourd'hui d'importants changements dans la manière dont le Conseil et l'ONU dans son ensemble travaillent. Nous nous félicitons également de l'accent accru mis sur les partenariats au sein et en dehors du système des Nations Unies dans le souci de rendre les réponses possibles plus complètes, crédibles et durables.

Pour aller de l'avant, le Conseil de sécurité doit travailler de manière plus globale avec l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Commission de consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, et éliminer les cloisons qui entravent l'action de l'Organisation. Un financement prévisible est également important pour la pérennisation de la paix. Nous voudrions encourager les donateurs non traditionnels et les autres partenaires à envisager de verser des contributions volontaires au Fonds pour

la consolidation de la paix dans le but de garantir un financement prévisible et durable pour les futurs efforts de consolidation de la paix. Compte tenu de l'accent renouvelé sur la primauté de la politique, le Conseil de sécurité doit prendre des mesures plus énergiques pour agir de manière préventive, y compris en habilitant son président à mener des dialogues de diplomatie discrète avec les représentants des pays inscrits à son ordre du jour.

Durant son mandat au Conseil de sécurité qui vient de s'achever, la Malaisie a vu cette approche à l'œuvre et estime que le Conseil aurait tout avantage à y recourir plus fréquemment. À tout le moins, cela fournirait un moyen d'avoir des contacts directs avec les pays concernés. Une action rapide et des mesures proactives sont indispensables, si le Conseil veut poursuivre avec détermination le programme de prévention des conflits. En même temps, nous ne devons pas perdre de vue les objectifs stratégiques plus vastes pour ce qui est de s'attaquer aux causes profondes des conflits, lesquelles peuvent comprendre la pauvreté, les inégalités, les violations des droits de l'homme et même la destruction de l'environnement.

La Malaisie considère que le Conseil de sécurité continue d'occuper une place unique et centrale pour prendre des mesures de mise en œuvre du programme de prévention des conflits. Comme l'ont dit en détail les orateurs précédents, la Charte des Nations Unies fournit les instruments nécessaires; ce qui est requis, ce sont les qualités de direction du Conseil et sa volonté politique d'utiliser et de mettre en œuvre ces instruments, en travaillant, bien sûr, en coordination et coopération étroites avec le Secrétariat, les États Membres et d'autres partenaires et parties prenantes.

Pour conclure, la Malaisie renouvelle l'expression de son attachement à travailler avec le Secrétaire général et à le soutenir dans la mise en œuvre de son rôle et de son mandat, et nous nous engageons également à continuer d'appuyer le travail du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

M. Gertze (Namibie) (*parle en anglais*) : Puisque c'est ma première intervention depuis que j'ai présenté hier mes lettres de créance à M. António Guterres, qu'il me soit permis de vous remercier de l'occasion qui m'est donnée de m'adresser au Conseil de sécurité, tout en félicitant la Suède et vous, Monsieur le Président, d'avoir accédé à la présidence; je vous souhaite, ainsi qu'aux autres nouveaux membres non permanents du Conseil, plein succès pendant votre mandat. Faisons de cette année l'année de la paix, comme le Secrétaire général nous l'a rappelé. En félicitant M. Guterres de sa nomination en tant que notre nouveau Secrétaire général, je voudrais saisir cette occasion pour le remercier d'avoir fait de la paix et de la prévention des conflits des orientations prioritaires pour notre travail cette année.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par le Représentant permanent du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Conseil de sécurité se souviendra que, pendant de nombreuses années, la Namibie a fait l'objet de débats au Conseil. Après notre accession à l'indépendance en 1990, nous sommes maintenant fiers de dire que la Namibie est un enfant de la solidarité internationale, qui a été mis au monde par l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes passés par des négociations longues et intenses entre les parties belligérantes et elles ont été au cœur de notre stabilité pendant les 26 dernières années, de même que notre décision de mettre en œuvre une politique de réconciliation nationale. Nos efforts de prévention des conflits ont tourné autour de notre politique de réconciliation nationale et de la garantie des droits de tous les citoyens namibiens, quelle que soit leur identité et bien que nous soyons conscients des profondes divisions au sein de la société.

Nous n'avons pas oublié les politiques d'oppression délibérée et de marginalisation qui résultaient du colonialisme et de l'apartheid. Cependant, nous avons choisi de célébrer notre indépendance, de jouir de notre liberté et de chérir la paix et l'harmonie afin de consolider un avenir prospère pour nos enfants. Si nous avons appris une chose de l'expérience de la Namibie, c'est que l'unité et la diversité sont cruciales pour la pérennisation de la paix. Pour faire prospérer cette unité, un dialogue ouvert et franc au sein de toutes les sociétés est indispensable.

Le 8 juin 2014, le pape François a dit :

> « L'instauration de la paix exige du courage, beaucoup plus que la guerre. Elle exige le courage […] de dire oui au respect des accords et non aux actes de provocation ».

Prévenir les conflits signifie s'engager en faveur de la paix et effectuer les changements profonds qui sont nécessaires pour maintenir la paix, même lorsqu'ils causent une gêne. Ici, à l'Organisation des Nations Unies, nous devons commencer à effectuer de profonds

changements, qui peuvent parfois causer une gêne, pour la paix. Nos structures aux niveaux régional, continental et mondial doivent être revues et améliorées. Puisque la note de cadrage (S/2017/6, annexe) pour cette séance indique que les outils requis pour la paix et la prévention des conflits sont disponibles dans la Charte des Nations Unies, notre solution politique fondamentale doit commencer ici, à l'Organisation des Nations Unies. Nous devons veiller à ce que les avantages des pratiques démocratiques se normalisent au sein d'un Conseil de sécurité restructuré et d'une Assemblée générale revitalisée.

Dans le Programme d'action de Beijing, de 1995, il est déclaré que la pleine participation des femmes aux prises de décision, à la prévention et au règlement des conflits et à toutes les autres initiatives de paix était essentielle pour la réalisation d'une paix durable. Ma délégation est fière que la Namibie ait dépêché au Darfour le tout premier contingent de police composé uniquement de femmes, et nous avons l'intention de maintenir cette méthode opérationnelle.

La Namibie s'associe sans réserve à l'Union africaine, à son Architecture africaine de paix et de sécurité et à la feuille de route y relative, axée sur la prévention et la gestion des conflits et la consolidation de la paix, qui sont toutes fondamentales pour faire taire les armes d'ici 2020. Néanmoins, cela nécessite également un engagement à réaliser les objectifs de développement durable, notamment à contrer la menace au développement posée par les changements climatiques.

Le désarmement nucléaire est au cœur de la prévention des conflits. Mais pour assurer son application concrète, nous devons commencer à promouvoir les utilisations pacifiques des technologies nucléaires, en liant la sécurité à l'utilisation de l'énergie nucléaire et au partage des technologies. Les générations futures en dépendent.

Pour conclure, qu'il me soit permis de rappeler au Conseil de sécurité que la Namibie continue de demander la reconnaissance et l'application du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination. Dans la même ligne, je rappelle au Conseil que le dossier du Sahara occidental reste en suspens; que cette question doit faire partie de nos débats sur la prévention des conflits; et que nous devons veiller à ce que les résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur ce territoire occupé soient appliquées sur-le-champ.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Guinée équatoriale.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : D'entrée de jeu, qu'il me soit permis, au nom de notre Chef d'État et de gouvernement, S. E. M. Obiang Nguema Mbasogo, d'exprimer les félicitations les plus sincères de ma délégation à la Suède à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil de sécurité, responsabilité qu'elle exerce avec dextérité et de grandes qualités de direction.

Pour formuler des observations plus succinctes, je limiterai ma déclaration à l'Afrique, où, dans le contexte de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix, une constatation critique s'offre, à savoir que l'Organisation des Nations Unies doit reconnaître la nécessité de la réforme du Conseil de sécurité et la mener à bien, notamment en prenant en compte la revendication de l'Union africaine, conformément au Consensus d'Ezulwini et à la Déclaration de Syrte.

La paix et la sécurité sont des conditions nécessaires pour le développement, la croissance et la stabilité. Dans le cadre de ses intérêts nationaux, la République de Guinée équatoriale déploie des efforts pour la paix et la liberté et reste fermement attachée à appuyer le Conseil de sécurité dans son rôle principal du maintien de la paix et de la sécurité internationales dans le monde.

Depuis qu'elle est devenue Membre de l'Organisation des Nations Unies, le 12 novembre 1968, la République de Guinée équatoriale n'a pas eu l'occasion d'être membre non permanent du Conseil de sécurité. Nous nous efforçons actuellement d'atteindre cet objectif en vertu du principe d'un roulement géographique équitable, qui sous-tend la légitimité de la prise de décisions à l'ONU. Cependant, mon pays, en tant qu'État Membre, promeut les principes du Conseil pour la paix et l'unité, au moyen de la coopération diplomatique et du recours au dialogue pacifique pour atténuer les causes et les conséquences des conflits et les menaces à la paix mondiale.

Les défis en matière de sécurité auxquels est actuellement confrontée l'humanité ne sont pas l'apanage d'un État, d'une région ou d'un continent. L'augmentation des conflits intra-étatiques et de la violence est devenue un phénomène mondial, car les conflits sont devenus plus complexes et plus multidimensionnels.

Pour garantir que le mandat du Conseil de sécurité soit mis en œuvre dans un esprit de coopération, j'ai tenu, en tant que Représentant permanent de mon pays, plus de 100 réunions bilatérales avec mes collègues ambassadeurs et avec les parties intéressées pour les informer de la Guinée équatoriale, et en particulier de son rôle dans la sous-région de l'Afrique centrale et, de façon générale, en Afrique.

Dans le cadre de ses efforts en faveur de la coopération internationale, la République de Guinée équatoriale a également coopéré avec des organisations intergouvernementales telles que l'Union africaine et ses organes et avec des organisations de la société civile comme le Comité d'appui à l'enfant de Guinée équatoriale et d'autres en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. À présent, mon gouvernement œuvre sans relâche à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de nombreuses autres initiatives en faveur du pluralisme pacifique.

L'initiative « *Horizonte 2020* », un cadre national de développement socio-économique adopté par la Guinée équatoriale, atteste de notre attachement à une gouvernance fondée sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix, au moyen de l'autonomisation économique. Notre engagement en faveur de cette initiative a produit des résultats louables. Nous avons en effet atteint cinq des huit objectifs du Millénaire pour le développement.

L'attachement de la République de Guinée équatoriale à une paix et une sécurité durables se reflète dans le multilatéralisme et la responsabilité collective, qui sont renforcés par notre participation et notre appui à divers organisations intergouvernementales et groupes de travail.

Grâce à ces programmes, nous continuons à bâtir des consensus et à créer des possibilités de partenariat en organisant des réunions, des conférences et des manifestations qui portent sur des questions sociales, économiques, politiques, sanitaires et environnementales. Nous avons accueilli le Sommet de l'Union africaine, la Coupe d'Afrique des Nations, la Conférence internationale de l'Union africaine sur le combat de l'Afrique contre Ebola, le Prix international UNESCO-Guinée équatoriale pour la recherche en sciences de la vie, une réunion du Programme spécial pour la sécurité alimentaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Sommet de l'Afrique australe, le Sommet Amérique du Sud-Afrique, le Sommet sur la coopération Afrique-Turquie, le Sommet afro-arabe et bien d'autres manifestations.

Selon le rapport *Global Peace Index,* édition 2016, sur le plan de la paix, la situation dans le monde est très grave et présente des risques. Ce rapport indique que le monde est devenu moins paisible par rapport aux années précédentes. La violence est une conséquence des conditions de vie humaines, et ses effets psychosociaux sont omniprésents. Chaque jour, nous lisons les titres des journaux et nous sommes témoins des effets des conflits complexes et multidimensionnels : des images de violences, de destructions et de crises humanitaires qui résultent d'une situation précaire en matière de sécurité. Les hommes, le femmes et les enfants figurant sur ces images illustrent les conséquences de décisions prises par des acteurs et des institutions politiques, internes et externes.

Le règlement des conflits exige une démarche intégrée pour s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs de la violence entre États. En Afrique, les statistiques nous indiquent que grâce à des partenariats avec les organisations sous-régionales, régionales et intergouvernementales comme l'ONU et ses organes, les États africains peuvent créer des institutions publiques responsables, qui peuvent assurer un développement inclusif et une paix durable.

Les études montrent que les deux tiers des activités du Conseil de sécurité au cours des années précédentes ont porté sur la violence et les conflits en Afrique. Pourtant, l'Afrique n'est pas pleinement représentée au sein des organes directeurs de l'ONU et de ses entités, notamment le Conseil de sécurité. Il y a actuellement neuf opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique. Il est donc inconcevable et injustifiable que l'Afrique, qui compte 54 États Membres à l'ONU et dont les problèmes représentent plus de 70 % des affaire traitées chaque année par le Conseil de sécurité, ne dispose pas encore d'un seul siège permanent au Conseil de sécurité.

Le fait de ne pas faire participer les États africains aux efforts concernant leurs problèmes et leur sécurité crée des conditions sociales, politiques et humanitaires qui maintiennent les États et les institutions africains dans une situation de dépendance par rapport à l'aide extérieure, de sous-développement et d'instabilité. Les États Membres doivent résister à la tentation de modeler d'autres régions du monde sur leur propre image.

En outre, le Conseil de sécurité doit reconnaître que la longévité des dirigeants dépend du modèle de démocratisation et peut être un facteur positif pour le maintien de la paix. Elle ne suppose pas nécessairement un gouvernement non démocratique. Dans le cas de la Guinée équatoriale, la longévité de notre dirigeant a été un facteur important d'unité, de morale, de force, de développement des infrastructures essentielles et de paix durable. Sur le plan multilatéral, la République de Guinée équatoriale, sous la direction avisée du Président Obiang Nguema Mbasogo, continue de jouer un rôle essentiel dans le règlement des conflits pour assurer la paix et la stabilité en Afrique. Dans ce contexte, selon le *Global Peace Index,* édition 2016, la Guinée équatoriale fait partie des 10 pays les plus pacifiques d'Afrique. Par ailleurs, notre taux d'alphabétisation, qui est de 93 %, est l'un des plus élevés en Afrique et grâce à des investissement solides, mon pays a l'un des produits intérieurs bruts par habitant les plus élevés d'Afrique.

Pour terminer, la République de Guinée équatoriale cherche à promouvoir des structures intégrées en ce qui concerne le maintien de la paix et la sécurité internationales, par la diplomatie et le compromis. Les qualités et les valeurs de la République de Guinée équatoriale reposent sur les piliers que sont l'ardeur au travail, le dynamisme et l'innovation. De l'avis de la République de Guinée équatoriale, l'efficacité de l'ONU peut être renforcée et à cet égard, nous voudrions faire la recommandations suivante. Le Conseil de sécurité doit améliorer la supervision et la coordination des efforts des États Membres pour prévenir les conséquences des conflits et, ainsi, continuer à promouvoir l'instauration de la paix, le maintien de la paix et la pérennisation la paix dans le monde entier.

Je voudrais clore mon intervention en félicitant à nouveau les nouveaux membres du Conseil de sécurité et en exprimant mon souhait que le monde puisse connaître une paix solide en 2017 grâce à leurs efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arménie.

M. Samvelian (Arménie) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux autres orateurs pour vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion du début de votre mandat de deux ans au Conseil de sécurité. Nous nous félicitons également de votre présidence ainsi que du thème que vous avez choisi pour le débat public d'aujourd'hui. C'est en effet une excellente occasion d'échanger des vues avec le nouveau Secrétaire général sur cette question fondamentale qu'est la prévention des conflits. Nous remercions le Secrétaire général de son analyse approfondie et de son intention de promouvoir la diplomatie au service de la paix. C'est une question qui est particulièrement d'actualité étant donné que nous sommes confrontés à de graves défis en ce qui concerne la paix et la sécurité au niveau mondial.

Tout d'abord, l'Arménie, qui a toujours appuyé et promu la notion et la pratique de la prévention des conflits, se félicite tout particulièrement de l'accent qui a été mis sur le fait qu'il faut agir rapidement pour prévenir les conflits. Toutefois, force est de constater qu'il s'agit d'un défi persistant étant donné que les activités opérationnelles de l'ONU et de ses organes compétents traitent souvent des conflits au fur et à mesure qu'ils éclatent et que les mesures préventives collectives n'ont pas connu beaucoup de succès.

En ce qui concerne la question de la prévention, l'Arménie a toujours souligné l'importance des synergies, de la cohérence et de la coordination entre les organismes des Nations Unies en vue de réaliser, dans la durée, les principaux objectifs de l'Organisation – objectifs qui se renforcent mutuellement, sont liés les uns aux autres et sont indissociables –, à savoir les trois piliers que sont la paix et de la sécurité, le développement et les droits de l'homme. En soulignant qu'il faut s'attacher à obtenir des résultats concrets, nous avons toujours mis l'accent sur la prévention précoce, car l'inaction donne lieu à des conflits, de graves crises humanitaires et pire, des atrocités criminelles.

Nous pensons qu'au fil des ans, l'ONU et ses États Membres sont parvenus à la conclusion raisonnable qu'il est possible de détecter les situations de conflit bien à l'avance, car il s'agit le plus souvent de réactions à des injustices persistantes, à la discrimination et au déni de droits – qui sont généralement les causes profondes des conflits. Nous parlons d'expérience. Par conséquent, l'ensemble du système des Nations Unies doit accorder une attention particulière à l'aspect « droits de l'homme » en matière de prévention des conflits. Autrement dit, tous les droits de l'homme sont une composante de la sécurité.

Deuxièmement, il faut reconnaître et appuyer davantage le contexte régional de la prévention des conflits. La répartition des tâches ainsi que la coordination des efforts et des activités en évitant les doubles emplois sont des éléments essentiels du renforcement des capacités des organisations régionales en matière de prévention et de règlement les conflits.

Notre pays est un cas exemplaire de réussite s'agissant de ces efforts dans notre région.

L'Arménie se félicite de l'appui de la communauté internationale, de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétaire général aux travaux de la coprésidence du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe visant à parvenir à un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh.

À cet égard, l'Arménie voudrait attirer à nouveau l'attention de la communauté internationale sur le fait que l'Azerbaïdjan continue de faire obstacle à des progrès concrets vers un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh, dans le cadre du format convenu au niveau international. Tout récemment, le 29 décembre, dans le cadre d'une tactique de diversion, l'Azerbaïdjan a fait une tentative d'incursion en Arménie, ce qui a entraîné des pertes en vies humaines. Cet acte odieux s'est produit quelques mois seulement après l'attaque massive lancée par l'Azerbaïdjan contre le Haut-Karabakh au début du mois d'avril 2016. Par ces actes, l'Azerbaïdjan continue de porter gravement atteinte au processus de paix.

En outre, la glorification habituelle des atrocités, décapitations et mutilations commises par les forces armées azerbaïdjanaises, qui ont pu être observées dernièrement durant l'agression d'avril 2016, constituent une triste démonstration de l'incapacité des autorités azerbaïdjanaises à respecter les normes fondamentales du monde civilisé. Les auteurs de ces crimes odieux doivent être traduits en justice. L'irresponsabilité et le comportement belliqueux des autorités azerbaïdjanaises doivent être condamnés fermement par la communauté internationale.

Dans une déclaration prononcée le 29 décembre 2016, le Ministre arménien des affaires étrangères a souligné qu'à un moment où les plus graves dommages infligés au processus de règlement de la situation par l'agression azerbaïdjanaise contre le Haut-Karabakh en avril 2016 n'avaient pas encore été réparés, Bakou s'est embarqué dans une nouvelle entreprise aventuriste, en violation flagrante des accords conclus aux sommets de Vienne et de Saint-Pétersbourg et de l'engagement pris d'œuvrer à un règlement pacifique de cette question. L'Azerbaïdjan agit au mépris total de la dernière déclaration des Ministres des affaires étrangères des coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE, publiée à Hambourg le 8 décembre 2016, dans laquelle ceux-ci l'exhortent à respecter scrupuleusement les accords de cessez-le-feu signés en 1994/95.

Dans une autre déclaration en date du 9 décembre 2016, les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE ont réitéré leur appel au strict respect des accords conclus durant les sommets de Vienne et Saint-Pétersbourg, notamment l'obligation de mettre en place dans les plus brefs délais un mécanisme d'enquête de l'OSCE. À ce jour, l'Azerbaïdjan continue de rejeter la mise en œuvre des accords concernant l'augmentation du nombre de membres de l'équipe de surveillance de l'OSCE dans la zone de conflit du Haut-Karabakh et la création d'un mécanisme d'enquête de l'OSCE chargé de faire la lumière sur les violations du cessez-le-feu. Les dernières interventions militaires de l'Azerbaïdjan, en date du 29 décembre 2016, ne font que confirmer son intention d'empêcher la vérification des violations du cessez-le-feu, d'éviter d'en porter la responsabilité et de continuer à attiser les tensions.

L'Arménie demeure pleinement attachée au règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh selon les modalités établies au niveau international de la coprésidence du Groupe de Minsk de l'OSCE et demande instamment, à titre de priorité immédiate, que soient pleinement mis en œuvre les accords conclus aux sommets de Vienne et de Saint-Pétersbourg, qui se sont respectivement tenus en mai et juin 2016.

Pour conclure, la prévention des conflits ou de leur reprise suppose également un changement de mentalité. Nous exhortons l'Azerbaïdjan à prendre conscience du fait qu'il n'existe pas d'autre option que le règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh, que ce conflit ne peut être réglé par des moyens militaires et que rien ne saurait justifier les pertes humaines qui y sont associées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afghanistan.

M. Saikal (Afghanistan) (*parle en anglais*) : L'Afghanistan tient à remercier S. E. Mme Margot Wallström, Ministre des affaires étrangères du Royaume de Suède, et sa délégation d'avoir convoqué cet important débat aujourd'hui, et nous espérons que la présente séance permettra aux efforts de l'ONU de franchir une nouvelle étape en faisant de la prévention des conflits un élément fondamental du dispositif de paix et de sécurité de l'Organisation. Nous tenons également à remercier plus particulièrement le Secrétaire général, M. António Guterres, de l'exposé visionnaire et enthousiasmant qu'il a présenté tout à l'heure.

Aujourd’hui, le sang a une nouvelle fois coulé dans mon pays. Les Taliban ont commis de multiples attaques terroristes dans les provinces de Kaboul, Kandahar et Helmand. Selon les dernières informations, environ 135 personnes, dont une majorité de civils, y compris des femmes et des enfants, ont été tuées ou blessées dans ce carnage. Le Gouverneur de la province de Kandahar, l’Ambassadeur des Émirats arabes unis en Afghanistan et un certain nombre de collègues diplomates font partie des blessés. Nous prions pour les personnes qui ont été tuées et souhaitons un prompt rétablissement aux blessés. Je tiens à remercier Mme Wallström du message de soutien qu’elle a adressé ce matin aux victimes, au Gouvernement et au peuple afghans.

Les attaques commises aujourd’hui dans mon pays et les vues exprimées dans le cadre du présent débat illustrent clairement le fait que la pérennisation de la paix est une entreprise complexe qui exige de déployer des efforts cohérents à plusieurs niveaux. Elles montrent également que l’ONU est simultanément préoccupée par un nombre inédit de crises sécuritaires et humanitaires et que nous devons accentuer nos efforts en vue de régler les conflits d’aujourd’hui et de prévenir ceux de demain. Un aperçu de la situation internationale actuelle révèle que l’extrémisme violent et le terrorisme sont les traits dominants dans plusieurs situations de conflit à travers le monde. Nous estimons que le terrorisme ne peut être vaincu que sur la base d’une approche multidimensionnelle axée sur ses facteurs internes et externes.

Le Plan d’action du Secrétaire général pour la prévention de l’extrémisme violent est un outil de prévention clef pour s’attaquer à certains facteurs internes de l’extrémisme violent au niveau sociétal, plus encore que les mesures de sécurité et l’action militaire. Ceci dit, l’ONU doit également prêter davantage attention à certains facteurs externes de tels phénomènes. Le cycle de violence et d’insécurité en Afghanistan et dans notre partie du monde est indissolublement lié à la présence de sanctuaires et de lieux de repli dans la région, qui permettent aux groupes extrémistes de recevoir un soutien et de bénéficier d’un flux incessant d’appui politique, financier, matériel et logistique afin de poursuivre leurs perfides activités.

Sur cette base, l’ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, doit élaborer une approche viable en vue d’identifier les situations où des éléments de certaines institutions nationales facilitent la violence et les activités extrémistes de suppléants non étatiques pour promouvoir leur programme de politique étrangère.

L’objectif de pérennisation de la paix va de pair avec les objectifs de développement durable à l’horizon 2030 et constitue un outil essentiel en ce qu’il contribue à prévenir l’apparition de problèmes qui pourraient donner lieu à des conflits et à l’instabilité, notamment la pauvreté, le manque de développement et une situation humanitaire désastreuse. Conformément à l’objectif 16, il est crucial de maintenir un partenariat continu entre la communauté internationale et les États fragiles pour aider ces États à atteindre leurs objectifs nationaux de développement.

Le dialogue national, la médiation et la réconciliation, qui visent à promouvoir la compréhension afin de prévenir les conflits et à régler les conflits par des moyens pacifiques, sont d’autres composantes importantes des initiatives de prévention des conflits et de pérennisation de la paix. Dans notre cas, le Gouvernement d’unité nationale ne ménage aucun effort pour offrir une paix durable à notre population. À cette fin, nous entrons en contact avec des éléments disposés à la réconciliation des groupes armés afghans qui sont prêts à renoncer à la violence et à devenir des citoyens pacifiques et respectueux des lois.

Nous nous félicitons que nos initiatives de paix jouissent d’un large appui de nos partenaires régionaux et internationaux, qui est indispensable à la réussite de nos efforts. Il est toutefois impératif, dans notre cas comme dans tout autre processus de paix, de respecter pleinement les principes d’appropriation et de direction nationales, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, notamment le principe de respect de la souveraineté nationale et de l’intégrité territoriale des États. Dans ce contexte, nous avons fait part de sérieuses réserves en ce qui concerne les déclarations de certains acteurs régionaux faisant état de contacts avec des groupes d’opposition armée actifs en Afghanistan, et ce sans l’accord du Gouvernement afghan. Je réaffirme que tout dialogue sur la situation dans mon pays n’a aucune valeur ni aucune légitimité sans l’accord et la participation de mon gouvernement, qui est le plus démocratiquement élu de l’histoire de notre pays.

Quelles mesures additionnelles le Conseil de sécurité et le système des Nations Unies doivent-ils prendre pour relancer les efforts existants et comment les moyens de prévention actuels peuvent-ils être utilisés plus efficacement afin de prévenir un conflit et de pérenniser la paix? L’ONU est bien placée pour combler

le déficit de confiance associé aux rivalités négatives entre États, qui sont souvent à l'origine des conflits et poussent certains acteurs à employer tous les moyens, notamment le recours à des forces supplétives violentes, pour servir leurs intérêts politiques, sécuritaires et économiques. Ce phénomène est fort répandu dans notre région. L'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, peut jouer un rôle important dans la lutte contre les causes profondes et les facteurs structurels des conflits, ainsi que dans la promotion des efforts visant à renforcer la confiance mutuelle dans l'intérêt de tous, aux niveaux national, régional et international.

L'unité et le consensus au sein du Conseil, ainsi que la promotion de la justice, sont impératifs en vue de prévenir les conflits et de pérenniser la paix. Beaucoup trop souvent, les désaccords entre les membres du Conseil bloquent la mise en place des mesures nécessaires pour éviter l'aggravation d'un conflit donné et créer des conditions propices à la conduite d'un dialogue sain et de négociations en faveur de la paix. En outre, le renforcement du système d'alerte rapide de l'ONU exige de renforcer la coordination entre les bureaux compétents des Nations Unies pour surveiller les situations fluides et potentiellement conflictuelles afin d'identifier des approches viables permettant d'éviter des crises potentielles.

En conclusion, nous espérons que l'année 2017 marquera le début d'une nouvelle ère d'efforts positifs de la part de l'ONU pour mettre la prévention et la pérennisation de la paix au premier rang de son action en faveur d'un monde plus pacifique et plus prospère pour l'humanité tout entière. Nous appuyons pleinement la vision que le Secrétaire général a présentée aujourd'hui au sujet de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix et attendons avec intérêt de travailler avec lui à sa mise en œuvre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bélarus.

M. Dapkiunas (Bélarus) (*parle en anglais*) : Jusqu'à aujourd'hui, j'avais des doutes quant à ma participation à la présente séance. En effet, quelles sont vos chances d'être entendu lorsque vous êtes inscrit à la 86e place sur la liste des orateurs? Mais ce qui a fait pencher la balance, c'est le fait que la Suède est l'organisatrice de cet événement. Pour ma part, c'est le courage et l'humanité de diplomates suédois légendaires, les noms de Raoul Wallenberg et de Dag Hammarskjöld sont les premiers qui viennent à l'esprit, qui m'ont laissé espérer que la séance d'aujourd'hui serait plus directe et moins conventionnelle que ce que permet habituellement le format du Conseil.

On dira que je suis alarmiste et facilement impressionnable, mais j'ai choisi de croire que l'érosion larvée, ces dernières décennies, du cadre des relations internationales fondé sur des règles et des principes a progressivement accru le risque d'un conflit nucléaire total, entre les grandes puissances du monde, qui aboutirait à la destruction de la planète, que ce soit de manière intentionnelle, accidentelle ou du fait d'un tragique concours de circonstances. Faute d'un accord véritable entre les grandes puissances nucléaires mondiales, par lequel elles reconnaîtraient leur responsabilité fondamentale commune d'empêcher ce qui serait l'ultime guerre mondiale et de mettre en place un cadre collectif pour la paix, tous nos efforts pour trouver des solutions durables aux conflits de plus petite échelle resteront vains, selon toute vraisemblance.

L'ONU a beaucoup fait pour la paix et la sécurité en essayant de micro-gérer un système déréglé au niveau global. Mais elle peut faire mieux. Nous devons reconnaître qu'il faut cesser de mettre en permanence à l'épreuve le niveau d'endurance de la viabilité du monde. Le monde doit se réveiller et prendre conscience du véritable degré de fragilité de notre environnement, physique, social, culturel et politique. Cette prise de conscience ne va pas venir d'un vote à la majorité à l'Assemblée générale ou au Conseil de sécurité. La bonne volonté, aussi grande et partagée soit-elle, ne pourra jamais compenser pour le manque de leadership de nos dirigeants. Les dirigeants doivent montrer la voie.

Il y aura peut-être un tournant dans l'histoire moderne le jour où les plus grandes puissances militaires du monde conviendront publiquement que s'agissant de la sécurité mondiale, pour elles, il n'y a qu'une voie possible, qu'un seul choix, celui de la paix mondiale, une paix mondiale fondée sur un cadre juridique commun garanti conjointement par elles, en toute bonne foi et du mieux possible.

Le monde attend avec anxiété de voir si le récent regain d'espoir en faveur d'une meilleure compréhension entre les superpuissances mondiales va se concrétiser. Cette idée d'une responsabilité particulière qui incomberait à ceux qui dirigent le monde rend-elle les autres membres du Conseil superflus pour autant? Absolument pas. Les membres élus du Conseil ont un rôle important. Mais la véritable manière d'estimer la valeur de la contribution d'un pays aux travaux du Conseil ne se mesure pas en nombre de déclarations

faites, de manifestations parallèles organisées ou de participations à un vote. La véritable mesure du succès des travaux du Conseil est la capacité de chacun de ses membres, sans rechercher l'attention ou la publicité voire en agissant à l'abri des regards, de susciter au sein du Conseil un sentiment d'urgence morale accrue qui incite les grandes puissances à être davantage en phase avec le monde et à faire preuve d'empathie.

Nous manions tous à la perfection l'art d'expliquer à nos interlocuteurs ce que nous savons être juste. Certains d'entre nous excellent à reprocher publiquement leurs agissements à leurs adversaires. Mais nous sommes très peu à avoir le courage de prendre du recul, d'accorder le bénéfice du doute et d'adoucir notre discours au nom d'une meilleure compréhension.

Le monde n'a nul besoin que le Conseil de sécurité soit une arène politique de plus. Le monde n'a même que faire d'un Conseil de sécurité servant de tribune publique. Ce dont il a terriblement besoin en revanche, c'est d'un Conseil de sécurité qui se définisse non pas tant par ses rouages politiques que par l'interaction sincère d'êtres humains qui s'efforcent de leur mieux de tendre la main à leurs homologues, de dialoguer les uns avec les autres et pas simplement de parler aux autres.

Au risque de m'attirer les foudres du Président pour n'avoir pas respecté la sacro-sainte durée impartie pour les déclarations, je voudrais terminer sur cette invitation si précieuse à utiliser le meilleur des outils dont les hommes disposent pour prévenir les guerres et les conflits et y mettre un terme :

> « Le pardon brise le lien de causalité parce que celui qui vous pardonne, par amour, endosse les conséquences de vos actes. Le pardon suppose donc nécessairement un sacrifice. Le prix à payer pour votre propre libération grâce au sacrifice d'un autre est qu'à votre tour, vous devez être prêt à faire de même, quelles que soient les conséquences pour vous. »

Ces sages paroles sont celles d'un grand homme suédois, qui fut le deuxième Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Dag Hammarskjöld.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Cambodge.

M. Ry Tuy (Cambodge) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter la Suède et vous-même, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et pour avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui.

Avant de faire ma déclaration à titre national, je voudrais souscrire aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Je profite de cette occasion pour transmettre au Secrétaire général António Guterres les remerciements de ma délégation pour avoir présenté sa vision de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix dans le monde. Le Cambodge appuie totalement l'ambition du Secrétaire général de faire de 2017 une année de paix et nous l'assurons de la pleine coopération du Cambodge pour faire en sorte qu'elle se matérialise.

Tandis que la communauté internationale demeure pleinement engagée dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la situation mondiale en matière de sécurité reste préoccupante. Les 10 premiers jours de cette nouvelle année ont été marqués par de multiples attentats à travers le monde. Ces attaques entravent le développement socioéconomique en faveur duquel l'Organisation travaille d'arrache-pied.

Les conflits de longue date perpétuent la violence, alimentant la pensée et l'action radicales. La prévention des conflits est une condition indispensable pour la paix et le développement durables. Pour pérenniser la paix, la communauté mondiale doit s'attaquer aux causes profondes des conflits, notamment les facteurs sociaux, politiques et économiques négatifs qui contribuent au cycle de la violence. À cet égard, l'ONU et ses organes, dont le Conseil de sécurité, ont un rôle vital à jouer. La Charte des Nations Unies énonce les responsabilités de l'Organisation en matière de promotion du règlement pacifique des différends afin d'apporter durablement paix, sécurité et prospérité aux populations du monde.

Par conséquent, la prévention des conflits doit être au cœur des activités de l'ONU, ce qui veut dire qu'il faut agir tôt et de manière énergique pour résoudre les différends. Ma délégation estime que pour que cette stratégie soit efficace, il faut que toutes les parties fassent montre d'une plus grande volonté politique. Toutefois, la prévention des conflits ne doit pas être vue sous un angle étroit la limitant au seul maintien de la paix et de la sécurité internationales par des moyens militaires. Au contraire, tous les organes de l'ONU devraient donner la priorité absolue à la promotion du développement socioéconomique et à la lutte contre les

changements climatiques. C'est pourquoi, s'il l'on veut insuffler le leadership politique nécessaire pour tirer pleinement parti des possibilités offertes en matière d'action préventive, il faut encourager une coopération internationale globale et véritable. Le Conseil de sécurité doit être prêt à travailler avec l'ensemble des États Membres, en restant comptable de ses actes et transparent dans son engagement. Les vues de l'Assemblée générale, l'organe le plus démocratique et le plus représentatif du système des Nations Unies, doivent être pleinement prises en compte par le Conseil dans ses travaux, en particulier en ce qui concerne les questions de développement en relation avec les objectifs de prévention des conflits.

Le Gouvernement royal du Cambodge estime que c'est en se concentrant sur cette conception large de la prévention des conflits que le regain de volonté politique, associé à un ferme leadership des Nations Unies, ouvrira la voie à un monde plus sûr et plus prospère pour tous. Ma délégation réaffirme l'importance d'instaurer des relations de travail plus efficaces entre le Conseil de sécurité et le Secrétaire général, tout en tenant pleinement compte des avis exprimés par les États Membres de l'ONU. Le rôle du Secrétaire général est indubitablement important à cet égard, et ses rapports et autres recommandations doivent être fondés sur des données précises, fiables et vérifiables, ce qui nous aidera à mieux comprendre les questions et éclairera en conséquence nos décisions, pour au final contribuer à la pérennisation de la paix et du développement partout dans le monde. Le renforcement des relations de travail entre le Conseil, le Secrétaire général et l'Assemblée générale favorisera la transparence de nos travaux tout en veillant à ce que l'Organisation soit responsable devant ses mandants.

En matière de prévention des conflits, il est important de rejeter l'emploi ou la menace de l'emploi de la force dans les relations internationales, un principe inscrit dans la Charte des Nations Unies. Les États Membres doivent respecter pleinement la Charte, y compris les principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'autodétermination des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Le Gouvernement royal du Cambodge est prêt à coopérer activement avec tous ses partenaires dans le domaine de la prévention des conflits en vue de promouvoir le programme mondial de développement durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

M. Kamau (Kenya) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier et pour la manière dont vous avez conduit jusqu'ici les affaires du Conseil. Je vous remercie d'avoir organisé ce débat opportun sur « La prévention des conflits et la pérennisation de la paix » et de nous avoir fourni à cette fin une note de cadrage (S/2017/6, annexe).

Je remercie le Secrétaire général de son exposé détaillé sur la manière dont nous pouvons prévenir les conflits et réaliser une paix durable, conformément à la Charte des Nations Unies. Nous pensons que les priorités qu'il a énoncées dans son exposé, en particulier sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix, vont redynamiser et recentrer notre engagement collectif à atteindre les objectifs énoncés dans la Charte. Nous croyons, comme le Secrétaire général, que le monde a besoin d'urgence d'une « montée en puissance de la diplomatie au service de la paix. « Le Kenya est prêt à jouer son rôle dans cette montée en puissance.

Je remercie également les orateurs précédents de leurs déclarations instructives.

Nous croyons que pour réussir notre objectif de pérennisation de la paix, nous devons remanier et redéfinir nos réponses. La pérennisation de la paix passe par tous nos efforts collectifs, de la prévention des conflits au maintien et au rétablissement de la paix, de la reconstruction au développement. Et nous convenons avec le Secrétaire général que la responsabilité première de la prévention des conflits incombe aux États Membres.

L'approche renouvelée en matière de pérennisation de la paix que le Secrétaire général a présentée aujourd'hui constitue une excellente occasion pour l'Organisation des Nations Unies de mieux s'adapter aux réalités mondiales actuelles. Nous devons réintégrer la paix dans notre programme de sécurité, de développement et des droits de l'homme. Nous devons mettre l'accent sur la prévention des conflits et sur le règlement de leurs causes profondes.

Nous savons que l'architecture de paix et de sécurité des Nations Unies a bénéficié de trois examens des opérations de paix en 2015. De même, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 nous fournit une base solide pour atteindre et pérenniser la paix et la prospérité sans laisser personne de côté. Les objectifs de développement durable constituent la base nécessaire

pour traiter les causes profondes des conflits, y compris la pauvreté. Notre forte volonté politique collective ne peut nous aider à parvenir à une paix durable que lorsque nous investissons des ressources financières et autres dans la prévention. Cela nous permettra de mieux comprendre les conflits, de partager les informations relatives aux alertes rapides et d'élaborer une analyse appropriée des points chauds potentiels en vue de mener rapidement des interventions précoces.

L'ONU a un caractère important et unique qui renforce son rôle dans la prévention des conflits. C'est la seule entité véritablement universelle qui puisse énoncer et élaborer des normes pour que les États Membres réagissent aux conflits et les préviennent. Mais pour que l'Organisation joue son rôle de chef de file dans la prévention des conflits, elle doit rompre la mentalité de cloisonnement qui sévit au sein de son système et qui nuit à sa capacité à prévenir les conflits. Nous sommes donc d'accord avec le Secrétaire général pour dire que les réponses des Nations Unies restent trop fragmentées.

Je souhaiterais souligner quelques domaines et des mesures que, selon nous, le Conseil peut prendre pour assurer une prévention plus efficace des conflits entre les États Membres et dans tout le système des Nations Unies.

Tout d'abord, une paix durable exige le développement d'institutions nationales capables de s'attaquer aux causes profondes des conflits. L'appropriation nationale et la direction inclusive de ces institutions sont essentielles au succès des efforts visant à prévenir les conflits et à pérenniser la paix. Une coordination et une coopération solides entre l'ONU et les autorités nationales, fondées sur la complémentarité mutuelle, sont essentielles au succès de la conception des missions politiques spéciales, y compris les missions de médiation, les opérations de maintien de la paix, les programmes de consolidation de la paix et d'autres actions préventives. La participation inclusive des jeunes et des femmes aux institutions nationales est également indispensable à la pérennisation de la paix.

Deuxièmement, les Nations Unies, y compris le Conseil, doivent continuer à encourager et à renforcer les partenariats mutuellement favorables à la prévention des conflits avec les entités régionales et sous-régionales. Les conflits modernes sont de plus en plus interétatiques et, dans certaines régions, de plus en plus transfrontaliers, en raison de griefs politiques et socio-économiques bien précis. Les entités régionales ont une meilleure connaissance de leurs zones d'activité, y compris des moindres détails sur la dynamique des conflits, tandis que les Nations Unies disposent d'une expertise et d'outils uniques au niveau mondial pour résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Troisièmement, le Conseil de sécurité, en tant que gardien de la paix et de la sécurité internationales, doit accorder la priorité au financement de la prévention des conflits, y compris par le biais du Fonds pour la consolidation de la paix, afin d'assurer un financement durable et prévisible. La flexibilité dans la mobilisation des ressources et les partenariats avec les institutions financières internationales et les banques régionales de développement sont essentielles.

Quatrièmement, la prévention des conflits est impossible en l'absence de mécanismes d'alerte rapide efficaces. Il est essentiel que les Nations Unies, y compris le Conseil, aident les États Membres et les entités régionales et sous-régionales à développer des capacités d'analyse d'alerte précoce, d'échange d'informations et d'élaboration d'approches communes pour prévenir l'éruption de conflits violents. Cela est normalement beaucoup moins coûteux et plus efficace pour résoudre les conflits que les outils réactifs habituels utilisés une fois les violences déclenchées.

Cinquièmement, il est essentiel, en matière de pérennisation de la paix et de prévention des conflits, de renforcer les liens entre les diverses entités des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Il faut renforcer des organes intergouvernementaux uniques, comme la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies, afin qu'ils puissent mieux assumer leur rôle dans la prévention des conflits et la pérennisation de la paix, tout en améliorant la cohérence des efforts des Nations Unies.

Pour terminer, je tiens à souligner que les progrès réalisés afin d'accorder un statut prioritaire à la prévention des conflits et à la pérennisation de la paix dépendront de la confiance des citoyens dans les institutions politiques, de l'inclusion, de la justice et de l'état de droit au sein d'institutions nationales crédibles et de la diversification des économies. Pour s'attaquer aux causes profondes des conflits. La primauté de la politique dans la prévention et le règlement des conflits est essentielle à la pérennisation de la paix. Le Conseil doit donc continuer à s'efforcer de veiller à que toutes les solutions possibles aux conflits soient d'ordre politique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Haïti.

M. Régis (Haïti) : Qu'il me soit permis tout d'abord, au nom de la délégation de la République d'Haïti, de féliciter à nouveau la Suède pour sa brillante élection au Conseil de sécurité, et d'avoir pris l'initiative de cette importante séance de réflexion qui s'inspire de la nécessité de poser un nouveau regard sur le maintien de la paix, cet outil privilégié de gestion des crises et de prévention des conflits.

La séance de ce jour s'inscrit dans un contexte international marqué par le retour en force de la logique de guerre comme option de règlement des conflits, le spectre grimaçant d'une nouvelle course aux armements, l'expansion soutenue de l'extrémisme violent et du terrorisme, et la multiplication des foyers de crise où l'autorité du Conseil et sa crédibilité sont souvent mises à mal par son impuissance à apporter des réponses collectives conformes à son mandat.

Des crises çà et là, qui n'en finissent pas, en sont la parfaite illustration. Ces crises soulignent, s'il en était encore besoin, l'opportunité de certains aménagements au droit de veto, dont la portée devrait, à l'évidence, être limitée ou atténuée notamment dans des situations où les droits de l'homme sont outrageusement bafoués, et où sont commis des crimes s'apparentant à des crimes contre l'humanité et à des atteintes graves au droit humanitaire.

Sur un autre plan, les opérations de maintien de la paix connaissent depuis quelques décennies une véritable mutation qualitative. Aujourd'hui, bien des conflits intra-étatiques qui occupent les Nations Unies ont pour toile de fond l'extrême pauvreté. Dans la plupart des cas, i1 ne s'agit plus simplement pour les Casques bleus de servir de force d'interposition ou d'assurer la surveillance de cessez-le-feu entre forces belligérantes. Il s'agit davantage d'opérations multidimensionnelles, qui font intervenir toute une gamme d'actions interreliées, susceptibles de faciliter le processus politique, d'instaurer ou de restaurer la primauté du droit, de créer une dynamique de sécurité, de stabilité et de paix.

Pour sa part, la République d'Haïti, où une mission de paix des Nations Unies, la MINUSTAH, œuvre depuis bientôt 13 ans à la stabilisation du pays, considère comme particulièrement opportun le réexamen en cours des priorités stratégiques en matière de maintien de la paix. Ma délégation souscrit pleinement à un certain nombre d'idées-forces qui ont été mises de l'avant au fil des dernières années par différentes instances des Nations Unies dans le cadre de la prévention et du règlement des conflits. Ces propositions, qui n'ont rien perdu de leur pertinence au regard des défis actuels, privilégient, par-dessus tout, les solutions qui tiennent compte des causes profondes des conflits et des facteurs structurels qui les sous-tendent. À cet égard, qu'il me soit permis de formuler quatre observations.

En premier lieu, nous considérons comme essentiel que le Conseil de sécurité, tirant parti des leçons du passé récent, se réapproprie pleinement la mission qui lui est dévolue par la Charte des Nations Unies afin d'apporter des réponses fortes face à l'enchaînement des menaces actuelles à la paix et à la sécurité. En second lieu, on n'insistera jamais assez sur les vertus et les avantages de la prévention des conflits. En troisième lieu, dans l'éventail des facteurs en présence, qui culminent souvent en logique de guerre – civile, locale ou régionale –, on ne doit sous-estimer ni occulter les causes profondes de conflit que sont la misère économique, l'injustice sociale, l'oppression politique, la marginalisation, l'exclusion.

Enfin, il convient de faire valoir que dans tous les aspects de ses activités de prévention des conflits et de maintien de la paix, l'Organisation des Nations Unies ne devrait en aucun cas se soustraire à ses responsabilités à l'égard des populations qu'elle est appelée à protéger, y compris dans les cas de préjudices moraux et matériels dont elle serait elle-même la cause, et ce, au nom du respect des normes relatives aux droits de l'homme qu'elle a pour mission essentielle de promouvoir.

Pour terminer, qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour esquisser brièvement les derniers développements en Haïti qui, je sais, ont retenu l'attention et le meilleur intérêt du Conseil. Le 3 janvier 2017, le Conseil électoral provisoire haïtien a confirmé l'élection de M. Jovenel Moïse comme nouveau Chef d'État, au terme d'un scrutin qui restera sans doute dans nos annales comme une référence. Je tiens, au nom de ma délégation, à saluer l'accompagnement de l'ONU, à travers notamment la MINUSTAH, qui a puissamment contribué à ce résultat. Certes, nous le savons bien, les élections ne constituent pas une fin en soi. Mais la réussite des joutes municipales, législatives et présidentielle permet indéniablement de tourner la page de l'instabilité politique, qui a si lourdement hypothéqué les chances de développement socio-économique du pays.

À l'heure ou le pays aborde ce nouveau cap, hors du sentier des luttes intestines et des conflits qui n'ont fait que retarder sa modernisation sociale et économique, point n'est besoin de souligner l'importance qu'il attache au renforcement de la solidarité internationale. Haïti continue de compter sur le soutien de l'Organisation des Nations Unies, dans toutes ses composantes, pour lui permettre de poursuivre le processus de reconstruction et de progresser de manière soutenue sur le chemin de la démocratie et de l'état de droit, la seule voie possible vers un système politique stabilisé et apaisé, vers la croissance, la réduction de la pauvreté, en un mot, vers le développement durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Komada (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je suis ravi de pouvoir vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, de l'accession votre délégation à la présidence du Conseil de sécurité, et de souhaiter à la Suède plein succès dans la promotion de la sécurité et de la stabilité internationales durant son mandat en tant que membre élu du Conseil pour la période 2017-2018. Je voudrais aussi me joindre aux autres orateurs pour remercier le Secrétaire général de son exposé sur la manière dont il entend améliorer le fonctionnement de notre architecture de paix et de sécurité dans les domaines de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix.

Je voudrais saisir cette occasion pour condamner les attentats terroristes qui ont eu lieu en Afghanistan aujourd'hui, exprimer mes condoléances aux familles des victimes et souhaiter prompt rétablissement aux blessés. Les auteurs de ces actes doivent avoir à en répondre.

Nous nous associons à la déclaration qui a été faite par l'observateur de l'Union européenne, et nous appuyons celle faite par le Président du Groupe des amis de la médiation. Je voudrais à présent faire quelques observations à titre national.

En 2015, tous les grands examens de l'architecture de paix et de sécurité ont insisté sur la place centrale de la prévention des conflits dans l'action des Nations Unies. Nous croyons qu'il faut envisager de prendre huit mesures pour aider à mettre en œuvre cette prévention.

Premièrement, il faut accroître la sensibilisation sur les conflits et renforcer les bases de la prévention des conflits à l'échelle du système des Nations Unies, afin que l'Organisation soit mieux à même de préparer et de mener l'action préventive et de médiation en vue de contrer plus efficacement les menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Il faut aussi un engagement continu et une cohérence et une coordination plus grandes entre l'Assemblée, générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, conformément à leurs mandats énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Pour ce qui est de l'alerte rapide, nous devons placer davantage l'accent sur la nécessité de détecter au plus tôt les conflits émergents, afin de prévenir leur venue. Le Secrétaire général doit fournir au Conseil de sécurité une analyse approfondie et correcte, des informations détaillées et des directives.

S'agissant de la médiation et de l'égalité des sexes, nous devons faire fond sur la meilleure expertise disponible chez les médiateurs de la communauté internationale, hommes comme femmes. Il est désormais acquis que l'implication des femmes dans la médiation et la prévention des conflits est essentielle, et non accessoire. Renforcer et rationaliser les capacités politiques, stratégiques, analytiques et de déploiement du Secrétariat bénéficierait aussi bien au Conseil de sécurité qu'à l'ensemble des Membres.

Concernant la collaboration avec les organisations régionales, nous devons envisager de prendre d'autres mesures pour promouvoir une coopération opérationnelle étroite entre l'ONU et ses partenaires régionaux.

Pour ce qui est des capacités nationales, l'ONU doit faire davantage pour aider les pays à renforcer leurs propres capacités nationales de prévention des conflits.

Enfin, nous pensons que nos mesures ne seront plus efficaces que si elles s'attaquent aux causes profondes du conflit. Nous invitons le Secrétaire général à proposer les mesures qu'il faut pour améliorer la gestion et le financement au sein du Secrétariat, notamment à suggérer et à identifier des fonds pour financer le renforcement et la rationalisation des capacités de prévention et de médiation. Ma délégation est disposée à œuvrer avec le Secrétaire général pour mettre en place une architecture de paix opérationnelle globale, moderne et efficace qui intègre la prévention de façon plus systématique dans les trois piliers de l'action des Nations Unies. À cet égard, la Slovaquie est disposée à apporter son soutien et à contribuer aux préparatifs et à la tenue, en septembre 2017, d'une réunion de haut niveau sur la consolidation de la paix et la pérennisation de la paix. Malgré les nombreuses initiatives fructueuses entreprises par les Nations Unies par le passé pour aider

des nations entières et des millions de personnes, dans beaucoup de situations, nous sommes arrivés en retard ou avons été incapables d'intervenir, ou alors nous avons été empêchés par des intérêts politiques subjectifs de discuter même de la façon dont on peut prévenir les conflits, malgré les nombreuses preuves existantes de menaces émergentes.

Il a été généralement reconnu que des efforts d'édification des institutions pris en main au niveau national sont au cœur de la consolidation de la paix. Lorsque le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2151 (2014), il a réaffirmé que la réforme du secteur de la sécurité dans les environnements d'après-conflit était essentielle pour consolider la paix et la stabilité, promouvoir la réduction de la pauvreté, l'état de droit et la bonne gouvernance, étendre l'autorité légitime de l'État, et empêcher les pays de retomber dans le conflit.

Pays fournissant des contingents depuis longtemps, la Slovaquie est très attachée à ce que des mesures de prévention soient appliquées à des concepts multilatéraux plus larges, et elle est prête à apporter sa contribution, par ses capacités et son expérience, notamment pour ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, en collaboration avec les membres du Groupe d'amis pour la réforme du secteur de la sécurité, les services compétents du Secrétariat et ses partenaires extérieurs.

Selon un rapport récent de l'Institut international pour la paix, la pérennisation de la paix est un objectif et un processus d'édification d'une vision commune de la société. Certes, ce processus est difficile à définir et plus encore à décomposer en mesures concrètes et opérationnelles, mais nous disposons d'un certain nombre d'éléments de base, parmi lesquels figurent entre autres des liens renforcés entre la paix, le développement et les droits de l'homme; une appropriation nationale sans exclusive, dans le cadre de laquelle les acteurs locaux peuvent systématiquement faire entendre leur voix et où les femmes et les jeunes jouent un rôle charnière; et des partenariats plus stratégiques et plus étroits avec diverses parties prenantes dont les atouts sont mieux utilisés.

L'an dernier, durant la campagne de sélection du nouveau Secrétaire général, les termes « prévention » et « développement durable » ont été parmi les plus cités par tous les candidats, et ce, à juste titre. La prévention pourrait permettre d'économiser une quantité considérable de ressources nécessaires au développement durable, et le développement durable pourrait prévenir la reprise des conflits – il s'agit donc à l'évidence d'une situation avantageuse pour tous.

Enfin, un autre terme, « mise en œuvre », a souvent été cité. De fait, si nous mettons en œuvre les accords convenus au titre des piliers du développement et du maintien et de la consolidation de la paix, et si nous appuyons les efforts du Secrétaire général pour consolider ces piliers au sein du Secrétariat, nous serons alors peut-être en très bonne voie d'avoir une planète pacifique et durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Chypre.

M. Mavros (Chypre) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier sincèrement la Suède d'avoir convoqué le présent débat public, et à féliciter le nouveau Secrétaire général d'avoir présenté sa vision prometteuse.

Chypre souscrit à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne, et souhaite ajouter les observations suivantes à titre national.

Avec l'entrée en fonctions du nouveau Secrétaire général, nous nous félicitons de cette occasion de remettre l'accent sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. Pays confronté à un conflit de longue date et fort d'une expérience directe des nombreuses répercussions néfastes que peut avoir un conflit, nous nous félicitons sincèrement de l'ambition du Secrétaire général, M. António Guterres, de faire avancer le programme de pérennisation de la paix, en mettant un accent particulier sur la prévention des conflits.

Il est indéniable que l'ONU fait actuellement face à un nombre sans précédent de conflits, ce qui entrave gravement les efforts visant une allocation des ressources et des fonds telle que la priorité souhaitée serait désormais accordée à la prévention des conflits. Il est bien établi que les coûts liés au règlement des conflits, à l'aide humanitaire et aux opérations de maintien de la paix peuvent être beaucoup plus élevés que ceux associés à la prévention des conflits. Cela montre clairement comment les conflits en cours limitent également la capacité de l'ONU à prévenir les conflits futurs.

L'un des principaux facteurs de la consolidation et de la pérennisation de la paix est un leadership politique opportun. Par conséquent, il est de la plus haute importance que le Conseil et le nouveau

Secrétaire général ouvrent la voie à un consensus ô combien nécessaire au sein du Conseil de sécurité, en particulier sur le volet politique et en période de crises humanitaires.

Pour parvenir à une paix durable, le Conseil doit étudier les moyens d'améliorer sa capacité de prévention des conflits et faciliter l'ouverture d'un dialogue au niveau politique, conformément au principe de l'appropriation et de la direction nationales des processus politiques. Il a été indiqué à maintes reprises, au sein du Conseil comme ailleurs, qu'il ne peut y avoir de règlement militaire pérenne aux conflits en cours. Nous voudrions ajouter qu'il ne saurait y avoir de paix pérenne si l'on ne veille pas, au niveau local, à une appropriation sans exclusive des processus de paix et des accords de paix qui en découlent. Nous encourageons à accorder la priorité à un dialogue au niveau politique. En outre, nous pensons que le rôle du Conseil et du Secrétaire général, dans le cadre prescrit par la Charte des Nations Unies, est essentiel à la réalisation d'une paix durable.

En matière de prévention des conflits et de maintien de la paix, les mesures prises doivent respecter les principes de neutralité, d'objectivité et d'impartialité, conformément aux mandats convenus. Ces principes doivent être appliqués en tant que partie intégrante du rôle que joue l'ONU pour garantir le rétablissement de l'ordre public et le respect du droit international. La neutralité ne doit pas être interprétée comme étant la ligne médiane entre légalité et illégalité.

Il est nécessaire de souligner le lien entre développement et sécurité comme étant un facteur clef de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix. Les écarts croissants et l'augmentation des inégalités sont le ferment de nouveaux conflits. À cet égard, une transition vers une approche plus globale et plus diverse de la prévention des conflits est indispensable, notamment en y incorporant les éléments de base des activités liées à la pérennisation de la paix et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et en liant les recommandations et propositions d'action présentées dans les rapports sur la réforme du maintien de la paix (voir S/2015/446), le dispositif de consolidation de la paix (voir S/2015/490) et le programme consacré aux femmes et à la paix et la sécurité.

Enfin, il existe des arguments de poids, tant politiques que financiers, justifiant que le système des Nations Unies tout entier renouvelle collectivement son engagement à la prévention des conflits. Le présent débat public donne à tous les États Membres une occasion précieuse d'exprimer leur attachement à la nouvelle vision de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix. C'est pourquoi Chypre invite elle aussi les membres du Conseil de sécurité à réaffirmer leur propre engagement à faire preuve de la volonté politique et du leadership nécessaires pour veiller à ce que la prévention des conflits et la pérennisation de la paix puissent être des objectifs concrets pour le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Îles Marshall.

Mme Kabua (Îles Marshall) (*parle en anglais*) : La République des Îles Marshall s'associe à la déclaration faite par la représentante des États fédérés de Micronésie au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique.

Je remercie la délégation suédoise d'avoir convoqué le présent débat et je la félicite chaleureusement de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je tiens également à présenter aux nouveaux membres du Conseil de sécurité les félicitations de mon gouvernement. Je leur souhaite plein succès durant leur mandat. En outre, à travers vous, Monsieur le Président, je voudrais également exprimer ma gratitude personnelle à la Ministre suédoise des affaires étrangères, Mme Margot Wallström. Je suis ravie de l'avoir rencontrée en personne et d'avoir été le témoin de son leadership exemplaire. Par ailleurs, je souhaite présenter mes félicitations au Secrétaire général et le remercier d'avoir accepté de relever l'énorme défi que son poste recèle en cette période.

Alors que nous entamons une nouvelle année civile, il est de la plus haute importance que le Conseil de sécurité soit mieux à même de faire preuve d'un leadership crédible et réactif. Si le monde se trouve effectivement à une époque où un immense point d'interrogation pèse sur le multilatéralisme, alors il est impératif de renforcer la confiance.

Les Îles Marshall sont un petit pays, mais ils sont membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies – un pays dont l'histoire plus ancienne est également marquée par l'empreinte des menaces et des conflits mondiaux. Nous sommes fermement convaincus que des approches plus dynamiques sont nécessaires pour s'atteler à la prévention des conflits, de même qu'une plus grande volonté politique pour la faire avancer. Cela permettra de

renforcer la confiance mondiale et d'éviter ou de réduire les catastrophes sécuritaires avant qu'elles ne se produisent.

Nous appuyons pleinement l'attention accrue que le Conseil accorde au rôle des femmes et des jeunes femmes dans la prévention et le règlement des conflits, et sa mobilisation adéquate sur cette question. Les Îles Marshall soutiennent le Plan d'action régional du Forum des îles du Pacifique sur les femmes, la paix et la sécurité, adopté en 2012, et appelle à des efforts renouvelés pour le faire progresser. Je ne considère pas que le traitement de la question des femmes et de la sécurité relève d'une quelconque supériorité idéologique ou de visées politiques particulières. Bien au contraire, j'exhorte le Conseil à l'examiner d'un œil très pratique et d'étudier quels en sont les effets sur la moitié de la population mondiale et le rôle actif que cette dernière joue dans le cadre de la paix et de la sécurité internationales.

Je voudrais appeler l'attention du Conseil sur le débat public de juillet 2015 sur les petits États insulaires en développement face aux menaces contre la paix et la sécurité, qui a été organisée par la présidence de la Nouvelle-Zélande (voir S/PV.7499). Le débat a fait ressortir de nouvelles dimensions dans l'analyse de la sécurité dans toutes les régions où se trouvent de petits États insulaires en développement et ne devrait pas être un événement isolé. Il est impératif que le Conseil fasse de cette question un point régulier à son ordre du jour ou en régularise le traitement. Les petits États insulaires représentent près de 20 % des Membres de l'ONU. Nos populations sont petites, nos eaux sont vastes et nous nous trouvons géographiquement souvent à la lisière des rivalités entre grandes puissances mondiales. Cependant, à regarder l'ordre du jour du Conseil, c'est à croire que nous existons à peine. Un calcul rapide montre, en effet, que le Conseil néglige des tendances nouvelles qui sont inquiétantes dans notre région. Les risques d'instabilité à long terme s'aggravent et sont associés à une augmentation du nombre de jeunes et à un chômage massif.

Le traitement de notre sécurité ne peut être examiné en dehors de cette interaction géostratégique beaucoup plus large. Pour beaucoup de pays, y compris ceux du Pacifique, notre base de référence est la fragilité de l'État, et nous sommes particulièrement vulnérables face aux chocs extérieurs. D'autres pourraient considérer que notre souveraineté et nos ressources marines sont un collier de perles à remporter dans le cadre d'une compétition menée dans tout l'océan Pacifique entre les grandes puissances mondiales dont les rivalités ne cessent de s'accroître.

Notre déclaration régionale du Pacifique a démontré avec force la nécessité d'accorder une plus grande attention aux liens entre les changements climatiques et la sécurité, ces liens étant importants dans et entre toutes les régions. En tant que pays de basse altitude, il est important que nous comprenions ces liens dans le contexte plus vaste de la politique et de la sécurité. Nous rappelons la déclaration du Président du Conseil de 2011 sur le climat et la sécurité (S/PRST/2011/15), qui indique que la perte de territoire a des répercussions sur la sécurité des pays de faible altitude et présente un risque d'aggravation des menaces contre la paix et la sécurité internationales. Ce ne sont pas des mots qu'on peut balayer d'un revers de la main. Ils doivent être compris dans des régions comme la nôtre où la fragilité est une base de référence qui ne cesse de se dégrader.

J'exhorte le Conseil, dans ses travaux futurs, à non seulement renforcer son engagement en faveur de la prévention et la résolution des conflits, mais aussi à inscrire à son ordre du jour les petits États insulaires qui doivent faire l'objet d'un traitement régulier. Il est peu probable que nous soyons au tout premier rang des conflits, mais la tendance à plus long terme pointe vers des évolutions très dangereuses. Si le Conseil veut vraiment prévenir les conflits, il doit prendre à cœur notre voix et celles d'autres petits pays insulaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Sparser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Le Liechtenstein remercie la présidence suédoise, et en particulier la Ministre des affaires étrangères, Mme Wallström, d'avoir organisé le présent débat public du Conseil de sécurité sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. Après une année d'immenses souffrances humaines provoquées par des conflits, un débat sur les moyens de renforcer l'action préventive de l'ONU est tout à fait opportun et pertinent, notamment à la lumière des difficultés rencontrées par le Conseil de sécurité pour trouver des réponses appropriées à de nombreuses crises dominantes de notre époque. Nous saluons également chaleureusement le Secrétaire général à l'occasion de sa première comparution devant le Conseil et le remercions d'avoir présenté sa vision d'un accent renouvelé sur la prévention, ainsi que son engagement à renforcer la diplomatie au service de la paix. Une relation de travail étroite et qui fonctionne bien entre le Secrétaire général et le Conseil de sécurité sera un élément crucial à cet égard.

Le Liechtenstein se félicite de l'évolution engagée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/262 et par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2282 (2016) vers une approche plus globale de la pérennisation de la paix qui couvre l'ensemble du cycle des conflits – de l'alerte rapide à l'action en passant par la réconciliation, la reconstruction et le développement – et traverse chacun des trois piliers de l'ONU, y compris le développement et les droits de l'homme. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reflète cette approche globale, en particulier dans l'objectif 16 de développement durable. S'ils sont pleinement mis en œuvre, les objectifs de développement durable peuvent être un puissant outil de prévention, et il en va de même des obligations de l'ONU en matière de droit de l'homme. Dans le même temps, des lacunes importantes dans la mise en œuvre des engagements en matière de développement durable et des violations systématiques des obligations relatives aux droits de l'homme sont autant de signes importants d'alerte rapide qui peuvent servir de base à une décision de l'ONU de prendre des mesures rapides et préventives.

Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale se sont tous deux engagés en faveur d'une approche globale de la justice transitionnelle lors de l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. La justice transitionnelle est une condition préalable importante pour la consolidation de la paix et la prévention des conflits, et elle réduit la probabilité que les sociétés sortant d'un conflit ne replongent dans le conflit. Les travaux de recherche sur la justice transitionnelle ont appelé l'attention sur la possibilité de recourir à la justice transitionnelle durant un conflit afin de tenter de régler, à un stade plus précoce, les différends et les griefs, mettant ainsi un terme au conflit plus rapidement. C'est l'une des nombreuses raisons pour lesquelles le Liechtenstein a lancé la résolution 71/248 de l'Assemblée générale, dont l'objectif est de mettre en place un mécanisme international impartial et indépendant, chargé de recueillir et de conserver les éléments de preuve attestant des crimes les plus graves commis en Syrie depuis mars 2011. En plus de contribuer à la justice, le mécanisme aura également un effet dissuasif.

La dissuasion est un outil de prévention essentiel et l'une des principales réalisations de la Cour pénale internationale (CPI) lorsqu'il s'agit de prévenir les atrocités de masse. En tant qu'institution judiciaire internationale chargée de promouvoir le principe de responsabilité et de mettre fin à l'impunité, la CPI contribue directement à la prévention d'atrocités criminelles à l'avenir. Elle est également une importante institution mondiale dans le contexte de la résolution 1325 (2000) pour son travail novateur dans le domaine de la justice pour les femmes. En reconnaissant tout un éventail de crimes sexuels et sexistes dont sont victimes les femmes en période de conflit, la CPI intervient également pour prévenir la commission de tels crimes à l'avenir.

Être membre du Conseil de sécurité est un privilège qui implique la responsabilité de prendre des mesures face à des atrocités de masse dans les situations de conflit. Le code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité ou les crimes de guerre, tels qu'élaboré par le Groupe responsabilité, cohérence et transparence, est l'expression de l'engagement des membres du Conseil à prendre des mesures décisives et opportunes afin de prévenir ou de mettre un terme à ces crimes. Le code de conduite est également un engagement à ne pas voter contre un projet de résolution crédible dont est saisi le Conseil de sécurité et qui vise à mettre fin ou à empêcher la commission de génocide, de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre. L'expérience récente au Conseil montre que, malheureusement, nous sommes encore loin de réaliser cette vision. Cent douze États Membres, dont une majorité des membres du Conseil, ont signé le code. Ces 112 États comptent que le code sera appliqué dans la pratique, notamment sur la base des informations fournies par le Secrétaire général. Nous encourageons donc la mise en œuvre du code au Conseil et appelons tous les autres États Membres, en particulier les membres du Conseil et ceux qui aspirent à le devenir, à y adhérer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Kim In Ryong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de m'associer aux orateurs précédents en exprimant notre gratitude à S. E. la Ministre suédoise des affaires étrangères et à S. E. le Secrétaire général pour avoir organisé le présent débat public du Conseil de sécurité sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix.

Actuellement, le rôle du Conseil de sécurité est important pour mener à bien la mission de l'Organisation des Nations Unies, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous pensons que le Conseil de sécurité doit viser à assurer l'impartialité et l'objectivité, afin de réaliser les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, s'agissant du maintien de la

paix et de la sécurité internationales. Nous nous devons de saisir cette occasion pour signaler l'attitude du Conseil concernant la question de la péninsule coréenne, où règne une situation explosive. La péninsule coréenne est confrontée à des tensions extrêmement graves. Personne ne sait quand une guerre nucléaire va éclater à cause des manœuvres entreprises par les États-Unis et leurs partisans pour étouffer la République populaire démocratique de Corée, au moyen d'un isolement et de pressions politiques, militaires et économiques sans précédent.

Les États-Unis continuent de mener, chaque année, des exercices militaires conjoints à grande échelle, en augmentant les menaces militaires contre la République populaire démocratique de Corée et en apportant dans la péninsule coréenne toutes sortes d'avoirs nucléaires stratégiques sous prétexte de ces exercices. La République populaire démocratique de Corée a demandé à plusieurs reprises au Conseil de sécurité de convoquer d'urgence une séance relative aux exercices militaires conjoints à grande échelle, agressifs et provocateurs, qui sapent la paix et la sécurité internationales. Néanmoins, le Conseil de sécurité n'a accédé à aucune de nos demandes. En revanche, il exprime son désaccord au sujet des mesures de légitime défense prises à juste titre par la République populaire démocratique de Corée pour préserver sa souveraineté, sa dignité et sa sécurité nationale.

La République populaire démocratique de Corée n'a d'autre choix que de recourir aux armements nucléaires. Néanmoins, le Conseil de sécurité a conclu que les activités relatives aux programmes nucléaire et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée posent une menace manifeste à la paix et à la sécurité internationales, notamment dans la prétendue résolution 2321 (2016), qui est la résolution la plus récente à être inventée de toutes pièces contre la République populaire démocratique de Corée.

Nous avons adressé des lettres, en date des 23 mai et 5 décembre 2016 respectivement, à M. Ban Ki-moon, alors Secrétaire général, pour demander s'il existe en droit international la moindre disposition qui stipule que les essais nucléaires et les lancements de satellites et de missiles balistiques constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales et un fondement juridique pour les résolutions du Conseil de sécurité qui imposent des sanctions à la République populaire démocratique de Corée. Toutefois, à notre regret, dans la lettre du 20 décembre 2016 de M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, le Secrétariat n'a mentionné que l'Article 39 de la Charte des Nations Unies, sans un seul mot de réponse à la question que nous avions posée.

L'Article 39 de la Charte ne peut pas être un fondement juridique pour des résolutions sur des sanctions, comme en a déjà discuté la communauté juridique internationale. En 1966, lorsque l'ancienne Rhodésie a proclamé son indépendance du régime colonial britannique, le Conseil de sécurité a adopté une résolution relative à des sanctions en invoquant l'Article 39 comme fondement juridique, pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, la communauté juridique internationale a affirmé qu'une déclaration d'indépendance ne constitue pas une menace contre la paix, ni une rupture de la paix, et a qualifié l'adoption de la résolution sur les sanctions d'acte d'abus de pouvoir. Même les auteurs de la Charte des Nations Unies ont précisé qu'ils avaient rédigé l'Article 39 en faisant référence à un acte d'agression, et qu'il ne pouvait pas être invoqué pour imposer des sanctions en temps de paix.

L'essai de la bombe à hydrogène, l'essai d'ogive nucléaire et les essais de tirs relatifs à divers moyens de frappe, effectués par la République populaire démocratique de Corée, y compris les préparatifs pour des missiles balistiques intercontinentaux et autres tirs de fusées, sont pleinement conformes à l'exercice du droit légitime stipulé dans la Charte des Nations Unies, en tant que mesure de légitime défense à des fins de dissuasion, en cas d'empiètement par des forces hostiles sur notre souveraineté et notre droit à la survie.

Tant que les États-Unis et leurs partisans poursuivront leurs menaces nucléaires et leur chantage, et tant qu'ils ne cesseront pas leurs manœuvres militaires dans notre voisinage, en les déguisant en événements annuels, nos capacités de légitime défense et nos capacités de frappe préventive, avec comme clef de voûte les forces armées nucléaires, seront considérablement renforcées.

Je termine en formulant l'espoir que la Conseil de sécurité s'acquittera de ses responsabilités envers la communauté internationale en respectant strictement l'impartialité, pour réaliser objectivement les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que deux délégations ont demandé à prendre la parole pour faire de nouvelles déclarations. J'ai l'intention de faire droit à ces demandes. Toutefois,

je voudrais demander à chacune de ces délégations de se limiter à une seule déclaration supplémentaire.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Arcia Vivas (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela sait gré à la présidence suédoise d'avoir organisé ce débat constructif et se félicite des conclusions qui en ont été tirées pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Toutefois, notre délégation regrette de devoir reprendre la parole pour souligner que, malheureusement, pendant ce débat sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix, la délégation marocaine, en violation des méthodes et pratiques relatives à de tels débats, a consacré plusieurs paragraphes de sa déclaration à des injures contre notre pays et a propagé des informations fausses et des calomnies en évoquant la situation interne au Venezuela et notre position de principe pendant notre mandat au Conseil de sécurité.

Ces allusions inadmissibles sont motivées par le fait que notre pays a présenté au Conseil de sécurité des faits incontestables concernant un sujet qui touche à la paix et à la sécurité internationales et dont le Conseil est saisi, et qui est le motif de résolutions et de débats à l'Assemblée générale et dans l'un de ses organes subsidiaires, le Comité spécial de la décolonisation, à savoir la question du Sahara occidental, qui attend depuis plus de 25 ans une solution politique, définitive, durable et mutuellement acceptable.

Cette agression injustifiée est regrettable, mais pas inhabituelle, car elle fait partie de la stratégie réitérée d'injures et d'attaques de la part de la délégation marocaine contre tout organe de l'Organisation des Nations Unies qui fait autorité et qui essaie de mettre en oeuvre les mandats adoptés par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale au sujet de la situation au Sahara occidental. C'est le cas avec le travail du Comité spécial de la décolonisation, et c'est ce qu'attestent les attaques contre l'ancien Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et l'expulsion unilatérale du personnel civil de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

Il est important de signaler que le Venezuela a présenté dans la déclaration qu'il a faite aujourd'hui des faits incontestables, tels que l'occupation par le Maroc du territoire sahraoui au Sahara occidental, le mépris du Maroc pour les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et la non-tenue du référendum d'autodétermination, qui aurait dû avoir lieu il y a 25 ans. Cependant, au lieu de présenter des arguments, la délégation marocaine a adopté une attitude grossière et agressive, qui est fort éloignée de la façon dont elle devrait se comporter dans le domaine diplomatique, ce que nous déplorons.

Nous regrettons ces attitudes, qui ne nous intimident pas et qui ne portent pas non plus atteinte à la volonté du Venezuela de faire en sorte que soient respectés les principes qui régissent l'Organisation, ni à notre attachement à la cause de la décolonisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Laassel (Maroc) : Je regrette que le Maroc doive prendre la parole encore une fois pour répondre, à cette heure tardive, au Venezuela.

L'Article 24 de la Charte des Nations Unies, à laquelle nous avons tous souscrit ici aux Nations Unies, confère la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales aux membres du Conseil de sécurité. Ils agissent en cette qualité au nom des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Malheureusement, un pays qui était membre du Conseil, qui ne peut pas prétendre maintenir la paix et la sécurité pour la simple et bonne raison que c'est un pays qui a un seul objectif et qui n'a jamais parlé de grandes difficultés résultant de la crise qu'il traverse, s'est focalisé sur mon pays. Je suis dans l'obligation de répondre à ce qu'il vient de dire.

Les populations, dans nos provinces du sud, vivent dans la paix et la quiétude. Ce n'est pas le cas des populations du Venezuela, qui doivent quitter le territoire pour trouver à manger et qui enterrent leurs enfants parce qu'ils n'ont pas de médicaments.

Je vais arrêter la discussion ici et dire qu'un pays qui tue ses propres magistrats ne peut pas représenter la communauté internationale et ne peut pas agir en faveur de la paix et de la sécurité dans le monde.

La séance est levée à 20 h 10.